



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

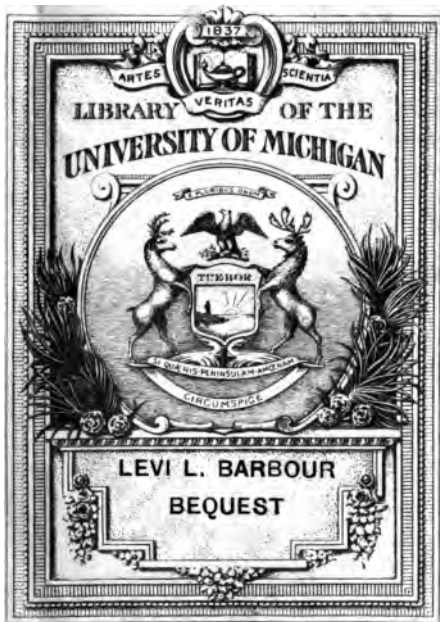
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>





878.  
S2 del  
tM2!



# SENEQVE,

D E S

## BIENFAITS.

*DE LA VERSION*

De M<sup>re</sup> FRANÇOIS DE MALHERBE,  
Gentil-homme ordinaire de la  
Chambre du Roy.



*Imprimé à ROYEN, & se vend*

A PARIS,

Chez ANTOINE DE SOMMAVILLE;  
au Palais, sur le deuxième Perron allant à la  
Sainte Chapelle, à l'Escu de France.

---

M. DC. LX.

*AVEC PRIVILEGE DU ROY;*

Embo.



Sevi de Barson  
Detroit



# SENEQVE,

DES

## BIENFAITS.

### LIVRE PREMIER.

**L** arriue ordinairement que CHAP.  
pour ne prendre pas garde à I.  
nos actions, & les remettre L'indif-  
plustost à la conduite de la cretiö des  
fortune que de la raison, nous faisons vne hommes à  
infinité de fautes. Mais à mon aduis celle donner ou  
qui nous porte plus de prejudice, c'est que recevoir  
nous ne sçavons ny faire vn plaisir, ny le plaisir,  
recevoir. Car vne chose mal donnée, ne rend l'in-  
sçauroit estre bien deüe; & nous nous gratitude  
plaignons trop tard, quand nous voyons fr-  
qu'on ne nous la rend point, parce que quentes  
nous l'auons perduë à l'heure que nous

Pauons donnée ; Et il ne faut pas s'estoïner que de tant de vices qui regnent dans le monde le plus frequent soit l'ingratitude, parce qu'il y en a beaucoup d'occasions. La premiere est que nous faisons plaisir sans eslection. C'est vne chose estrange que s'il est question de prester de l'argent, nous ne sommes pas contents de nous informer du fonds de celuy qui emprunte, mais nous foiuillons iusques dans sa cuisine & dans sa garderobbe pour sçauoir s'il y a quelque meuble qui vaille de nous répondre de nostre prest. Si nous voulons semer, nous prenons garde que ce soit en bonne terre, & s'il est question de faire quelque plaisir, nous y allons à clos yeux, & nous jettons plustost que nous ne donnons. Certainement ie ne sçay en quoy il y a le plus de honte, ou à desaduouïer vn plaisir quand nous l'auons receu, ou à le redemander quand nous l'auons fait. Car la nature de ce prest est telle, qu'il n'en faut retirer que ce qui nous en est rendu volontairement. Mais aussi de le méconnoistre, il y a de l'infamie, quand ce ne seroit que par cette raison, que sans nous incommoder, la volonté seule suffit à nous acquiter. Celuy qui doit de bon cœur, est quite. Mais comme il y a de la faute en ceux qui ne veulent pas mesmes auouïer qu'on leur ait

DES BIENFAITS, Liu. I. ;  
fait plaisir , il y en a aussi de la nostre.  
Nous en trouuons beaucoup d'ingrats , &  
en faisons encore dauantage ; parce que  
tantost nous reprochons vn plaisir avec  
impatience , tantost nous en exigeons le  
payement de mauuaise grace, tantost nous  
nous repentons de l'auoir fait , tantost  
nous murmurons pour peu qu'il y ait de  
retardement à nous le rendre. Ainsi nous  
luy faisons perdre toute sa grace , non seu-  
lement apres l'auoir fait , mais bien sou-  
uent à l'heure-mesme que nous le faisons.  
Car lequel est-ce de nous qui ayant donné  
quelque chose , s'est contenté de se la fai-  
re demander legerement , & seulement  
vne fois ? Qui voyant venir quelqu'un  
pour le prier , ne s'est pas ridé le front,  
n'a pas tourné la veüe d'un autre costé,  
n'a pas feint d'auoir des affaires , ou mis  
en auant des discours qui n'auoient point  
de fin , pour oster l'occasion de faire la  
demande , & cependant laisser passer la  
necessité ? Qui ayant esté surpris , ou n'a  
pas demandé du terme , c'est à dire , refusé  
timidement , ou n'a pas promis avec  
peine , de mauuaise façon , & avec des  
paroles desobligeantes , & qui ne pou-  
uoient presque sortir. Personne ne doit  
iamais de bon cœur ce que l'on n'a pas  
receu , mais ce qu'on a comme arraché.  
Comment seroit-il possible que ie sceusse

gré d'un plaisir qu'on m'auroit fait d'une façon arrogante, comme par dépit, & pour se deliurer de mon importunité? Qui laisse une personne à le remettre d'un iour à l'autre, & le gêne à le faire attendre, il se trompe s'il espere qu'on le reconnoisse. Le plaisir est deû, comme il est fait. C'est pourquoy il ne faut pas donner nonchalamment, & celui qui reçoit quand on luy donne de la sorte, n'est obligé qu'à luy-mesme. Aussi ne faut-il pas estre long à donner, parce que le bienfait estant de cette nature qu'on y regarde principalement l'affection, il est à présumer que qui a esté long-temps à le faire a esté long-temps sans le vouloir. Sur tout il se faut bien garder d'offenser en faisant plaisir; car puis que c'est une chose naturelle que nous sommes bien plus viuement touchés du mal que du bien, & que passant légèrement par dessus un plaisir que nous auons receu, nous nous attachons aux injures & en gardons la memoire avec obstination, que doit esperer celui qui outrage un obligé? On le reconnoist assez, luy pardonner le plaisir qu'il a fait en cette maniere. Au reste, il ne faut point que grand nombre des ingrats nous oste la honte de bien faire. Car premièrement comme il a desia esté dit, nous sommes cause qu'il y en a dauantage. Seco

## DES BIENFAITS, Liu. I. 7

ment nous auons l'exemple des Dieux, qui pour l'impicté d'un nombre infiny de sacrileges, & de gens qui les méprisent, ne laissent pas de continuer d'aimer les hommes, & de verser des biens sur eux avec le mesme soin & la mesme profusion que de coustume. Leur inclination est de bien faire, ils la suiuent; & faisant generalement du bien à tout le monde, ils sont bien aises d'y comprendre ceux-là mesmes qui disent mal de leur liberalité. Imitons les autant que l'humanité le peut faire. Si nous faisons du plaisir, donnons-le, ne le prestons point. Il n'y a point de mal de ne rien rendre à celuy qui en baillant s'est proposé de recevoir. Mais ie ne m'en suis pas bien trouué. Ce n'est pas en cela seulement que les choses ne nous succedent pas comme nous le desirons. Nous sommes bien souuent trompez de nos femmes & de nos enfans, & pour cela nous ne laissons pas de nous marier, & vouloir auoir des enfans; & nous sommes si opiniastrs contre les experiences, que pour estre battus nous ne nous dégoutons point de la guerre, & quoy que nous ayons fait naufrage, nous n'en sommes pas encores secs, que nous pensons desia à nous rembarquer. Combien aurions nous plus de merite de nous confirmer en la volonté de faire plaisir, & de nous représenter que

ne donnant point parce qu'on ne nous a point rendu , nous faisons connoître que nous auons donné pour receuoir , & que de cette façon colorons la malice des ingrats , qui semblent alors auoir dispense de ne rien rendre , quand ils peuvent dire qu'on leur a donné sujet de ne rendre point ? Combien est-il d'hommes indignes de voir la lumiere , & cependant le Soleil ne laisse pas de se leuer ? Combien en est-il qui se plaignent d'estre nais , & neantmoins la nature est tousiours preste à produire de nouveaux hommes , & fait naître ceux qui quelque iour aimeroient mieux n'auoir esté. Vne ame est vrayement genereuse , qui fait bien pour l'amour du bien mesme , sans penser ailleurs , & qui pour auoir trouué beaucoup de méchans ne laisse pas de chercher vn homme de bien. Si la reuanche estoit indubitable, quelle gloire y auroit-il de faire plaisir ? Le merite des bienfaits est de ne s'en proposer point de recompense , & de se persuader dès qu'on les a semez , qu'on en a recueilly le fruit. Tant s'en faut que cela nous doiuë empescher de faire vne action la plus belle du monde , que si ie pensois ne rencontrer iamais vne reuanche , j'aurois mieux y renoncer , que de me priuier du contentement de faire plaisir. Qui ne donne point , coupe chemin à l'in-

DES BIENFAITS , Liu. I. §

gratitude. Diray-je ce qu'il me semble ?  
Qui ne rend point vn plaisir peche da-  
uantage ; mais qui n'en fait point peche  
le premier.

*Quand les bienfaits sont iettez en*  
*commun,* CHAP.

*Il s'en perd bien deuant qu'il s'en gai-*  
*gne vn.* II.

Au premier vers il y a deux choses blâma-  
bles : car il ne faut ny communiquer les  
bienfaits sans eslection , ny les jetter sans  
mesure. Ce ne sont plus des bienfaits , &  
Pon ne les peut plus nommer ainsi quand  
le jugement en est separé. Le second vers  
est admirable , qui veut que le gain d'vn  
bienfait heureusement employé , soit la  
consolation d'vn grand nombre qui au-  
ront esté perdus. Mais voyez ie vous  
prie , si nous ne dirions point encore  
mieux , & si nous ne ferions point quelque  
chose de plus pour la reputation de celuy  
qui donne , de luy conseiller que quand  
iamais vn de ses bienfaits ne luy deuroit  
reüssir , il ne laisse pas d'exercer l'inclina-  
tion qu'il a de faire bien. Cela aussi est  
faux ; *Il s'en perd bien.* Il ne s'en perd  
point , parce que celuy qui les perd en  
auoit fait compte. Il n'y a qu'vn point en  
matiere de bienfaits ; Si vous donnez , &

qu'on s'en reuanche, vous auez autant gagné; si on ne s'en reuanche point, vous n'auetz rien perdu, vous auiez donné pour donner. Il ne s'en voit point qui tiennent registre de ce qu'ils donnent, ny qui en demandent le payement à point nommé comme vn rigoureux creancier. Vn homme d'honneur n'y pense iamais, sinon quand on l'en fait ressouenir en le luy rendant. S'il en fait autrement, c'est argent presté que le plaisir qu'il a fait. Qui met les bienfaits en dépense, & en dresse des parties, fait l'action d'un vsurier. De quelque façon que nostre liberalité nous succede, ne nous lassons point de la continuer. Si les bienfaits doiuent estre perdus, il vaut mieux qu'ils le soient chez les ingrats que chez nous, & peut-estre qu'un iour, ou la honte, ou l'occasion, ou l'exemple leur donneront vn meilleur aduis. Ne nous entuyons point de donner, faisons ce qui dépend de nous, & montrons que nous sommes gens de bien. Aydons-en quelques-vns de nos moyens, repondons pour d'autres, assistons-en de nostre faueur, donnons du conseil à l'un, & faisons à l'autre des remonstrances, qui les gardent de se precipiter en quelque malheur.

CHAP. III. Les bestes mesmes qui n'ont point de raison, ont quelque sentiment du bien



## DES BIENFAITS, Liu. I. 11

qu'on leur fait. Il n'en est point de si sauvage qu'on n'appriuoise avec le travail, ny de si cruelle, que par la mesme voye on ne rende capable d'amitié. Les maistres des lions leur mettent la main entre les dents sans en estre offensez. Les elephans se laissent aller jusques à la seruitude par le bon traitement qu'on leur fait. Tant les choses mesmes qui ne sçauent que c'est d'obligation, ne sont pas inexpugnables à la continuation de les obliger. Qui n'a reconnu le premier plaisir, reconnoistra le second. Si l'un ny l'autre n'ont reüssi, le troisiéme fera quelque chose, & fera souuenir de ceux-là mesme que l'on auoit oublié. Celuy-là sans doute les a perdus, qui les a estimez perdus incontinent apres les auoir donnez. Mais celuy qui presse, qui recharge, & ne se lasse point, donnera du sentiment & de la memoire à l'ame qui n'en eust iamais. Il n'est point d'homme si effronté à qui tant de bienfaits ne fassent baisser les yeux, faites en sorte qu'il vous voye en quelque lieu qu'il aille pour vous oublier, & assiegez-le de bienfaits. C'est vn sujet que ie me propose de traiter bien particulièrement, mais auant que de passer plus outre, vous me donnerez congé, s'il vous plaist, de dire icy quel que chose, qui toutesfois n'y vient pas fort à propos; Pourquoy l'on dit qu'il y a trois Graces;

pourquoy l'on les estime sœurs ; pourquoy elles se tiennent par les mains ; pourquoy l'on les peint riantes , ieunes , en robes transparentes , & sans ceinture. Les vns veulent que cette description signifie que l'une donne , l'autre prend , & la troisième rend. Les autres , qu'elle nous represente trois sortes de bienfaits , donnez , rendus , & pris , & rendus tout ensemble. Prenez celle qu'il vous plaira de ces opinions , ce n'est point chose qu'il importe de sçavoir. Que veut dire qu'elles dansent en rond & se tenant la main l'une de l'autre ? C'est que le bienfait doit aller aux mains de celui qui le reçoit , & revenir à celui qui l'a donné , & que cet ordre qui a de la grace tant qu'il garde sa liaison & sa vicissitude , n'en a plus si-tost qu'il est interrompu. On les fait riantes , parce que tel est ordinairement le visage de ceux qui font le plaisir , & de ceux qui le reçoivent. Ieunes , parce qu'il ne faut iamais laisser vieillir la memoire d'un bienfait. Vierges , pour la sincerité incorruptible , & sacrée qui y doit estre. Sans ceinture , parce qu'il n'y faut rien de ferré ny de contraint ; & les robes transparentes , parce que les bienfaits veulent estre regardez. Je veux bien qu'il y en ait de si passionnez pour le party des Grecs , que toutes ces imaginations leur semblent necessaires ; mais ie ne pense

## DES BIENFAITS , Liu. I. 13

pas qu'il y ait personne qui cherche quelque secret dans ces noms qu'Hesiodé leur a donnez , ny qui croye qu'il y ait quelque chose de considerable en ce qu'il a nommé Paisnée , Aegle , la seconde , Eufrosine , & la dernière , Thalie. Chacun en fasse l'interpretation comme il luy plaira , & tâche d'en rendre quelque raison ; de moy ie suis content de croire simplement que ce sont des noms qu'il leur a donnez pour son plaisir. Aussi Homere , sans s'arrester à cette nomination , en a appellé vne Pasithée , & luy a donné mary , afin que vous ne pensiez pas que se soient des religieuses. Il se trouuera quelqu'autre Poète qui leur donnera des ceintures , & des robes fourrées. Aussi ne faut-il pas penser que Mercure est peint en leur compagnie , pour signifier que la grace d'un bienfait doit venir du langage qui l'accompagne , mais parce que ç'a esté le caprice du Peintre de les représenter de cette façon. Chrysippe mesme , qui par ses subtilitez fait profession de trouver ce qui est en toutes choses , qui n'employe qu'autant de paroles qu'il en faut pour se faire entendre , a pris tant de goust en ces baguettes , qu'il en a remply son liure ; & sans parler que fort peu de la maniere de donner , de receuoir , & de rendre vn bienfait , il a plustost meslé son discours à ces

fables , que ces fables à son discours. Car outre ce qu'Hecaton en a escrit , Chryfippe dit qu'il y a trois Graces filles de Jupiter & d'Euronimé , plus ieunes que les Heures , mais bien plus jolies , & que pour cela on les a données à Venus pour luy tenir compaignie. Il trouue auffi le nom de la mere myfterieux , & tient qu'elle a esté appellée Eurinomé , parce que la liberalité ne peut venir que de l'abondance , comme si c'estoit la coustume de nommer les filles auant les meres , ou que les Poètes se souciaffent beaucoup de donner les vrais noms aux choses. Comme quelquefois vn Nomenclateur , si la memoire luy manque , a recours à l'impudence , & nomme comme il luy vient en la bouche ceux de qui il a oublié le nom ; ainsi les Poètes ne se pensent pas obligerz à dire tousiours la verité , mais selon qu'ils sont contraints par la mesure du vers , ou flattez par la beauté de quelque parole , ils donnent à chacun le nom qui leur vient le plus à propos , & ne sont point blâmez d'auoir enrichy la matiere de quelque chose de leur inuention. L'vn ne donne point la loy à l'autre. Autant qu'il y a d'escriuains , autant chaque chose peut auoir de noms , si bon leur semble. Et pour vous faire voir que cela est vray , Thalie plus souuent que nulle autre est mise au nombre des Grace

DES BIENFAITS , Liu. I. 15  
par Hésiode, & Homere la fait passer pour  
vne Muse.

Mais de peur de tomber en la faute que  
ie condamne, il vaut mieux que ie laisse  
tout ce discours, qui est tellement hors  
de la chose, qu'il n'en approche pas seu-  
lement. Mais au moins souuenez-vous  
de me défendre si quelqu'un trouue mau-  
uais que j'aye parlé de Chryssippe, c'est ve-  
ritablement vn grand personnage, mais  
c'est vn Grec, de qui les pointes trop de-  
liées se rebouchent le plus souuent; &  
quand il semble qu'elles vont pour quel-  
que chose, elles piquent, & ne percent  
pas. Je ne sçay pas à quoy cela peut ser-  
uir. Il est question de traiter les bienfaits,  
& de regler vne chose qui sert plus que pas  
vne autre de liaison à la société des hom-  
mes. Il faut prescrire des loix à la vie, afin  
que voulant estre liberaux, nous ne deuen-  
ions faciles mal à propos, & que par la  
regle que nous y apporterons, nous ne  
nous restraignions pas, mais que nous  
gardions en cette action vn temperament  
qui ne soit ny defectueux ny superflu. Il  
faut tout de mesme instruire ceux qui re-  
çoient, de receuoir de bon cœur, de ren-  
dre de mesme, & de se proposer vne con-  
tention genereuse de n'égaliser pas seule-  
ment, mais s'il est possible, de vaincre en  
affection ceux qui les ont obligez en effet.

CHAP.  
I V.

Car en matiere de reuanche , on n'attrape pas , si l'on ne va plus auant. Il faut enseigner les vns à ne rien mettre en ligne de compte , les autres à penser deuoir plus qu'ils ne doiuent. Pour nous exhorter à vn combat si glorieux , & à vaincre des bienfaits par des bienfaits , Chryssippe dit qu'il faut craindre que pource que les Graces sont filles de Iupiter l'ingratitude ne soit vn sacrilege , & qu'on ne fasse outrage à de si belles filles , en ne reconnoissant pas dignement vn plaisir qu'on a receu. Mais , au lieu de cela dites-nous quelque chose qui nous rende capables de donner & de recevoir , & qui mette les obligeans & les obligez en vne louable dispute , les vns d'oublier tout à l'heure , & les autres de se souuenir eternellement. Il faut laisser ces fables aux Poëtes , qui n'ont autre but que de dire quelque chose de bonne grace. Mais si vous voulez guerir les ames , retenir la foy dans le commerce des hommes , & grauer dans les cœurs la memoire des bienfaits , tenez-nous vn autre langage , & faites d'autres efforts , si ce n'est peut-estre qu'il vous semble qu'avecque ces contes de vieille , il vous soit possible de remedier à la plus pernicieuse chose qui soit au monde ; *La carte blanche des*

AP. *bienfaits.*

V. Mais comme ie passeray par dessus ce

## DES BIENFAITS , Liu. I. 17

qui ne sert de rien , aussi veux-je particulièrement traiter ce qui me semblera nécessaire , & dire premierement ce que c'est que nous devons quand on nous a fait plaisir. L'un dit qu'il doit de l'argent, vn autre vn Consulat, l'autre vne Prelature, l'autre vn Gouvernement. Et toutesfois ce ne sont pas là bienfaits, ce n'en sont que les marques. Vn bienfait ne se manie point, il n'est visible qu'aux yeux de l'esprit. Il y a bien de la difference entre la matiere du bienfait & le bienfait. Ce qui nous vient de la liberalité de nos amis, or, argent, & toutes les autres choses, ne sont pas proprement des bienfaits. Le vray bienfait est la volonté seule de celuy qui donne. Le vulgaire ne prend garde qu'à ce qu'il voit, qu'à ce qu'il touche, qu'à ce qu'il possède, & de ce qui est le plus cher & le plus estimable, il n'en fait point de conte. Toutes ces vanitez que nous voyons, que nous manions, & que nous recherchons si passionnément, sont autant de sujets où la fortune exerce sa tyrannie. Vn malheur nous les oste, & vne injure nous les fait perdre; mais vn bienfait suruit à la chose qu'on a donnée. Car à parler comme il faut, ce qu'aucune violence ne peut ruiner, est proprement appelé bienfait. J'ay retiré mon amy de la main des Corsaires; si apres cela il tombe

entre les mains d'un autre ennemy qui le mette en prison, *l'usage* de mon bienfait est perdu pour luy, mais mon bienfait est demeuré. I'en ay sauué du naufrage, ou du feu, qui depuis sont morts ou de maladie, ou de quelque autre inconuenient. Ce que j'ay fait pour eux ne laisse pas d'estre, encore qu'ils ne soient plus. Ainsi toutes ces choses qui vsurpent faussement le nom de bienfait, ne sont pas bienfaits proprement, mais ministeres, par lesquels ceux qui aiment exercent & sont connoistre leur bonne volonté. Ce n'est pas en cecy seulement que cette consideration a lieu, il est assez d'autres occasions où l'apparence de la chose & la chose ne sont pas ensemble. Vn General d'armée a donné à vn Soldat vne couronne murale ou ciuique. *Qu'y a-t-il de beau en cette couronne ? Qu'y a-t-il de beau en vne \* pretexte,* en des trouffaux de verges, en vn tribunal, en vn chariot ? Ces choses-là sont bien des marques d'honneur, mais elles ne sont pas l'honneur mesme. Ainsi en vn bienfait, ce qu'il y a de visible n'est que l'apparence & la marque du bienfait.

*bece  
obe.*

*AP.  
I.*

Qu'appellez-vous donc bienfait ? Vne action de bienveillance qui donne de la joye, & qui en reçoit lors qu'elle en donne, qui de son inclination & de son mou-



## DES BIENFAITS, Liu. I. 19

uement propre se dispose à faire ce qu'elle fait. Ainsi l'importance n'est pas à donner ou peu ou beaucoup, mais à donner de bon cœur ; parce que le bienfait ne se considère pas en la chose faite ou donnée, mais en l'affection de celui qui la donne ou qui la fait. On le reconnoît en ce que toujours le bien-fait est bon, & la chose faite ou donnée est indifférente. C'est l'affection qui relève les choses basses, qui fait luire les obscures, qui deshonne ce qu'on estime, & donne du prix à ce qui n'en a point. Les choses que les hommes desirent sont d'une nature neutre ; l'esprit de celui qui les possède en est le directeur, & leur donne la forme qui luy plaît. Ce n'est donc pas en ce qui se compte, & qui nous passe par les mains, que consiste le bienfait. La piété ne consiste pas en la graisse des victimes, mais en la deuotion des sacrifiants. Et certainement on se tromperoit de penser qu'un homme de bien, pour n'offrir qu'un peu de farine en une écuelle de terre, eust moins de religion qu'un méchant, de qui les Dieux auroient tous les iours une écatombe sur leur Autel.

Si les bienfaits estoient en la chose & non pas en la volonté, l'estimation s'en feroit par la valeur de la chose qu'on auroit donnée, ce qui est faux. Car si un

CHAP.  
VII.

amy m'a fait vn petit present avec beaucoup d'affection, s'il m'a donné peu, mais librement, & pour secourir ma necessité, a fermé les yeux à la sienne, & y a apporté, non de la volonté, mais du desir, s'il m'a baillé comme s'il eust pris, s'il m'a fait plaisir sans en penser iamais rien auoir, s'il a fait cas de la reuanche que j'en ay prise comme s'il n'eust iamais rien fait pour moy; & non seulement n'a point laissé passer l'occasion de s'employer en mon affaire, mais l'a recherchée avecque soin, & preuenü avecque diligence, ie suis ingrat si ie ne m'estime plus son redevable, que d'un Roy qui auroit vuidé les coffres de son épargne pour m'enrichir. Au contraire les choses extorquées par importunité, ou laschées par nonchalance, quand ce seroient des sceptres & des diadèmes, donnent tousiours quelque dégoust à ceux qui les reçoient. Vne main liberale recommande plus vn present, qu'une main pleine. Le present qu'il m'a fait est petit; mais il ne le pouoit pas faire plus grand. Ou bien, ce qu'il m'a donné vaut beaucoup, mais il a delibéré s'il me le deuoit donner. Il m'a fait languir à l'attendre, il a fait vn soupir en me le baillant, il me l'a baillé superbement, il en a fait montre par les carrefours, & n'a rien oublié pour me le faire trouuer mal-agreable. C'est vne

## DES BIENFAITS, Liu. I. 21

gratification qu'il a voulu faire, non pas à moy, mais à sa vanité.

Socrate auoit vn grand nombre de jeunes gens qui le venoient voir, & qui tous, selon ce qu'ils pouuoient, luy faisoient quelque present. *Æschines* qui en estoit aussi, mais qui faute de moyens ne pouuoit faire comme les autres, luy dit; Le ne m'apperçoy d'estre pauvre qu'en ce que ie n'ay rien à vous offrir qui soit digne de vous. C'est pourquoy *Pélecion* m'estant deffenduë, ie vous donne vne seule chose que j'ay, qui est moy-mesme. Je vous prie me faire cét honneur d'accepter mon present tel qu'il est, & vous représenter que si mes compagnons vous en ont fait de plus grands, ils vous ont toutefois donné bien moins que ce qui leur est demeuré. La réponse de Socrate fut, Qu'il ne deuoit point douter qu'il ne fist cas de son present, si ce n'est qu'il en eut luy mesme mauuaise opinion. Qu'il feroit donc en sorte que si jusques-là il ne s'estoit pas estimé ce qu'il deuoit, il esperoit le rendre tel, qu'il auroit occasion de se priser d'auantage à l'aduénir. *Alcibiades* auoit autant de bien que de courage, & tous autres escoliers estoient enfans des premieres maisons de la ville, & cependant *Æschines* sçeut si bien faire, que son present fut trouué plus riche que

CHAP.  
VIII.

tout ce qu'ils auoient sçeu donner.

CHAP.  
IX.

Voyez, ie vous prie, la dexterité d'un bel esprit, que la misere ne peut tellement abbatre, que dénué de toutes choses il ne trouue dequoy fournir à sa liberalité. Il m'est aduis que ie luy entends tenir ce langage à la fortune; Et bien, tu m'as fait pauure, mais qu'as-tu gagné? ie n'auray pas moins dequoy faire vn present digne de Phomme à qui ie le veux donner; & que si ce n'est du tien que ie donne au moins ie donneray du mien. Ne pensez pas que pour ce qu'il se bailloit soy-mesme en payement de son apprentissage, il fit peu de conte de soy: mais ce jeune homme ingenieux trouua cette inuention de se donner à son maistre; afin que son maistre se donnast à luy. Il faut regarder qui donne, & non ce que l'on donne. C'est vn trait d'un esprit rusé, quand il est recherché de quelque chose qu'il n'y a point d'apparence d'accorder, de faire bonne mine, & tâcher de gratifier de paroles ceux qu'il ne peut contenter en effet. Mais encor aimerois-je mieux auoir affaire à luy qu'à vne maniere de présomptueux, qui avec vn langage superbe, & vne mine pesante, rebutent si dédaigneusement les personnes, qu'ils ne semblent faire montre de leur fortune, que pour acquerir des ennemis. Aussi nous les adorons bien enap-

## DES BIENFAITS , Liu. I. 23

parence, mais nous les detestons en nostre ame, & haïssons en leurs actions ce que nous imiterions si nous estions en leur place. Il y en a qui se seruent des femmes de leurs voisins, non pas secretement & avec quelque honte, mais scandaleusement à la veüë de tout le monde, & ne trouuent point mauuais qu'on leur rende la pareille. Si quelque mary ne permet pas à sa femme de se promener tout le long du iour parmy les ruës, & de s'exposer dans vne chaise aux yeux & aux desirs de toute vne ville, tout le sexe le décriera pour vn mal habile homme, qui ne sçait que c'est d'honneur, & de qui la conuersation ne peut apporter que du mal. Si quelqu'un n'a point de maistresse, & ne recherche quelque femme d'importance, ce sera vn homme sans courage, vn étallon de chambrières, & qui ne merite pas de manger vn friand morceau. De là vient que l'adultere est aujourd'huy la plus honneste & la plus approuuée façon qu'on ait de se marier. Vne femme ne semble pas bonne, si on ne l'a dérobée. Après auoir bien amassé, on répand; après auoir répandu, on ramasse avec la mesme auarice qu'auparuant. Il n'y a plus ny foy, ny conscience. Si quelqu'un est pauvre on le méprise, on apprehende de Pestre, & comme s'il n'y auoit point d'autre mal au monde, on ne

penſe à rien qu'à ſ'en garantir. Jamais vne injure n'eſt pardonnée, les forts gourmandent les foibles, & ne penſeroient pas leur faire connoiſtre leur uiſſance, s'ils ne leur faiſoient ſentir leur oppreſſion: Car de ruiner les Prouinces, & mettre la Juſtice à Penchere, c'eſt choſe qu'on ne trouue point eſtrange, parce que par le droit des gens, on peut vendre ce que l'on a acheté.

CHAP.  
X.

Mais l'abondance du ſujet m'a fait continuer ce diſcours plus que ie ne deuois. Finiſſons-le donc, & pour ne faire point deſhonneur à noſtre ſiecle, concluons que la plainte que nous faiſons à cette heure que tout eſt en deſordre, qu'il n'eſt point de preud'homme, que tout s'en va perdu, nos peres l'ont faite deuant nous, & nos enfans la feront encore après que nous ne ſerons plus. Le monde eſt & ſera toujours d'une façon. S'il y a du déreglement vne fois plus que l'autre, c'eſt choſe qui va & vient comme le flux & le reflux de la mer. Tantotſt l'impudicité gagnera le deſſus, & mettra les adulteres en reputation. Tantotſt la ſuperfluité des feſtins aura ſon tour, & la friandiſe des cuiſines, qui eſt la plus honteuſe façon de diſſiper de grands biens. Tantotſt la dépenſe des habits ſera débordée, & la difformité des eſprits ſe fera connoiſtre par le ſoin qu'on aura de l'embelliſſement

DES BIENFAITS, Liu. I. 25  
bellissement du corps. Tantost de la liberté mal dispensée naistront les insolences & les outrages, d'où peu à peu les humeurs, tant en general qu'en particulier, s'achemineroient à la cruauté, & enfin eclorront des guerres ciuiles, où toutes choses seront violées, & ne sera rien de si saint qu'on ne prenne la hardiesse de profaner. Il viendra peut-estre vn temps où Pyrongnerie aura du credit, & ce sera vertu que de bien boire. Les vices ne sont pas toujours en vne place, ils sont mobiles, & se font vne guerre perpetuelle pour regner l'vn après l'autre. Pour ce qui nous touche, nous pouuons dire de nous vne chose qui sera tousiours veritable, que nous ne valons rien, que iamais nous n'auons rien valu, & ce que ie suis bien marry de dire, que nous ne vaudrons iamais rien. Le monde ne sera iamais sans homicides, sans tyrans, sans larrons, sans adulteres, sans voleurs, sans sacrileges, & sans traistres. I'y adjoûterois sans ingrats, si ce n'estoit qu'il n'est point de méchanceté que l'ingratitude ne produise, & qu'on a peine à produire quelque mauuaise action que cet abominable vice n'y ait quelque part. Fuyons-le comme le plus grand crime qui se puisse commettre, supportons-le comme la plus petite injure que nous puissions recevoir. Le pis qui nous en

puisse arriuer, c'est que nous perdons le plaisir que nous auons fait. Ce qui est de meilleur nous en demeure, nous l'auons fait. Or comme il faut prendre garde d'obliger plustost que nul autre, ceux que nous pensons qui en auront du ressentiment; aussi est-il de certains plaisirs que nous ne deuons pas laisser de faire, encor que ceux qui en ont besoin nous soient suspects d'ingratitude, & que mesme il nous l'ayent déjà fait reconnoistre en quelqu'autre occasion. Comme si vn pere qui a ses fils en danger, les peut recouurer par mon moyen, & que pour m'y employer ie n'en reçoie point d'incommodité, ie seray bien aise d'y faire ce qui me sera possible. Si ie puis sauuer la vie à vne personne qui le merite, ie le feray aux dépens de la mienne, & ne feray point de difficulté de courre ma part de sa fortune. Si vn maraut est entre les mains des voleurs, & qu'en criant ie leur puisse faire lâcher prise, ie ne seray point marry d'ouurer la bouche pour sauuer vn homme.

HAP.  
XI.

Nous auons à cette heure à discourir des plaisirs que nous deuons faire, & de quelle façon il y faut proceder. Il y a trois sortes de choses qu'on peut donner. Les nécessaires sont les premieres, les profitables les secondes, & les dernieres celles qui ne sont que pour le plaisir, Mais sur



DES BIENFAITS, Liu. I. 27

tout, quoy que nous donnions, il faut prendre garde que ce soient des choses qui ne s'évanouissent pas legerement. Il est raisonnable de donner le premier rang aux necessaires. La vie va deuant toutes choses. La conseruation nous en est plus chere que Pornement. En vne chose dequoy nous auons moyen de nous passer, nous pouons faire les dégouster, & dire, Ie n'en ay que faire, ie me contente de ce que j'en ay. Ainsi nous n'auons pas tant d'enuie de rendre ce que nous aurions receu que de le mépriser. Des choses necessaires j'en fais encore de trois sortes. Les vnes sont celles sans qui nous ne pouons viure, comme estre deliuré des mains d'un ennemy, de la colere d'un tyran, d'un arrest de mort, & d'autres inconueniens qui ordinairement tiennent la vie assiegée de toutes parts. Tant plus nostre affliction aura esté grande, tant plus serons-nous redevables à celuy qui nous en aura demessez. Car à toute heure la forme effroyable du mal échappé nous repasse par la memoire, & il n'est rien de si doux en la deliurance, que de se représenter l'apprehension qu'on a eüe de n'estre iamais deliuré. Toutesfois ne nous persuadons pas que si dès aujourd'huy nous pouons sauuer un homme, nous le deuions laisser languir iusques à demain, pour en faire

peser dauantage l'obligation qu'il nous en aura. Après les choses de cette nature , il y en a d'autres sans lesquelles nous pouuons viure , mais nous ne le deuons pas faire , parce que sans elles nous aurions meilleur marché de ne viure point , comme la liberté , l'honneur , & la santé de l'esprit. A celles-cy succedent les dernieres du nombre des necessaires , qui sont celles sans qui nous ne prendrions point de plaisir à viure , comme sont les choses que la conjunction , le sang , la continuation , ou la longue conuersation nous font aimer , les femmes , les enfans , les lieux de nostre naissance , & les autres objets à quoy nostre esprit se colle & s'attache avec tant de passion , qu'on a quelquefois moins de regret de mourir que d'en estre separé. Quant aux choses profitables , qui tiennent le second rang après les necessaires , la diuersité en est grande , & le nombre infiny. L'argent est de ce rang-là ( toutes-fois jusqu'à la suffisance seulement , & au deça de la superfluité ) les honneurs , les auancemens de ceux qui ne sont pas contents de leur fortune. Car la premiere utilité , c'est d'estre vuile à soy-mesme. Il ne reste plus à parler que des choses que l'abondance fait naistre , & qui seruent plus aux delices , qu'à la necessité , ny au profit. Quand nous voulons donner quelque cho-

DES BIENFAITS , Liu. I. 29

se de cette qualité, voyons de le faire en forte que l'occasion la rende agreable. Que ce soit vne chose non vulgaire, mais qui ait tousiours esté rare, ou qui le soit de nostre temps, ou qui n'estant pas d'elle-mesme fort precieuse, soit présentée en vne saison, ou en vn lieu si à son auantage, que le jugement de celuy qui l'enuoye luy fasse auoir de la reputation & du credit. Pensons ce qui sera le mieux receu, ce qui plus souuent se representera deuant les yeux, afin que celuy à qui nous donnons-pense estre aussi souuent avec nous qu'il sera avec nostre present. Sur tout gardons-nous de donner des choses inutiles, comme vn épieu à vne femme, ou à vn bon homme de quatre-vingts ans; à vn paysan des liures, ou à vn homme d'estude des toiles & des filets. Mais d'autre-part aussi, prenons garde que tandis que nous voulons donner des choses agreables, nous en donnions qui semblent reprocher quelque defect; comme à vn yuongne, du vin, ou à vn homme mal disposé, des medicamens. Toute chose qui porte quelque marque de l'imperfection de celuy qui le reçoit, luy est plustost injure que present.

S'il dépend de nous de donner ce que bon nous semblera, prenons garde de donner des choses de la plus longue durée

CHAP.  
XII.

que nous les pourrions choisir. Car il n'est gueres d'hommes si reconnoissans, qu'ils ne perdent la memoire d'un present aussi-tost qu'ils en ont perdu la veuë; comme au contraire, pour ingrat que soit vn homme, il faut que l'objet excite sa memoire, & qu'en dépit de luy quand il voit le present il se ressouuienne de l'auteur. Il y a encor vn autre poinct qui nous doit conuier à donner des choses durables. C'est que depuis que nous auons donné vne chose à quelqu'un, il ne luy en faut plus iamais parler. Ainsi le present fera l'aduertissement que nous n'osons faire. Je donneray plustost de l'argent en œuure qu'en monnoye, & des statues plustost que des habits, ou quelque autre chose qui soit vsée au premier iour. On cesse de sçauoir gré, quand on cesse de posseder. Il y en a peu qui fassent autrement. La souuenance prend fin ordinairement comme l'vsage. C'est pourquoy ie veux, si ie puis, que mon present ne soit point de chose qui se consume facilement. Je veux qu'il demeure, qu'il s'attache, & qu'il viue avecque mon amy. Je crois qu'il n'y a homme de si peu de jugement, qu'il le faille aduertir de n'enuoyer des gladiateurs, ny des animaux pour combattre après que le spectacle aura esté representé, non plus que

DES BIENFAITS, Liu. I. 31

de Péta mine en Ianuier, & de la fourrure en Iuillet. Vne chose plaist en vne occasion qui en vne autre seroit desagreable. Il faut considerer le temps, le lieu & les personnes à qui nous auons à faire. Vn sens commun sans science est capable de cette obseruation. Combien vn homme prend-il plus de plaisir quand on luy donne ce qu'il n'a point, que ce qu'il a en abondance ? ce qu'il cherche il y a long-temps, que ce que la plus chetive boutique de la ville luy peut fournir ? Quoy que l'on donne, & à qui que l'on donne, rien n'est méprisiable quand il est rare & recherché. Vn present mesme de pommes communes, & qu'au bout de quelques iours on ne voudroit pas seulement regarder, peut auoir de la grace quand il ne s'en trouue point encores, & qu'elles sont venuës long-temps avant leur saison. Il y a de l'honneur aussi à donner vne chose que celuy à qui nous la donnons ne pouuoit auoir d'autre que de nous, ou que nous n'auons iamais donnée à d'autre qu'à luy.

Alexandre de Macedoine estant de retour de sa conqueste du Leuant, les Corinthiens enuoyerent vers luy pour luy témoigner la joye qu'ils auoient du succes de son voyage, & luy dire qu'ils le faisoient bourgeois de leur ville. Luy qui ne pensoit pas estre moins que Dieu (tant les

CHAP. XIII.

prosperitez l'auoient auéglé ! ) s'estant mis à rire comme par mocquerie du present qu'on luy faisoit , vn des Ambassadeurs luy dit ; C'est vne chose que nous n'auons iamais donnée qu'à vous & à Hercule. Alors considerant, non qui donnoit la bourgeoisie, mais qui estoient ceux à qui on la donnoit, il la receut fort volontiers, festina les Ambassadeurs, & leur fit toutes les démonstrations de bonne volonté dont il se pût auiser. Cét homme qui n'auoit autre passion que la gloire, dont il ne connoissoit ny la nature ny les bornes, marchant sur les pas d'Hercule & de Bacchus, & se proposant de faire encores plus de chemin qu'ils n'auoient fait, ne regarda plus les Corinthiens pour regarder le compagnon qu'ils luy donoient, & voyant qu'on l'égaloit à Hercule, il crût estre Dieu par vaine & présomptueuse imagination. Je voudrois bien qu'on me dit quelle comparaison il pouuoit y auoir entre vn jeune ambitieux, de qui toute la vertu n'estoit qu'une heureuse temerité, & celuy qui ne cherchoit autre fruit de ses victoires que le repos du monde, & de l'auoir couru d'un bout à l'autre, non pour en desirer la conqueste, mais pour en procurer la deliurance. Que pouuoit auoir de semblable Pennemy juré des méchans, le protecteur des gens de bien, & le pacifica-

DES BIENFAITS , Liu. I. 33

teur de la mer & de la terre , avec vn misérable , nourry dès son enfance aux volteries , avec vn persecuteur de peuples , aussi funeste à ses amis qu'à ses ennemis , & qui ne pouuoit trouuer de tiltre plus conuenable à son humeur , que d'estre la terreur de Pvnivers ? ne se souuenant pas que si les bestes furieuses sont formidables par leur force, celles qui n'ont du tout point du courage ne le sont pas moins par leur poison.

Mais retournons à nostre propos. Vn CHAP. plaisir qu'on fait à tout le monde n'oblige XIV. personne. Je ne sçay point de gré à celuy qui tient hostellerie de m'auoir logé , non plus qu'à celuy qui donnant à manger à toute vne ville , m'a mis en vn rang d'où il n'a excepté personne. Qu'est-ce qu'il a fait pour moy , que ce qu'il a fait pour vn bardin , pour vn belistre , & pour vn que peut-estre il n'auoit iamais veu ? Il n'a point eu bonne opinion de moy , mais il a voulu contenter sa vanité. Voulez-vous rendre vne chose agreable ? rendez-la rare. Qui est-ce qui voudroit qu'on luy mit en compte ce qu'il a recueilly d'vne chose qu'on jettoit indifferemment sur toute vne multitude ? Je ne veux pas que cecy soit pris pour vne bride que ie donne à la liberalité. Je trouue bon qu'elle aille aussi auant qu'il luy plaira ; mais ie ne veux pas qu'elle aille en desordre. Il y a moyen de faire en sorte

que donnant à beaucoup, il n'y en aura pas vn qui ne se persuade que nous l'auons gratifié d'une autre façon que le commun. Il faut que chacun ait quelque marque particuliere, qui luy fasse penser qu'on a fait plus de cas de luy que de nul autre. Vn tel a eu autant que moy, mais ie l'ay eu sans l'auoir recherché. Il a eu autant que moy; mais ie l'ay eu tout incontinent, & il a esté long-temps à le gagner. On peut bien donner à plusieurs vne mesme chose, que ce ne sera pas avecque mesmes paroles, ny avecque démonstration d'une mesme volonté. Il a eu autant que moy, il a prié pour l'auoir, & j'ay esté prié pour le prendre. Il a eu autant que moy, mais on scauoit bien qu'il auoit dequoy rendre. Il est vieux, & n'a point d'enfans, il s'en reuanchera quand il fera son testament. I'ay plus eu que luy, encores qu'il ait eu autant que moy, parce qu'on me l'a donné sans esperance de le retirer. Comme vne Courtisane se diuise si judicieusement à ses poursuiuans, qu'il n'y en a pas vn qui ne pense estre celuy qu'elle ayme le mieux; ainsi il faut que celuy qui veut que ses biens soient aimables, les distribue si dextrement, que tous ceux qui les reçoient se sentent obligez l'un comme l'autre, chacun neantmoins se fasse croire qu'on a fait quelque chose pour luy plus que pour son



DES BIENFAITS, Liu. I. 35

compagnon. Pour moy ie laisse les coudées franches aux bienfaits. Tant plus ils seront grands, & tant plus il y en aura, tant plus grande sera la louange de celuy qui les fera. Tout ce que ie veux, c'est qu'on y apporte du jugement. Il n'est point d'homme si sensible, que ce qu'on luy donne fortuitement le touche au cœur. C'est pourquoy si quelqu'un pense que ce langage tende à ramener la liberalité dans ses limites, & luy referrer ses bornes, il ne gouste pas bien ce que ie dis. Car y a-t-il quelque vertu que ie reuere. & que ie presche davantage? Et qui a plus de sujet de le faire que moy, qui me propose de donner des regles à la société humaine, & de procurer son establissement?

Que veux-je donc faire sçauoir? que puisque la meilleure action de l'ame, ne peut estre estimée vertueuse, qu'elle ne prene de la vertu, & sa regle & sa mesure, ie n'approuue ny l'excès ny le desordre en la liberalité. Il y a du contentement à receuoir vn bienfait, voire de luy tendre les mains, quand vne élection judicieuse le presente à ceux qui en sont dignes, non pas quand vne occasion fortuite, ou vne passion indiscrète de celuy qui donne nous le fait tomber entre les mains. Quelle apparence y a-t-il de nommer bienfait vne chose de laquelle on a honte de dire l'auteur? L'obli-

CHAP.  
XV.

gation est alors vrayement agreable , & descend au fonds de l'ame pour y demeurer eternellement , quand nous nous souvenons plus volontiers du merite de celuy qui nous oblige , que de la valeur du plaisir qui nous est fait. Crispus Passienus disoit ordinairement , qu'il y auoit de certaines gens de qui il estimoit plus le jugement, que le bienfait , & d'autres aussi de qui il aimoit mieux le bienfait que le jugement, & en donnoit cét exemple. J'aime mieux, disoit-il, le jugement d'Auguste , que le bienfait de Claudius. Pour moy ie ne scaurois faire cas du bienfait d'un homme de qui ie mépriserois le jugement. Mais quoy ? falloit-il donc refuser ce que donnoit Claudius ? Non , mais il falloit prendre de luy comme de la fortune, qu'on doit s'assurer d'auoir pour ennemie au premier iour. Comment donc separons-nous des choses si bien jointes ? Ce qui est de meilleur en vn bienfait , c'est d'estre donné avec jugement. S'il y manque , il n'y a plus de bienfait. Autrement vne grande somme d'argent donnée mal à propos, n'est pas plus bienfait que si elle estoit mise en tresor. Et au reste il y a beaucoup de choses qu'il faut receuoir , sans croire en estre redteuable.



# SENEQVE,

DES

## BIENFAITS.

### LIVRE SECOND.

**C**ONTINUONS nostre discours, CHAP. I.  
 & voyons de quelle façon il faut faire plaisir ; la chose est aisée à mon aduis. Donnons comme nous voudrions recevoir, volontairement, promptement, & sans marchander. Ce que nous donnons n'a point de merite, quand nous auons du regret à le voir partir d'entre nos mains, & qu'il semble plustost qu'on nous l'arrache, que nous ne le donnons à nostre amy. Si nous ne pouvons faire qu'il n'y ait quelque retardement, gardons pour le moins qu'on n'y apperceiue de la deliberation. Celuy qui delibere oblige aussi peu que celuy qui refuse, parce qu'en la vblonté seule

du bienfaisant est toute la reputation du bien-fait. Qui donne & voudroit bien ne donner point, ne donne pas, mais il est ferré de si près qu'il laisse aller ce qu'il ne peut retenir. Il en est assez qui donnent parce qu'ils n'ont pas l'assurance d'éconduire. Les bienfaits vraiment agreables, sont ceux qui n'ont difficulté ny longueur, que la modestie de ceux qui les reçoient. Donnons si nous pouuons deuant qu'on nous demande ; & si nous ne le pouuons, donnons incontinent après qu'on nous a demandé. Toutes-fois le premier est le meilleur, parce qu'un homme de courage ne venant iamais aux requestes, qu'il ne rougisse & qu'il ne baïsse les yeux, on luy fait vn autre plaisir, de l'exempter de cette necessité. Qui prie, accepte bien ce qu'il reçoit ; & c'a tousiours esté l'opinion des gens d'honneur, qu'il n'y a rien de mieux vendu, que ce que les prieres font obtenir. Si les vœux se faisoient à haute voix, ils seroient plus rares qu'ils ne sont : Et quoy que ce soit vne chose tres-honneste, de prier les Dieux, si le faisons-nous ordinairement, en quelque solitude, & si secretement que l'on reconnoist bien que nous ne prenons pas plaisir d'estre veus en cette action.

CHAP.

II.

C'est vn fâcheux mot que, *Je vous prie* ; si nous voulons gratifier vn amy, nous

## DES BIENFAITS, Liu. II. 39

ne luy deuons pas donner la peine de le dire. Après qu'il est dit, donnons si-tost que nous voudrons, nous ne pouuons donner que trop tard. Ce seroit beaucoup qui pourroit dénier ce qu'on veut de nous, & aller au deuant d'une necessité que peut-estre on n'a pas la hardiesse de nous déclarer; vn homme obligé de cette façon, aime sa debte, & s'en ressouient éternellement. Si la demande nous a préuenü, ne nous laissons point faire de longues harangues, paroissions plustost aduertis que priez, & promettons si ptomptement que l'on croye que c'estoit chose que nous estions resolu de faire quand on ne nous en auroit point parlé. Comme vne viande ou vn verre d'eau sont quelquesfois donnez si à propos à vn malade, qu'ils luy sauuent la vie, ainsi le plaisir le plus petit & le plus contemptible qui se puisse imaginer, s'il est fait au besoin, il n'ya point de doute qu'il ne deuienne aussi precieux, qu'un de bien plus grande importance, sur lequel on a esté long-temps à déliberer. Il est certain que celuy qui donne tost, donne avec affection; Aussi luy voyez-vous paroistre le coeur au visage, & sa façon riante donne vn témoignage indubitable du contentement qu'il a de faire plaisir.

Il y en a qui avecques vne grauité me-

CHAP.

I I I

lancholique, tantost faisans les muets, & tantost parlans comme s'ils auoient la peine d'ouuir la bouche, gastent le plaisir qu'ils veulent faire, & ne semblent pas tant promettre que refuser. Nous ferons mieux en semblables occasions, d'accompagner les bons effets de bonnes paroles, & de dire à celuy qui nous prie, vous auez tort que ie n'ay plustost sçeu que ie fusse capable de vous seruir; il semble que vous vous soyez adressé à moy auecque quelque défiance, c'est vne chose où vous n'auuez que faire de l'entremise de personne, vous me faites beaucoup d'honneur de me commander, ie suis content pour ce coup d'excuser vos ceremonies, pourueu qu'vne autre-fois quand ie pourray quelque chose qui vous soit agreable, vous en vsiez auec autorité. Sans doute celuy qui receura de cette façon estimera nostre volonté plus que la chose mesme qu'il nous demandoit, & s'en ira disant en luy-mesme; l'ay fait vne belle acquisition aujourd'huy, ie suis plus satisfait de la rencontre d'vn si honneste homme, que si j'auois gagné beaucoup dauantage par autre moyen: Il n'est pas possible que ie me puisse iamais acquiescer en son endroit.

CHAP.

IV.

Il y en a d'autres, qui après vous auoir fait repentir, auec vn langage & vne

DES BIENFAITS , Liu. II. 41

démonstration toute manifeste de leur arrogance de les auoir employez , sont encores si longs & si pesans à liurer ce qu'ils ont promis , qu'on auroit meilleur marché de n'en auoir rien obtenu. Car à toute heure il faut auoir leur courtoisie en la bouche ; & bien souuent cette derniere sollicitation a plus d'espines que la premiere. Il faut trouuer vn amy qui les en fasse reffouuenir , & vn autre qui le reçoie. De maniere qu'un present ayant à passer par tant de mains , il faut necessairement que les intercesseurs en partagent l'obligation avecque l'auteur. Voulons nous auoir le remerciement tout entier , faisons que le bienfait tout entier arriue entre les mains de ceux à qui nous l'auons promis , qu'il n'y ait point de courtier qui s'en mesle , point de frippier qui en retienne rien ; la gloire de nostre liberalité ne se peut communiquer à vn autre qu'avec diminution de ce qui nous en appartient.

Il n'y a point de gese si grande que  
de languir après l'attente de quelque chose. Les esperances coupées sont plus supportables que celles qu'on traîne en longueur , & toutesfois la pluspart des hommes ont cette miserable vanité que s'ils ont fait quelque promesse , ils en remettent l'execution d'un iour à l'autre , pour

CHAP.  
V.

le contentement qu'ils ont d'auoir tous  
 jours quelqu'un qui les suiue. Ainsi font  
 ordinairement les Officiers des Princes,  
 qui sont bien aises d'auoir vne troupe de  
 suiuaus, & pour ainsi dire, vn spectacle  
 de leur orgueil, & qui penseroient pou-  
 uoir moins, s'ils n'auoient dequoy mon-  
 trer qu'ils peuuent beaucoup. Ils ne vous  
 expedieront iamais à l'heure mesme, &  
 vous n'en aurez iamais qu'une piece après  
 l'autre. Aux injures ils courent la poste,  
 aux bienfaits ils clochent, & vont bien à  
 peine le petit pas. Le dire du Comique  
 est tres-veritable ; Quand tu veulx faire  
 plaisir, souuiens-toy que ce que tu donnes  
 au temps, tu postes à l'obligation. De là  
 viennent ces murmures que fait naistre le  
 juste dépit : Faites-le si vous le voulez  
 faire, la chose ne vaut pas tant de façon.  
 Si vous n'en voulez rien faire, il ne faut  
 que le dire. Quelqu'un pensera qu'il y  
 ait de l'ingratitude en ce langage, il n'y  
 en a point ; car comment seroit-on in-  
 grat à ceux qui vendent si cher vne si  
 mauuaise denrée ? Il n'est pas possible  
 qu'un homme qui a du courage ne se lasse  
 de faire le valet, qu'il ne se dépite con-  
 tre ses affaires, & ne cesse de desirer çà  
 qu'on luy fait poursuiure avec trop de  
 cour & de longueur. C'est cruauté de fai-  
 re durer le supplice d'un criminel, & vne



DES BIENFAITS, Liu. II. 43

espece de misericorde de le depescher promptement, parce que sa derniere peine le met en repos. Le temps qui precede son execution, est la plus grande & la plus cruelle partie de son supplice. Il en est de mesme aux bienfaits, plus on donne tost, plus on oblige celuy qui recoit, l'attente du bien a du trouble & de la sollicitude. Et parce que la pluspart des bienfaits sont recherchez pour le remede de quelque incommodité, si nous pouuons mettre incontinent vn homme hors de peine, & que nous le laissons trop long-temps endurer, ou que nous le faisons resiouir trop tard, nous ostonz l'ame à nostre courtoisie. Vne bonne volonté n'est iamais lente, & le propre de celuy qui fait volontiers, c'est de faire vistement. Qui est long à donner, ne donne pas de bon cœur, & perd ensemble deux choses de grande importance, le temps & le témoignage de l'affection; vouloir tard, est vne marque de ne vouloir pas.

Toutes nos actions ont des circonstances CHAP. suiuant lesquelles elles doiuent estre VI. considerées, & le plus souuent selon qu'on est lent ou prompt à faire vne chose, elle reüssit bien ou mal; vne flèche ne blesse pas tousiours de mesme façon, non que ce ne soit tousiours le mesme fetz mais parce que selon qu'on la décocho

elle fait des ouuertes inégales. Vne espée qui n'a fait qu'égratigner la peau, eust percé la peau d'oultre en oultre, si le coup eust esté plus violent. La façon de donner, met de la différence entre les choses qu'on donne, encores qu'elles soient du tout semblables. C'est vne chose douce & glorieuse de ne permettre pas qu'on nous remercie, & dès l'heure-mesme qu'on donne, de ne se souuenir plus d'auoir donné. Il ne faut iamais aussi blâmer ceux à qui nous donnons; Le plaisir & l'injure sont incompatibles; & qui-conque les assemble montre qu'il a faute de jugement. Le bienfait est vne chose douce, n'y apportons point d'aigreur; laissons le sucre sans absynthe; & si nous auons quelque chose à dire, attendons qu'il s'en présente vne occasion plus à propos.

CHAP. VII. Fabius Verrucosus comparoit vn plaisir fait de mauuaise grace, à du pain remply de pierres que l'on prend parce qu'on a faim. Tibere ayant esté prié vn iour par vn certain Allius qui auoit mangé tout son bien, de luy donner dequoy s'acquitter, luy commanda de luy donner vn memoire de ceux à qui il deuoit. Cela n'estoit pas donner, mais bien sonner la trompette pour luy attirer sur les bras tout ce qu'il auoit de creanciers. Enfin il luy

DES BIENFAITS, Liu. II. 45

fit expedier vne rescription , mais avec des remonstrances si outrageuses, qu'ayant emporté ce qu'il demandoit , il ne fut rien moins que gratifié , il le dégagea des autres , & ne se Pengagea point. Je croy bien que préuoyant beaucoup de pareilles importunitéz il leur vouloit couper chemin par cette inuention , qui peut-estre n'est pas mauuaise pour tenir en bride ceux qui dépendent inconsidérément ; Mais quand il s'agit de faire plaisir, ce n'est point ainsi qu'il faut y proceder.

Quand nous donnons quelque chose, CHAP. VIII.  
apportons-y tout ce que nous pouuons pour la faire bien recevoir. Donner comme Tibere , c'est gourmander ; & pour en dire mon aduis , les Princes en cela n'ont point plus de priuilege que les autres. Il se proposoit d'éuiter vne chose, & ne laissa pas d'y tomber. Car il s'en trouua qui luy firent la mesme requeste qu'Allius ; il leur donna bien quelque argent, mais ce fut après qu'il leur eut fait rendre compte de leurs debtes en la presence du Senat. Je trouue cette procedure plus tyrannique que liberale. Je n'appelle point faire du bien quand on me le fait d'une façon qu'il faut que ie rougisse lors qu'il m'en souuient ; On m'a fait aller deuant le Iuge, si ie n'eusse plaidé , ie n'eusse rien eu.

CHAP. IX.  
Ceux qui font des regles de sagesse,

font de deux sortes de plaisirs ; les vns , qui veulent la montre & la lumiere , les autres qui cherchent le secret & l'obscurité. Les recompenses d'un seruice fait à la guerre, les titres d'honneur & les autres choses semblables à qui la publication donne de l'embellissement , se doiuent bailler deuant le monde. Au contraire les plaisirs qui semblent apporter quelque diminution à l'honneur , & à la qualité , comme sont les remedes deus à quelque misere ou incommodité , ne veulent estre veus de personne que de celuy qui les reçoit , & s'il estoit possible de le tromper luy-mesme, de sorte qu'il eust ce qui luy est nécessaire , & ne sceust point d'où il seroit venu , ce seroit conduire la courtoisie au plus haut degré où elle puisse monter.

CHAP.  
X.

On dit qu'un iour Arcésilaus estant allé visiter un de ses amis malade , & qui manquoit de toutes choses ; mais qui estoit si opiniastre à dissimuler toutes ses necessitez, que la maladie mesme ne les luy pouuoit faire declarer, jugea qu'il le falloit assister sans qu'il en vit rien , & luy coula doucement sa bourse sous son oreiller , afin que ce pauvre homme , à qui la honte faisoit tant de mal , trouuast plutôt qu'il ne receut ce qu'il desiroit. Quoy! feray-je donc du bien à un homme , & il ne sçaura point qui le luy aura fait ?

DES BIENFAITS , Liu. II. 47

Premierement, si l'ignorance est vne partie du plaisir, ie veux qu'il ignore, & après cela ie luy en feray tant d'autres, que par les derniers il connoistra qui luy aura fait le premier; & enfin quand il ne le scauroit pas, il me suffira que ie le sçache. Vous me direz que ce n'est pas assez. Aussi ne seroit-ce, si ie m'estois proposé de donner à vsure, mais si ie n'ay pensé qu'à rendre mon bienfait agreable, il ne me faut point d'autre témoignage que le mien, autrement ie ne prens pas plaisir à bien faire, mais à estre regardé quand ie fais bien. Vous voulez qu'il le sçache, parlez plus ouuertement, vous voulez qu'il vous le rende. En quelque façon que ce soit, ie veux qu'il le sçache. Mais quoy? si c'est son profit, son honneur & son contentement, qu'il n'en sçache rien, pourquoy ne consentirez-vous pas à cette ignorance? Ie veux enfin qu'il le sçache, ie voy donc bien ce que c'est, vous ne voudriez pas de nuict empescher vn homme d'estre tué. Ie ne dy pas que quand cela se peut faire honnestement, on ne puisse recueillir quelque joye de voir que ce qu'on donne soit receu de bonne volonté. Mais si le besoin de mon amy est de cette condition, que le secours luy en fasse honte, & que ce que ie fais pour luy, s'il est publié;

luy soit plustost injure que plaisir , ie suis bien content qu'il n'en soit rien mis sur le papier de ma dépense. Serois-je si mal aduisé de luy dire , que c'est de moy qu'il a receu ce plaisir ? Et si hardy de reprocher vne chose qu'il ne m'est pas seulement permis de ramentrevoir ? La loy d'un plaisir qu'un amy fait à l'autre, est que l'un oublie tout incontinent d'auoir donné , & que l'autre se souuienne éternellement d'auoir receu.

CHAP. XI. On ne scauroit mieux gesner vn homme , que de luy repeter souuent qu'on luy a fait plaisir. Vn homme à qui du temps du Triumvirat vn des amis de Cesar auoit sauué la vie , enfin après auoir enduré long-temps de l'autorité que cette obligation luy faisoit prendre sur luy , fut à la fin contraint de luy dire tout haut , rendez-moy à Cesar , ou cessez de me représenter que ie fusse mort sans vous. Si vous me laissez la liberté de m'en ressouvenir à ma discretion , vous m'avez sauué la vie , s'il faut que ie m'en ressouuienne à la vostre , vous m'avez tué. Je ne vous ay point d'obligation de m'auoir gardé pour vn eschantillon de vostre credit , me montrerez-vous encore long-temps ? Ne me laisserez-vous iamais oublier mon infortune ? Je n'eusse esté mené qu'une seule fois en triomphe. Depuis qu'un plaisir est fait,

## DES BIENFAITS, Liu. II. 49

fait, il n'en faut plus parler ; qui en fait  
 ressouvenir, le redemande : le meilleur  
 est de n'y penser plus, & de n'en rafraî-  
 chir iamais la memoire que par vn autre  
 bienfait. Il ne le faut pas mesme conter  
 aux autres ; car l'on vous dira comme à  
 vn qui publioit par tout vn plaisir qu'il  
 auoit fait, voulez-vous nier d'en auoir  
 esté payé. Quand ? autant de fois que  
 vous en auez fait le conte. Ce n'est  
 point à vous d'en rien dire, il sera plus  
 honneste qu'un autre le fasse, & quand il  
 le fera, ne doutez pas qu'on ne mette au  
 nombre de vos louanges, de n'en auoir  
 point parlé. Mais peut-estre vous auez  
 peur que si vous ne le dites, personne ne  
 le sçache, & que cela ne me donne occa-  
 sion de ne vous en sçauoir point de gré.  
 Tant s'en faut que cela soit, qu'au con-  
 traire, si l'on en parle en vostre presence,  
 vous deuez incontinent répondre, Vray-  
 ment il merite bien dauantage, ie suis  
 seulement marry que ie ne puis accompa-  
 gner de plus de preuues la volonté que j'ay  
 de le seruir. Et pour vous montrer que  
 vous ne tenez pas ce langage en bouffon-  
 nant, ny comme font plusieurs par vne  
 feinte modestie, dédaignant en apparence  
 ce qu'en effet ils desirent de toute leur affe-  
 ction, Adioustez-y toute la démonstration  
 d'humanité que vous sçauriez vous imagi-

ner. Le Laboureur qui ne se soucie de son bled que quand il le sème, ne fera jamais de bonne recolte. Ce n'est pas sans peine que le bled monte en espy. Jamais vne diligence n'est fructueuse, si elle n'est continuée iusques à la fin. Peut-il estre de plus notables bienfaits, que ceux des peres à leurs enfans ? & toutesfois ils sont inutiles, si la pieté se lassé de les entretenir. Il en est de mesme de tous les autres bien-faits. Si nous ne leur aydons, nous les perdons. Ce n'est pas assez de les auoir fait naistre, il les faut faire viure. Aymons-les, si nous voulons qu'on nous en sçache gré. Mais sur tout, comme j'ay dit, n'en parlons point. En faire souuenir; importune; les reprocher, fait des ennemis. Il n'y a rien qu'on doie plustost éuiter que l'arrogance, quand on fait plaisir. Laissons-là la vanité; les choses parleront, pourueu que nous ayons la patience de nous taire. Quelque bienfait que ce puisse estre, il est impossible qu'il ne soit haï quand il est fait arrogamment.

CHAP. XII. Cajus Cesar donna la vie à Pompeius Pennus (si c'est la donner que de ne l'oster point) & comme il Pen remercioit, il luy donna son pied gauche à baiser. Ceux qui l'excusent, disent que ce ne fut point par outrecuidance, mais parce qu'il auoit enuie qu'on vist sa pantoufle, qui



DES BIENFAITS , Liu. II. si  
 estoit d'or en broderie de perles. Ils di-  
 sent dauantage , que peut-estre il eust  
 égard à la qualité Consulaire de ce bon  
 homme , de luy bailler de l'or & des perles  
 à baiser ; parce qu'il reconnoissoit qu'en  
 tout le reste de son corps il n'auoit rien de  
 si net , ny de si digne d'estre baisé. Ce  
 miserable , né pour la ruine entiere des  
 mœurs Romaines , & pour l'establissement  
 de la seruitude perpetuelle , n'eust pas  
 esté satisfait de voir en la presence d'vne  
 grande & honorable compagnie , vn  
 vieux Sénateur , remarquable par vne in-  
 finité de belles charges qu'il auoit eues,  
 prosterné deuant luy comme vn vaincu  
 deuant vn victorieux , s'il n'eust encores  
 trouué quelque chose au dessous des ge-  
 noux pour y faire descendre la liberté. Il  
 n'eust pas pensé auoir bien foulé aux pieds  
 la République , s'il ne luy eust fait cét ou-  
 trage du pied gauche , & si apres auoir mé-  
 prisé de telle sorte la vie d'vn Sénateur,  
 que d'en faire le jugement capital en pan-  
 touffes , il ne luy eust encor donné du pied  
 par les dents , pour rendre l'injure accom-  
 plie au gré de son insolence & de sa fureur.

O vanité compagne d'vne grande fortune !  
 ô maladie qui ruine les esprits les plus  
 sains ! Puis que ton contentement est de  
 changer les bienfaits en injures , ton gouff  
 d'aimer ce qui n'a point de mesure,

CHAP.  
 XIIII

& ton industrie de ne faire iamais rien de bonne grace , combien penses-tu que tu fais de plaisir à ceux à qui tu n'en fais point ? Plus tu te hausses , plus tu demeureres basse , & montres que tu connois mal la condition de ce qui te fait énor-gueillir. Tu ne donnes rien que tu ne gasses. Je voudrois sçauoir d'où te vient ce jugement peruertý , de te vouloir faire voir en masque , plustost qu'en ton visage naturel. Vn plaisir m'est agreable , quand il m'est fait agreablement , quand celuy qui me le fait , s'il est plus grand Seigneur que moy , ne me met pas pourtant le pied sur la gorge , mais s'abaisse jusqu'à moy , oste la pompe à sa courtoisie , & n'a pas seulement égard à me secourir en ma necessité , mais y adjouste encor ce respect , de considerer de quelle façon ie veux estre secouru. Il n'y a qu'un moyen de ramener ces audacieux à leur deuoir , c'est de leur faire connoistre que pour tout le bruit qu'ils font , ny eux ny leurs bien-faits n'en sont pas estimez dauantage , & que par leur présomption ils font rire le monde , & sont cause qu'on veut mal à ce qui seroit aimable , s'il estoit manié d'une autre façon.

CHAP.  
XIV.

Il y a des choses de cette nature , que qui les bailleroit à ceux qui les deman-gent , elles seroient occasion de leur ruýne.

## DES BIENFAITS, Liv. II. 55

Quand cela s'offre, celuy qui refuse oblige, & non pas celuy qui donne. Ne nous arrestons pas à ce que nos amis veulent, regardons ce qui leur est bon. Les passions bien souuent éblouissent la partie raisonnable de l'ame, & nous donnent de mauvaises intentions. Mais quand cette premiere faillie est passée, & que le refroidissement nous a rendus capables de conseil, nous détestons indubitablement ceux qui nous ont destruits pour nous auoir gratifiez. Comme nous refusons de l'eau à vn malade, vn couteau à vn desesperé, & à vn amoureux tout ce que le dereglement de son affection luy fait desirer à son prejudice; ainsi de quelque vehemence que nos amis nous prient de quelques submissions qu'ils nous fassent, & quelque pitié mesmes que nous en ayons, nous ne devons iamais nous laisser aller à faire rien pour eux qui leur puisse apporter du déplaisir. La fin du bienfait est plus considerable que le commencement. Ce n'est rien que ce qu'on donne plaise à l'heure qu'on le reçoit, s'il ne plaist encore après l'auoir receu. Il y en a qui disent; Je sçay bien que ce qu'il me demande luy fera mal, mais qu'y feray-je? Il me prie, ie ne le sçauois éconduire, c'est à luy d'y penser. S'il ne s'en trouue bien, qu'il s'en prenne à soy-mesme, & non pas à moy.

Vous vous trompez, c'est à vous qu'il s'en prendra. Sa raison sera, que vous luy aurez aydé à se perdre. Sçauroit-il auoir vn plus juste sujet de vous haïr ? C'est vne bonté bien cruelle, que de se lascher aux prieres de ceux qui veulent que nous les aydions à se ruiner. L'acte est glorieux & magnanime de sauuer la vie à vn homme, encore que peut-estre le desespoir où il est l'empesche d'y consentir ; mais de donner vne chose qu'on sçait bien qui sera la confusion de celuy qui la demande, qu'est-ce autre chose qu'une haine, qui n'ayant pas assez de courage pour se produire par la force, est bien aise de pouuoir nuire sous la couerture d'un plaisir ? Donnons des choses que la continuation de l'usage rende d'un iour à l'autre plus agreables, & par qui celuy qui les aura receuës, ne puisse iamais auoir d'ennuy. Je ne bailleray point d'argent à mon amy, que ie sçay qui me le demande pour débaucher vne femme, parce que ie participerois à son crime. Je Pen diuertiray si ie puis, sinon ie ne fauoriseray point vne meschante action. Si la colere l'emporte au delà du deuoir, si l'ambition luy persuade des entreprises mal-assurées, ie ne luy donneray point de sujet de pouuoir iamais dire, Vn tel m'a perdu pour m'auoir trop aimé.

CHAP.

XV.

Bien souuent il n'y a point de difference

## DES BIENFAITS, Liu. II. 55

entre les presens des amis , & les desirs des ennemis. Car si la hayne des vns nous desire du mal , l'indulgence inconsiderée des autres nous le procure. Mais, ie vous prie, combien est-il honteux que faire de nous sçauoir conduire il n'y ait point de difference entre faire du bien & vouloir du mal ? Et cependant c'est vne chose que nous voyons arriuer ordinairement. Ne faisons iamais rien pour personne aux dépens de nostre honneur. La premiere loy d'amitié, c'est l'égalité des amis. Quand on pourroit à l'vn ; il ne faut pas abandonner l'autre. l'assisteray mon amy necessiteux ; mais ce sera sans me laisser tomber moy-mesme en necessité. S'il est en peine , ie tascheray de l'en tirer ; mais ie me garderay de m'y mettre , si ce n'est que l'affaire ou la personne fussent de quelque merite extraordinaire , qui valust bien de me résoudre à courre fortune. Je ne donneray iamais ce que j'auois honte de demander. Je priseray les choses ce qu'elles valent. Si le plaisir est petit, ie ne le magnifieray point cōme grand ; s'il est grand, ie ne le mépriseray point comme petit. Les bienfaits s'ils sont mis en ligne de compte, n'ont point de grace ; s'ils sont montrez, ils sont reptochez. C'est vne belle & necessaire consideration , de mesurer ses moyens pour faire justemēt ce qu'on peut,

& rien dauantage ; mais aussi ne faut-il pas auoir moins d'égard qui sont ceux à qui nous donnons. Tout ne conuient pas à toutes personnes. Il est des choses si petites , qu'un homme qui a quelque marque ne les sçauroit ny donner ny prendre sans se faire tort. Comparons donc les bienfaits & les personnes, de peur qu'il n'y ait rien de defectueux ou de superflu, & que nous ne donnions quelque chose qu'on dédaigne, ou qu'on ne vueille pas recevoir.

CHAP. XVI. Ce grand Alexandre , de qui la vaine gloire auoit porté l'esprit au delà de toutes les imaginations ordinaires, fit vn iour present d'une ville à quelqu'un , qui la refusa , comme chose disproportionnée à sa petitesse , de peur d'attirer sur luy de l'enuie. Je ne m'informe pas , dit Alexandre , de ce que tu peux accepter selon ta fortune, ie regarde à ce que ie dois donner selon la mienne. Cette parole , à n'en considerer que la superficie , semble genereuse & vraiment royale , & toutefois il ne pouuoit rien dire qui fust si mal à propos. Rien ne sied bien de soy-mesme, l'observation seule des circonstances fait l'approbation de nos actions. Pauvre creature , enflée au dessus de ta condition ! s'il ne luy est pas honneste de recevoir vne chose , il ne t'est pas honneste

DES BIENFAITS, Liu. II. 57

de la luy donner. Les personnes & les qualitez sont considerables. La vertu n'approche point d'une extrémité plus que de l'autre. L'excés est aussi bien vice que le défaut. Si la fortune t'a fait capable de donner des villes, que tu pouvois pourtant ne point prendre avec plus de gloire que d'en faire des profusions, ce n'est pas à dire qu'il n'y en ait au monde de si petits, que tu ne puisses leur donner honnestement des villes entieres.

Vn Cynique demanda vn talent à Antigonus, qui luy répondit que c'estoit plus qu'un Cynique ne devoit demander. Et là dessus le Cynique luy demandant vn denier, il luy repliqua que c'estoit moins qu'un Roy ne devoit donner. Cette défaite fut bien aussi vilaine que subtile. Il trouva moyen de ne donner ny l'un ny l'autre. Au denier il regarda la magnificence d'un Roy, au talent la profession d'un Cynique, au lieu qu'il pouvoit donner le denier comme à un Cynique, & le talent comme Roy. Je veux bien qu'il y ait des choses si grandes, qu'honnestement un Cynique ne les puisse accepter; mais il n'en est point de si petites, que la bonté d'un Roy ne puisse donner honnestement. Toutes-fois si vous me demandez ce qui m'en semble; ie trouve qu'Antigonus fit bien. Ce sont choses

CHAP.  
XVII.

incompatibles, de demander de l'argent, & de le mépriser. Vous avez déclaré la guerre aux biens du monde, vous en faites profession; que ne jouiez-vous le personnage que vous avez pris? Si vous voulez auoir le plaisir d'estre riche, pourquoy affectez-vous la gloire d'estre pauvre? Regardons ce que nous sommes, aussi bien que ce que sont ceux à qui nous voulons donner. Chrysippus traitant cette matiere s'est seruy de la similitude du jeu de paume, que ie ne trouue pas mal à propos. Il n'y a point de doute que si la bale tombe, ce ne soit par la faute ou de celuy qui la jette, ou de celuy qui la reçoit, & qu'elle ne demeure haute tant que de part & d'autre elle sera jettée & receuë comme il faut. Vn bon joueur la jette d'une façon à vn grand homme, & d'un autre à vn petit. Il en est ainsi des bienfaits. S'ils ne sont accommodés autant à celuy qui les prend qu'à celuy qui les donne, il est impossible qu'ils soient ny bien pris ny bien donnez. Si nous auons à faire à vn qui joue bien, nous ferons plus hardis à frapper la bale, parce que de quelque façon qu'elle aille de son costé, nous ne doutons point qu'il ne la sçache bien renvoyer. Au contraire, si nous jouions avec quel qu'un qui ne sçache pas bien jouer. Au contraire, nous relascherons quelque



## DES BIENFAITS, Liu. II. 59

chose de nostre science, & frapperons si bellement, que nous luy porterons la bale jusques dans la main. Les bienfaits doivent auoir la mesme consideration. Il est des hommes qu'il faut instruire, & se contenter quand avec quelque effort, ou par quelque trait de hardiesse ils font demonstration de leur volonte. Nous sommes bien souuent cause nous-mesmes qu'il se trouue des ingrats, & nous leur aydons à Pestre par vne fausse opinion que nous auons, qu'il n'est point de grands bienfaits que ceux qui sont au dessus de la reconnaissance; comme ceux qui jouent malicieusement, ne pensent pas vn bon coup s'ils ne le touchent en telle sorte qu'on ne le puisse releuer, & se priuent ainsi du plaisir que donne le jeu quand l'vn & l'autre apportent du consentement à le faire durer. Quelquesfois nous sommes de si mauuaise nature, & auons tant de peur de demordre ce peu que nous pensons auoir d'auantage sur vn amy, que nous aimons mieux perdre le bien que nous luy auons fait, que de luy donner sujet de se décharger de l'obligation qu'il nous a. Mais combien ferons-nous plus honnestement de luy donner moyen de s'acquitter, d'interpreter toutes choses en bonne part, de prendre le remerciement pour la reuenche; de l'écouter comme s'il rendoit,

& d'estre facile jusques-là qu'on veuille bien qu'il demeure quitte de l'affection mesme que nous auons eüe à l'obliger ? Vn usurier est aussi à détester s'il est long & difficile à recevoir son interest, que quand il est rigoureux à l'exiger. Il y a du mal à refuser vne reconnoissance, autant qu'à la demander. Le meilleur est de donner sans se faire prier, & ne redemander iamais ce qu'on a donné; Si on nous le rend, s'en réjouir comme d'une chose qu'on auoit du tout oubliée; & le prendre non pour vne dette qu'on nous paye, mais pour vn plaisir qu'on nous fait.

CHAP.

XVIII.

Mais il est temps de passer à l'autre partie de mon discours, & de traiter de quelle façon il faut recevoir. Il faut éviter en cela l'arrogance aussi bien qu'à donner. En tout office qui touche deux personnes, les obligations sont reciproques. Le pere doit au fils, le fils au pere, le mary à la femme, la femme au mary. Ils sont obligez de part & d'autre autant à faire qu'à recevoir. Hecaton en trouue la regle difficile, aussi est-elle. L'honnesteté est vn but où il n'est pas bien aisé de frapper; qui en approche fait beaucoup. Car il n'est pas question de faire, mais de bien-faire; ce que l'on ne peut, si la raison ne préside à nos

DES BIENFAITS, Liv. II. 61  
actions depuis le commencement jusqu'à  
la fin. Il n'y a rien de si petit ny de si  
grand où il ne faille appeller. Si nous  
donnons, il faut que ce soit par son con-  
seil. Le premier aduis que nous en au-  
rons, ce sera de ne prendre pas de tout le  
monde indifferemment. De qui donc ?  
De ceux à qui nous voudrions auoir don-  
né. Il faut vn goust aussi delicat à choisir  
à qui deuoir, comme à qui prester. Car  
quand il n'y auroit point vn nombre infi-  
ny d'incommoditez, nous sommes assez  
génez de deuoir à vne personne à qui il  
nous desplaist d'estre obligez; comme au  
contraire, c'est vn contentement extré-  
me que nostre creancier ait des qualitez  
capables de se faire aimer quand mesme il  
nous auroit offensez. Il n'y a point de  
creue-cœur plus grand à vn homme d'hon-  
neur, que s'il faut qu'il aime ce qu'il ne  
prend point plaisir d'aimer. Je ne parle  
pas de ceux qui sont si sages, que s'il se  
presente quelque chose, qu'il faille ou  
faire ou souffrir, ils y disposent aussi-tost  
leur consentement, qui tiennent leurs  
volontez en leur puissance, & prennent  
d'eux-mesmes vne loy qu'ils ne violent ja-  
mais. Je parle de ceux-là seulement qui  
sont dans le chemin de cette perfection,  
& qui veulent viure en gens d'honneur,  
mais de qui les passions leur donnent de

la peine , & n'obeissent qu'entant que la force les fait plier. Il ne faut pas donc, quand j'ay besoin d'un plaisir, m'adresser au premier venu. Je le dois élire, comme ie ferois quelqu'un à qui ie voudrois emprunter de l'argent , & encore avecque plus de soin. Car, ie suis quitte envers celuy-cy quand ie luy ay rendu ce qu'il m'a presté : mais à l'autre , il faut que ie luy rende dauantage , & qu'après cela ie me repute encores son obligé. Je recommence à luy deuoir quand ie Pay payé. C'est pourquoy comme il faut du choix & de la diligence quand il est question de faire des amis , aussi ne faut-il pas entrer indifferemment au commerce des bien-faits avecque toutes sortes de personnes, puis que c'est de là principalement que procede l'amitié. Vous me direz que nous ne sommes pas tousiours libres de ne receuoir pas , & que quelquesfois il faut prendre en dépit que nous en ayons. Vn tyran outrageux , & qui se met aisément en colere , m'offre quelque chose. Si ie le refuse , ie l'offense. Ne la prendray-je point ? Tenez vn Roy pour voleur & pour corsaire , quand il fait ce que fait vn corsaire & vn voleur. Que dois-je faire ? Il ne me semble pas digne que ie luy sois obligé. Quand ie vous parle de choisir , c'est pourueu que la crainte & la vio-

DES BIENFAITS, Liu. II. 63

lence ne nous en empesche point. Car alors il n'y a plus d'élection. Quand il est en vous de vouloir ou ne vouloir pas, auisez-y. Si la fortune vous oste cette liberté, vous ne prenez pas, vous obeïsez. Vous ne sçauriez estre obligé pour auoir pris ce que vous n'avez pû refuser. Voulez-vous sçauoir si ie veux? faites qu'il me soit libre de ne vouloir pas. Ouy, mais il vous a donné la vie. Ce n'est pas là qu'est l'importance. Il est question si j'ay voulu prendre ce qu'il m'a voulu donner. Vous m'avez sauué la vie, ie le veux, ce n'est pas à dire que ie la vous doïue. Les poisons ont quelquefois esté remedes, mais pourtant on ne les compte pas entre les medicamens salutaires. Il est assez de choses qui profitent, & qui toutesfois n'obligent pas.

Il est arriué qu'un homme qui estoit CHAP. XIX.  
allé pour tuér vn tyran, luy a percé vne  
apostume; où les barbiers n'auoient osé  
mettre la main. Pour cela le tyran ne  
luy doit pas sa guerison. Celuy de qui le  
dessein est de me nuire, peut bien faire  
quelque chose qui me profite, mais il ne  
me sçaurroit obliger. La fortune a fait le  
plaisir, & l'homme l'injure. De nostre  
temps vn lion en Pamphitheatre ayant re-  
connu que l'un des exposez auoit esté son  
gouuerneur, le défendit des autres bestes

64 SENEQUE,  
qui le vouloient offenser. Luy fit il plaisir ? Non, parce qu'il n'en eut pas l'intention. Le fait du lion & de celui qui vouloit tuer le tyran sont semblables. L'un & l'autre ont donné la vie, mais ny l'un ny l'autre n'a fait plaisir. La gloire de donner ne peut-estre où est la necessité de recevoir. Je ne dois point ce qu'on m'a fait deuoir par force. Vous voulez que ie vous doie, laissez en ma liberté de prendre & de refuser.

HAP. XX. On dispute ordinairement si Marcus Brutus ayant dessein en son ame de faire mourir Cesar, fit bien de recevoir la vie de luy. La resolution qu'il prit en ce fait, a de la matiere pour vn autre discours. Mais ie diray en passant, que soit qu'il eust en horreur le nom de Roy, qui est vne domination quand elle est iuste, préférable à toute autre sorte de gouvernement, soit qu'il esperast que la liberté se püst remettre en vne ville où le prix estoit si grand de commander & de seruir, soit qu'il pensast qu'après vne introduction de nouvelles mœurs les choses püssent retourner à leur premier establissement, les loix reprendre leur autorité par sans de milliers d'hommes qu'il auoit combattre, non pour n'auoir point de maistre, mais seulement pour en esliuïr bien qu'en assez d'autres occasions ;

soit montré grand personnage, si est-ce qu'en celle-cy ie trouue qu'il fit vne grande faute, & qu'il ne pratiqua pas fort bien ce que l'escole des Stoiciens luy pouuoit auoir appris. D'ailleurs auoit-il oublié la condition ou de la nature, ou de la ville où il estoit. Ne deuoit-il pas juger que pour vn qu'il auroit fait mourir, il s'en trouueroit beaucoup d'autres qui auroient la mesme volonté, veu qu'après tant d'exemples de Rois tuez ou par le fer ou pour la foudre, Tarquin n'auoit pas laissé de faire ce qu'il auoit fait. Il fit bien toutesfois de prendre la vie de luy, & pour cela il ne fut pas obligé de le tenir pour pere, puisque par d'injustes moyens il auoit acquis le droict de la luy donner. Celuy qui m'a pû tuër & ne l'a pas fait, ne m'a ny saué la vie, ny obligé. Tout ce que j'en puis dire, c'est qu'il m'a laissé aller.

Mais voicy bien vne question plus difficile à résoudre. Je suis prisonnier. Vn homme impudique, & vicieux contre nature, offre de payer ma rançon. Que feray-je? M'obligeray-je à vn méchant? Si ie m'y oblige, que feray-je pour m'en acquitter? Seray-je, ou si sale que de viure avec vn homme qui n'a rien de pur, ou si ingrat que de ne viure pas avec vn homme par qui ie vis. Je vous diray ce qui m'en

CHAP.

Vn XXI.

semble. Puis qu'il est question de ma vie, ie prendray de l'argent de luy, quelque méchant & sale qu'il soit; mais ie le prendray comme vn prest, & non comme vn bienfait. Au partir de là ie le luy rendray, & s'il tombe en vne peine d'où ie le puisse tirer, ie feray pour luy, ce qu'il a fait pour moy, mais de contracter rien de plus particulier avec luy, ie ne le feray pas. L'amitié ne peut estre qu'entre personnes semblables. Si ie luy sçay gré, ce ne sera pas de m'auoir sauué la vie, mais de m'auoir presté de l'argent, qu'il faut que ie fasse compte de luy rendre. Il s'en offre vn à me faire plaisir, qui merite bien que ie luy sois obligé, mais il ne le peut faire qu'il ne se fasse déplaisir. Ie ne prendray rien de luy, quand ce ne seroit que pour cette volonté seule qu'il a de me faire du bien à son préjudice. Ie suis accusé, il me veut defendre; mais s'il le fait, le Roy luy en voudra du mal. Ie suis son enemy, si voulant courre fortune pour moy, ie ne prens la voye la plus aisée, qui est de la courre sans luy. Hecaton allegue à ce propos, mais hors de propos, ce me semble, l'exemple d'Arcefilaus, qui refusa de l'argent que luy offroit vn fils de famille, de peur qu'il n'offençast son pere, qui estoit vn homme auare. Que peut-on louer en cette action? Est-ce qu'il n'a pas



DES BIENFAITS, Liv. II. 67

voulu prendre vne chose dérobée ? ou bien qu'il a mieux aimé ne prendre point, que d'estre en peine de rendre ? Quelle probité y a-t-il à ne prendre point le bien d'autruy ? Si nous voulons vn exemple qui ait du merite, prenons celuy de Græcinus Iulius, grand personnage certainement, & que Caius Cesar fit mourir sans autre sujet, que parce qu'il estoit plus homme de bien qu'il n'estoit expedient à vn tyran. Vn iour qu'il faisoit la dépense de quelques jeux, & qu'il estoit secouru en cela par la contribution de ses amis, il ne voulut pas prendre vne bonne somme de deniers que Fabius Perficus luy enuoyoit. Et comme quelques-vns, qui regardoient plus au present qu'à l'homme, luy remonstrassent qu'il auoit eu tort de l'auoir refusé ; Pénsez-vous, leur dit-il, que ie voulusse deuoir quelque chose à vn homme, à qui ie ferois difficulté de dire grand-mercy s'il auoit beu à moy ? Rebilus, qui ne valoit gueres mieux, encores qu'il eust esté Consul, luy enuoya dauantage, & le pressa fort de le recevoir. Excusez-m'en, s'il vous plaist, dit-il, ie n'ay pas pris ce que Perficus m'auoit enuoyé. Que direz-vous de cette consideration ? Pouuoit-elle estre, ny plus scrupuleuse, ny plus exacte, quand il eust esté question, non de

recevoir des presens , mais d'élire des Senateurs.

CHAP. XXII. Après que nous aurons resolu de prendre , apportons à cette action vne contenance si gaye , & faisons voir des marques si visibles de nostre contentement, que celuy qui nous donne s'en apperçoive , & que dès l'heure-mesme il commence de recevoir quelque fruct d'avoir donné. Il y a tousiours dequoy se resjouir quand nous voyons nostre amy joyeux, mais certainement le sujet en est plus juste que nul autre quâd il est joyeux par nostre moyen. Montrons-luy que ce nous est vn plaisir d'en avoir receu de luy ; Ne resserrons point nostre affection, faisons-là paroistre, non en sa presence seulement, mais en toutes les compagnies où nous nous trouuerons. Qui reçoit de bonne grace vn bienfait, en a payé l'interest de la premiere année.

CHAP. XXIII. Il y en a qui sont bien contents de prendre , mais ils veulent que ce soit secretement. Ne doutez point que telles gens n'ayent mauuaise intention. Il y a autant de gloire à celuy qui reçoit vn bienfait de le publier, comme à celuy qui le donne de n'en faire connoistre que ce que celuy qui l'a pris veut qu'on en sçache. Il y en a d'autres, qui ne remercient iamais qu'à la dérobée, en quelque coin, & à Po-

DES BIENFAITS, Liu. II. 69

reille; en sorte que personne n'en puisse rien appercevoir. Ce n'est pas estre hon- teux, c'est vne maniere de desaduouier ce qu'ils doiuent. Il y a de l'ingratitude à remercier sans témoins. Il en est qui ne veulent employer courtiers, notaires, ny témoins en leurs affaires, & mesmes ne veulent pas faire de cedulaes. Ceux qui s'efforcent de celer vn plaisir qu'on leur a fait, en font la mesme chose, ils voudroient bien s'ils pouuoient imputer à leur merite ce qu'ils doiuent à l'assistance de leur amy. Si quelqu'vn les a gratifiez en chose qui touche leur vie ou leur honneur, ils ne le voyent plus si souuent que de cou- stume, & montrent leur ingratitude pen- sans cacher leur obligation.

Les autres disent plus de mal de ceux CHAP.  
qui leur ont fait plus de bien. Il en est XXIV.  
qu'il vaut mieux offencer qu'obliger, ils  
cherchent en la haine vn témoignage de ne  
deuoir rien; Or il n'y a chose qui se doie  
conseruer avec plus de soin que la memo-  
re d'vn bienfait. Il se la faut ramenteuoir  
d'vne heure à l'autre, parce que si on ne  
s'en souuient, il est impossible qu'on s'en  
acquitte, & quand on s'en souuient, on a  
desia commencé de s'en acquitter. Aussi  
faut-il bien se garder, quand on nous don-  
ne quelque chose de faire les delicats en la  
prenant, car si nous ne faisons bon visage

d'aller viste, & faire tout ce qu'il pourra, s'il veut atteindre celuy qui est party le premier.

CHAP. XXVI. Il faut voir à cette heure ce qui fait les hommes ingrats. Il y en a trois occasions principales. L'opinion que nous auons de nous-mesmes, si bonne, que nous ne faisons cas que de nous & de ce qui nous touche; la conuoitise d'estre plus que ce que nous sommes; & l'enuie que nous portons à ceux que nous pensons qu'ils ont, avec moins de merite, autant ou dauantage de bien que nous n'auons. Commençons par la première. Nous sommes tous juges fauorables en nostre cause, & ne la decidons iamais qu'à nostre profit. De là vient que quoy que l'on fasse pour nous, nous le prenoas comme en déduction de plus grande somme qui nous est deuë, & ne croyons pas qu'on nous puisse estimer ce que nous valons. Il m'a donné cela, mais combien l'ay-je attendu? De combien de travaux ay-je acheté le peu qu'il m'a fait de bien. Qui pouuois-je seruir que ma condition n'eust esté meilleure? Et quand ie n'eusse voulu estre qu'à moy-mesme, ma fortune pouuoit-elle estre pire à ne bouger de ma maison? Ce n'est pas ce que ie m'estois promis. Il m'a mis au rang du commun. Il n'a pas pensé que ie m'erigasse beaucoup, puis qu'il m'a donné

DES BIENFAITS, Liu. II. 73

donné si peu. Il m'eust bien fait plus d'honneur de ne se souuenir point du tout de moy.

Cneus Lentulus Augur, de qui la richesse est mise entre les exemples, s'estoit veu dix millions d'or. Il parle bien, car il n'auoit eu que la veuë, ses affranchis qui le ruinerent en auoient eu la jouissance. Ce pauvre homme, qui auoit l'ame foible, & l'esprit aussi petit que sterile, estoit auare, & mesquin s'il en fut iamais, & toutesfois on en tiroit plustost de l'argent que des paroles, tant il estoit pauvre de langage. Tout ce qu'il auoit de fortune, il le deuoit à Auguste; car lors qu'il le vint trouuer, c'est vne chose assez conneuë, qu'il n'apporta qu'une pauvreté bien empêchée à conseruer la qualité de noblesse. Comme il fut deuenü depuis le plus riche & le plus apparent de la ville, il se plaignoit qu'Auguste luy auoit fait quitter ses estudes, & disoit que tout ce qu'il auoit eu de luy n'estoit rien au prix de ce qu'il luy auoit fait perdre; pour ne luy auoir pas laissé continuer sa profession d'Orateur. Mais tant s'en faut que cela fut, qu'au contraire il n'auoit point de plus grande obligation à Auguste, encor qu'il luy en eust vne infinité, que de l'auoir tiré d'un mestier où il ne connoissoit rien, & où il ne faisoit que donner à rire à tout le

CHAI  
XXV

monde. Après cette bonne opinion de nous-mesmes, la conuoitise est la seconde cause de l'ingratitude. Il n'est point de contentement pour vne esperance qui n'a point de mesure. Quoy qu'elle ait, elle a trop peu. L'avarice est comme la flamme, qui s'élançe d'autant plus haut qu'elle part d'un plus grand embrasement. En vne richesse commune, les mouuemens peuuent auoir quelques bornes, mais en vne fortune extraordinaire, il n'est rien d'assez fort pour Parrester. L'ambition n'a pas les imaginations moderées; elle se trouue tousiours au deça de son merite, quand mesme elle est au delà des honneurs que la honte luy auoit defendu de souhaitter. Le Tribun se plaint qu'on ne l'a pas fait Preteur; le Preteur, qu'on ne l'a pas fait Consul; & le Consul, s'il ne Pest plus d'une fois, ne pense pas qu'on luy ait fait l'honneur qui luy appartient. Il nous manque tousiours quelque chose de nostre compte. Quelque chemin que nous ayons fait, nous voulons passer plus auant; & faute que nous ne nous representons pas d'où nous sommes partis, mais où nous voudrions bien estre, nous ne connoissons iamais nostre felicité. L'enuie est la troisieme cause qui fait les hommes ingrats; maladie certainement plus vehemente & plus fascheuse que nullé autre, & de qui

DES BIENFAITS, Liv. II. 75

les comparaisons sont les plus cruelles gênes qui nous puissent tourmenter l'esprit. Il a fait cela pour moy, mais il a plus fait pour vn autre. Tous ceux qui en ont eu autant, n'ont pas tant languy que moy. Iamais Penuieux ne defend la cause de personne, il est toujours pour soy contre tout le monde.

Combien seroit-ce vne simplicité plus louïable, de priser vn bienfait plus qu'il ne vaut, & de reconnoistre qu'il n'est pas possible qu'un autre nous estime autant que nous nous estimons nous mesmes. Je deuois bien receuoir plus que ie n'ay receu, mais il ne me pouuoit donner plus que ce qu'il m'a donné. Il en auoit beaucoup à gratifier. Ce qu'il en a fait n'est qu'un commencement. Si ie le reçois de bonne grace, cette démonstration de ma volonté luy donnera sujet de continuer la sienne. Il a plus fait pour vn tel que pour moy, mais il a plus fait pour moy, que pour beaucoup d'autres. I'ay plus de merite que celuy qu'il m'a preferé, & ie luy ay fait plus de service; mais il a trouué quelque chose en luy plus à son goust. Et puis que ie fasse tant de plaintes que ie voudray, ne me rendray-je pas plustost indigne de ce qu'il m'a donné, que digne ou'il m'en donne dauantage? Ceux qui ont eu plus que moy, sont gens dépourueus d'honneur & de qualité.

CHAP.  
XXVIII.

Qu'importe ? Est-ce chose bien ordinaire que la fortune ait du jugement ? Dequoy nous faschons-nous tous les iours, que de la prosperité de ceux qui ne valent rien: & qu'à toute heure la grêle épargne les ch&ps de tout ce qu'il y a de mauvais garçons en une contrée, pour s'en venir fondre sur le bled d'un homme de bien ? Aux amitez, comme en toute autre chose, il faut prendre ce qui tombe en nostre part. Il n'y a bienfait si grand où la malice ne trouve à redire; ny à petit qui ne soit passable, pourueu qu'on le veuille bien interpreter. Prenez les choses de mauvais biais vous ne manquerez iamais de sujets de murmurer.

CHAP. XXIX. Voyez, ie vous prie, comme la plus part du monde, voire mesme de ceux qui font profession de sagesse, n'estiment pas comme ils doiuent les biens que les Dieux nous ont faits, & en parlent indiscretement. Ils se plaignent que les elephans sont plus grands, les cerfs plus vistes, & les oyseaux plus legers; que les baleines ont la peau plus solide, les daims plus belle, les ours plus épaisse, & les lièvres plus delicate; que les chiens ont le sentiment du nez plus aigu, les aigles la vue meilleure, les corbeaux la vie plus longue, & qu'une infinité d'animaux ont encores c&et avantage par dessus l'homme, qu'ils sçavent nager sans l'auoir appris. Rien qu'il y ait beaucoup



DES BIENFAITS, Liu. II. 77

de choses qui selon l'ordre de nature ne se peuvent trouuer ensemble, comme l'extrême vitesse & l'extrême force, il leur semble que nous deuions auoir esté composez de qualitez incompatibles, qu'on nous a fait tort en ce que nostre santé n'est pas inexpugnable à toutes sortes de débauches, & que nous ne pouuons deuiner ce qui nous est à venir. Que se peut-il adjoûster à ceste impudence, sinon qu'ouuertement ils se plaignent que les Dieux sont au dessus de l'homme, & qu'ils ne l'ont pas fait aller du pair avec eux. Combien seroit-ce mieux fait de retourner à la contemplation de tant de grands biens qu'ils nous ont faits, & les remercier de ce qu'il leur a plu que sous eux nous soyons maîtres de tout ce qu'ils ont mis sur la terre. Est-il possible qu'il se soit trouué des hommes si mal-aduisez de faire comparaison de nous à des animaux, qui n'auroient du tout point esté créez, s'ils n'auroient esté jugez nécessaires pour nous seruir? Il n'y a point de doute qu'on ne nous a pû donner ce qu'on ne nous a point donné. C'est pourquoy, qui que tu sois qui juges si mal à propos de la condition des hommes, considere combien tu as d'auantage sur le reste des animaux, combien tu en assujettis de plus forts que toy, combien tu en attoins de plus vistes,

& enfin qu'il n'y a rien de mortel que tu ne sois capable de faire mourir. Regarde combien tu as de vertus & de sciences. Mais sur tout admire cét esprit vraiment admirable, qui se trouue au bout du monde plustost qu'il n'a fait dessein de partir pour y aller, & de qui la promptitude plus diligente beaucoup que celle des astres, fait dès aujourd'huy les courses qu'ils feront plusieurs siecles après que tu seras dans le tombeau. Iette les yeux sur tant de fruits, tant de richesses, & tant de toutes sortes de biens, ne laisse rien que tu ne voye. Et parce que tu ne trouueras rien au monde que tu aymasses mieux estre que ce que tu es, chois de chaque sujet quelque particularité que tu voudrois bien auoir. Cela fait, ou tu n'es pas juge équitable, ou tu trouueras que vrayement la nature t'a fait pour estre ses delices, & que tout le reste du monde n'a pas tant de marques de son indulgence que t'oy seul. Cela est vray; les Dieux nous ont ayez, & nous aiment. Ils se sont reseruez la premiere place, & nous ont donné la seconde, qui est l'honneur le plus grand qu'il nous est possible de recevoir. Nous en auons eu de grands biens, & n'auons pas esté capables d'en auoir dauantage.

CHAP.

XXX.

I'ay voulu faire ce discours, parce que parlant des petits bienfaits j'ay pensé que

f

DES BIENFAITS , Liu.II. 79

ce n'estoit point fortir de la matiere de faire quelque mention des grands, & aussi parce que de cette ingratitude si notable, comme d'une premiere source, dériue indubitablement celle de qui nous voyons si souuent pratiquer les exemples parmy nous. A qui sçaurons-nous gré, si nous n'en sçavons point aux Dieux ? Quelle obligation nous semblera grande, si nous ne faisons point de cas de celle que nous leur auons ? A qui voudrons-nous deuoir l'ame & la vie, si nous n'auoüons pas de la tenir de ceux à qui nous la demandons tous les iours ? Qui enseigne donc la reconnoissance, parle pour les Dieux, & pour les hommes, si ce n'est peut-estre qu'à cause que leur condition les a exemptez de toute necessité, & ne leur laisse rien desirer, il semble qu'il soit impossible de s'acquitter entiers eux. Qui a cette opinion s'abuse. Il ne faut point que l'impuissance ou la pauvreté seruent de pretexte à l'ingratitude. Il ne faut point dire; Que feray-je ? Où prendray-je dequoy les reconnoistre ? Seray-je si mal-aduisé, que d'offrir quelque chose à ceux de qui le patrimoine est tout l'univers ? Le vais vous montrer qu'il n'est rien de si peu de frais, si vous craignez de dépenser; ny de si peu de peine, si vous fuyez le travail. Au mesme temps que vous receuez, vous estes quitte si vous

voulez, parce qu'un plaisir est payé, quand il est reçu de bonne grace.

CHAP.  
XXXI.

Ce paradoxe est presché dans les escolles des Stoïciens pour vne maxime indubitable; & de moy ie n'y trouue pas seulement de l'apparence, mais aussi de la vérité. Car puis que tout consiste en la volonté, chacun de parz & d'autre a fait ce qu'il a voulu; & par la mesme raison que la pieté, la foy, la justice, & generalement toute autre vertu a sa perfection en soy-mesme, sans rechercher aucune operation extérieure, c'est chose possible que par la seule affection vn homme acquitte le plaisir qu'il a receu. Il n'y a point de doute que celuy qui fait quelque chose, n'ait le fruit de sa peine quand il arriue à ce qu'il s'est proposé. Que se propose celuy qui fait vn plaisir, sinon du bien pour autruy, & du contentement pour soy? Si cette intention luy est reüssie, & si me faisant paroistre son affection il a reconnu la mienne, il a ce qu'il a demandé. Car il n'a pas fait compte que ie luy deusse bailler quelque autre chose en recompense, autrement il auroit pensé faire vn eschange & non pas vn plaisir. Celuy qui voyage, est content quand il est arriué où il vouloit aller, & celuy qui tire, quand il a frappé le but où il visoit. Celuy qui fait vn plaisir, veut qu'on le reçoie de bon cœur. Si cela luy succede, que

DES BIENFAITS, Liu. II. 81  
 doit-il desirer davantage ? Mais il attendoit quelque commodité. Ce n'est donc pas faire plaisir que ce qu'il faisoit, veu que la qualité propre & naturelle de cette action est de ne penser iamais à la recompense. Ce que j'ay pris, si ie l'ay pris de la mesme affection qu'on me l'a donné, ie l'ay rendu, autrement ce seroit gaster vne chose tres-agreable par vne tres-fascheuse condition. Pour estre reconnoissant, on me renuoye à la fortune. Peut-estre n'en tireray-je point de secours, N'importe. La volonté suffit à la volonté. Quoy donc, ne feray-je rien ? Ne chercheray-je point quelque occasion de pouuoir seruir mon bienfacteur ; & de luy rendre, si ie puis, vn muid pour le boisseau que j'en ay receu ? Si feray. Mais si c'est la reigle des bienfaits, qu'on ne les puisse reconnoistre qu'en voidant la bourse, j'auray bien meilleur marché de ne rien prendre, que de deuoir sous vne si dure obligation.

Celuy, dit-on, à qui on a fait vn plaisir, quelque affection qu'il ait témoignée en le receuant, n'a pas fait tout ce qu'il faut qu'il fasse. Il en reste encore vne partie qui est de le rendre. Comme en jouant c'est bien quelque chose d'aller à la balle, & la recevoir comme il faut; mais si ne peut-on pas dire qu'un homme ait bien joué pour fauoir bien receu, s'il ne l'a renuoye de

CHAP.  
XXXII.

bonne grace. Cette comparaison est mal à propos, parce que le bien jouïr à la paume ne consiste pas en l'esprit, mais au mouvement & en la disposition du corps. Quand les yeux doivent iuger d'une chose, il faut la leur decouvrir toute entiere. Cependant ie ne diray pas qu'un homme ne soit bon jouïeur, qui ayant bien receu la balle, & fait ce qu'il deuoit faire pour la renuoyer, en a esté empesché par quelque inconuenient. Mais dit-on bien qu'il ne manque rien en ce qui touche la science, puis qu'il en a fait vne bonne partie, & est capable de faire celle qu'il n'a point faite; si est-ce que le jeu demeure toujours defectueux, n'ayant point eu cette vicissitude d'enuoyer & de renuoyer, en quoy consiste sa perfection. Ie ne veux pas repliquer davantage. Accordons que cela soit, & qu'il y ait quelque defect au jeu & non pas au jouïeur. Il en est de mesme en cette dispute; Il peut bien manquer quelque chose en ce qu'on donne, parce qu'on luy doit la pareille; mais pour le regard de l'affectiõ, il n'y manque rien. Celuy qui en donnant a trouué vne volonté semblable à la sienne, a fait autant qu'il le peut ce qu'il s'estoit proposé.

10. Il m'a fait plaisir; ie Pay pris de la façon  
 11. qu'il vouloit que ie le prisse, il a ce qu'il  
 demande. La seule chose qu'il a désirée de

f

**DES BIENFAITS, Liu. II. 83**  
 moy, ie la fais, ie luy en sçay gré. Si après  
 cela ie luy suis bon à quelque chose, ie  
 suis prest à le seruir, non pour fournir le  
 payement d'une dette à demy payée, mais  
 comme vn accessoire après auoir acquisé  
 le principal. Phidias fait vne statuë. Ce  
 n'est pas tout vn que le fruit de Part, & le  
 fruit de la besogne. Le fruit de Part, est  
 d'auoir fait ce qu'il a voulu faire, le fruit  
 de la besogne est de l'auoir fait avecque  
 fruit. Son ouurage est fait, bien qu'il ne  
 soit pas encores vendu. Il a trois payemens  
 de sa besogne. Le premier est la satisfac-  
 tion de luy-mesme, qu'il a touché. dés  
 qu'il a eu donné le dernier coup de ciseau;  
 le second de la reparation; & le troisiéme  
 du profit qu'il en tirera, ou en la donnant,  
 ou en la vendant, ou par quelque autre  
 occasion. Ainsi d'un bienfait, le premier  
 fruit c'est celuy de la conscience, qui est  
 receu quand le plaisir est arriué où nous  
 auions enuie de le porter; le second est de  
 la reputation, & le troisiéme des choses  
 que nous pouuons faire les vns pour les  
 autres. C'est pourquoy quand j'ay receu  
 de bon cœur vn plaisir, ie puis dire que la  
 reconnoissance en est faite. Ce qui reste à  
 faire, c'est la recompense. Le bienfait a  
 esté payé en le receuant; ce qui est hors  
 du bienfait est deu. CH

Quoy donc? celuy-là se peut-il estre? XX

acquitté qui n'a rien fait ? Il a beaucoup fait ; il a baillé cœur pour cœur, & comme l'amitié commande, vne affection égale. Puis il y a de la difference entre payer vn plaisir, ou rendre de l'argent presté. N'attendez pas que ie vous fasse vn paiement visible ; la chose est du commerce des esprits. Cecy d'abord est paradoxe ; mais si vous auez patience de m'écouter, & que vous consideriez qu'il est plus de choses que de paroles, vous changerez d'opinion. Il y a vne infinité de choses que faute de noms propres il faut nommer de noms empruntez. Nous disons le pied d'vn homme, d'vn lit, d'vn voile, d'vn vers. Nous disons vn chien de terre, vn chien de mer, & donnons encor le mesme nom à vn astre, parce que nous n'auons pas assez de noms pour en donner à toutes choses, mais nous en empruntons quand nous en auons besoin. La valeur est vne vertu qui se hazarde genereusement où le peril est iuste, ou bien vne adresse de repousser les dangers, de s'en deffendre & de les rechercher. Toutesfois nous appellons vaillant vn gladiateur, & baillons le mesme nom à vn maraud de valet, qui sans jugement se precipite à la mort. L'espargne est vne science de ne rien dépenser qu'à propos, ou vne industrie de ménager son bien, & cependant nous disons d'vn homme qui espargne beaucoup,



DES BIENFAITS, Liv. II. 83

que c'est vne ame basse & resserrée. Non qu'il n'y ait de la difference entre le deffaut & la mediocrité ; mais le deffaut de paroles a fait qu'à l'un & à l'autre nous donnons le nom d'épargnant , & que nous appellons vaillant celuy qui sans jugement se precipite en toutes sortes de perils , aussi bien que celuy qui sçait judicieusement ne faire point de cas des choses fortuites. Cette mesme pauvreté de langage nous fait indifferemment appeller bienfait l'action de faire du bien , & la chose qui est donnée en cette action , comme de l'argent , vne maison , vne robbe. L'un & l'autre ont un mesme nom de bienfait , mais la signification est bien differente.

Prenez donc garde à ce que ie vous dis, & ie m'assure que vous m'accorderez qu'il est veritable. Ce bienfait qui est l'action de faire du bien , est reconnu quand nous le receuons avec l'affection qu'il faut. C'est autre , qui consiste en la chose donnée , nous ne l'auons pas encore rendu , nous en auons la volonté. Le cœur a payé le cœur , la chose reste à payer , il luy en faut bailler vne semblable. Quand nous disons donc qu'un bien receu de bon cœur est reconnu , nous ne l'exemptons pas pourtant de rendre quelque chose de semblable à ce qu'il a receu. Nous disons beaucoup de choses éloignées de la coustume , qui

CHAP.  
XXXV

puis après y reuiennent par vn autre chemin. Nous disons que le sage ne peut recevoir d'injure, & cependant si quelqu'un luy donne vn coup de poing, il sera puny comme outrageux. Nous disons qu'un fol n'a rien, & toutesfois celuy qui aura dérobé quelque chose à vn fol sera condamné comme larron. Nous appellons beaucoup de gens fols à qui nous ne baillons pas de Pellenore, & au contraire ce sont bien souvent ceux qui décident de nos biens & de nos vies, & qui en ont la juridiction. Ainsi nous disons que qui a pris vn bienfait de bonne affection l'a reconnu, & toutesfois nous ne luy baillons pas sa quittance. Il faut qu'il rende, & qu'il reconnoisse encorés après qu'il a rendu. Nous ne voulons pas donner sujet de desauoier vn plaisir, mais encourager ceux qui le reçoient, afin que le faix ne les estonne pas, & qu'ils ne craignent point d'estre accablez de sa pesanteur. On m'a donné du bien, on m'a gardé l'honneur, on m'a mis à mon aise, on m'a rendu la vie, ce qui est encore plus que la vie, on m'a remis en liberté. Comment pourray-je satisfaire à de si grandes obligations? Quand viendra le iour que ie pourray faire paroistre mon affection à celuy à qui ie suis si redevable? Ne vous fâchez point; le iour que vous cherchez est venu. C'est celuy mesme où il vous fait

## DES BIENFAITS, Liu. II. 87

paroistre la sienne. Receuez son bienfait, embraſſez-le, & vous reſiouiſſez ; non de le prendre, mais de ce que vous le rendez pour le deuoir encore après. Vous ne ſerez point en danger que par quelque accident la fortune vous faſſe perdre ce que vous deſtinez à Pacquit de voſtre dette. Je ne vous propoſeray rien qui ne ſoit facile. Ayez bon courage. Il n'y a point de labeur à ſupporter, ny de longue ſeruitude à craindre. Le terme ne ſçauroit eſtre plus court, payez comptant de ce que vous auez. Si vous ne reconnoiſſez vn bienfait tout auſſi-toſt que vous le receuez, vous ne le reconnoiſtrez iamais. Que ferez-vous donc ? Il ne faudra point prendre les armées, & peut-eſtre qu'il le faudra. Il ne faudra point ſe mettre ſur la mer, & peut-eſtre qu'il le faudra, & meſme avec vn vent contraire. Voulez-vous rendre vn bienfait ? Receuez-le de bon cœur. Ainſi vous l'auetz rendu, non pas pour penſer eſtre quitte, mais pour deuoir ſans en eſtre en inquietude.



# SENEQVE

D E S

BIENFAITS.

LIVRE TROISIE'ME

CHAP.  
I.

**I**L n'y a personne qui n'auoi  
que c'est vne vilaine chose q  
l'ingratitude. Les ingrats m  
mes se plaignent 'des ingr  
Neantmoins tout le monde fait ce  
tout le monde blasme, & les choses  
tellement au rebours de bien, que non  
lemént nous n'auons point de plus gr  
ennemis que ceux que nous pensons  
obligez; mais, qui pis est, s'il fallo  
chercher le sujet de leur haine, on  
trouueroit point d'autre que cela  
que nous auons fait pour acquer  
amitié. Je ne dis pas qu'en quelc  
le mauuais naturel n'en soit cau  
en la pluspart, c'est que le temps

## DES BIENFAITS, Liu. III. 89

la memoire de nuages, & fait peu à peu couler dans les ames, sinon vn oubly pour le moins vn dégoût des choses que nous auons adorées en leur nouveauté. Il me souuient bien qu'autrefois nous en auons eu quelque dispute ensemble, & que prenant la protection de telle maniere de gens, vous accusez leur memoire pour excuser leur volonté, comme si la cause d'un crime en deuoit estre la deffense, & qu'il fust possible de n'estre point coupable d'ingratitude, en faisant ce qui ne peut estre fait que par vn ingrat. Il y a, comme de larrons & de menteurs, beaucoup de sortes d'ingrats; mais chacun à sa consideration particulière, qui le fait differer des autres. Ingrat est celuy qui desfaioit vn plaisir qu'il a receu; ingrat qui le dissimule; ingrat qui ne le rend point; mais qui l'oublie est indubitablement le plus ingrat de tous les ingrats. Les autres, s'ils ne payent point, pour le moins ils scauent bien qu'ils doiuent. Les caracteres du plaisir qu'on leur a fait ne laissent pas de demeurer grauez dans leur conscience quelque mauuaise qu'elle soit, & il se peut faire qu'un iour la honte les aduertira de leur deuoir, & que par quelque faillie vertueuse, qui naistra sans y penser en leur ame (comme il n'en est point de si mauuaise que pour vn temps il ne s'y

puisse faire quelque bon mouuement) ou par vne occasion dont la facilité leur fera prendre courage, ils se rendront capables de reuanche, & témoigneront par quelque effet qu'ils ont la volonté de s'acquitter. Mais il n'y a pas d'apparence que iamais ceux-là se ressentent d'un plaisir, qui ne se souuiennent du tout point de l'auoir receu. Où trouuez-vous donc plus de crime, en vne reconnoissance suspendue, ou en vne memoire morte? Ceux qui craignent la lumiere ont les yeux malades, ceux qui ne la voyent point du tout sont aueugles. Qui n'aime point ceux qui l'ont mis au monde, a de l'impieté; qui les méconnoist, est hors du sens. N'est-ce pas le plus grand trait d'ingratitude que vous scauriez faire, qu'au lieu que vous deuez mettre un bien que l'on vous a fait, à l'entrée de vostre ame, pour auoir sujet d'y penser à toute heure, vous le ferrez si mal, & le mettez si loin de vostre veüe, qu'après auoir esté longtemps sans scauoir où il est, vous veniez enfin à ne scauoir plus qu'il soit chez vous? Qui oublie vne dette, montre bien qu'il ne s'est gueres soucié de la payer.

CHAP.

II.

Il y a un autre poinct. C'est que la reuanche d'un plaisir est vne chose où il faut du courage, du temps, des moyens, & de l'assistance de la fortune; là où la me-

DES BIENFAITS , Liu. III. 91

moire seule , fans que nous mettions la main à la bourse , est suffisante à nous acquitter. Qui peut faire vne chose sans peine , sans dépense , & sans crainte d'un mauvais succez , s'il ne la fait , il n'y a point de pretexte qui le puisse garentir. On ne sçauroit mieux faire connoistre le peu de volonté que l'on a de se ressentir de quelque obligation , que d'en détourner les yeux , & de ne la vouloir pas seulement regarder. Comme les choses que l'on manie ordinairement ne sont point en danger de se couvrir ny de rouille ny de poussiere, mais bien celles que nous tenons en quelque coin hors des lieux de nostre conuersation , ainsi iamais la memoire ne laisse échapper ce qu'avecque des imaginations continuelles nous sommes diligens à luy représenter. Si elle perd quelque chose , c'est pour n'auoir pas esté souuent curieuse de la regarder.

Après cette cause d'ingratitude , il y en a d'autres , desquelles la premiere & la principale est , que nos conuoitises , qui plus souuent s'occupent à souhaiter qu'à jouir , nous font jeter les yeux , non sur ce que nous auons , mais sur ce que nous desirons auoir , & non à ce qui est , mais à ce que nous voudrions qui fust. Nous n'estimons iamais ce qui est chez nous ; d'où vient que le desir des choses nouvelles nous

CHAP.  
I I L.

dégouste de celles que nous auons de longue main , & par consequent de celuy qui nous les a fait auoir. Autant de temps qu'une chose nous est agreable , autant nous aimons celuy qui nous l'a donnée ; nous l'honorons , & publions par tout que tout ce que nous auons de bien nous l'auons de sa liberalité. Mais aussi-tost que quelque autre chose nous a semblé belle , & que nous auons commencé d'y pretendre , c'est la coustume des hommes de ne se contenter iamais. Il ne se parle plus de cette obligation qui nous estoit si precieuse , & que nous jurions de conseruer éternellement. Nous ne prenons plus garde à ce qui nous a mis au dessus des autres , mais à ce que nous voyons luire en la main de ceux qui sont au dessus de nous. Il est impossible que l'enuie & la reconnoissance puissent compatir ensemble. L'une tient du hargneux & du melancolique , l'autre ne s'accompagne ordinairement que d'une belle humeur. Et puis la pluspart des hommes ne se veut presque pas imaginer qu'il y ait vn autre temps que celuy qui passe à l'heure mesme. Il y en a peu qui regardent derriere eux. De là vient que quand nous sommes hors d'enfance nous ne nous soucions plus ny de nos precepteurs , ny de ce qu'ils ont fait pour nous. Nous en faisons de mesme de ceux qui



DES BIENFAITS, Liv. III. 93

nous ont seruis en nostre jeunesse, parce que nous ne prenons iamais la peine de nous la ramenteuoir. Tout ce qui a esté nous le tenons, non pour passé, mais pour perdu. Ainsi nostre memoire se perd, parce que nous luy dénonces les sujets qui la pourroient exercer, & nous ne nous attachons qu'à la seule consideration de l'aduenir.

Il faut apporter icy le témoignage d'E-  
picure, qui se plaint ordinairement que nous sommes ingrats enuers les choses passées, & qu'après qu'un bien que nous auons possédé n'est plus en nostre puissance, au lieu de le mettre au rang de nos plus fermes & plus affectuez contentemens, comme vne chose que nous ne pouons plus perdre, nous en fuyons la memoire, & sommes troublez aussi-tost qu'il se presente quelque sujet qui nous conuie à nous en ressouuenir. Le bien present n'est pas encores solide, parce qu'il peut tousiours receuoir quelque transe. Le futur a de l'incertitude. Le passé seul est hors de la jurisdiction de la fortune, & l'on en peut faire estat, comme d'une chose qui malgré tout ce qui scauroit arriuer sera infailliblement à nous tant que nous viurons. Comment seroit-il donc possible que nous puissions auoir du ressentiment des plaisirs qu'on a faits, puis que nous

CHAP.  
I V.

negligeons toute nostre vie, & que nous la mettons en oubly. La consideration des choses presentes, & la memoire des passées, nous rend capables de reconnoissance; mais qui donne beaucoup à l'esperance, ne reserue gueres à la memoire.

CHAP.

V.

Comme il y a de certaines choses que depuis que nous les auons vne fois sçeuës nous les sçauons toute nostre vie, & qu'il y en a d'autres aussi qui s'oublient aussi-tost qu'on discontinnè d'y estudier, comme la Geometrie, l'Astrologie, & telles autres sciences, où pour leur subtilité la memoire ne trouue pas bien dequoy s'attacher. Ainsi il y a des bienfaits si grands & si bien marquez, que la memoire ne s'en peut perdre. Il y en a d'autres aussi, qui sont moindres, mais en plus grand nombre, & faits à diuerses fois, qui parce qu'ils ne sont pas maniez à toute heure, & qu'on ne se soucie pas d'en faire la reueuë comme l'on deuroit, s'écoulent facilement. Oyez vn peu les harangues de ceux qui demandent quelque plaisir. Il n'y en a pas vn qui ne jure que la mort mesme ne luy osterà pas la memoire; l'éternité est trop courte pour limiter la seruitude qu'ils promettent; & la perte de la vie est trop peu de chose pour estre le témoignage de leur affection. / sont bien faschez qu'il ne se trouue en ces des soumissions plus ceremonieuses

DES BIENFAITS, Liu. III. 95

plus basses pour s'engager avecque plus d'humilité. A deux iours de là ils commencent à tenir vn autre langage ; ces premieres paroles leur puent, comme indignes d'vn homme d'honneur ; ils reuoquent leurs promesses ; & enfin ils arriuent par degrez à cette extremité d'ingratitude, qu'ils ne se souuiennent point du tout qu'on leur ait fait aucun plaisir. Celuy qui oublie est d'autant plus coupable d'ingratitude, que pour en estre innocent il suffit de n'oublier point.

Il y en a qui demandent pourquoy vne action si mal vouluë de tout le monde, ne reçoit point de punition, & s'il ne seroit point à propos que cette loy, qui est ordinairement traittée aux escoles, & que chacun approuue, par laquelle il est permis de poursuiure les ingrats par les rigueurs de la justice, fust mise entre les ordonnances politiques. Pourquoy non? puis que les villes mesmes s'entre-font des reproches, & se demandent en vn siecle la reuanche d'vn plaisir fait en vn autre. Nos predecesseurs, de qui les deportemens ont esté si braues, n'ont iamais redemandé le leur qu'à leurs ennemis. Et en matiere de bienfaits, comme ils estoient liberaux à les donner, ils estoient magnanimes à les prendre. Il n'y a iamais en nation que celle des Medes, qui ait donné

CHAP.  
VL

action contre les ingrats. Qui est vn argument que ce n'est point vne chose qui se doive faire, puis qu'ayans tous peuples de la terre, par vn jugement vniuersel, consenty à la recherche de Phœnix, de l'empoisonnement, du parricide, du sacrilege, & des autres crimes, qui punis par tout, encotes que selon les lieux ils le soient diuersement, celuy cy mesmes, qui est plus ordinaire que nul autre, n'est puny nulle part, bien qu'il soit généralement condamné par tout. Ce n'est pas que nous luy donnions l'absolution; mais parce qu'on a craint que l'estimation d'une chose incertaine seroit malaisée, nous nous sommes contentez que la haine en fust le supplice, & qu'elle demeurast au nombre des choses que nous laissons à la justice des Dieux pour estre punies.

CHAP. VII. Pour moy, ie trouue beaucoup de bon de n'en faire point de loy. Mais si seulement, si vous permettez la restitution d'un bienfait, comme d'une somme d'argent, ou d'un loüage de maison, vous sçavez qu'il y a de plus beau & de plus sçavant bienfaire, qui est de donner sans se soucier de perdre, & de remettre entièrement la chose que l'on donne, à la volonté de luy qui reçoit. S'il en faut parler au  
le Iuge, ce n'est plus vn bienfait

DES BIENFAITS, Liu. III. 97

gent presté. Dauantage, si son impute la necessité de faire la reconnoissance, elle ne se fera plus avec gloire, & il n'y aura non plus de loüange à rendre vn bienfait, qu'à rendre vn dépost, ou à payer vne dette sans faire plaider le creancier. Ainsi nous gastons les deux plus belles actions qui soient en la vie humaine, faire plaisir, & le reconnoistre. Car en quoy seroit estimable celuy qui fait plaisir, si il ne le fait qu'en intention de le prester, & à celuy qui rend, si il rend parce qu'il y est contraint & non parce qu'il en a la volonté? La gratitude n'a point de gloire, si l'ingratitude n'est du peril. Adjoustez à cette consideration, qu'il y auroit trop peu de Cours & de Iurisdiccions au monde pour les differends qui naistroient de cette loy. Car alors qui seroit le bienfaicteur si magnifique, qui ne plaidast pour auoir sa recompense, & le rendeur si volontaire, qui deuant que de rendre, ne donnast pas la peine de plaider? Nous sommes toujours passionnez à loüer ce qui nous touche, & nous ne scaurions faire vn plaisir de si peu de consequence, qui ne fust infiny si l'estimation dépendoit de nostre jugement. Dauantage, tout ce qui peut tomber en dispute est compris dans quelques bornes, & n'est pas permis au Iuge d'en faire la décision à son plaisir.

C'est pourquoy l'éuenement d'une bonne cause est tousiours plus seur entre les mains d'un Iuge qui est obligé aux formalitez & aux reigles portées par les Ordonnances, suivant lesquelles il faut qu'il se contienne, que d'un arbitre, qui n'estant retenu d'aucune consideration, ny pressé de scrupule quelconque, est libre de suivre ce que bon luy semble; & sans se lier à l'observation ny des loix ny de la Justice, conforme son jugement au sentiment qu'il a de compassion & d'humanité. Et certainement en l'action d'ingratitude le Iuge n'eust point eu de limites, mais il se fust trouué en campagne ouverte pour faire tout ce que sa passion luy auroit conseillé. Car tout le monde n'est pas bien d'accord de ce que c'est que bienfait, & pour le regard de sa valeur, toute l'importance seroit en l'interpretation qu'il pleroit au Iuge de luy donner. Il n'y a point de loy qui nous apprenne que c'est qu'ingratitude; car assez souuent celuy qui rendu le plaisir qu'on luy a fait est ingrat, & celuy qui ne l'a point rendu ne pas. Et puis il se presente quelques des matieres qu'un Iuge ignorant peut miner. Quand la question est si le bien se a esté faite ou non, les témoins se font sur le jugement de la cause. Quand on dispute de ce qui est raison

DES BIENFAITS, Liu. III. 99

procede par la conjecture des volontez. Mais pour le regard des choses que la seule sagesse est capable de connoistre, il faut aller ailleurs qu'aux sieges d'une jurisdiction ordinaire chercher vn juge pour la decider.

Ainsi la chose a bien esté trouuée d'af-  
sez grande importance pour estre disputa-  
tée deuant vn Juge, mais on n'a pas pen-  
sé qu'il y eust de Juge qui eust assez de  
suffisance & de merite pour en ordonner.  
Et certainement vous ne vous en esmer-  
ueillerez point si vous espluchez particu-  
lierement les difficultez où fust tombé  
celuy qui eust eu la commission de faire  
le procès à vn criminel de cette qualité.  
Quelqu'un a donné beaucoup, mais il est  
riche, il ne se sent point de si peu de cho-  
se. Vn autre en a donné autant, mais  
c'est plus que ne vaut tout son bien, c'est  
mesme sommé, mais ce n'est pas mesme  
bienfait. Adjoustez-y encores ces consi-  
derations. Il a payé pour luy, & s'il ne  
peust fait, ses creanciers peussent fait  
mourir en prison. Ouy, mais ce qu'il a  
payé pour luy, il l'a pris en son buffet.  
L'autre en a donné autant, mais il a fallu  
qu'il ait fouillé en la bourse de ses amis,  
qu'il les ait priez, & se soit obligé à eux  
comme d'un plaisir singulier qu'ils luy ont  
fait. Ne trouuez-vous point de difference

CHAP.  
VIII.

entre celuy qui fait vn plaisir bien à son aise & sans qu'il luy couste rien , & vn autre qui s'engage pour remedier à l'incommodité de son amy. Il y a bien des choses que le temps peut faire grandes , mais non pas jusqu'au dernier degré. C'est vn bienfait que le don d'vn heritage si ample & si fertile , que le bled en deuienne à meilleur marché. C'est vn bienfait qu'vn pain en temps de famine. C'est vn bienfait de donner des Prouinces trauesées de riuieres nauigables. C'est vn bienfait de montrer vne fontaine à vn homme si alteré , qu'à peine peut-il respirer. Qui sera le Iuge qui pourra faire ces comparaisons d'vn bienfait à l'autre , & en examiner la proportion ? Il n'est pas mal-aisé de dire son aduis , quand il n'est question que de la chose simplement ; mais quand il en faut juger la consequence & le merite , c'est où est la difficulté. Encores que les choses données soient semblables , elles peuuent estre données d'vne grace si contraire , que le poids en sera bien différent. Celuy-cy m'a fait plaisir ; mais ce n'a pas esté de bon cœur ; mais il n'a pas vescu depuis avecque moy comme il auoit accoustumé. Il s'est long-temps fait priuer auant que d'en rien faire. L'eusse mieux aimé que de bonne heure il m'eust dit qu'il n'en feroit rien. Comment voulez-



DES BIENFAITS, Liu. III. 107

vous qu'un juge se débrouille de toutes ces considérations, veu qu'il ne faut qu'une parole, qu'une irrefolution, ou une mauvaise mine, pour ruïner la grace d'un bienfait?

Mais ne trouue-t-on pas des choses qui parce qu'eiles sont fort desirées sont appellées bienfaits, & d'autres qui ne le semblent pas estre, parce qu'elles n'ont pas cette marque ordinaire, ny tant d'apparence que les autres, bien qu'elles soient plus grandes en effet? Vous appelez bienfait, d'auoir donné à quelqu'un droit de bourgeoisie en une ville d'importance; de luy auoir fait auoir un annoblissement, ou s'il estoit en peine pour quelque crime, de s'en auoir tiré. Mais de luy auoir donné un bon conseil, de luy auoir rompu un mauvais dessein, de luy auoir osté le poignard qu'il s'alloit mettre dans le sein, de l'auoir consolé en quelque extrême douleur, & comme il vouloit se précipiter après ceux qu'il regrettoit; de luy auoir rendu le desir de viure, de l'auoir assisté malade, de luy auoir fait garder le regime nécessaire à sa guerison, de luy auoir donné du vin en ses défaillances, & de luy estre allé querir le medecin en un point où s'il ne fust venu c'estoit fait de sa vie, qui sera-ce qui en fera l'estimation? qui sera-ce qui ordonnera qu'ils

CHAP.  
IX.

soient recompensez de semblables bienfaits ? Il vous a donné vne maison, mais moy ie vous ay auerty de sortir de la vostre, & qu'elle vous alloit tomber sur les épaules. Il vous a donné tout vn heritage, mais moy ie vous ay baillé vn ais qui vous a gardé d'estre noyé. Il s'est battu & a esté blessé pour vostre querelle, & moy ie vous ay sauué la vie pour n'auoir point parlé. Il y a beaucoup de façons de faire plaisir, & beaucoup de le reconnoistre. C'est pourquoy se sont disparitez qu'il n'est pas bien aisé d'apparier.

HAP.  
X.

Dauantage, il n'y a point de prefixion de iour à la reconnoissance d'un bienfait, eomme au payement de l'argent presté, c'est pourquoy celuy qui ne l'a point encores reconnu, est tousiours dans le terme de le pouuoir faire. Autrement, dites moy dans combien de temps l'on déclare vn homme ingrat ? En tous les bienfaits d'importance, la preuue ne peut auoir de lieu; car il n'y a bien souuent que deux personnes qui en sçachent quelque chose, si ce n'est que nous voulions introduire vne coustume, de ne faire plus de plaisir sans y appeller des témoins. Et après tout cela, quelle peine ordonnerons-nous aux ingrats ? Leur en donnerons-nous à tous vne semblable, estant certain qu'il se trouuera tant de dissimilitude aux plaisirs qu'ils

DES BIENFAITS, Liu. III. 103

auront receus ? ou bien la ferons-nous différente , selon que le plaisir se trouuera plus grand ou plus petit ? Nous le condamnerons en vne amende pécuniaire ; Mais que direz-vous de ceux qui sont obligez de la vie, & de plus encores que la vie ? Quelle peine leur imposerez-vous ; moindre que le bienfait ? elle sera injuste. Ou aussi grande ; elle sera donc capitale ? Quelle inhumanité seroit-ce , de vouloir qu'il n'y ait point de difference entre la fin d'une tragedie & d'un bienfait ?

Quelqu'un dira que les loix ont donné des privileges aux peres & aux meres contre l'ingratitude de leurs enfans ; & que si on a eu quelque consideration extraordinaire pour eux , il y a des bienfaits de telle importance , qu'il ne seroit pas moins raisonnable d'y auoir tout de mesme égard. Ma réponse est , que parce qu'il estoit expedient qu'on fist des enfans , on a voulu que la condition de ceux qui en mettroient au monde fust sacrée , & les inciter par l'esperance de quelques atantages à vne besogne exposée à toute sorte d'inconueniens. On ne leur pouuoit pas dire comme à ceux qui donnent ; Prenez garde à qui vous donnerez ; faites-en eslection en vous-mesme. Si vous y auez esté trompé vne fois , trouuez-en quelqu'un où vous ne le soyez point.

CHAP.  
XI.

En matiere d'enfans, ceux qui les font n'ont que leur souhait, leur jugement n'a contribué rien. C'est pourquoy pour le rassurer en cette incertitude, il les a fait gratifier de quelque chose. Il y a encore vn autre point qui fait pour les peres c'est qu'après qu'ils ont fait du bien, leurs enfans, ils leur en font, & leur en feront encore; & il ne faut pas craindre qu'ils mentent quand ils alleguent leurs bienfaits. Pour les autres, il faut informer, non seulement s'ils n'ont point esté despayez, mais mémes s'il est vray qu'ils ayent esté faits. Enfin les obligations de ceux-cy sont manifestes; Et parce que les jeunes gens sont en vn âge qui a besoin de conduite, nous auons estably pour eux comme des magistrats domestiques, afin de les empêcher de rien faire mal à propos. Et puis l'obligation des peres enuers leurs enfans estant par tout vne mesme chose, il a esté aisé d'en faire l'estimation vne fois pour toutes; au lieu que pour la diuersité & la difference des autres, les loix n'y ont pû donner de reglement & ont jugé plus expédient de ne toucher à rien; que de tout gaster en les égalant.

CHAP.  
XII.

Il y a des bienfaits qui coustent beaucoup à ceux qui les donnent, & d'autres qui ne leur coustent rien, mais qui ne laissent pas d'estre bien grands pour ceux qui

DES BIENFAITS, Liv. III. 109

les reçoivent. Quelquefois on donne à ses amis, & quelquefois à des gens qu'on ne connoist point du tout. Donnez à deux personnes autant à l'un qu'à l'autre, s'il y y en a vn de ces deux que vous n'ayez jamais connu auparavant, encore qu'il n'ait non plus receu que l'autre, c'est luy qui vous est le plus obligé. Le plaisir se peut faire à vn homme en beaucoup de sortes, tantost en le secourant en sa necessité, tantost en l'avançant en quelque charge, & tantost en le consolant quand il luy survient quelque occasion de s'affliger. Il y a des hommes que rien ne scauroit obliger davantage, que de les assister à supporter vne douleur. Il y en a qui estimeront plus qu'on ait fait quelque chose pour leur honneur que pour leur repos; & d'autres au contraire qui scauront plus de gré d'auoir esté mis hors de quelque peril, que d'auoir esté employez en quelque charge que ce soit. Tous ces bienfaits seroient ou plus grands ou plus petits, selon que le goust du luge auroit de l'inclination à prendre plustost l'un que l'autre, si c'estoit à luy d'en faire selection. Si j'emprunte quelque chose, ie la demandé à qui bon me semble, & choisis moy-mesme mon creancier; mais vn bienfait, ie le reçois bien souvent d'un que ie voudrois qui

ne me donnast rien , & quelquesfois mesme ie suis obligé sans en rien sçavoir. *Que ferez-vous? Direz-vous que celuy-là qu'on a chargé d'un bienfait sans qu'il en sçeuſt rien , & que s'il Peust sçeu , il Peust refuſé , ſoit ingrat ? Et que celuy-là ne Peſt pas , qui ne s'acquitte point , de quelque façon qu'il reçoive ? Celuy qui en quelque façon qu'il reçoive , ne s'acquitte point , ne le ſoit pas ?*

CHAP. XIII. *Quelqu'un m'auoit fait plaisir , mais depuis il m'a fait vne indignité. Jugerez-vous , que par le bien qu'il m'a fait il m'ait obligé à la patience de tout le mal qu'il me voudra faire , ou que l'injure ait effacé le bien qu'il m'a fait , en ſorte que j'en demeure par ce moyen auſſi quitte que ſi ie l'auois reconnu. D'ailleurs , comment jugerez-vous lequel peſera le plus , ou de l'oſſenſe qu'il aura ſoufferte , ou du plaisir qu'il aura receu ? Ie n'auois iamais fait , ſi ie voulois particulariſer toutes les difficultez qui ſe preſenteroient en cette matiere. Vous me direz ; que ne faiſant point faire de raiſon des bienfaits qui ne ſont point reconnus , & n'ordonnant point de chaſtiment à ceux qui les deſauoient , vous ſerez cauſe qu'une autre fois on ne ſera pas ſi prompt à faire plaisir. Mais dites au contraire , qu'on ne ſera pas ſi prompt à le prendre quand on peſera*

DES BIENFAITS, Liv. III. 107

qu'en le prenant on courra fortune d'auoir des procès, & de se trouuer en peine de justifier son innocence. Ce qui fera mesmes que nous ne donnerons plus si volontiers; car il n'y a personne qui preenne plaisir de donner à ceux qui ne veulent point prendre. Mais celuy qui est desia disposé à bien faire, ou par la bonté de son inolination, ou par son opinion qu'il a que c'est vne chose louïable, le fera encores de meilleure volonté, quand il sçaura que ceux qu'il oblige ne seront tenus à s'en ressentir qu'autant qu'il leur plaira. La gloire d'un bienfait ne peut estre grande; quand on a si bien pourueu à son assurance, qu'il n'est pas possible qu'il en arriue aucune incommodité.

Vous pourrez encore dire, que certainement il se fera moins de plaisirs, mais que ceux qu'on fera seront plus veritables; & qu'aussi bien il n'y a point de mal de regler cette confusion qui s'y trouue. En effet l'intention de ceux qui n'en ont point fait de loy, a esté de nous faire donner avec plus de considération; & de nous faire élire avec plus de considération ceux que nous voudrons gratifier. Le moyen de n'auoir iamais de procesz pour vn bienfait, ny la peine mesme de le demander, c'est de regarder plus d'une fois à qui on le doit faire. Vous vous trompez si

CHAP.  
XIV.

vous pensez que le Iuge vous en fasse raison. Il n'y a point de loy pour vous restituer en Festat où vous estiez. Prenez garde seulement à la prud'homme de celui qui reçoit. De cette façon les bienfaits gardent leur autorité, & ne laissent pas d'auoir de la splendeur. Vous les gasterez si vous en faites vn seminaire de procès. La parole du monde la plus équitable, & qui se conforme le plus au droit commun, c'est celle-cy, *Rends ce que tu dois.* Mais de parler de rendre en matiere de bienfaits, il n'y a rien de si vilain. Que vous rendra celui qui vous doit sa vie, son honneur, son repos, & sa santé ? Ce sont toutes choses trop grandes pour estre renduës. Qu'il rende, direz-vous, quelque chose qui lés vaille. C'est ce que ie disois, que nous ferons perdre la reputation d'vne chose si magnifique & si braue si nous la traittons comme vne marchandise. Les esprits n'ont point besoin qu'on les induise à Pavarice, aux plaintes, & aux disputes ; c'est chose à quoy ils sont assez disposez d'eux-mesmes. Apportons plustost tout ce qui nous sera possible pour leur en oster le sujet, & les en retirer.

HAP.  
CV.

Pleust à Dieu, qu'il y eust moyen de persuader à ceux qui prestent leur argent, de ne le redemander point, & de n'en prendre que de ceux qui en vou-



## DES BIENFAITS, Liu. III. 109

droient rendre ! Pleust à Dieu qu'il n'y eust point de stipulation qui obligerât celuy qui achete à celuy qui vend ! Pleust à Dieu qu'il ne falust ny seaux ny seings pour Passurance de ces pactions, & que la conscience & la foy en fussent les seules dépositaires ! Mais parce qu'on a reconnu que ce qui eust esté tres-bon n'eust pas esté seur, on a mieux aimé suivre ce qui est nécessaire, & contraindre la foy des hommes, que de se remettre à leur discretion. On appelle des témoins de part & d'autre. L'un par l'entremise de courtiers se fait bailler pleige & contrepleige. L'autre plus déffiant encores veut auoir des gages entre ses mains. O sale & vilaine confession de la malice publique ! On croit plus à nos cachets qu'à nos consciences. A quoy faire sont appellez ces personnes de qualité ? A quelle fin apposent-ils leurs cachets ? N'est-ce pas afin que celuy qui reçoit l'argent ne le puisse desauoirer ? Ne tenez-vous pas ceux que vous appellez ainsi pour gens de bien, & pour garands incorruptibles de la verité ? Il n'y a point de doute. Et toutesfois avec cette bonne opinion que vous auez d'eux, si tout à l'heure mesme ils vous prioient de leur prester quelque chose, vous feriez les mesmes ceremonies avecques eux qu'avec les autres, ou ils n'auroient point de vostre argent.

Puis qu'ainsi est, ne vaudroit-il pas *mi* se laisser tromper à quelques-vns, que se défier de tous en general? Rien ne que plus à l'avarice, sinon qu'on ne plus de plaisir sans répondant. C'est action magnifique & genereuse que profiter aux autres. Qui fait plaisir, imit les Dieux; qui le redemande, les vsurien Pourquoy faisons-nous ce tort à ceux qui donnent, que sous couleur de les vouloir garder de perdre, & de pouruoir à leur indemnité, nous les mettions au rang de l plus basse & plus contemptible canaille qui soit en vne ville.

CHAP. Vous dites que s'il ne se fait point de  
XVI. recherche contre les ingrats, c'est le moyen d'en faire croistre le nombre. Tout au contraire il en sera moindre, parce qu'on sera plus diligent à s'informer du merite des hommes, deuant que de leur faire plaisir. Et puis il n'est pas bon que tout le monde reconnoisse combien est grande la multitude des ingrats. Le nombre des pecheurs oste la honte du peché. On ne se picque point d'un reproche qu'on peut faire à tout le monde. Y a-t-il aujourd'huy vne femme seule à qui le diuorce fasse honte, depuis qu'on a vu celles des premieres maisons ne compter plus les années par les Consuls, mais par leurs maris? Et ne se marier que pour faire

DES BIENFAITS, Liv. III. III.

diuorcé ; ny faire diuorce que pour se marier. Autant de temps que le diuorce a esté rare , autant il a esté en horreur. Mais parce qu'il ne se passe presque Audiance où il ne se public quelque diuorce , elles ont appris à en faire à force d'en ouïr parler. Comment auroit-on honte à cette heure de l'adultere , puis qu'on en est venu à ce point , qu'une femme ne prend vn mary que pour inuiter vn amy à la rechercher. S'il en est quelqu'une chaste , sans la voir & sans s'en informer dauantage , on peut dire qu'elle est laide. Il n'y en a point de si chétive ny de si souïllonne qui se contentent d'une couple d'amans. Elle en a pour toutes les heures , & le iour ne suffit pas pour tous. Si elle a failly à vne assignation , ç'a esté pour se trouuer à l'autre. Celle qui ne sçait point que le mariage n'est autre chose que de se donner du plaisir qu'avec vn homme , on la tient pour vne sotté , & pour vne femme du vieux temps. Comme donc la honte de ces crimes s'est évanouïe depuis que tant de gens ont commencé d'y auoir part , aussi les ingrats croistroient de nombre , & deuiendroient plus audacieux , s'ils reconnoissoient vne fois combien ils sont.

Et quoy donc l'ingratitude ne sera point CHAP.  
punie ? Et moy ie vous demande, l'impicté, XVII.  
a mauuaisé foy , l'auarice , l'insolence,

la cruauté, ne le feront-elles point ? Appellez-vous impuny celuy qu'on ne voit qu'auec horreur ? Estimez-vous qu'il y ait supplice plus rigoureux que la haine du monde ? Il est puny, en ce qu'il n'ose ny prendre ny donner, qu'il est montré au doigt de tout le monde, ou pour le moins il le pense estre, & priné de sçauoir que c'est que la chose la meilleure & la plus douce qu'il est possible de gouster. Si vous jugez miserables ceux qui ont perdu vsage des yeux ou des oreilles par quelque inconuenient, comment appellerez-vous celuy à qui le goust des bienfaits ne donne point de sentiment ? Il craint la justice des Dieux, à qui il sçait bien que les ingrats ne se peuuent cacher ; il a sa conscience qui le gesne, & enfin il est assez puny, eomme ie disois, en ce qu'il ne jouit point de ce que nous auons au monde de plus agreable, & qui donne le plus de contentement. Au contraire celuy qui est bien-aise qu'on l'ait obligé, sent vne égale & perpetuelle joye, estimant l'affection de celuy qui luy donne plus que le prix de la chose qu'il reçoit. L'ingrat ne se resioiuit d'vn bienfait qu'au moment qu'on l'oblige, incontinent après ce luy est vne gesne : Celuy qui se propose de le reconnoistre, le possede tousiours avec le mesme plaisir qu'il l'a receu. Au demeurant, faites

comparaison de leur vie, vous en trouverez l'un chagrin & melancolique, comme sont ordinairement les renieurs de dettes & les trompeurs; & qui ne tiendra compte ny de ceux qui l'ont mis au monde, ny de ceux de qui il a mangé le pain, ny de ceux qui l'ont enseigné. L'autre sera toujours en belle humeur, attendant l'occasion de se ressentir, & se resjouissant mesme d'y avoir la volonté si disposée. Il cherchera les moyens, non de faire évanouir son obligation, mais de rendre; s'il peut, la reuanche plus grande & plus notable que le bienfait, & n'aura pas seulement cette affection à l'endroit de son pere & de sa mere, ou d'un amy, mais du plus pauvre & du plus chetif homme du monde qui luy aura fait quelque plaisir. Et quand ce seroit son valet mesme, il ne considerera point la qualité du bienfacteur, mais le merite du bienfait.

: Il y en a toutesfois, du nombre desquels CHAP. XVIII.  
est Hecaton, qui demandent si vn maistre  
peut estre obligé par son valet, & veulent  
qu'on fasse distinction entre le bienfait,  
les devoirs, & les seruices. Ils appellent  
bienfait ce qui vient d'une personne estran-  
gere, c'est à dire, d'un qui pour ne faire  
point de plaisir, ne peut estre blasme. De-  
voir, ce qui touche les enfans, la femme,  
& generalement tous ceux que le paren-

tage ou Palliance oblige à nous assister. Seruice, ce que fait vn valet, de qui la condition est telle, que quoy qu'il fasse pour son maistre, il ne se peut vanter de l'auoir obligé. Quoy qu'ils disent en ce dernier poinct, c'est ignorer le droict des hommes, que de dire qu'un maistre ne puisse receuoir plaisir de son valet. Ce n'est point à la qualité qu'il fait prendre garde, c'est au cœur. La vertu ne ferme la porte à personne. Elle ouure à tout le monde, reçoit tout le monde, & inuite tout le monde, les libres, les affranchis, les esclaves, les Roys, & les bannis. Elle ne cherche ny les grandes maisons, ny les grands reuenus. Elle prend les hommes en toute mise. Quelle assurance y auroit-il entré les choses fortuites, & qui pourroit esperer vne belle ame, si la grandeur ou la petitesse de la vertu dépendoit de la fortune ? Si le valet ne peut faire plaisir à son maistre, il s'ensuit que le sujet n'en peut faire à son Roy, ny le soldat à son capitaine. Car qu'importe à quelle Puissance chacun soit sujet, si chacun dépend de la Souueraine ? Si vous me dites que ce que fait vn seruiteur ne se peut appeller plaisir, parce qu'il faut qu'il le fasse, ou qu'il se resolve à la mort, il en sera de mesme pour le regard du sujet & du soldat, parce que le Roy & le Capi-

DES BIENFAITS, Liu. III. 115

taine ont la meſme puissance que le maistre, encores que le nom en soit different. Or vn Roy peut estre obligé par son sujet, & vn capitaine par son soldat. Vn maistre le peut donc estre par son valet. Vn valet peut estre iuste, peut estre vaillant, peut estre magnanime; il peut donc aussi faire plaisir; car ce dernier est vne action vertueuse aussi bien que les autres. Et il est si veritable que les seruiteurs peuuent obliger leurs maistres, que bien souuent les maistres ont esté le bienfait meſme de leurs seruiteurs. Il n'y a point de doute qu'il n'y a personne qu'un seruiteur ne puisse obliger; & si cela est, pourquoy ne pourra-il obliger son maistre aussi bien qu'un autre?

Parce, dit-on, qu'encores qu'il preste de l'argent à son maistre, il ne peut neantmoins estre son creancier. Autrement il ne seroit iour qu'il ne l'obligeast. Il l'accompagne en ses voyages, il le sert en ses maladies, & le décharge de la sollicitude de ses affaires. Mais tout cela, qui s'appelle- roit bienfait venant de la part d'un autre, n'est que service parce qu'il est fait par un seruiteur. Car bienfait, à parler proprement, c'est ce que fait celuy qui peut ne le faire point. Or un seruiteur ne peut rien refuser; s'il fait quelque chose, il obeit, & rien plus. Aussi ne se peut-il donner

CHAP.  
XIX.

de gloire d'auoir fait ce qu'il n'a pas eſté en ſa puiffance de ne faire point. Quand ie vous accorderay toutes ces raiſons, ie ſuis encore aſſeuré de gagner ma cauſe, & ie vous feray auotier qu'il eſt beaucoup de choſes où le ſeruiteur eſt en ſa liberté. Cependant dites-moy, ſi ie vous montre vn ſeruiteur qui ayant l'épée à la main pour vanger la vie de ſon maiftre, s'eſt fait bleſſer en toutes les parties de ſon corps; & qui preſt à rendre la derniere goutte de ſon ſang, s'eſt opiniâtre tellement au combat, qu'il a voulu plütoſt mourir que de ne pas donner à ſon maiftre le loifir de ſe ſauuer; direz-vous qu'il n'a point fait de plaiſir à ſon maiftre, parce qu'il eſt ſon ſeruiteur? Si ie vous en montre vn autre à qui par promeſſes, menaces, ny tortures on ne puiſſe faire deceler les ſecrets de ſon maiftre; mais au lieu de dépoſer quelque choſe à ſon préjudice, a fait tout ce qu'il a pü pour le faire trouuer innocent, & en cette reſolution a ſacrifié ſon ame à la fidelité, direz-vous qu'il n'a point obligé ſon maiftre, parce qu'il eſt ſon ſeruiteur? Prenez garde au contraire, que l'obligation n'en ſoit d'autant plus grande, que les exemples de vertu ſont rares aux perſonnes de cette condition, & d'autant plus digne de reconnoiſſance, qu'encores que les hommes n'aiment ordinairement que



## DES BIENFAITS, Liu. III. 117

res ceux qui ont quelque autorité sur eux, & murmurent contre la necessité d'obeir, toutesfois il s'est trouué quelque occasion où l'amour du maistre a vaincu la haine generale de la seruitude. De sorte que tant s'en faut que ce ne soit pas bienfait, parce qu'il est fait par vn seruiteur ; que le merite en est plus grand par cette consideration que la seruitude mesme ne l'a pû diuertir de faire bien.

On se trompe de croire que la seruitude CHAP.  
XX. s'estende en toutes les parties de l'homme, la meilleure en est exempte. Les maistres ont la puissance sur les corps, l'ame est à soy, & si bien à soy, que la prison mesme où elle est close n'est pas capable de l'empescher de suiure ses mouuemens, de faire des choses merueilleuses, & par vne élouation non limitée de s'aller rendre en la troupe des Intelligences qui sont au Ciel. Ce que la fortune a mis entre les mains du maistre, c'est le corps. C'est le corps qui est vendu, c'est le corps qui est acheté. Cette partie interieure n'est point susceptible de seruitude, tout ce qui en part est libre. Et puis il est des choses qu'il ne nous est pas permis de commander, & en quoy les seruiteurs ne sont pas tenus de nous obeir. Si nous leur commandons quelque chose au prejudice du bien public, ils ne le feront pas,

ils ne presteront pas leurs mains à vn méchant acte.

CHAP.  
XXI.

Il y a des choses que les Loix n'ont ny commandées ny défendues, c'est-là que le seruiteur a moyen d'obliger son maistre. Quand vn seruiteur fait ce qu'ordinairement on exige des seruiteurs, il fait serui- ce. Quand il fait plus qu'un seruiteur n'est tenu de faire, il fait plaisir. Ce qui est fait d'une volonté d'amy n'est plus serui- ce. Quand il le fait, il ne s'oblige point, mais s'il le caresse, s'il le traite fauorablement, & le fait instruire aux bonnes lettres, comme s'il estoit de quelque honneste maison, il s'oblige. Il en est de mesme du seruiteur à l'endroit du maistre. Tout ce qu'un seruiteur fait ou- tre ce que sa condition veut qu'il fasse, & qu'il ne fait point, parce qu'il luy est com- mandé, mais parce qu'il le veut faire, c'est bienfait, pourueu toutesfois que ce soit chose de telle importance, que partant d'un autre que de luy on la pût ainsi appeller.

CHAP.  
XXII.

Chryssippus dit que le seruiteur est vn mercenaire perpetuel. Comme le merce- naire fait plaisir quand il fait quelque chose plus que sa tâche, aussi quand le serui- teur pour témoigner son affection enuers son maistre, ne s'est point tenu dans les bornes de sa fortune, mais a fait quelque

## DES BIENFAITS, Liu. III. 119

chose que mesme vn fils auroit eu de l'honneur d'entreprendre, & qu'il est passé au delà de ce qu'on deuoit esperer de luy, le maistre a trouué vn bienfait sans sortir de sa maison. Est-il raisonnable que s'ils font moins qu'ils ne doiuent, il nous soit permis de nous fâcher contre eux; & que s'ils font plus qu'ils ne doiuent, & qu'ils n'ont de coustume, nous soyons si injustes de ne leur en sçauoir point de gré? Voulez-vous sçauoir quand ce n'est point bienfait quand on peut dire, Et quoy, s'il, ne l'eust voulu? Mais quand il fait vne chose qu'il pouuoit ne vouloir point indubitablement, il est loüable de l'auoir voulu. Ce sont choses contraires, que le plaisir & l'injure. Le seruiteur peut faire plaisir à son maistre, si son maistre luy peut faire injuré. Or il y a vn juge estably pour ouïr des plaintes des seruiteurs contre les maistres, & leur faire raison quand ils se plaignent, ou que leurs maistres les battent trop cruellement, ou les pressent de quelque vilenie, ou ne leur fournissent pas comme ils doiuent les choses nécessaires pour leur entretien. Quoy donc, vn seruiteur oblige son maistre? Puis que cela vous déplaist, prenez-le d'vne autre façon, & dites qu'vn homme oblige vn homme. Ensu il a fait ce qui estoit en luy, il a fait plaisir à son maistre.

Il est en vous de ne recevoir point de plaisir d'un seruiteur. Mais qui est l'homme qui peut dire sa grandeur si absolue & si bien establie, que la fortune si bon luy semble ne le puisse reduire à ce poinct, d'auoir besoin du plus petit de tous ceux qu'elle a mis au-dessous de luy ? Je m'en vais vous reciter des exemples de plusieurs sortes de bienfaits. Il y en aura de dissemblables, & d'autres qui seront directement contraires l'un à l'autre. L'un a fait viure son maistre, l'autre l'a fait mourir ; l'autre l'a sauué comme il estoit sur le point d'estre perdu, & l'autre encores, si cela vous semble peu de chose, s'est perdu luy-mesme pour le sauoir. Un autre a presté la main à son maistre qui vouloit mourir, & un autre l'a trompé pour l'en empescher.

CHAP. : Claudius Quadrigarius au dix-huitième  
XXIII. de ses Annales, raconte qu'Adrumetum en Afrique estant assiegé par les Romains, & ceux de dedans reduits à la dernière extremité, deux esclaves échappés de la ville se jetterent dans le camp des assiegeans, & firent un acte memorable. A quelques iours de là comme la ville fut prise, & que les victorieux se dispersoient par les maisons pour les saccager, ces esclaves, qui scauoient les rues, ayant pris le plus court chemin s'en allerent droit en la maison de leur maistresse, d'où l'ayant tirée, ils  
la

la firent marcher deuant eux , & difans franchement à ceux qui s'en informoient que c'estoit leur maistresse , la femme la plus cruelle qu'il estoit possible , & qu'ils la menoient hors la ville pour l'assommer, ils la firent de cette façon sortir hors de la porte , où ils la garderent iusques à ce que les desordres fussent cessez. Comme le soldat lassé de piller se fut mis dans la discipline ordinaire , ils la ramenerent chez elle , & se remirent eux-mesmes en sa puissance comme auparauant. Elle les affranchit à l'heure mesme , & ne se fâcha point de deuoir la vie à ceux sur qui elle auoit eu puissance de la vie & de la mort. Aussi auoit-elle plutôt sujet de se réjouir , parce qu'ayant esté sauuée d'une autre façon elle eust jöuy du fruit d'une clemence vulgaire , & qui n'eust rien eu de rare pour la signaler , n'estant pas chose miraculeuse qu'en pareille occasion il échappe quelqu'un à la fureur des ennemis. Mais l'ayant esté par vne voye si remarquable , son nom fut publié par tout le monde , & est ordinairement allegué pour exemple dans Rome & dans Adrumentum. En la confusion de cette ville prise , où chacun ne pensoit qu'à se sauuer , chacun s'enfuit d'elle , excepté ses fugitifs. Ils repasserent du party victorieux vers vne captiue , déguisez en meurtriers,

pour faire connoistre le deſſein qu'il auoient eu quand ils s'en eſtoient fuiſ la premiere fois. Et ce qui eſt le plus grand en ce bienfait, pour garder leur maitreſſe d'eſtre tuée, ils ne ſe ſoucierent point qu'on penſaſt qu'ils euſſent volonté de la tuer. Croyez moy, ce n'eſt point le trait d'une ame ſeruite, d'auoir acheté la gloire d'un acte loüable par la reputation de vouloir faire vne méchanceté. On menoit C. Vettius Preteur des Marſes priſonnier au General de l'armée des Romains, Son ſeruiteur tira l'épée du ſoldat qui le traifnoit & en tua ſon maitre. Cela fait, Il eſt temps, dit-il, de penſer à moy; j'ay mis mon maitre en liberté, & en diſant cela il ſe paſſa la meſme épée au trauers du corps. Dites-m'en vn qui plus magnifiquement ait ſauué la vie à ſon maitre.

CHAP.  
XXIV.

Ceſar aſſiegeant Corfinium, Domitius qui eſtoit dedans, commanda à ſon Medecin, qui eſtoit ſon eſclau, de luy donner du poiſon. Voyant qu'il marchandoit à le faire, Qu'attens-tu, dit-il, comme ſi ie ne pouuois mourir que par ton moyen; Ie te demande la mort l'épée à la main. Alors il luy promit de luy en bailler, & au lieu de poiſon, il luy fir prendre vn medicament ſoporatif, qui ne luy pouuoit faire mal. Comme Domitius fut endormy, il s'en vint trouuer ſon ſils, & luy dit,

DES BIENFAITS, Liu. III. 123

Donnez-moy des gardes, jusqu'à ce que par l'éuénement vous connoissiez si j'ay donné du poison à vostre pere. Domitius ne mourut pas. La ville estant prise, Cesar luy sauua la vie; mais son seruiteur la luy auoit sauué le premier.

En la guerre ciuile, vn esclau<sup>CHAP.</sup>e cacha son maistre, qui auoit esté proscrit, prit<sup>XXV.</sup> ses habits & ses bagues, & en cét équipage vint au deuant de ceux qui le cherchoient, & leur dit qu'il ne leur demandoit point de grace, & qu'ils fissent ce qui leur estoit commandé, & leur presenta le col. De quelle ame pensez-vous que sortist cette volonté de mouir pour son maistre, en vn temps où c'estoit vne rare fidelité de ne luy procurer point la mort? d'auoir de la pitié parmy tant de meurtres, & de la foy parmy tant de trahisons; & quand on proposoit des recompenses à la perfidie, de desirer la mort pour salaire de sa fidelité?

Nous auons des exemples de nostre siècle, que ie ne veux pas oublier. Sous l'Empereur Tibere, il ne se parloit que d'accuser. Cette rage si frequente & quasi publique fit plus de ruine à la ville en temps de paix, que tout ce qui s'estoit passé de fureurs & de violences durant la guerre. Si quelqu'un après boire auoit laissé aller vne parole vn peu libre, si vn autre en se-

riant auoit dit quelque chose de naïf ; on remarquoit tout , il n'y auoit rien d'assuré. Toutes paroles & toutes actions auoient du peril. Les occasions de verser du sang , pour peu qu'elles eussent d'apparence , n'estoient iamais rejetsées. Il ne falloit point demander que deuiendroient ceux qui estoient deferez ; on les traittoit tous d'une mesme sorte. Paulus, qui auoit esté Preteur, souppoit vn iour en vn festin, & portoit vne bague où le pourtrait de Tibere estoit graué sur vne pierre fort resléue. Vous vous mocqueriez de moy, si ie m'amusois à vous chercher des paroles ceremonieuses pour vous dire qu'il prit le pot de chambre pour faire de l'eau. Son seruiteur qui vit que Maro, l'un des espions ordinaires d'alors, s'en estoit pris garde, se douta bien que ce n'estoit pas avec bonne intention, c'est pourquoy sans en rien dire à son maistre qui estoit yure, il luy tira tout bellement la bague du doigt. Et comme Maro prenoit les conuiez à témoin de Pinjure faite à l'image de Tibere, & qu'il minutoit sa dénonciation, le seruiteur montra qu'il auoit la bague en la main. Difons la verité, n'estoit-il pas aussi peu digne de seruir, comme Maro de manger en compagnie ?

CHAP. Sous Auguste, les paroles n'estoient pas  
XXVII encotes capitales ; mais elles donnoient



## DES BIENFAITS, Liv. III. 125

desia de la peine. Rufus le Sénateur en souppant auoit souhaité que iamais Auguste ne pût reuenir d'un voyage qu'il alloit faire ; & auoit dit dauantage , que tout ce qu'il y auoit de veaux & de taureaux faisoit le mesme souhait. Ces paroles furent remarquées. Le lendemain , si-tost qu'il fust iour , son esclane qui l'auoit seruy durant le soupper , luy recite ce que le vin luy auoit fait dire , & luy conseille d'aller au deuant du rapport qui en seroit fait à l'Empereur , & de s'accuser soy-mesme. Il suit cét aduis ; & comme Cesar sortoit pour s'en aller à la ville , il se presenta à luy , & luy dit , que le soir precedent , n'estant pas en son bon sens , il auoit tenu quelque langage mal à propos , dont il desiroit que l'effet retombast sur luy & sur ses enfans ; qu'il le prioit de luy pardonner , & le remettre en sa bonne grace. Cesar luy ayant répondu qu'il le vouloit bien ; Personne , dit l'autre , ne le croira , si vous ne me donnez quelque chose ; & en mesme temps il luy demanda vne somme dont vn fauory se seroit contenté. Auguste la luy accorda , & luy promit de ne garder aucun sentiment de ce qui s'estoit passé. Ce fut certainement vn trait magnanime de pardonner , & de vouloir que celuy qui sentoit sa clemence éprouuast sa liberalité. Mais quelque gloire

qu'en rapporte Auguste, il faut que le seruiteur en ait la premiere part. Vous attendez que ie vous dise qu'il fut affranchy; Aussi fut-il; mais non pas sans payer; Auguste en bailla l'argent.

**CHAP. XXVIII.** Il n'y a pas d'apparence de douter après tant d'exemples, qu'un maistre ne puisse quelquesfois estre obligé par son seruiteur. Et seroit-il raisonnable que la personne fist plustost du deshonneur à l'action, que l'action de l'honneur à la personne. Tout ce qu'il y a d'hommes au monde, n'ont qu'un commencement & qu'une origine, Le plus noble est celuy qui a l'ame la plus droite, & la disposition meilleure aux choses louables. Toutes ces effigies avec leurs festons rangées aux portiques d'une basse-court, & toutes ces armoiries avec leurs timbres sur la porte de nos maisons, nous font plus connoistre qu'elles ne nous annoblissent. Le monde est nostre pere commun; & tous par quelques degrez que nous descendions, sans lustre, ou avec lustre, nous ne venons d'autre que de luy. Ne vous laissez pas abuser à ces compteurs de genealogies. Lors qu'ils se trouuent au bout de leurs ayeuls, & qu'ils sont arriuez à ceux qu'ils ne peuvent nommer qu'avec honte, sans passer plus outre, ils mettent un Dieu de la parcie, & luy font aimer une femme, d'où

### DES BIENFAITS, Liu. III. 127

si vous les voulez croire, le commencement de leur race est premierement sorty. Ne méprisez point vn homme pour auoir des parens que la fortune n'a pas beaucoup fauorisez. Soit qu'entre nos peres il y ait des affranchis, soit qu'il y ait des esclauues, soit qu'il y ait des estrangers, n'en ayons pas moins de courage. Passons par dessus tout ce que nous verrons qui n'aura point d'éclat, nous trouuerons au bout de la course la parfaite noblesse qui nous attend. Pourquoy sommes-nous si hors de la connoissance de nous mesmes, de ne vouloir pas receuoir vn plaisir d'un seruiteur, & nous souuenir plutôt de sa condition, que de regarder à son merite; Comme auons nous l'impudence d'appeller quelqu'un seruiteur, & d'estre nous-mesmes valets de nos vilenies, de nostre gourmandise, d'une putain, & quelquesfois de plusieurs tout à la fois? Osons-nous bien appeller quelqu'un seruiteur, & faire la vie que nous faisons? Où nous va porter ce carrosse si magnifique? Où nous accompagne tout cet attirail de pages & de laquais si richement habillez? N'est-ce pas à la porte de quelque huissier, ou au jardin de quelqu'un qui n'a pas seulement l'honneur d'estre couché sur l'estat de son maistre? Nous ne voulons pas auouer que nostre seruiteur nous puisse obliger, &

cependant nous reputons à beaucoup de faueur, si celuy d'un autre a seulement fait signe de nous voir quand nous faisons saluë, d'où vient cette discorde de l'amè? Chez nous, nous sommes impetueux & insupportables; dehors, il n'est rien de si souple & de si doux. Nous devenons aussi méprisables, que nous méprisons les autres dans la maison. Aussi n'y a-t'il gens au monde à qui le courage s'abaisse plutôt, qu'à ceux à qui il s'élève sans occasion, ny de qui les injures soient plus outrageuses, que de ceux qui ont appris à les faire en les receuant.

CHAP.

XXIX.

Il a fallu faire ce discours pour rabbatre l'insolence de quelques-uns qui s'attachent à la fortune, & maintenir aux seruiteurs le droit de faire plaisir, pour en faire puis après de mesme en la cause des enfans. Car il y en a qui demandent s'il est possible que quelquesfois les peres & les meres puissent recevoir de leurs enfans plus de bien qu'ils ne leur en ont fait. Nous demeurons d'accord qu'il est assez de fils qui ont plus de bien & plus de credit que leurs peres, & demeurons d'accord aussi qu'il en est qui sont plus gens de bien, & par consequent qu'ayans la fortune plus grande, & la volonté meilleure, il n'est pas impossible qu'ils ne leur rendent mieux qu'ils n'en ont receu. Ils

DES BIENFAITS, Liu. III. 129

disent là-dessus, que quoy que le fils donne au pere, il ne luy rend iamais ce qu'il luy doit; parce que s'il donne, c'est du pere mesme qu'il tient le moyen qu'il a de donner, & que iamais celuy-là ne peut estre vaincu par vn bienfait, qui est auteur du bienfait par lequel il semble estre vaincu. Pour réponse; Il faut premiere-ment considerer, qu'il y a des choses qui prennent leur commencement d'ailleurs, & toute-fois avec le temps elles deuiennent plus grandes que celles qui leur ont donné commencement. S'il a donc fallu qu'une chose ait commencé d'estre auant que de venir à la grandeur où elle est, ce n'est pas à dire qu'elle ne soit plus grande que celle par qui elle a commencé. Il n'y a rien qui n'aille bien au-de-là de son commencement. Les semences qui sont causes de toutes choses, sont à la fin les moindres parties de ce qui est venu d'elles. Regardons le Rhin, l'Eufrate, & vne infinité d'autres fleues renommés au monde, que seroient-ils si nous en faisons l'estime aux lieux où ils commencent à courir? Tout ce qui les fait craindre, tout ce qui leur donne reputation, ils ne l'ont que pour auoir fait du chemin. Ostez les racines, il ne sera plus de forests; & les montagnes seront dépeuillées de leur ornement. Considerons ces grands arbres, ou en la hauteur

& en la grosseur de leur tronc, ou en Pétenduë de leurs branches; combien trouverons-nous que la racine avec les petits filamens est peu de chose, si nous en faisons la comparaison avec eux? Les temples & les murailles des villes ont des fondemens, & toutesfois ce qui les soutient ne paroist point. Il en est de mesme des autres choses. Tous commencemens sont suivis d'une grandeur qui les enseuelit. Je n'estois capable de rien faire, si le bien que m'ont fait mon pere & ma mere n'eût precedé. Mais il ne s'ensuit pas que tout ce que j'ay depuis acquis soit moindre que la chose sans quoy ie ne pouvois rien acquerir. Il n'y a point de doute que sans le lait de ma nourrice, tout ce que j'ay fait seroit à faire, & que ma reputation ne seroit pas telle qu'elle est. Mais pour cela direz-vous que toutes mes actions, les plus belles & les plus loüables, ne valent pas ce que ma nourrice a fait pour moy? Or il est certain que le bien que m'a fait ma nourrice ne m'estoit pas moins necessaire que celuy que m'a fait mon pere, puisque sans l'un aussi bien que sans l'autre, il m'estoit impossible de passer plus avant.

CHAP. XXX. Que si tout ce que ie puis, ie le dois à mon commencement, ce n'est ny à mon pere ny à mon grand pere

## DES BIENFAITS, Liu. III. 131

à qui ie suis obligé , parce qu'il se trouuera tousiours quelque origine de Porigine , qui nous enchainera de telle sorte les vns aux autres , que iamais il ne s'y trouuera de fin. Or il n'y auroit point de raison de dire que ie fusse plus obligé à des gens que ie n'ay iamais connus , & que la longueur du temps a mis au delà de toute memoire , qu'à mon pere ; ce qui seroit toutesfois ; si mon pere deuoit à ses predecesseurs l'obligation que ie luy ay de m'auoir engendré. Vous dites que tout ce que j'ay fait pour mon pere , pour grand & signalé qu'il soit , ne peut valoir ce qu'il a fait pour moy , parce que s'il ne m'eust mis au monde , ie n'y serois point. Par cette mesme raison , si deuant que ie fusse engendré , quelqu'un a guery mon pere , qui s'en alloit mourir , ie ne pourray faire chose qui soit digne du plaisir que j'en ay receu ; car s'il n'eût guery mon pere , mon pere ne m'eût pas engendré. Mais regardons s'il n'y aura point plus d'apparence de dire , que ce que j'ay pû faire , & ce que j'ay fait , m'est venu d'ailleurs que de ma force & de ma volonté. Voyons quelle est cette obligation que j'ay à mon pere , d'estre au monde. Nous trouuerons que c'est ie ne sçay quoy d'incertain , & plûtoſt rien que quelque chose ; vne maniere aussi

susceptible de mal que de bien , & que certainement il faut auoir estre le premier pas qu'il faut faire , de quelque costé qu'on vueille aller , mais qui n'est pas pourtant plus grand que le reste , encore qu'il soit le premier. L'ay sauué la vie à mon pere , ie Pay mis aux principales charges , ie Pay fait le premier homme de la ville , & ne me suis pas contenté qu'il fust connu par la gloire que ma reputation luy apportoit , mais ie Pay fait employer en des occasions les plus importantes qui se soient offerres , & luy ay donné moyen de s'en acquiter avec honneur. Le Pay comblé de grandeur & de richesses , & ne luy ay rien laissé à souhaitter de tout ce qui est la matiere des vœux ordinaires. Le Pay mis au dessus de tous les autres , & suis demeuré sous luy. Peut-estre qu'encores vous me direz , que ie n'ay rien fait en cela qui ne vienne de ce premier bien qu'il m'a fait ; & ie vous répondray que cela seroit veritable , si pour faire tant de choses ie n'eusse eu besoin que de naistre. Mais si viure est la moindre partie de ce qui est requis pour bien viure , & si ie ne tiens de mon pere qu'une chose que les animaux sauvages , & les plus petites bestes , voire celles qui sont les plus sales & les plus vilains , ont aussi bien que moy , pourquoy me



DES BIENFAITS, Liv. III. 133

voudroit-il faire accroire, que pource qu'il m'a fait estre, ie luy suis obligé de ce que ie suis bien. Prenons le cas que ie luy ay rendu vic pour vic; neantmoins en cela mesme il a plus de moy que moy de luy; parce qu'il sçauoit bien que ie luy donnois la vie, & que ie le sçauois bien aussi; parce que ie ne luy ay donné la vie, ny pour passer mon temps, ny en le passant; & enfin, parce que nous estimons plus le bien de demeurer au monde quand nous y sommes, que d'y venir quand nous n'y sommes point.

I'ay donné la vie à mon pere pour s'en CHAP. XXXI.  
seruir tout aussi-tost; quand il me la donna, ie n'estois pas assuré de l'auoir. Il auoit peur de la mort quand ie luy ay donné la vie, il me fit viure afin que ie pûsse mourir. Ie luy ay donné vne vie parfaite, & accompagnée de toutes ses qualitez, il m'a engendré desnué de connoissance & de jugement, & plütoft fardeau du ventre de ma mere qu'autre chose. Voulez-vous que ie vous fasse voir, que ce n'est pas si grande chose de donner la vie de cette façon? Si mon pere m'eust exposé quand ie vins au monde; il m'eust fait injure de m'auoir engendré. C'est-là sans doute vne raison qui fait bien voir combien l'acte de generation que fais l'homme & la femme est peu de chose

pour ceux qui en sortent, si ce commencement de bienfait n'est accompagné des autres bons offices qui le doiuent suiure. Ce n'est rien de viure, le tout est de bien viure. Ouy, mais ie vis. Il est vray; mais ie pouuois viure mal. Ainsi tout ce que j'ay de mon pere, c'est que ie vis. Si pour m'auoir donné vne vie sans conseil, sans force, & dénuée de toutes choses, il me pense auoir fait vn si grand present, qu'il se souuienne qu'il me reproche vne chose que les vers & les mouches ont aussi bien que moy. Et puis quand ie n'alleguerois autre chose, sinon que si j'ay estudié aux bonnes lettres pour me rendre capable de la vertu, si ie suis homme de bien, ie rends à mon pere en son bienfait meisme plus que ie n'ay receu de luy. Car en me donnant à moy, il me donna lourd & grossier, & ie luy ay donné vn fils qui a de l'honneur & du plaisir d'auoir engendré.

CHAP. : Mon pere m'a nourry. Si ie le nourris,  
 XXXII. ie luy rends plus que ce que j'ay de luy. Car il n'a pas seulement le plaisir d'estre nourry, mais d'estre nourry par son fils, & la nourriture que ie luy fais ne luy donne pas tant de contentement, que le témoignage qu'il a en cela de ma bonne volonté. Il ne m'a nourry que le corps. Que si quelqu'un a la fortune si bonne, que son éloquence, sa justice, sa valeur,

## DES BIENFAITS , Liu. III. 135

ou quelque autre merite , luy acquiere tant de gloire & de loüange , que son pere y puisse auoir part , & que les ombres de son parentage puissent estre éclairées de sa lumiere , ne fait-il pas vn bien inestimable à ceux qui l'ont engendré ? Qui sçauroit qu'Ariston & Grillus ont esté au monde , si Xenophon & Platon n'eussent esté leurs fils. Il ne sera iamais que pour la consolarion de Socrate , on ne fasse mention de Sophroniscus. Ce seroit vne chose infinie de vouloir raconter tous ceux de qui la memoire n'est viuante , que parce que l'excellence de leurs enfans a donné sujet à la posterité de connoistre leur nom. Chacun sçait le merite & la reputation de Marcus Agrippa , remarqué entre autres choses , pour auoir eu la Couronne Nauale , gagné toute sorte de dons militaires , & fait des bastimens victorieux de toutes les magnificences precedentes , & de toutes celles qu'on fera à l'auenir. Cependant son pere fut si peu de chose , que depuis la mort de son fils on ne l'a pas seulement nommé. Dites-moy , ie vous prie , qui vous estimez le plus obligé , de luy à son pere , ou de son pere à luy ? Octauius estoit pere d'Auguste ; mais outre que sa condition n'estoit pas des plus illustres , la splendeur du pere adoptif

aida bien à supprimer aucunement le naturel. Qui dirons-nous, à vostre aduis, qui a plus receu de biens, ou le fils du pere, ou le pere du fils ? Quel plaisir pensez-vous qu'eust pris ce bon homme, de voir son fils, après auoir marché sur le ventre à ses ennemis, & fait mettre les armes bas en toutes les parties de l'Empire, presider au repos & à la paix vniuerselle ? N'avez-vous pas opinion qu'il eust méconnu son bien propre, & qu'autant de fois qu'il eut jetté les yeux sur soy-mesme, il eut eu de la peine à croire qu'un si grand homme fust party de sa maison ? Qu'ay-je à faire de vous en nommer un monde d'autres, qui fussent demeurez dans les tenebres de l'oubly, si la gloire de leurs fils ne les eût déterrez, & ne les retenoit encores en la memoire du siecle present ? Et puis nous ne demandons pas si il y a eu quelque fils qui ait plus rendu de bien à son pere qu'il n'en a receu ; la question est, si il est possible que cela soit. Quand de tout ce que j'ay amené d'exemples, il n'y en auroit pas un où les fils ne deussent du retour à leurs peres, ce n'est pas à dire qu'il ne puisse auenir des choses non auenües, & que la nature ne soit capable d'éclorre, quand il luy plaira, quelque accident qui n'ait encore iamais esté veu. Si chacun à part, on ne peut rien faire, quand

DES BIENFAITS, Liv. III. 137

il s'en joindra plusieurs ensemble, ils en pourront peut-estre venir à bout.

Scipion sauua son pere en vne bataille ; & en vn âge encore d'enfant, il eut l'assurance de pousser son cheual au trauers de l'armée des ennemis, passa par dessus le ventre d'une infinité de vieux soldats, & par dessus ses années mesme, pour aller faire son premier essay. Si cela vous semble peu de chose, d'auoir méprisé des dangers qui eussent fait peur aux plus grands Capitaines, adjoustez-y qu'il deffende son pere accusé de crime, qu'il rompe des menées faites contre luy par des ennemis puissans de biens & de credit, qu'il le fasse Consul pour la deuxième & troisiéme fois, qu'il luy procure tout ce qu'après le Consulat on peut encore souhaiter ; que des biens acquis en la guerre il le secoure en sa paureté, & ce qui est la principale gloire de ceux qui suiuent les armes, qu'il le fasse riche du butin gagné sur ses ennemis. Si cela n'est pas encore assez, adjoustez-y sa continuation aux Gouvernemens & aux autres Charges extraordinaires, & qu'après auoir ruiné les premieres villes du monde, protecteur & fondateur d'un Empire qui se deuoit vn iour estendre du leuer au coucher du Soleil, il mette luy seul en sa Maison plus de Noblesse que n'auoient iamais fait tous ses predeces-

CHAP.  
XXXII

seurs ; Vous me direz que rien de tout cela n'eust esté sans le pere de Scipion. Je vous fauoué , mais pour cela voudriez-vous douter qu'une vertu , qui laisse en doute si elle a esté plus vtile ou plus honorable à sa Republique , ne fust dauantage qu'un bienfait si vulgaire comme est celuy de la generation.

CHAP.  
XXXIV.

Toutesfois si cela ne vous satisfait encores , imaginez-vous-en quelqu'un qui ait osté son pere de la torture , & se soit mis en sa place. Car il y a moyen d'entendre les bienfaits du fils autant que bon vous semblera ; mais celuy du pere, qu'est-ce autre chose qu'un bien simple, facile , & qui ne dépend pas de la volonté de celuy qui le fait. Mais faut-il tant de langage ? Il se donne le plus souuent sans sçauoir à qui. Il appelle vne femme à son aide , il se propose les loix du país , les priuileges des peres , la perpetuité de sa maison , & rien moins que celuy qu'il va mettre au monde. Et si quelqu'un deuenu maistre en l'estude de la sagesse , en a fait leçon à son pere , & l'en a rendu capable , mettrons-nous encore en dispute , s'il a plus donné à son pere, que son pere à luy ; veu qu'il luy donne vne vie bien-heureuse & qu'il en a receu seulement la vie ? Mais direz-vous , quoy qu'on fasse pour son pere , quoy qu'on luy

DES BIENFAITS, Liu. III. 139

donne, cela vient tousiours de son bienfait. Aussi est-ce du bienfait de nos precepteurs que nous sçauons quelque chose, & neantmoins nous pouuons bien deuenir plus sçauans qu'ils ne sont. Pour le moins est-il malaisé que nous n'en sçachions plus que ceux qui nous ont appris à connoître nos lettres, & que si bien ces commencemens nous ont esté necessaires, ils demeurent pourtant au dessous de la suffisance que nous acquerons par la continuation d'étudier. Les choses qui sont les premières, ne sont pas pourrant les plus grandes; Il y a bien de la difference, & il ne s'en suit pas que parce que les plus grandes ne peuvent estre sans les premières, les premières doiuent aller du pair avec les plus grandes.

Il faut à cette heure contribuer quelque CHAP. chose du mien à ce discours. S'il y a moyen XXXV. de vaincre la chose donnée, il y a moyen aussi de vaincre celuy qui donne. Le pere a donnée la vie au fils. Or il a quelque chose de meilleur que la vie. Le pere donc peut estre vaincu, parce qu'on peut donner vn bien meilleur que celuy qu'il a donné. Tout de mesme, si celuy qui a donné la vie a esté en deux occasions preserué de la mort, il n'y a point de doute qu'il n'ait plus receu qu'il n'a donné. J'ay deux fois preserué mon pere de la mort;

il s'ensuit donc qu'il a plus receu de moy que ce qu'il m'a donné. Tant plus nous auons de besoin d'une chose, tant plus nous auons d'obligation à celuy qui nous la donne. Or celuy qui vit, a plus de besoin de la vie, là où celuy qui n'est pas né se passe & de la vie & de toute autre chose fort à son aise, comme n'ayant besoin de rien. La consequence est donc indubitable, que le fils a plus fait pour son pere de luy auoir sauué la vie, que son pere n'a fait pour luy de l'auoir engendré. Il n'y a pas moyen que les enfans fassent pour leurs peres plus que les peres ont fait pour eux. Pourquoi ? parce qu'ils en ont receu la vie, sans laquelle ils ne leur pourroient faire le bien qu'ils leur ont fait. C'est vne obligation que ie dois à tout autre qui m'aura sauué la vie, aussi-bien qu'à mon pere. Car s'il m'eût laissé mourir, ie ne Peusse sçeu remercier. Il seroit donc impossible à ce compte-là de vaincre le bienfait d'un medecin qui nous auroit guetis de quelque maladie mortelle, ou de quelque marinier qui en vn naufrage nous auroit baillé vn ais pour nous sauuer. Or on peut vaincre les bienfaits, & de ceux-cy, & de tous autres, qui par quelque autre moyen nous auroient donné la vie. Il n'est donc non plus impossible que les bienfaits des peres puissent aussi estre



DES BIENFAITS, Liu. III. 141

vaincus. Si j'ay receu de vous vne chose, pour la conseruation de laquelle, j'ay besoin que plusieurs autres m'assistent, & ie vous en ay donné vne qui se peut maintenir de soy-mesme sans le secours de personne, ie vous ay plus donné que ie n'ay receu de vous. Le pere a donné à son fils vne vie, qu'il eust aussi-tost perduë sans les moyens qui furent apportez pour la luy conseruer. Le fils, s'il a donné la vie à son pere, il luy a donné vne vie qui pour subsister n'auoit besoin que d'elle-mesme. Il faut donc auoier que si son fils luy a donné la vie, il a plus receu qu'il ne luy auoit donné.

Le ne dis pas cecy pour ruïner la reuerence que nous deuons à ceux qui nous ont engendrez. Au contraire, si les enfans le goustent comme ils doiuent, ce leur est vne instruction pour en deuenir meilleurs. La vertu de son naturel aime la gloire, & se plaist de passer ce qui va deuant. Il n'y a point de meilleur expedient pour amener les enfans au combat de pieté, que de leur proposer l'esperance de la victoire. Que si les peres y apportent leur consentement, comme il n'est pas inconuenient que ce ne puisse quelquefois estre nostre bien d'auoir esté vaincus, quelle contention plus desirable, quelle felicité plus grande leur pourroit

CHAP.  
XXXVI.

arriuer, que d'estre amenex à ce point d'auouër qu'ils sont plus obligez à leurs enfans, que leurs enfans ne leur sont obligez. Si nous en faisons autre iugement, nous donnons dispense aux enfans, & les refroidissons de la reconnoissance qu'ils doiuent à leurs peres, au lieu que nous deurions faire tout ce qui dépend de nous pour les y rendre plus échauffez. Voicy donc comment il faut parler à eux. Courage, ieunes gens, courage, mes amis. Vous auez vne dispute la plus loüable du monde auec vos peres, si vous leur devez plus que vous ne leur pouuez rendre. Ils vous ont preuenus, mais ils n'ont pas gagné pourtant. Ayez seulement la volonté bonne, & ne perdez point le cœur. Vous ne scauriez vaincre si vous n'en auez enuie. Tant de gens d'honneur qui vous ont precedez en ce combat vous seruiront de guides, vous inuiteront par leur exemple, & vous montreront que vous auez moyen de vaincre vos peres par les mesmes voyes que les leurs ont esté vaincus.

CHAP. Anchiſe auoit porté Enée à son col  
XXXVII. en vn temps qu'il ne peſoit gueres,  
& en des lieux où il n'y auoit point  
de peril à le porter. Mais indubitablement  
Enée ſit dauantage, quand au

## DES BIENFAITS, Liu. III. 143

milieu des ennemis victorieux , sous les ruines de sa ville qu'il voyoit tomber , & au trauers des feux mesme , il porta ce bon homme appesanty d'années , & qui pour vne surcharge auoit ses Dieux domestiques. Il ne le porta pas seulement , mais qu'est-ce que la pieté ne peut faire ? il l'emporta , & le mit au nombre de ceux que Rome a depuis adorez comme fondateurs de sa grandeur. Ces ieunes gens de Sicile vainquirent aussi leurs peres , quand le mont Etna ayant par vne agitation extraordinaire embrasé les lieux voisins jusqu'à la plus grande partie de l'isle , ils les chargerent sur leurs épaules , & au trauers des flammes les emporterent hors du danger. On a creu que les feux s'ouurirent en deux , & se retirans de part & d'autre , laisserent vne sente à ces ieunes hommes , de qui l'audace estoit digne d'vn heureux éuenement. Antigonus vainquit son pere , quand après auoir en vne grande bataille défait ses ennemis , il le fit jouir de sa conqueste , & luy remit le Royaume de Syrie entre les mains. C'est vrayment estre Roy , que de le pouuoir estre & ne le vouloir pas. Titus Manlius vainquit son pere , quand pour la stupidité de son esprit ayant esté par luy relegué aux champs pour vn temps , il vint trouuer vn Tribun du peuple,

qui auoit fait adjourner son pere , & luy demanda le iour de l'assignation. Le Tribun qui pensoit que ce jeune homme d'un costé voulust mal à son pere , & de l'autre luy deust içauoir bon gré , parce que sa relegation estoit vn des principaux poincts qu'il luy mettoit sus , se laissa conduire sans y penser en vn lieu fort écarté, où Titus Manlius se trouuant seul avecque luy , luy mit le poignard à la gorge, & luy dit , que s'il ne luy juroit de quitter cette poursuite il luy alloit faire perdre la vie , & qu'il choisist de quelle façon il aimoit mieux que son pere demeurast sans accusateur. Le Tribun luy promit qu'il ne passeroit pas plus auant , & ne le trompa point ; mais pour sa décharge il déclara deuant l'assemblée ce qui s'estoit passé. Je vous laisse à penser si vn autre que luy eust eu si bon marché de faire vn affront à vn Tribun.

CHAP. Vn exemple me fait souuenir d'un autre, de sorte que ie n'aurois iamais fait si ie voulois vous raconter ceux qui ont cherché leur peril pour le salut de leurs peres , ou qui d'un lieu bas , où la fortune les auoit fait naistre parmi le peuple, leur ont donné les premieres places au theatre de la gloire. Aussi est-ce vn ouvrage loüable au delà de toutes loüanges, & recommandable par dessus toute recommandation,

## DES BIENFAITS, Liu. III. 145

mandation , de pouuoir dire , l'ay obey  
à mon pere & à ma mere , ie leur ay ce-  
dé , ie me suis humilié à leurs volon-  
tez, raisonnables ou déraisonnables, & s'il y  
a eu quelque contestation entre nous , ç'a  
esté pour faire en sorte qu'ils receussent  
plus de bien de moy qu'ils ne m'en auoient  
donné. Entrez , ie vous prie , en ce com-  
bat , & pour auoir esté battus vne fois , ne  
laissez point d'y retourner. Heureux ceux  
qui vainqueront ! heuteux ceux qui se-  
ront vaincus ! Quelle gloire plus grande  
peut auoir vn jeune homme , que s'il se  
peut dire à soy-mesme ( car à vn autre il  
n'est pas permis de le dire , ) l'ay vaincu  
mon pere de bienfaits. Et quelle plus  
iuste occasion de contentement peut arri-  
uer à vn pere , que de pouuoir publier  
par tout où il se trouue , qu'il a plus d'o-  
bligation à son fils , que son fils ne luy en  
a. Enfin y a-t-il vne plus grande felicité  
que de ceder à soy-mesme ?



# SENEQVE,

D E S

## BIENFAITS.

### LIVRE QVATRIE'ME.

CHAP.  
I.

**E**N toutes les questions que nous auons traitées jusques icy, nous n'en auons point touché de si necessaire, ny qu'il faille examiner avec plus de soin que celle qui se presente. Si faire plaisir & le rendre sont choses qui de soy-mesme doiuent estre desirées: il y a des hommes qui n'aiment l'honneur que pour le profit, qui ne considerent pas que la vertu n'a rien de magnifique quand elle a quelque chose de venal, & ne veulent ouïr parler d'aucune chose qui soit louïable, si par mesme moyen elle ne leur apporte quelque fruit. Or y a-t-il rien de si vilain, que si ie marchande combien on me donnera pour

DES BIENFAITS, Liu. IV. 147

estre homme de bien. Le gain n'est point vn ressort qui fasse mouuoir la vertu ; comme aussi le dommage ne la diuertit point de ses resolutions. Et tant s'en faut que par esperances & par promesses elle debauches les personnes pour les attirer à soy, qu'au contraire elle veut que tout soit remis sur elle, & le plus souuent est du nombre des choses qui sont prises au rabbaïs. Quand elle nous appelle, il faut passer par dessus toute vtilité pour aller trouuer. Quand elle nous enuoye en quelque part, il y faut marcher, & sans consideration ny du bien ny de la vie, nous resoudre à l'obeïssance generale de tout ce qu'il luy plaist nous commander. Que me seruira, direz-vous, d'auoir fait vn acte magnanime ? Que me seruira d'auoir montré ma courtoisie ? Il vous seruira que vous l'aurez fait. Hors de cela on ne vous promet rien. Si d'auanture il vous en vient quelque commodité, receuez-la comme vne partie casuelle. Le salaire des belles actions est en elles-mesmes. S'il est vray que ce qui est honneste soit desirable de soy, & que le bienfait soit chose honneste, puis qu'il est de mesme nature, il n'est pas raisonnable qu'il soit d'autre condition. Or que ce qui est honneste soit desirable de soy, c'est chose que nous auons si souuent prouuée, que ie ne pense

pas qu'il soit de besoin d'y retourner.

CHAP.  
II.

Les Epicuriens qui n'ont autre philosophie que les delices, & de qui les discours sentent le cabaret plustost que l'école, ne sont pas en cecy d'accord avecque nous. La vertu chez eux n'est que ministre des voluptez. Elle les sert, & les void au dessus de soy. Il n'y a point, disent-ils, de volupté sans vertu. Mais pourquoy faites-vous marcher la volupté la premiere ? Non que ie dispute de leurs prescances par vanité simplement de marcher deuant, mais parce qu'en cet avantage consiste la décision de tout le fait. La vertu ne s'abaisse iamais à porter la queue, si elle le fait, elle cesse d'estre vertu. C'est à elle de faire le pas deuant, de conduire, de commander, & d'estre au haut bout ; & vous luy voulez faire demander le mot. Que vous importe, dites-vous, puis qu'aussi bien que vous ie suis d'aduis que sans la vertu on ne peut viure heureusement, & que bien que la volupté soit ma maistresse, & que ie me dédie entièrement à la suivre & à la servir, si est-ce que ie la rejette & la condamne si elle ne s'accompagne de la vertu ? Toute la question est, si la vertu est cause du souverain bien, ou si elle est le souverain bien elle-mesme. Quand on ne s'informerait d'autre chose, avez-vous opinion



DES BIENFAITS, Liu. IV. 149

que le rang soit toute l'occasion de cette dispute ? Quelle confusion peut estre plus grande, & quel aveuglement plus manifeste, que de vouloir que la dernière aille deuant ? Je ne me picque pas de ce que la volupté precede la vertu ; mais quelle apparence y a-il de l'associer avec celle qui la méprise, qui luy est ennemie capitale, qui cherche le travail, & la douleur pour se separer d'avec elle, & qui n'est pas moins en son naturel dans les incommoditez de quelque entreprise magnanime, que l'autre parmy les delices d'un repos effeminé.

Il a fallu faire ce discours, parce que faire plaisir, qui est la matiere que nous avons à traiter, est l'office de la vertu, & qu'il n'est rien de si mal-honneste, que de donner à d'autre fin que pour avoir donné. Car si nous ne donnions qu'avec esperance de retirer, il ne faudroit pas donner à qui seroit le plus digne de recevoir, mais à qui auroit plus de moyen de rendre. Et toutefois ordinairement nous ne donnerons pas si-tost à quelque fâcheux riche, qu'à un pauvre que nous jugerons honneste homme. Ce n'est plus bien-fait, depuis que l'on prend garde à la fortune. Et puis s'il n'y avoit que l'utilité qui nous connoist à faire plaisir, ceux qui en ont le plus de moyen, comme les riches, les

CHAP.  
111.

grands, & les Roys; en auroient le moins d'occasion, parce qu'ils se peuuent passer du bien d'autrui. Les Dieux mesmes, qui iour & nuit sans intermission font sentir aux hommes tant d'effets de leur bonté, puis qu'en leur nature seule, ils ont vn magasin de toutes choses, qui les rend abondans, assurez, & inuiolables à tout effort exterieur, qu'ont-ils besoin de rien donner, si c'est vne chose que l'on ne doit faire que pour en tirer de la commodité? Ce n'est pas bienfait, c'est vfure de regarder, non où ce que nous donnons sera plus dignement employé, mais où le profit en sera plus grand, & d'où nous aurons moins de peine à le r'auoir. Il faut donc conclure, que les Dieux qui ne donnent pas par cette consideration, donnent par vne disposition seule de leur nature à la liberalité. Car s'il est vray que rien ne nous doiue inciter à faire plaisir que l'vtilité, il est vray par consequent que les Dieux, qui ne peuuent rien esperer de nous, n'ont aucune occasion de nous rien donner.

CHAP.  
I V.

Je sçay bien que la réponse qu'on fait ordinairement, c'est que Dieu ne nous fait point de bien, qu'il est hors de toute sollicitude; qu'il nous negligé, qu'il tourne les yeux ailleurs, qu'il a bien d'autres affaires à démesler; ou plutôt, ce qu'Epicture trouue estre la perfection de la

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 151

félicité , qu'il n'en a du tout point , & ne veut pas prendre la peine de faire plaisir ou déplaisir. Quiconque tient ce langage , n'entend pas les requestes qui leur sont sans cesse adressées , ny les vœux qu'on leur fait à toute heure de tous les coins de la terre , pour le particulier , & pour le public. Ce qui certainement ne se feroit pas , & ne seroit pas croyable que tant de peuples qui sont au monde eussent embrassé d'un consentement vniuersel cette resverie , de parler à des Dieux incapables de les oüyr & de les assister, s'ils n'auoient connu par expérience que tantost de leur mouuement propre ils nous font des biens que nous ne leur demandons point ; que tantost ils nous en accordent que nous leur auons demandez , & que le plus souuent ils nous secourent si à propos , qu'ils rompent le coup à de grands inconueniens qui estoient prests de nous arriuer. Or y a-t-il homme du monde si miserable & si né pour auoir de l'affliction , qui en quelque chose ne se ressent de leur liberalité ? Regardez ceux-là mesmes qui ne font tous les iours que se plaindre , & qui à toute heure ont les larmes aux yeux au souuenir de leur condition ; nous n'en trouuerons pas vn à qui le Ciel n'ait fait quelque grace , & qui ne puisse dire , que de cette

fontaine de biens vniuerselle il ne vienne quelque goutte jusques à luy. Quand nous ne voudrions point parler des choses qu'ils nous donnent par vne distribution inégale, est-ce chose qu'on ne doie point considerer que ce qu'ils donnent à tous ceux qui viennent au monde également? Quand la Nature se donne soy-mesme, fait-elle vn petit present?

CHAP.  
V.

Dieu ne nous fait point de bien. D'où nous viennent donc tant de choses que nous possédons, que nous donnons, que nous refusons, que nous gardons, que nous dérobons? D'où nous viennent tant de charoüillemens des yeux, des oreilles, & des esprits? D'où cette abondance jusqu'au luxe & à la superfluité? Car ils ne se sont pas contentez de nous donner les choses necessaires, ils nous ont voulu tout fournir jusques aux delices. Qui nous a donné tous ces arbres fruitiers, & toutes ces herbes salutaires que nous auons? Qui nous a donné cette diuersité de viandes, qui succedent l'vne à l'autre selon les saisons, en telle quantité, que ceux-là mesme qui ne veulent rien faire treuent de quoy viure de ce que la terre produit fortuitement? Qui nous a fait naistre toutes ces especes d'animaux, les vns en terre ferme, les autres en l'eau, & les autres en l'air, afin qu'en tout le corps de la

DES BIENFAITS, Liu. IV. 177

nature il n'y eust membre qui ne payast à l'homme quelque tribut ? Qui a lâché la course à toutes ces riuieres, les vnes qui par leurs sinuositez arrousent les campagnes, & les embellissent, & les autres qui par leurs canaux larges, & navigables, donnent moyen de communiquer les commerces de la mer à la terre, & de la terre à la mer ? Qui a fait cette merueille inconnüe, qu'aux lieux qui sont sous vn climat brûlant, il se fait aux plus chauds iours de l'année de certains accroissemens d'eaux, qui leur apportent les mesmes commoditez que la pluye, pour abreuer ce que la vehemenée de la chaleur a desseiché ? Que diray-je des bains que produit le sein de la terre pour vne infinité de maladies ? & des eaux chaudes, qui sourdant sur les riuages mesmes de la mer ?

Comment osez-vous appeller bienfait CHAP. VI.  
deux ou trois arpens de terre qu'on peut auoir adjoustez aux vostres ; & quand on vous a donné des campagnes qui n'ont ny borne ny mesure, vous faites difficulté d'auoier qu'on vous ait rien donné ; Si quelqu'vn vous a donné quelque somme d'argent, s'il a remply vostre coffre, vous croyez qu'il a beaucoup fait pour vous, & appelez cela bienfait ; & tant de fleues où l'or. & le sablon courent ensemble, tant de metaux de toutes

fortes femez dans les entrailles de la terre; la science de les trouuer, & les marques exterieures pour les decouurer, sont à vostre goust si peu de chose, que vous penseriez vous faire tort si vous les auiez comptez pour vn bienfait? Si on vous a donné quelque maison où il y ait en la cheminée quelque morceau de marbre, où en la lambrisseure quelque chetif coup de pinceau, vous ne pensez pas qu'on vous ait fait vn petit present; & vous possédez vn palais spacieux, où vous ne voyez point ie ne sçay quelles enjolieuures aussi deliées que le fer qui les a faites; mais des masses entieres de pierre, distinguées de matiere & de couleur, & dont vne seule petite piece suffit à vous estonner, où vous voyez vn toit au dessus, qui luit de iour d'vne façon & la nuict d'vne autre, & cependant vous pensez n'auoir rien receu? Et ce qui est la vraye marque d'ingratitude, c'est que vous ne voulez point sçauoir de gré des choses que vous estes tant passionné de posseder. D'où auez vous eu cét air que vous respirez? d'où certe lumiere qui vous sert à vous conduire, & à regler vos actions? d'où le sang qui vous coule dans les veines, pour la distribution de la chaleur vitale en toutes les parties de vostre corps? d'où tant de faueurs exquisés, qui vous prouquent le palais en la

DES BIENFAITS, Liu. IV. 155

fin mefme de vos repas , & vous refufent l'appetit ? d'où toutes ces pointes, qui vous rendent le gouft du plaisir après en eſtre laſſez ? & enfin , qui vous donne ce repos où vous vous enterrez deuant la mort ? Si vous auiez quelque reſſentiment , ne diriez-vous pas ,

*C'eſt de la main de Dieu que tous ce bien me vient,*

*Il me donne mes bœufs, il me les entretient;  
C'eſt luy par qui ie chante , & luy par qui i'entonne*

*Deſſus mon chalumeau tous les vers que ie ſonne.*

Et puis il ne vous a point donné quelque petit nombre de bœufs, il a aduert toute la terre de troupeaux, & leur a baillé de quoy viure ſelon les ſaiſons. Il ne s'eſt point contenté de nous apprendre à dire avec vn chalumeau quelque Vaudeuille, pour en receuoir ie ne ſçay quel maigre plaisir, mais il nous a pourueus de cette infinité de ſciences & de meſtiers neceſſaires à l'entretien de noſtre vie ; & nous ayant donné des voix capables d'eſtre diuerſifiées en autant de façons que bon nous ſemble, il a voulu que pour la perfection du plaisir nous euſſions l'induftrie de les accôpagner des inſtrumens. Car toutes ces inuentions que nous auons viennent auſſi peu de nous, que noſtre croiſſance, ou que

la disposition réglée que tous nos membres ont à faire leur office quand l'âge leur en a donné le moyen ; aussi peu que la cheute des dents de lait aux enfans , que la puberté quand nous commençons à nous fortifier , & que les dernières dents qui nous viennent quand nous sommes arrivés jusques où nous devons croistre , pour nous aduertir d'estre préparez à nous en retourner. Nous avons en nous les semences de tout âge & de toute science, & Dieu comme souverain ouvrier s'est réservé l'autorité de les faire sortir comme il luy plaist.

CHAP.

V I I.

Vous direz que ce sont choses qui viennent de la Nature. Ne voyez-vous pas qu'en disant cela vous ne faites que changer le nom de Dieu ? Que pensez-vous que ce soit que Nature ? sinon Dieu mesme , & sa providence infuse au monde , & distribuée à toutes ses parties. Vous le pouvez nommer de telle autre façon qu'il vous plaira, Iuppiter tres-bon , tres-grand, tonnant , & arrestant , non comme disent nos histoires , parce qu'après vn vœu qui luy fut fait , l'armée des Romains qui estoit en fuite s'arresta , mais parce que par luy toutes choses s'arrestent : & s'affermissent. Si vous le voulez appeller Destin , vous le pouvez faire & ne mentir point. Car puisqu'il est le destin n'est autre



DES BIENFAITS, Liu. IV. 157

chose qu'une enfileure de causes accrochées l'une à l'autre, il faut qu'il soit le destin, puisqu'il est la première cause, à laquelle toutes les autres causes sont attachées. Il n'y a point de nom propre à signifier quelque effet, ou quelque vertu céleste, qui ne luy puisse estre approprié. Autant qu'il fait de sortes de biens, autant il peut auoir de sortes de noms.

A Rome nous s'appellons le pere Liber, CHAP.  
 Hercule, & Mercure. Pere Liber, par VIII.  
 Pinvention des semences, & de la réparation de la nature avec plaisir. Hercule, parce qu'il n'y a rien de plus fort que luy, & qu'après s'estre lassé des ouvrages du monde, on tient qu'il se doit refondre en feu. Mercure, parce que la raison, le nombre, l'ordre & la science viennent de luy. Tournez-vous de quelque costé que vous voudrez, vous le verrez se presenter à vous. Il est par tout. Toute sa besogne est pleine de luy. Tu n'auances donc rien de dire que tu ne dois rien à Dieu, puisque tu te confesses obligé à la Nature. Elle n'est point sans luy, ny luy sans elle. L'un & l'autre ne sont qu'un. Il n'y a point de difference. Si Senecque vous a presté quelque chose, sçachez-en gré à Annazus ou à Lucius, n'importe; c'est toujours un mesme creancier, bien que les noms soient differents. Nommez-le com-

me bon vous semblera, c'est toujours luy.  
 Ainsi appelez Dieu Nature, Destin, Fortune;  
 ce sont les noms d'un mesme Dieu, qui  
 vie diuësement de son pouuoir. La iusti-  
 ce, la probité, la prudence, la valeur, &  
 la temperance, sont toutes qualitez qui se  
 peuuent trouuer en vne seule ame. Ayez-  
 en celle qu'il vous plaira, c'est l'ame  
 que vous aymez.

IAP.

X.

Mais enfin qu'obliquement le discours ne  
 m'emporte pas à vne dispute, Dieu fait  
 vne infinité de grandes graces à l'homme,  
 sans esperance qu'il luy en reuienne rien;  
 parce que Dieu n'a point besoin qu'on  
 luy donne, & aussi que l'homme n'estoit  
 capable de rien donner à Dieu. Il s'en-  
 suit donc que c'est chose desirable de soy  
 que de faire plaisir. Toute vtilité qu'il y  
 faut considerer, c'est celle de celuy qui  
 reçoit; pour la nostre, il la faut mettre à  
 part. Vous dites que les laboureurs ne  
 jettent pas leurs grains sur le sable, &  
 que tout de mesme quand nous voulon  
 donner, il faut prendre garde que ce soit  
 en lieu qui le merite. Quand nous fa-  
 sons plaisir, nous auons la consideratic  
 mesme que nous auons quand nous labo-  
 rons & que nous semons; car ce n'est  
 chose desirable de soy que de labourer  
 ou de semer. Vous demandez outre  
 là à qui vous devez donner; ce c

DES BIENFAITS, Liu. IV. 159

ne faudroit pas faire , si le donner estoit chose desirable de soy, veu qu'à qui qu'on donnast, & en quelque façon qu'on donnast, ce seroit tousiours vn bienfait. Ce qui est honneste se fait suiure pour l'amour de luy-mesme. Mais pour cela nous ne laissons pas de prendre garde à ce que nous faisons, & quand, & comment nous le faisons. Car en cette obseruation consiste l'honesteté. C'est pourquoy quand ie regarde à qui ie donneray, mon intention est que ce que ie donne soit vn bienfait, parce que si ie donne à vn homme de mauuaise vie, il y a de la honte, & n'y a point de bienfait.

C'est chose desirable de soy que de rendre vne chose baillée en garde; & toutesfois ie ne la rendray pas ny en tout lieu, ny à toutes heures. Ie la pourrois rendre quelquesfois de telle façon, & deuant tant de personnes, que ie ferois mieux de la desaduoir tout à fait. Ie regarderay à l'vtilité de celuy à qui i'ay à la rendre, & la luy nieray, si ie connois que ce soit chose qui estant renduë, luy puisse apporter du déplaisir. I'en feray de mesme en matiere de bienfaits; ie ne donneray point, que ie ne regarde quand, à qui, comment, & pourquoy. Le iugement doit conduire toutes nos actions. Il n'y a point de bienfait où il

CHAP.  
X.

n'y a point de iugement, parce que rien n'est vertueux si le iugement ne l'accompagne. Combien de fois oyons-nous ceux qui ont fait quelque don mal employé, se blasmer eux-mesmes, & dire qu'ils aimeroient mieux l'auoir perdu, que d'auoir donné à celuy à qui ils l'ont donné. On ne scauroit perdre son bien plus honteusement, que de le donner mal à propos; & il y a plus dequoy se fascher de n'auoir pas donné comme il faut, que de n'auoir pas esté remercié. Le dernier vient de la faute d'autruy, le premier de la nostre, pour n'auoir pas bien sçeu choisir. Vous pensez que l'election que ie vëux qu'on y fasse, soit de regarder qui aura plus de moyen de se reuancher. Rien moins. Ie n'en cherche point vn qui me rende; i'en cherche vn qui sçache gré. Car on n'est pas tousiours ingrat pour ne rendre point, & quelquefois on ne laisse pas de l'estre apres auoir rendu. Ie ne considère que la volonté. C'est pourquoy ie passeray par dessus vn riche qui ne vaudra rien, & donneray au pauvre qui sera honneste homme. Car avec son indigence il ne laisse pas d'auoir du ressentiment, & quand il sera necessiteux de toutes choses, il sera tousiours riche d'affection. Ce n'est ny le gain, ny le plaisir, ny la gloire qui me fait donner. Si ie contenté celuy qui

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 161

reçoit, c'est assez. Je ne donne que pour faire ce qu'il faut que je fasse. Non pas que cette nécessité n'ait de l'élection, mais je vous diray quelle elle est.

Je prendray vn homme de bien, sans malice, qui ait de la memoire & du respectement, abstinent au bien d'autrui, non auare ny mesquin au sien, & qui ait bonne volonté. Apres cette election, que la fortune ne luy donne point de moyen de reconnoistre, je ne m'en soucie pas, j'ay fait ce que ie voulois faire. Si mon interest me doit faire libéral, si ie ne dois faire bien qu'en esperance qu'on me le rende, il faut donc que ie me prinse d'en faire à vn qui s'en va en quelque pays bien éloigné, à vn que ie ne verray iamais, à vn malade desespéré de guetison, & que quand moy-mesme ie me connoistray prest à mourir, ie me garde de rien donner, parce que ie n'auray pas du temps assez pour en recevoir la reuanche. Et toutesfois pour montrer que le bien faire est de soy-mesme vne chose desirable, s'il vient quelque estrangier en nostre port, encore qu'il se vueille rembarquer tout aussi-tost nous ne laissons pas de le secourir. Si quelqu'un a fait naufrage, nous luy équippons vne autre barque pour le reporter. Il s'en va sans nous connoistre, & ne faisant plus compte de nous voir

CHAP.  
X I.

iamais nous baille nostre assignation sur les Dieux , pour estre payez de ce que nous auons fait pour luy. Cependant ce bienfait, tout sterile qu'il est ne laisse pas de plaire à nostre conscience, & de nous donner du contentement de l'auoir fait. Et en l'article mesme de la mort, vn homme ne fait-il pas en son testament vne infinité de biens, qu'il sçait bien qu'on ne luy rendra iamais ? Combien perdons-nous de temps à consulter, combien & à qui nous donnerons ? Ce n'est pas que cela nous impose, puisque nous ne deuons rien receuoir des vns ny des autres, mais c'est que nous ne donnons iamais avec vne diligence plus rigoureuse, que quand l'vtilité mise à part, l'honnesteté seule nous demeure deuant les yeux, & nous oste ces broüillars d'esperance, de crainte, & de plaisir, qui nous auoient obscurcy le iugement. Quand la mort nous a si bien inuesty qu'il n'y a plus de moyen d'en eschapper, & que nous sommes renuoyez à la conscience, comme à vn juge incorruptible, c'est alors que nous pensons à mettre nostre bien en mains de personnes qui le meritent, & commençons de faire les choses avec religion, quand nous les faisons sans interest.

CHAP.  
XII.

Certainement vn homme a bien du plaisir alors de penser en soy-mesme, le met-

## DES BIENFAITS, Liv. IV. 163

tray cettuy-cy plus à son aise qu'il n'est; Je donneray à celuy-là moyen de paroistre plus qu'il ne fait. Là où si nous ne deuions donner que pour en auoir recompense, il se faudroit laisser mourir sans testament. Vous me direz qu'un bienfait est un prest non payable; que le prest de soy n'est point chose desirable, & par consequent que le bienfait ne l'est point aussi. Quand nous disons que le bienfait est un prest, c'est par vne façon de parler figurée, comme quand nous disons que la loy est vne regle qui iuge ce qui est iuste, & ce qui ne l'est pas; & toutesfois vne regle de soy n'est pas chose desirable. Nous nous seruons de ces paroles pour faire voir la chose. Quand ie dis que le bienfait est un prest, il faut entendre que c'est comme un prest; Et qu'il ne soit vray, i'y adiouste non payable, combien qu'il ne soit point de prest qui ne puisse, ou qui ne doive estre payé. Mais tant s'en faut qu'il se faille proposer du profit quand on fait quelque plaisir, que souuent pour le faire il se faut résoudre de perdre, & courre fortune selon que l'occasion s'en presentera. Comme si quelq'un est entre les mains des voleurs, ie feray ce que ie pourray pour l'en deliurer, & le faire passer seulement. Ie prendray la protectiō d'un criminel qui aura quelques grâdes parties, & ie m'attireray

les ennemis sur les bras , pour tomber peut-estre en la peine d'où ie le veux tirer, au lieu que ie pouuois demeurer à quartier, & regarder le combat sans estre de la partie. Je respondray pour vn qui a esté condamné à payer , & m'obligeray à ses creanciers, afin que ses biens ne soient decretez ; ou pour sauuer vn homme qui aura esté proscrit , ie me mettray en danger de l'estre moy-mesme. Si quelqu'un est sur les termes d'acheter vne maison au territoire de Tusculum ou de Tiouli , parce que l'air y est bon , & que c'est vne agreable demeure en Esté ; il ne dispute point en quelle saison il l'achetera ; quand elle est achetée il s'en sert. Il en est de mesme quand il est question de bienfaire. Car si vous me demandez ce qui en revient , ie vous respondray , vne bonne conscience. Qu'est-ce qui revient de faire plaisir , me demandez-vous ? Mais vous mesmes dites moy , Qu'est-ce qui revient d'estre iuste , d'estre innocent, d'estre magnanime , d'estre chaste , d'estre temperant ?

**CHAP. XIII.** Pourquoi est-ce que le monde fait son tour ? A quelle fin est-ce que le soleil alonge tantost les iours , tantost les accourcit ? Toutes ces choses s'appellent bienfaits , car elles se font pour nostre commodité. Comme c'est l'office du monde



## DES BIENFAITS, Liu. IV. 165

de donner les vicissitudes aux choses, comme c'est celuy du soleil de changer de place quand il se leue & quand il se couche, & de faire sans recompense toutes ces choses qui nous sont salutaires; aussi est-ce vn des offices de l'homme de faire plaisir. A quelle fin donc est-ce qu'il donne? De peur de ne donner point, & de perdre l'occasion de faire bien. C'est vostre plaisir de vous accoustumer à ne rien faire, de vous plonger en vne securité aussi profonde que le dormir mesme, de vous entretenir tout le iour à l'ombre d'vne treille de iardin de quelques pensées bien delicates, que vous appelez repos d'esprit, de vous engraisser à force de manger & de boire, & d'empirer le mauuais teint que vous auez à faute de vous exercer. De nous, c'est nostre plaisir de ne trouuer rien de laborieux de ce qui peut soulager le labour de ceux que nous voulons obliger; rien de dangereux de ce qui les oste de danger, ny rien d'incommode de ce qui leur apporte de la commodité. Qu'ay-ie à faire de retirer vn bien que i'auray fait? Apres qu'on m'aura rendu n'est-ce pas mon intention de continuer à donner? Le bienfait regarde l'vtilité de celuy à qui il est fait, & non le nostre; autrement c'est à nous & non à luy que nous le faisons. C'est pourquoy nous reconnoissons

bien du profit en des choses de quoy nous ne pouuons faire cas, parce qu'on les a pour de l'argent. Le Marchand profite aux villes, le Medecin sert aux malades, le Frippier est bon pour les choses qui sont à vendre; Mais parce que tous ces gens-là ne seruent aux autres que pour leur profit, ils profitent sans qu'on leur en sçache gré.

CHAP.  
XIV.

Depuis qu'il y a du dessein de gagner, il n'y a plus de bienfait. Je donneray cecy, j'auray cela. C'est vne encherre. Je ne diray point qu'une femme soit femme de bien qui fait la froide pour allumer d'autant plus celuy qui la poursuit, ou qui craint la peine des loix, & la rigueur de son mary. Je trouue qu'Ouide a bien dit.

*Elle a desjà donné, puis qu'elle a conuenu,  
Bien qu'elle ne l'ait pu.*

Je ne pense point faire de tort à celle qui est femme de bien par crainte, de la mettre au rang de celles qui ne valent rien. Tout de mesme, qui a donné pour recevoir, n'a point donné. Autrement il faudroit dire que nous faisons plaisir aux animaux que nous nourrissons pour nous en seruir, ou pour les manger; que nous faisons plaisir aux arbres que nous arrosions de peur que la terre qui n'est point remuée

DES BIENFAITS, Liv. IV. 167

venant à s'endurcir par la secheresse ne soit occasion de les faire endurer. Tout ce qu'on apporte à cultiuer, ou vn champ, ou quelque autre chose dont le fruit n'est point en elle-mesme, ne peut auoir la gloire d'estre fait de bonne foy. Il ne se faut rien proposer d'aure ny de sordide quand il est question de faire plaisir. Il y faut aller d'une humeur liberale, & apres auoir donné vne chose, auoir enuie d'en donner vne autre; & sur tout ne regarder point s'il nous en reuiendra quelque chose, de peur que la gloire de donner ne se gaste par la honte de donner pour le profit. De quoy se peut vanter vn homme qui s'ayme foy-mesme, & qui tourne à son vtilité particuliere tout ce qu'il espargne & qu'il acquiert? Quand l'intention de faire plaisir est pure & nette, toutes ces imaginations ne viennent iamais en l'esprit. Elle nous fait oublier nos interests, & la main au collet nous traîne au dommage tout euident, estant assez satisfaite du contentement qu'elle a de faire plaisir.

N'est-ce pas vne chose hors de toute dispute, que l'iniure est le contraire du bienfait. Comme c'est vne chose détestable de foy que de faire iniure, c'est vne chose désirable de faire plaisir. Et comme l'infamie du mal est plus que toute la recompense qui nous est proposée de le

CHAP.  
XV.

faire, aussi quand il est question de bien faire, l'honnesteté de la chose mesme, sans autre consideration, doit estre assez forte pour nous en donner la volonté. Nous auons tous vne inclination naturelle d'aimer nos bienfaits. Depuis que nous auons obligé vn homme, nous prenons plus de plaisir à le voir qu'au parauant, & bien souuent le premier bien qu'il a receu de nous est tant que nous luy en faisons vn second. Combien de fois oyons-nous dire, Le Fay tiré de peine, Le luy ay sauué la vie, Le ne scaurois auoir le courage de l'abandonner; Il me prie de l'assister contre ses ennemis. Ce sont gens de beaucoup de moyen & de credit. Le voudrois bien n'en rien faire; mais le remede? Le Fay déjà assisté vne & deux fois. Ne voyez-vous pas que cette consideration a ie ne scay quoy de violent, qui nous contraint de faire plaisir? Premièrement parce qu'il le faut faire, & secondement parce que nous y sommes embarquez. Il y en a tel à qui la premiere fois nous pouuions nous excuser, mais parce que nous luy auons déjà fait plaisir, nous pensons qu'auoir commencé nous oblige à continuer. Et tant s'en faut que l'vtilité soit ce qui nous conuie à faire plaisir, qu'au contraire l'affection seule que nous portons à nostre bienfait est le plus souuent cause que nous

DES BIENFAITS, Liu. IV. 169

nous faisons de la despence à entretenir des choses qui ne nous seruent de rien, & que nous iommes portez aussi naturellement à l'indulgence. d'un bienfait mal réussi, que d'un mauvais enfant.

Pour le regard de ce qu'ils disent, qu'on se doit aussi reuancher d'un bienfait, non parce qu'il est honneste, mais parce qu'il est utile, il sera bien aisé de leur respondre, parce que des mesmes raisons que nous auons apportées pour prouuer que le bienfait est de soy chose desirable, nous tirerons la consequence indubitab'c de ce que nous auons en cet endroit à leur prouuer. Il faut faire estat que cette maxime que nous baillons pour fondement à toutes nos preuues, qui est qu'une chose honneste n'est estimée pour autre occasion que pource qu'elle est honneste, est un point qui demeure fixe, & contre lequel il n'y a plus d'apparence de disputer. Qui est-ce qui voudroit dire que ce ne fust chose honneste de reconnoistre un plaisir qu'on a receu? Qui est-ce qui n'aura mal au cœur d'un ingrat, & se le détestera comme un homme qui n'est pas mesme capable de se faire bien? Quand on vous parlera de quelqu'un qui aura beaucoup d'obligations à son amy, & cependant ne fera conte de les reconnoistre, que direz-vous de luy? de quoy l'accusez.

CHAP.  
XVI.

rez-vous ? ou d'auoir fait vne chose qui luy fera receuoir de la honte , ou de n'en auoir pas fait vne qui luy pouuoit apporter du profit ? l'estime que vous le tiendrez pour vn méchant homme , & qui a plustost besoin de punition que de curateur. Ce que vous ne feriez pas , si ce n'estoit chose honneste & desirable de foy , que de reconnoistre vn bienfait. Il y a des choses qui ont vne montre douteuse , & qu'on ne peut tenir pour honnestes , que premierement on n'en fasse l'interpretation. Mais celle - cy est trop belle , trop brillante & trop exposée à la veuë , pour reuoquer son merite en doute. Y a-t-il chose au monde de qui l'approbation soit plus vniuersellement receuë , comme de reconnoistre vn plaisir quand on nous l'a fait ?

CHAP. XVII. Que pensez-vous qui nous conuie à le faire ? Est-ce le profit qui rend , quiconque l'estime coupable d'ingratitude ? Est-ce l'ambition ? Quelle sujet y a-t-il de se vanter d'auoir payé ce qu'on deuoit ? Est-ce la crainte ? Les ingrats ne craignent rien , parce qu'on n'a point fait de loy contre-eux , avec cette opinion , peut-estre , que la nature y auoit assez pourueu , comme il n'y a point de loy qui commande l'amour des enfans enuers les peres , ny l'indulgence des peres enuers leurs enfans.

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 171

Nous n'auons que faire d'estre poussez à vne chose où nous sommes portez naturellement. Comme il ne faut exhorter personne à se vouloir du bien, parce que c'est vne affection qui sort avec l'homme du ventre de la mere; aussi ne faut-il à rechercher les choses qui sont honnestes de soy-mesme. Leur propre merite les recommande; & c'est vne chose si aimable que la vertu, que ceux-là mesmes qui font de mauuaises actions ne laissent pas en leur ame d'approuer ce qui est bon. Qui est celuy qui ne prenne plaisir qu'on l'estime liberal? qui parmy les iniures & les outrages n'affecte le nom d'homme de bien? qui ne cherche quelque beau masque à la laideur de ses méchancetez? & qu'ayant fait quelque iniure, ne la fist volontiers passer pour obligation? Ainsi quand ils ont foulé quelqu'un aux pieds, ils prennent plaisir qu'il les remercie; & ne pouans estre ny bons ny liberaux, montrent toutesfois qu'ils seroient bien aises qu'on les eût en cette opinion. Cette affection que naturellement on porte à ce qui est honneste, leur fait desirer vne reputation contraire à leur vie, & cacher leur méchanceté, qui leur déplaist, & leur fait honte quoy qu'ils ne se puissent priver d'en tirer le fruit. Aussi faut-il qu'un homme soit estrangement reuolté contre les

maximes naturelles, & dépouillé de tout sentiment d'humanité, qui fait mal avec cette intention de se donner du contentement. Et de fait, demandez à qui vous voudrez de ceux qui vivent de brigandages, & qui coupent la gorge aux passans sur les chemins, s'ils ne seroient pas plus aises que l'argent leur vint d'une autre façon. Le plus entragé de tous ceux qui sont, vous dira, qu'il seroit bien content de n'en faire point la vie pourveu qu'il en eût le reuenu. La méchanceté ne plaist à personne, mais seulement le profit d'estre méchant. La plus grande obligation que nous ayons à la nature, c'est qu'aussi-tost que nous sommes sur le point de quelque action, la vertu nous fait passer dans l'ame quelque rayon de sa lumiere; & si nous ne l'auons suiuié, pour le moins nous ne pouuons pas nous excuser qu'elle ne nous ait esclairez.

CHAP.  
XVIII.

Voulez-vous bien voir que la gratitude est chose desirable de soy-mesme; Représentez-vous si l'ingratitude n'est pas détestable de soy, puisqu'il n'y a rien qui diuise, & qui ruine dauantage la société du genre humain. Quel autre moyen auons-nous de conseruer par la vicissitude des offices que nous nous rendons l'un à l'autre reciproquement? Tout ce que nostre vie a pour se defendre, tout ce



DES BIENFAITS, Liu. IV. 173

qu'elle peut oppofer aux violences extérieures, est en la communication des bienfaits. Mettez les hommes chacun à part, que feront-ils autre chose que la proye des animaux ? Toutes ces bestes qui vivent dans les solitudes ont dequoy se deffendre. L'homme, comme exposé aux iniures est né sans armes. S'il a des dents & des ongles, c'est à tout autre vsage plutôt qu'à le faire redouter. La société seule est le rempart de sa foiblesse, & la couverture de sa nudité. La société le fait commander aux animaux les plus grands & les plus effroyables, au lieu que s'il estoit seul il ne seroit pas capable de contester avec le plus petit. Et bien qu'il soit né pour viure en la terre, il ose entreprendre par le moyen de la société sur vne autre nature, & rendre la mer vne partie de sa domination. C'est en la société qu'il trouue le remede de ses maladies, l'appuy de sa vicillesse, & la consolation de sa douleur. C'est la société qui luy fait auoir du courage, parce que s'il est assailly de la fortune, il est assure d'estre secouru. Ostez la société du monde, vous diuisez l'vnité du genre humain, sans laquelle la vie ne peut subsister. Or il n'y a point de meilleur moyen de l'oster, que de tenir cette opinion, que l'ingratitude n'est pas détestable de soy, mais seulement pour la

crainte de quelque chose d'exterieur. Car combien y a-t-il d'hommes qui peuvent estre ingrats sans craindre d'en estre recherchez ? Et puis pensez-vous que celuy qui reconnoist vn plaisir par crainte, ait moins d'ingratitude que celuy qui ne le reconnoist point du tout ?

CHAP.  
XIX.

Vn homme de bon sens ne craint iamais les Dieux. C'est l'imagination d'un furieux, de redouter ce qui est salutaire. Où il y a de la crainte, il n'y peut auoir d'amour. Et vous-mesme, Epicure, ne vous faites-vous pas vn Dieu sans armes ? Ne luy ostez-vous pas les traits & les foudres ? & ne le mettez-vous pas en vn lieu separé du monde, clos entre deux cieus d'un labyrinthe de hautes murailles, hors du commerce & de la veüe, sans compagnie ny d'homme ny de beste, & sans maniere de faire ny bien ny mal ? Ne luy bouchez-vous pas les yeux & les oreilles, pour ne sçauoir rien de ce qui se passe au monde, & le negliger, comme assez empesché à prendre garde que les mondes qu'il a de tous costez ne luy tombent sur le dos ? En quelle plus mauuaise posture, en quel équipage plus méprisable le sçauriez-vous mettre, pour nous oster toute occasion d'en auoir peur ? Et cependant vous voulez qu'on croye que vous luy portez l'honneur comme

DES BIENFAITS, Liu. IV. 173  
à vostre pere ? C'est à mon aduis , par  
vn esprit de reconnoissance. Ou si vous  
ne voulez pas paroistre reconnoissant,  
parce que vous ne tenez rien de luy, &  
que vous auez esté fait par la rencon-  
tre fortuite de vos atomes , pourquoy  
prenez-vous la peine de l'honorer ? vous  
me direz que c'est pour la dignité parti-  
culiere de sa nature, & pour la splendeur  
de sa majesté. Je ne veux pas disputer  
qu'ainsi ne soit ; mais aussi faut-il que  
vous m'accordiez, que puisqu'il n'y a ny  
esperance qui vous y conuie, ny preten-  
tion de recompense qui vous en sollicite,  
il y a donc quelque chose desirable de soy-  
mesme, de qui l'excellence vous y atti-  
re, qui est l'honnesteté dont il est que-  
stion. Or y a-t'il quelque chose plus hon-  
neste que le ressentiment d'un plaisir qu'on  
nous a fait ? La vie n'a point plus d'esten-  
due que la matiere de cette vertu.

Mais vous me direz qu'en cela mesme il **CHAP.**  
se trouuera quelque vtilité. Je l'auoie ; car **XXI.**  
en quelle vertu ne s'en trouue-t'il point ?  
Mais nous appellons vne chose desira-  
ble de soy-mesme, qui bien qu'elle ait  
hors de soy quelques commoditez ne lais-  
se pas de plaire quand on les met à part.  
Il y a du profit à reconnoistre vn plaisir,  
mais quand il y auroit de la perte, il ne  
faut pas laisser de le reconnoistre. **Quelle**

utilité se peut proposer vn homme qui reconnoist vn plaisir ? Il acquiert de nouvelles amitez, & donne occasion de luy faire plaisir vne autrefois. Et quoy donc, que fera-t-il s'il pense acquérir des ennemis ? s'il voit que tant s'en faut qu'il luy en reuienne quelque chose, qu'au contraire vne partie de ce qu'il a desia, court fortune de se perdre, faudra-t-il qu'il se dispose volontairement à sa ruïne ? C'est ingratitude de rendre avecque esperance, & de jeter les yeux sur vn second plaisir, en s'acquittant du premier. Quiconque ne part point d'auprès d'un malade qui veut faire son testament, avecque dessein d'auoir, ou sa succession, ou quelque legs, qu'il fasse tous les offices qu'on peut faire d'un bon amy, ie l'appelle ingrat, puis qu'il se propose des esperances, & qu'il jette Phameçon. C'est vn oyseau de proye qui raude autour de la charogne. Celuy qui a l'ame reconnoissante, est satisfait de sa bonne intention, & fait vne chose vertueuse pour le seul amour de la vertu.

CHAP.  
XXI.

! Voulez-vous voir qu'il en est ainsi, & qu'il n'est point corruptible à l'utilité ? Il y a deux sortes d'hommes reconnoissans. L'un est celuy qui a rendu quelque chose au lieu de ce qu'il auoit receu. L'autre est celuy qui de bon cœur a receu quelque

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 177

bienfait , & de bon cœur s'en reconnoist obligé. Le premier a peut-estre de quoy faire montre. Le dernier est resseré dans sa conscience ; Mais que sert cette bonne affection qui ne paroist point ? Quand il ne feroit autre chose, cela seul est vne reconnoissance. Il aime son bienfauteur , il confesse qu'il doit , & desire s'acquitter. Si vous y demandez quelque chose de plus, le defaut ne vient pas de luy. Celuy qui ne peut faire son mestier faute d'outil, n'est pas pour cela moins bon artisan. Le chantre qui le bruit empesche de se faire ouyr, n'a pas moins bonne voix. Si l'ay enuie de me reuancher, la reconnoissance est faite ; ce qui reste , c'est le payement. Car assez souuent il peut y auoir de la gratitude sans rendre , & de l'ingratitude après auoir rendu ; parce que de ceste vertu, comme de toutes les autres, la consideration est en la volonté. Il suffit à celuy qui doit, que son intention soit bonne ; tout autre manquement est imputable à la fortune, & non à luy. Comme vn homme ne laisse pas d'estre éloquent pour ne rien dire, d'estre fort pour auoir les mains en repos, & le pilote pour n'estre pas sur la mer, parce qu'vne science n'est point defectueuse, bien qu'il y ait quelque chose qui empesche son exercice. Ainsi son ne peut

accuser d'ingratitude ccluy qui veut reconnoistre, quoy qu'il ne le puisse faire, & que personne que luy ne sçache sa volonté. Je diray bien davantage ; Quelques-fois vn homme est tenu pour ingrat, & ne l'est pas ; mais le peuple, qui iamais n'interprete les choses que de trauers, luy en donne la reputation. Le remede, c'est sa bonne conscience, qui le rejouit au milieu des calomnies, luy represente la fausseté de ce qu'on dit de luy, prend sur soy l'éuenement de toutes choses, & voyant le grand nombre qui la condamne, ne compte point les opinions, mais avec vne seule emporte son arrest d'absolution. Si cela ne luy réussit, & que la fidelité recoiue le traitement de la perfidie, il demeure au dessus de sa peine & ne succombe point à l'affliction.

CHAP. XXII. J'ay, dit-il, ce que ie voulois auoir, & ce que ie demandois. Je ne me repens, ny ne me repentiray point ; & quelque cruauté que la fortune me fasse, elle ne m'entendra iamais dire. Qu'est-ce que ie pensois faire ? dequoy me sert à cette heurre ma bonne volonté ? Elle me sert en la torture, & dans le feu mesme. Qu'on me brûle donc vn membre après l'autre, & que goutte à goutte on me fasse fondre, ie beniray les feux qui feront luire mon innocence, & seront à mes ennemis

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 179

mesme des témoins indubitables de ma bonne foy. Reprenons à cette heure vn argument dont nous nous sommes desia feruis. D'où nous vient quand nous sommes prests à mourir, le soin de reconnoistre ceux qui nous ont fait plaisir, & d'enuoyer nostre memoire à la recherche de nostre vie passée, afin que pas vn de ceux qui nous ont obligez n'ait occasion de se plaindre qu'il ne nous soit pas souuenu de luy? Nous sommes alors en vn point où les esperances ne sont plus de saison; & toutesfois en cette extrémité nous prenons peine de laisser tout le monde content. Ne cherchons point la cause de cette consideration ailleurs qu'en l'excellence de la chose, qui est elle-mesme sa recompense, & aux appas qu'ont toutes les choses honnestes pour gagner les ames, & qui par l'admiration d'vne splendeur à qui rien n'est comparable, les assujettissent à se ranger à leur amour. Vous me direz que c'est vne chose qui apporte beaucoup de commoditez. Il est vray. Aussi est-il raisonnable que la meilleure vie soit la plus assurée, & que ceux de qui la conscience est bonne, ayent l'esprit plus en repos. La Nature n'eust pas esté juste, si la gratitude n'auoit & son fruit & ses recompenses comme les autres vertus. Mais tant s'en faut que ie croye qu'elle

ait besoin de promettre quelque chose pour estre suivie, qu'au contraire quand au lieu que le chemin y est sans peril & sans peine, il faudroit traverfer des rochers & des montagnes, & tout ce que les lieux solitaires ont de serpens & de bestes fauuges, ie serois d'avis de passer, & de l'aller trouver.

CHAP. Si vne chose a des commoditez exte-  
 XXIII. rieurcs, ce n'est pas à dire qu'elle ne soit  
 desirable de soy. On ne voit gueres de  
 belles choses qui n'ayent quelque merite  
 d'ailleurs ; Mais elles vont deuant, le  
 reste les suit. Qui doute que le tempera-  
 tement de tout cét vniuers ne se fasse par  
 les reuolutions & les vicissitudes du Soleil  
 & de la Lune ? Que l'vn ne nourrisse les  
 corps, ne relasche les terres, ne resserre  
 les humeurs superflus, & ne rompe ce  
 que la rigueur de l'Hyuer a trop éstraint ?  
 Que l'autre par la vertu penetrante de sa  
 tiedeur ne fasse meurir les fruits, & par  
 sa croissance & décroissance ne donne vne  
 regle à la fecondité de toutes choses ? Que  
 le cours du Soleil ne fasse l'année, comme  
 celuy de la Lune le mois, parce qu'elle  
 n'a pas à faire tant de chemin ; Mais  
 quand tout cela ne seroit point, n'ont-ils  
 pas l'vn & l'autre dequoy nous retenir les  
 yeux, & se rendre adorables, enciores  
 qu'ils ne fissent que se montrer ? Quand



## DES BIENFAITS, Liu. IV. 181

tout ce nombre infiny d'estoilles se leue au soir, & que tant de flambeaux inextinguibles s'allument en toutes les parties du Ciel, qui est le stupide que la beauté d'un tel spectacle n'éleue à la contemplation ? Tout le monde les regarde, & pas vn ne pense à la commodité qui luy en reuient. Voyez-les couler doucement sans faire bruit ; & sous vne contenance de ne bouger d'une place, faire vne diligence incroyable. Combien pensez-vous qu'en cette nuit, où vous n'imaginez autre chose qu'une simple distinction des iours pour les separer, elles dépeschent d'affaires de consequence ? combien en ce silence preparent-elles de sujets de parler ? & combien par vne mesme sente ils marchent de destinées avec elles, pour estre portées à leur periode par la certitude infailible de leur mouuement ? De tous ces feux, qui ne semblent auoir esté mis Ciel que pour s'embellir, il n'y en a pas vn qui ne fasse quelque chose. Si vous croyez qu'il n'y en ait que sept qui marchent, & que le reste soit immobile, vous vous trompez. Le nombre est petit de celles de qui nous connoissons les mouuemens ; mais il en est vne infinité, qui pour estre loin de nostre veü, sont hors de nostre iugement. Mais quoy que c'en soit, elles vont & viennent toutes ; & de celles qui s'accoutument

à la portée de nos yeux , il y en a la pluspart qui ne veulent pas qu'on remarque leur alleure , & qu'on la reconnoisse exactement. Quand donc vous n'en tireriez ny vostre generation , ny vostre vie , ny vostre conduite , laissant toutes leurs vtilitez à part , & ne jugeant que de la beauté seule d'une si grande machine , ne confesserez-vous pas que c'est l'objet le plus agreable qu'il vous est possible de voir , & la matiere qui merite mieux de vous entretenir ?

CHAP.  
XXIV.

Bien que le premier vsage de nostre vie soit en ces corps lumineux , & qu'ils ne nous soient pas seulement vtilés , mais necessaires , toutesfois leur majesté seule nous occupe tout l'esprit. Ainsi toute sorte de vertu , mais principalement la gratitude , a bien avec soy beaucoup de choses propres pour la vie , mais elle ne veut pas qu'en cela soit le fondement de l'amitié que nous luy portons. Elle a quelque chose de plus grand merite , & n'est pas assez reconnuë par celuy qui la met au nombre des choses profitables. Qui reconnoist vn plaisir , parce qu'il y a du profit , il ne le reconnoistra par consequent qu'autant qu'il y en aura. La cause de sa reconnoissance en sera la mesure. La vertu ne veut point qu'une ame lâche & basse présume de luy faire l'amour. Il faut venir à elle les

DES BIENFAITS, Liu. IV. 183

maines ouuertes. Voicy ce que pense vn ingrat ; Je voudrois bien luy rendre le plaisir qu'il m'a fait ; mais il me coustera trop ; mais si ie le fais , ie me pourray mettre en peine ; tout le monde ne le trouuera pas bon ; il vaut mieux que ie ne fasse rien qui me porte préjudice. Ce sont des choses incompatibles , que la gratitude & l'ingratitude. Comme les effets en sont differents , aussi sont les intentions. L'une contre l'honneur fait ce qui est profitable ; l'autre ce qui est honneste contre le profit.

C'est vne chose que tout le monde se propose , de viure selon Nature & de se conformer à l'exemple des Dieux. Or les Dieux s'ils font quelque chose , ils n'y apportent iamais autre consideration , que la raison qu'ils ont de la faire ; si ce n'est que vous ne pensiez qu'aux encensemens & aux sacrifices soit la recompense de cette infinité de biens qu'ils nous font. Considerez combien de choses ils ont à faire tous les iours , combien ils en distribuent , combien ils font germer de fruits , combien ils versent d'orages pour amollir la terre , & pour redonner de l'humeur aux fontaines qui se déséichent ; & comme par vne infusion de nourriture inuisible ils renouellent toutes choses , & conseruent le monde en son entier. Cependant

CHAP.  
XXV.

toutes leurs actions sont gratuites, & de tout ce qu'ils font & qu'ils donnent, ils n'en tirent pas vne seule commodité. Pour nous conformer à leur exemple, il nous faut suivre cette mesme consideration, & n'aller iamais pour le salaire où nous sommes appelez par le deuoir. Ayons honte de trafiquer de bienfaits. Les Dieux ne nous vendent rien. Les voulez-vous imiter? faites du bien à ceux-là mesmes qui sont ingrats. Les méchans voyent le Soleil comme les bons; & les mers ne font point meilleure mine à la barque d'un marchand, qu'à la fregate d'un écumeur.

CHAP. XXVI. Voicy où ils nous font vne question; Si vn homme de bien doit faire plaisir à celuy qu'il sçait bien estre ingrat? Deuant que de répondre, laissez-moy dire quelque chose, de peur que ie ne me trouue surpris par quelque interrogation captieuse. Les Stoiciens font de deux sortes d'ingrats. L'un est ingrat, parce qu'il est fol. Le fol est méchant aussi. Qui est méchant, a toute sorte de vice, & par conséquent l'ingratitude. Ainsi tous ceux qui sont méchans, nous les appellons intemperans, auares, paillards, & querelleux; non pas que chacun de ces vices en son dernier degré, se trouue en vn méchant homme, mais parce qu'ils y peuuent tous estre, &

## DES BIENFAITS, Lin. IV. 185

que de fait ils y sont, encores qu'ils ne paroissent pas. L'autre que le vulgaire appelle ingrat, est celuy qui a quelque inclination particuliere à ce vice. Pour ce premier ingrat, qui n'est ingrat sinon qu'en tant qu'il est méchant, & qui n'a ce vice que comme il a tous les autres, l'homme de bien ne laissera pas de luy faire plaisir. Car s'il en refusoit à telles gens, il n'en feroit à personne. Mais quand à l'autre, qui fait profession de tout prendre, & de ne se reuancher de rien, ie ne luy donneray non plus qu'à vn affronteur. Qui est-ce qui voudroit prester à vn qui a mangé tout ce qu'il auoit ? ou bailler vn deposit à vn qui fait coustume de les nier ? Vn fol peut estre appellé couïard, suiuant ce qu'on dit des méchans, qui vniuersellement & sans distinction ont toutes sortes de vices ; mais couïard est proprement celuy qui tremble au moindre bruit qu'il oit, & apprehende toutes choses sans occasion. Le fol a bien tous les vices ensemble, mais il n'a pas à tous vne naturelle inclination. L'vn est enclin à l'auarice, l'autre est luxurieux, l'autre est sujet à faire des querelles.

C'est pourquoy ceux-là s'abusent qui font ces questions aux Stoïciens ; Achilles est-il couïard ? Aristides est-il iuste ? Fabius, qui pour temporiser sagement releua

CHAP.  
XXVII

les affaires de sa Republique, est-il temeraire ? Decius craint-il la mort ? Seneque est-il traistre, ou Camille deserteur ? Nous ne disons pas que tous vices soient en toutes personnes, de la façon que nous en voyons quelqu'un éminent en quelque particulier ; mais qu'il n'y a sorte de vice dont vn fol & vn méchant se puisse dire exempt. Si bien qu'à ce compte-là le plus hardy mesme peut auoir de la couardise, & le prodigue de l'auidice. Comme vn homme a tous les sentimens, & que pourtant tous les hommes n'ont pas des yeux de Lynceé ; ainsi celuy qui est fol n'a pas tous les vices en son extremité ; comme quelques vices se voyent en quelques vns. Tous vices sont en tous les hommes, mais tous ne sont pas extrêmes en vn homme seul. L'un aime l'argent, l'autre les femmes, & l'autre le vin. Ainsi pour reuenir à mon propos, quiconque est méchant est ingrat ; car il n'y a point de méchanceté dont le méchant n'ait quelque semence. Toutesfois celuy-là s'appelle proprement ingrat, qui panche plus à ce vice qu'à nul autre. Et c'est à luy que ie me garderay bien de faire plaisir. Comme vn pere n'a gueres de soin du bien de sa fille, qui la marie avec vn fascheux que desia plusieurs femmes ont reietté ; comme vn homme pense mal à ses affaires.

DES BIENFAITS, Liu. IV. 187

qui en donne la conduite à quelqu'un qui a fait cession ; comme un pere ne sera pas en bon sens , qui par testament laissera pour tuteur à son fils un voleur de pupilles ; ainsi nous dirons que celui là sçait tres-mal comme la liberalité doit estre exercée , qui choisit un méchant pour luy bien faire , & ne considere pas qu'il y perd ce qu'il y met.

Vous me direz que les Dieux font du bien aux ingrats comme aux autres. Il est vray ; mais les choses qu'ils leur donnent sont enuoyées pour les gens de bien, & si les méchans y participent, c'est parce qu'ils ne peuvent estre separez. Or il est plus raisonnable d'assister les méchans pour les bons , que d'abandonner les bons pour les méchans. Ainsi tout ce que vous alleguez , le iour , le Soleil, l'Hyuer, l'Esté, le Printemps, l'Automne, les pluyes, les fontaines, & les vents reglez par les saisons, sont des choses qui ont esté generalement faites pour tous les hommes, & il n'y eut pas eu d'apparence de les épulcher tous un à un, pour faire à chacun son present particulier. Le Roy met aux charges ceux qu'il en connoist dignes ; mais s'il donne quelque chose par teste à son peuple, il y comprend tout le monde, sans distinguer qui merite, ou qui ne merite pas. En la distribution

CHAP.  
XXVIII.

publique des bleds, le larron, le parjure, l'adultere en ont leur part comme les autres. On n'informe point des vertus ny des vices; il suffit d'estre de la ville. Quand e'est une chose qui se baille, non à ceux qui sont gens de bien, mais à ceux qui sont gens de bien, mais à ceux qui sont habitans, le bon & le mauuais la partagent également. Tout de mesme, il y a des choses que Dieu donne vniuersellement à tout le genre humain, d'où personne n'est exclus. Car il n'estoit pas possible de faire qu'un homme de bien & un méchant partans ensemble de mesme port, & allans à mesme voyage, le vent fust bon à l'un, & contraire à l'autre. Et puis pour le bien commun, il failoit que le commerce de la mer fust libre, & que l'homme n'eust rien de clos à sa jurisdiction. Il n'y auroit pas moyen de défendre aux pluies les champs des sacrileges, & de leur prescrire ce qu'elles arrouseroient ou n'arrouseroient pas. Il y a des choses qu'on expose à qui les veut prendre. On bastit les villes pour les bons & pour les méchants. Les monuments des esprits sont mis en lumiere pour tout le monde, & quelquesfois pour des gens qui ne meritent pas de les toucher. La medecine assiste indifferemment toutes personnes, & l'on ne vit iamais supprimer les compositions des remedes salutaires, pour



## DES BIENFAITS, Liu. IV. 189

empescher la guerison de ceux qui sont les plus indignes de viure. Faites le controlleur & le difficile, quand il est question de choses qui se donnent separément, & où le merite se considere; mais en celle où chacun peut auoir part, cette diligence est superflüe. Il y a bien de la difference de choisir vn homme, ou de ne l'exclure point. Le palais est ouuert à tout le monde. La paix est pour les meurtriers comme pour les autres. Ceux qui ont dérobé le bien d'autruy demandent qu'on leur rende le leur. Les séditieux & les gens de bien en vne ville se garentissent par vne mesme muraille. contre la violence des ennemis. Les loix sont la défense de ceux-là mesmes qui les ont le plus outragés. Il est de beaucoup de choses qu'il n'y auoit pas moyen de donner à certaines gens sans les donner à tous. De celles-là où nous y sommes tous appelez sans difference, ie n'en dispute point. Mais pour ce qu'il faut que ie donne avec eslection, ie verroy, si ie puis, de ne donner point à vn ingrat.

Si donc vn ingrat me consulte, ne luy diray-je point mon aduis? Ne luy laisseray-je point tirer de l'eau en mon puits? S'il est hors de son chemin, ne luy remettray-je point? Ou peut-estre seray-je tenu de luy faire tous ces offices, sans que toutesfois

ie luy doive rien donner ? Il y faut trouver quelque distinction, ou pour le moins la chercher. Vn bienfait est vne action qui profite ; mais toute action qui profite n'est pas bienfait, car il y a des choses trop petites pour en meriter le nom. Deux points sont requis pour appeller vne chose bienfait. Premièrement qu'elle soit assez grande ; parce que toutes ne sont pas à la mesure de ce nom. Car si ie donne vn morceau de pain, ou quelque denier, ou si ie laisse allumer vne chandelle à la mienne, quelle apparence y a-t-il que j'appelle cela bienfait ? Ce n'est pas que ces petites choses-là ne fassent quelquesfois plus de plaisir que de bien plus grandes, mais la valeur en est si contemptible, qu'aux occasions mesmes où elles semblent les plus necessaires elles ne peuvent auoir aucun prix. Puis après il faut ce qui est le principal, c'est que le bienfait aille à celuy pour qui ie le destine, & que ie Pen juge digne ; que ie le donne de bon cœur & que ie m'en réjouissois après l'auoir donné. Or il n'y a rien de toutes ces considerations aux choses dont il est question. Car nous ne les donnons pas comme à des gens qui le méritent, mais nous les baillons nonchalamment comme des choses de peu de prix ; & il semble que nous n'ayons pas tant d'égard à l'homme qu'à l'humanité.

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 191

Je ne veux pas dire qu'il n'y ait des choses, qu'en considération du mérite de CHAP. XXX. quelque autre ie donneroie à celuy que ie connoistroy ne les meriter point. Comme en la brigue des honneurs, quelques-fois des gens qui ne valoient du tout rien ont esté préferéz à d'habiles hommes, par le seul respect de l'antiquité de leur maison. Et certes cela n'est pas sans apparence. C'est vne chose sacrée que la memoire des grandes vertus, & il n'y a rien qui conuie plus les gens à bien faire, que de voir le credit des grands personnages, & la considération de leurs seruices viure si long-temps en la souuenance des hommes, que le fruit en soit encores recueilly par leur posterité. Qui bail-la le Consulat au fils de Cicéron, que la memoire de son pere ? Qui fit dernièrement appeller Cinna de l'armée pour le faire Consul ? Qui a donné des charges à Sextus Pompeius, & à tous les Pompées, sinon la grandeur d'un homme seul ? Grandeur à la verité si grande, qu'il y a eu assez de sa ruine pour éleuer tous ceux de sa maison. Qui en ces derniers iours a fait Prestre en plus d'un college Fabius Perficus, homme si sale & si abominable, que les plus sales & les plus abominables ne s'en approchoient qu'avec horreur ? N'est-ce pas là,

memoire d'un Verrucosus, d'un Allobrogicus; & de ces trois cens, qui par les mains d'une famille seule avec autant de fortune que de courage déciderent la querelle de tout le peuple Romain? Nous devons ce respect aux vertus, de les honorer absentes comme presentes. Ceux qui ont obligé plus d'un siecle, il est raisonnable que plus d'un siecle les reconnoisse. Cét homme a mis d'honnestes hommes au monde, il faut avoir égard à luy. S'il n'a point de merite, ses fils en ont. Cét autre est d'une maison où il y a eu de grands personnages, quel qu'il soit, il est raisonnable qu'il se ressent de leur gloire, & que comme lieux sales éclairez du Soleil, ces faineants, qui n'ont point de flarté propre, prennent quelque lumiere de celle de leurs predecesseurs.

CHAP. XXXI. Je veux en cét endroit prendre la defence des Dieux. Car on demande ordinairement, Que vouloit dire leur providence de faire regner Arideus? Pensez-vous que ç'ait esté à luy qu'elle ait donné ce Royaume? C'a esté à son pere & à son frere. Pourquoi a-t-elle mis l'Empire du monde entre les mains de Caius Cesar, homme insatiable de l'effusion du sang humain, & qui le regardoit couler avec vne contenance si émueë & si passionnée, qu'il faisoit croire que volontiers il eust ouvert  
la

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 193

la bouche pour le recevoir ? Croyez-vous donc que ce fut à luy que l'Empire fut donné ? Ce fut à Germanicus son pere, à son ayeul, à son bisayeul, & à plusieurs autres de moindre condition, mais non de moindre merite, qui les auoient precedez en cette maison. Pensez-vous, quand on fit Mamerous Scaurus Consul, qu'on ne sceut pas bien son exercice ordinaire de boire les mois de ses seruantes ? Et luy-mesme le dissimuloit-il ? N'estoit-ce pas son plaisir qu'on le reconnust tel qu'il estoit ? Il me souvient d'auoir ouï reciter en beaucoup de compagnies, & louer en sa presence vne rescontre qu'il fit contre soy-mesme. Voyant vn iour Asinius Pollio couché de son long, il luy dit avec vne parole deshoneste, qu'il luy feroit vne chose qu'il pouoit plus de déplaisir qu'on luy fit. Et comme il reconnût que Pollio s'en picquoit, il le paya de cette réponse ; Tout le mal que j'ay dit soit sur moy & sur ma teste. Il en a fait luy-mesme le compte beaucoup de fois. Et toutes-fois vn homme de qui tout le monde scauoit l'ordure, & la vilenie, & qui luy-mesme la publioit, n'a point laissé d'estre honoré du Consulat. Il a veu porter les Verges deuant luy, & a esté assis au Tribunal. La raison est, qu'il est impossible de se remetteuoir ce vieil Scaurus Prince du

Senat , & laisser dans la poussiere ceux qui sont sortis de luy.

CHAP.  
XXXII

Et comme il y en a que les Dieux traitent fauorablement en consideration de leurs peres , ou de quelques predecesseurs plus éloignez ; il y en a aussi à qui ils font des graces particulieres pour le merite qui doit estre long-temps après eux en quelques-vns de leur posterité. Car ils sçauent toute la suite de leur besongne , du commencement iusques à la fin , & rien ne doit aduenir qui ne leur soit present. De nous , ce qui nous en paroist nous semble sortir de dessous terre , & nous sommes surpris comme d'un accident inopiné quand il arriue des choses qu'il y a long-temps qu'ils acheminent , & qu'ils tiennent en leurs mains. Ils font ceux-cy Rois , parce que leurs predecesseurs ne l'ont pas esté , parce qu'ils ont estimé que le commandement sur leurs passions leur estoit vn empire souuerain , parce que la justice & la temperance ont esté leurs sceptres & leurs couronnes , & qu'au lieu de vouloir estre seruis par la Republique , ils n'ont point imaginé de plus glorieuse domination que de se dédier à la seruir. Ils les font Rois , parce qu'en leur race il y a eu quelque homme de bien , qui a eu l'ame au dessus de la fortune , qui en vne dispute ciuile s'est laissé vaincre , afin que l'vtilité publique

DES BIENFAITS, Liu. IV. 195

vainquit. Que pour l'amour de luy cét homme qui en est sorty, commande; non qu'il le puisse, ny qu'il le sçache mieux faire, mais parce qu'un autre l'a meritè pour luy. Il est si contrefait, qu'il fera peur à voir, & tant plus il sera paré, tant plus il sera laid. Je sçay bien qu'on dira que ie suis vn aueugle & vn temeraire, qui ne sçay pas le rang qu'il faut bailler aux gens de bien. Qu'on en croye ce que l'on voudra. Je sçay que ie fais vne grace à l'un, & que ie paye à l'autre vne chose que ie luy dois il y a long-temps. D'où connoissent-ils celuy-cy, qui ne pense qu'à fuir la gloire qui le suit, qui porte aux dangers le visage que les autres en rapportent, & qui n'a iamais de considerations particulieres qui le separent du bien public? Où est-il? qui est-il? Ce n'est point chez moy qu'on fait papier de mise & de recepte. Je sçay à qui ie dois. Aux uns ie suis long à payer; aux autres ie baille par auance, comme l'occasion se presente, ou que ie vois qu'il est expedient pour le bien de mes affaires.

Je feray donc quelquesfois du bien à **CHAP.**  
vn ingrat, mais non pas pour l'amour de **XXXIII.**  
luy. **Quoy,** si vous ne sçavez s'il est  
ingrat ou non, comme ferez-vous? At-  
tendez-vous que vous le sçachiez, ou si  
vous craindrez de laisser passer l'occasion

qui s'offre de Pobliger ? Attendre , il y va du temps ; car , comme dit Platon , la pensée de l'homme n'est pas chose bien pénétrable. A n'attendre point , il y a du hazard. Je réponds à cela , que nous ne recherchons jamais trop exactement une certitude ; mais parce que c'est chose qui n'est pas bien aisée à trouver que la vérité , nous nous contentons de suivre ce qui nous en apparoist. Toutes les actions de la vie vont par ce chemin. C'est ainsi que nous semons , ainsi que nous nous mettons sur la mer , que nous allons à la guerre , que nous nous marions , que nous élevons des enfans ; encorés que tout cela n'ait rien de certain en leur événement.

Pour nous appeller à quelque entreprise , il suffit de nous y montrer de l'espérance. Car qui voudroit bailler caution à celuy qui seme , que sa recolte sera bonne ; à celuy qui se met sur la mer , qu'il fera son voyage ; à celuy qui va à la guerre , qu'il vaincra ; à celuy qui se marie , qu'il aura une femme de bien ; & à celuy qui veut estre pere , que ses enfans luy donneront du contentement. Nous suivons la raison , & non pas la vérité. Nous ne laisserons gueres de marques de notre vie , si nous n'entreprenons que ce que nous serons assurez qui nous doive reussir. En la dispute de ces vray-semblances , qui me



tirent l'un d'un costé, l'autre de l'autre, ie ne projetteray point d'en gratifier vn qui en apparence me donne opinion qu'il ne sera point ingrat.

Mais ne peut-il pas arriuer qu'un homme que vous aurez gratifié comme homme de bien se trouuera méchant, & qu'au contraire vn autre que vous aurez rejeté comme méchant se trouuera homme de bien ? Nous nous fions aux apparences des choses qui n'ont point de certitude ; & y sommes trompez le plus souuent. Qui en doute ? Je voudrois bien auoir quelque chose de plus clair pour me conduire ; mais ie n'en trouue point. Il faut que ie suiue la verité sur cette piste, comme sur la plus apparente. Il est vray que ie n'y entréray pas que ie ne l'aye bien considérée auparauant. Car il se peut bien faire aussi qu'en vn combat ie tueray vn amy que ie prendray pour vn ennemy, & ne frapperay point celuy qui sera du party contraire, parce que ie penseray qu'il soit du mien. Mais ce ne sont pas des choses qui arriuent tous les iours ; & quand cela seroit, il n'y a point de ma faute, parce que j'ay fait l'un & l'autre contre mon intention. Si ie sçay qu'un homme est ingrat, ie ne luy feray point de plaisir. Mais il m'a surpris, il est autre que ie n'auois pensé. En cela il n'y a point de ma faute.

CHAP.  
XXXIV.

Le luy ay fait plaisir, parce que ie pensois qu'il fut homme d'honneur. Ouy, mais si vous auez promis à quelqu'un de luy faire plaisir, & qu'après vous trouviez que c'est vn ingrat, le luy ferez-vous, ou non? Si vous le faites sciemment, vous faillez, parce que vous faites plaisir à vne personne à qui vous n'en devez point faire. Si vous ne le faites, vous faillez aussi, parce que vous ne faites pas ce que vous auez promis. Voicy vn scrupule qui vous donne dequoy ronger vos ongles, & fait courre fortune à la présomptueuse maxime que vous tenez, que iamais le sage ne se repent de ce qu'il a fait, que iamais il n'y trouue à redire, & iamais ne change d'avis. Le sage ne change point d'avis; tant que les choses demeurent en l'estat qu'elles estoient quand il les a prises. Aussi n'est-il point capable de se repentir, parce qu'alors il ne se pouuoit mieux faire que ce qu'il a fait, ny mieux resoudre que ce qu'il a resolu. Au demeurant, quoy qu'il entreprenne, ce sera tousiours avecque cette condition, pourueu qu'il n'arriue point d'empeschement. Aussi disons-nous que tout luy reüssit, & que rien n'auient contre son opinion; parce qu'en son ame il a tousiours bien présümé qu'il luy pouuoit arriuer quelque chose qui gasteroit l'execution de ce qu'il entreprenoit. C'est

DES BIENFAITS, Liu. IV. 199

vne assurance de fous, de se répondre de la fortune. Le sage a tousiours deux succez deuant les yeux. Il sçait ce que Perreur peut sur toutes les choses du monde, comme tout y est mal assuré, & combien les meilleurs conseils ont ordinairement de traueses, qui se bandent à les faire condamner en Péuenement. Il marche après le fort avec vn pas suspendu, comme en vn chemin glissant. Mais quelque incertitude qu'il y ait aux choses, il n'y a iamais que de la certitude en son ame. Et cette condition, qu'il n'oublie en rié quoy qu'il fasse ou qu'il propose, l'empesche tousiours de tomber.

Le vous ay promis vn plaisir, mais c'est pourueu qu'il ne suruienne rien qui m'en doie empescher. Car que sera-ce, si ce que ie vous ay promis ma patrie me le demâde: s'il se fait vne ordonnance par laquelle ce que ie vous ay promis soit défendu? Le vous ay promis ma fille; mais depuis j'ay sçeu que vous estiez estrangier. Il ne peut d'oc y auoir d'alliance entre nous. Ma deffense est la loy qui me le deffend. Mettez les choses côme elles estoient quand ie vous ay fait ma promesse, & si ie ne la vous tiens, ie n'empesche point que vous ne m'appelliez méchât & parjure, comme il vous plaira. Autrement, par le changement qui est arriué, ie suis quitte de ma parole, & aux mesmes termes que j'estois auant que vous l'auoir

CHAP.  
XXXV

donnée. Je vous ay promis de plaider vostre cause ; mais depuis i'ay sçeu qu'il y va de l'interest de mon pere. Je vous ay promis d'aller aux champs avecque vous ; mais on m'assure que tout est plein de voleurs pas les chemins. Je deuois me trouuer à vne veuë avecque vous ; mais mon fils est malade , mais ma femme est en trauail d'enfant. Pour tenir ma parole engagée , il faut que tout soit comme il estoit quand ie vous ay promis. Or quelle plus notable mutation peut-il arriuer , que de vous auoir trouué ingrat , & méchant , contre ce que ie m'en estois persuadé ? Je pensois vous donner quelque chose , par l'opinion que j'auois que vous eussiez du merite ; mais ie vous la refuseray , parce que ie vois bien que vous n'en auez point ; & peut-estre me fâcheray-je encores avecque vous , pour m'auoir si vilainement abusé.

**CHAP.** Si est-ce que deuant que de me dédi-  
**XXXVI.** te , ie considereray ce que la chose peut valoir. Sa mesure me donnera conseil. Si elle est petite , ie la vous donneray , non parce que vous la meritez , mais parce que ie vous l'ay promise. Et ne vous la donneray pas comme vn present , mais ie penseray qu'il faut retirer ma parole , & me mordray le doigt pour me souuenir de n'y retourner pas. Je seray bien aise qu'il m'en couste quelque chose,

DES BIENFAITS, Liu. IV. 201

afin qu'une autre fois ie ne fois pas si leger à promettre. Cela me seruira de bâillon. Si elle est grande, ie me garderay bien, comme disoit Mecenas, de faire chose dequoy ie fois blasmé plus d'une fois; car ie feray Comparaison de Pvn à l'autre. C'est quelque chose de tenir sa promesse, mais aussi est-ce beaucoup de ne donner point à vn qui en soit indigne. Toutes-fois il en faut considerer l'importance. Si c'est peu de cas, il faut auoir patience. Mais s'il m'en peut reuenir quelque domage, ou que ce soit vne chose qui me puisse faire rongir, i'aime mieux m'excuser vne fois de l'auoir refusé, que toute ma vie de l'auoir donné. Le tout est de sauoir combien j'estime ma parole; & non seulement ie ne bailleray point ce que i'auray promis mal à propos, mais qui plus est, ie me feray rendre ce que ie n'auray pas bien donné. Vn homme n'est pas sage qui a esté surpris en vne promesse, & pense estre obligé de la tenir.

Philippe Roy de Macedoine auoit en son armée vn soldat, vaillant homme, & qui auoit bien seruy en beaucoup d'occasions, à cause dequoy le Roy luy donnoit beaucoup de choses; & le reconnoissant d'une ame venale, il ne cessoit de luy laisser aller quelque petit present, pour Pengager tousiours dauantage son affection,

Harriua que ce soldat estant sur vn nauire  
 qui se perdit, fut jetté sur les terres d'un  
 homme du pais, qui tout aussi-tost qu'il  
 fut aduertý de cét inconuenient, courut  
 au riuage, où le trouuant mal mené comme  
 il estoit, il le recueillit, le fit apporter  
 en sa maison, luy quitta son lit, le fit panser  
 vn mois à ses dépens, & enfin après  
 l'auoir bien remis, luy donna moyen de  
 s'en retourner. Ce soldat en disant adieu  
 deuoit faire son hoste tout d'or, & ne luy  
 demander point plus long terme que de se  
 voir auprès de son Prince. Or à la premiere  
 occasion qu'il eut de parler à Philippe,  
 il ne faillit pas de luy faire le discours de  
 son naufrage, & sans-luy parler du secours  
 qu'il auoit receu, il luy demanda au bout  
 du compte les biens d'un certain homme,  
 qu'il luy dépeignit comme il voulut. Ce  
 certain homme, estoit ce mesme hoste  
 qui l'auoit si bien receu & si bien traité.  
 Les Rois sont bien souuent contrains de  
 fermer les yeux quand ils donnent, principalement  
 entre les necessitez de la guerre, où il y a  
 danger de mécontenter les demandeurs. La  
 iustice d'un homme ne peut pas resister à  
 tant de cupiditez qui ont les armes à la  
 main. Aussi n'est-il pas possible d'estre bon  
 capitaine, & d'estre homme de bien tout  
 ensemble. Comment seroit-il possible de saouler  
 tant d'hommes

DES BIENFAITS, Liv. IV. 203

perpetuellement affamez ? Que leur demeureroit-il si chacun auoit le sien ? Cette consideration fit accorder à Philippe ce que le soldat luy demandoit. Le pauure homme se voyant hors de sa maison, ne fit pas comme quelque sot, qui eût pensé qu'on luy eust fait grace de ne l'auoir pas donné luy-mesme. Il en escriuit à Philippe, en peu de paroles, & librement. Cette lettre le mit tellement en furie, qu'à peine eût-il loisir de la lire pour commander à Pausanias qu'il fist rendre le bien au premier maistre, & que le soldat fust marqué au front de lettres qui portassent témoignage de son crime. Et certainement il meritoit mieux que ces lettres luy fussent grauées dans les os, que marquée simplement sur le front, pour auoir esté si malheureux de vouloir reduire son hoste dans la mesme misere d'où il l'auoit tiré. Mais nous parlerons du chastiment qu'il meritoit. Quoy que c'en soit, il n'y a point de doute qu'il ne le falust priuer de ce que par vne injure si remarquable il s'estoit efforcé de posseder. Et pour ce qui est de la punitiõ, qui est-ce qui auroit compassion d'un homme qui a commis vne chose pour laquelle persõne ne peut auoir pitié des miserables?

Philippe ne vous peut donner ce qu'il CHAP.  
vous a promis, qu'il ne fasse non seulement xxxviii  
vne injustice, mais vn acte abominable, . . . :

& que par mesme moyen il ne ferme le ri-  
 uage à tous ceux qui iamais courront for-  
 tune sur la mer. Mais n'importe, vous  
 voulez qu'il le fasse, parce qu'il vous l'a  
 promis. Ce n'est pas legereté de quitter  
 vne erreur quand on l'a reconnuë. On a  
 plütoft fait d'auoüer franchement qu'on a  
 esté trompé, & qu'on ne pensoit pas que  
 la chose allast de cette façon. C'est la ri-  
 gueur d'vne opiniastreté trop folle & trop  
 presomptueuse, de dire bien ou mal, il  
 faut que cela soit, puis que ma parole y est.  
 Il n'y a point de honte, quand la chose  
 change, de changer d'aduis. Mais ie veux  
 que Philippe feust fait iouïr de ce bien  
 qu'il vouloit auoir acquis par son naufra-  
 ge. N'eust-ce pas esté vne interdiction ge-  
 nerale d'eau & de feu à tous ceux que la  
 fortune eust iamais fait tomber en quel-  
 que inconuenient? Il vaut bien mieux, dit  
 Philippe, que tu te promenes par mon  
 Royaume avecque ton inscription, où  
 chacun lira que ie veux que l'hospitalité soit  
 sacrée, & que ie n'entends point que ce  
 soit vn crime capital aux terres de mon  
 obeïssance de recüeillir les personnes affli-  
 gées en sa maison. Io ne scaurois faire  
 mettre cette declaration sur table de bron-  
 ze où elle fust plus authentiquement que  
 sur ta peau.

CHAP.

XXXIX.

Pourquoy donc, dira-t-on, vostre Ze-



## DES BIENFAITS, Liu. IV. 205

non ayant promis vingt-cinq ou trente escus à quelqu'un, que depuis il ne trouua pas tel qu'il pensoit, s'opiniastra-t-il contre l'aduís de ses amis à les luy prestter, parce qu'il les luy auoit promis ? Premièrement, la consideration d'un prest est autre que d'un bienfait. Quand vous auez presté, si on ne vous rend, vous auez moyen de vous pouruoir par Iustice. Si son bienfait de mise, vous y entrez pour vostre part. Un bienfait se perd tout à la fois, & tout à l'heure. Et puis l'un est le trait d'un mauuais homme, & l'autre d'un mauuais ménager. Et ne croyez pas que Zenon mesme, si c'eust esté quelque somme d'importance, se fust opiniastré à la luy prestter. C'estoit vingt-cinq ou trente escus. Ne luy pouuoit-il pas suruenir vne maladie où il les auroit dépensez ? C'est le moins que peut valoir l'honneur de tenir sa parole. Je vous ay promis d'aller souper chez vous, quelque froid qu'il fasse. Mais s'il neige, c'est un marché à part. Je vous ay promis de me trouuer à vos fiançailles. Je ne laisseray pas d'y aller pour quelque indisposition ; mais si i'ay quelque accez de fiéure, ie suis dispensé d'y aller. Je vous seray eution, puis que ie vous l'ay promis ; mais si la somme n'est liquidée, ou s'il se faut obliger par escrit, ie n'en seray rien. En toutes promesses cette condition est en-

tenduë. Si ie puis, Si ie dois. Remettez-moy les choses comme quand ie vous fis ma promesse, il est raisonnable que ie la tienne. Si depuis il est suruenu quelque chose, & que ie vous manque, vous ne vous pouuez plaindre de moy. Puis que la condition est changée, pourquoy ne puis-je changer d'aduis ? Faites que les choses soient de mesme, pour moy ie suis toujours ce que j'estois. Nous ne sommes pas mis à l'amende toutes les fois que nous ne comparoissions pas à quelque assignation. Il y a des fautes qui ont des excuses receuables.

CHAP. XL. Cette réponse peut seruir aussi pour la question que ie vais proposer. Si de quelque façon que ce soit, il faut tousiours rendre vn plaisir qu'on a receu ; Ie dois bien auoir la volonté bonne, mais quelquefois il se peut faire que la grandeur de celuy qui m'a fait plaisir, ou ma petitesse m'oste le moyen de la témoigner. Car qu'est-ce qu'on peut rendre à vn Roy ? Que peut-il venir d'vn pauvre homme, qui soit digne d'vn grand Seigneur ? veu mesmes qu'il en est de cette humeur, que iamais ils ne sont las d'accumuler vn bienfait sur l'autre, & prendroient pour injure qu'on se vou'ust reuancher. Avec ces gens-là que scauroit-on faire autre chose, que vouloir ? Ce n'est pas vne excuse legitime pour refuser vn bienfait, que d'alleguer qu'on n'a pas rendu.

## DES BIENFAITS, Liu. IV. 207

le premier. Je le prendray d'aussi bon cœur qu'il me fera donné, & ne refuseray point à celuy qui me fait l'honneur de m'aimer. d'estre vn sujet capable de donner de l'exercice à sa bonté. Qui ne prend point le second bienfait, n'est pas bien aisé d'auoir receu le premier. Je ne me reuanche pas. Qu'importe ? Il ne tient pas à moy. Je le ferois, si j'en auois eu l'occasion ou le moyen. Il auoit l'un & l'autre quand il m'a fait plaisir. Est-il homme de bien, ou méchant ? S'il est homme de bien, j'ay bonne cause. S'il est méchant, ie ne dispute point avec luy. C'est aussi à mon aduis, vne chose qu'il ne faut pas faire, que de se haster de se reuancher contre la volonté de ceux qui nous ont obligez, ny de les presser de prendre. Ce n'est pas bien rendre la pareille, que de forcer vn homme à reprendre malgré luy, ce que vous auez receu de vostre bon gré. Il y en a qui n'ont pas si tost receu quelque petit present qu'on leur fait, qu'ils n'en renuoyent aussi-tost vn autre mal à propos, tât ils ont de peur qu'on ne pense les auoir obligez. C'est faire vn affront à vn present que de le rendre si-tost, & par précipitation de la reuanche montrer qu'on n'en estime point l'obligation. Il se peut encores offrir vne autre occasion où ie ne rendray point vn bienfait, encores que j'en aye le moyen. Ce sera quand ma reuanche me

feroit plus de mal que de bien à celuy à qui ie la ferois, & que ie m'incommoderois beaucoup pour bailler vne chose, dequoy il ne seroit gueres accommodé. Quoy que c'en soit, qui se dépesche de rendre, n'a pas l'esprit d'un homme reconnoissant, mais d'un debiteur : Et pour le dire en vn mot, toute impatience de payer montre qu'on ne doit pas de bon cœur ; & qui ne doit pas de bon cœur, est ingrat.





# SENEQVE,

D E S

## BIENFAITS.

### LIVRE CINQVIE'ME.

**L**E pensois avoir acheué dans CHAP.  
 les quatre premiers liures. ce I.  
 que ie m'estois proposé de traiter , parce que j'y auois discou-  
 uert , parce que j'y auois discou-  
 couru de la façon de faire plaisir ; & de le  
 receuoir , qui sont les deux poincts en  
 quoy la chose consiste. Ce que ie fais de  
 plus, le sujet ne me le demande pas, ie le  
 luy baille. Je sçay bien que ie deurois aller  
 où il me meine , & non pas où il me  
 conuie , parce qu'autrement il ne cessera  
 jamais de naistre quelque chose , plustost  
 non necessaire que superflüë , de qui la  
 douceur me prouoquera l'esprit. Mais  
 puisque vous le voulez , continuons , &  
 après la matiere principale , dépeschons

ce qui en approche , bien qu'il n'y soit pas attaché. Si nous ne gagnons nostre peine , au moins il y a de l'apparence que nous ne la perdons pas: Et puis vous estes d'une humeur , que vous ne voudriez jamais oüir parler d'autre chose que de bienfaits ; tant vous y estes porté par l'inclination de vostre bon naturel. Je ne vis jamais homme ny si disposé à faire plaisir , ny qui fasse plus de cas de ce qu'on luy donne , pour petit & considerable qu'il soit. Vostre bonté vous a fait venir à ce point , qu'il vous est aduis qu'on vous oblige quand on fait plaisir au premier venu. Si vous estiez receu à payer pour les ingrats , ce seroit vostre ambition de les acquitter ; tant vous avez peur que quelqu'un ne se repente d'auoir fait plaisir. Vous cherchez si peu de gloire au bien que vous faites , & avez tant d'égard au contentement de ceux que vous obligez , que si vous faites quelque chose pour quelqu'un , vous la faites d'une sorte , qu'elle a plustost apparence de reuanche que de bienfait. C'est ce qui vous en fait recüeillir plus que vous ne voulez , parce que les bienfaits ont cela de commun avecque la gloire , qu'ils suivent ceux qui les fuyent , & que ceux qui en faisant plaisir ont eu moins de soin qu'on les reconnoisse , sont ordinairement ceux qu'on voit les mieux re-

DES BIENFAITS, Liu. V. 211

connus. Quelque ingratitude, quelque dissimulation qu'il y ait eue aux plaisirs qu'on a receus de vous, si vous n'en faites d'autres, il ne tient qu'à vous en demander. C'est vne patience qui ne se trouue qu'en vn homme de bien, & en vne ame vraiment genereuse, de supporter d'vn ingrat si long-temps, qu'on luy donne occasion de se changer. Et de fait il en arriue ainsi le plus souuent. Quand on ne se picque point trop tost contre les vices, ils perdent cette vehemence que Paigreux auroit irritée, & à la fin se laissent accabler à la vertu.

L'on dit communément vne chose qui est fort à vostre goust; Qu'il est vilain d'estre vaincu de courtoisie. Et toutes-fois on doute si elle est veritable. Et pour moy ie trouue que la question vaut bien d'estre debatue, & qu'il n'y a pas si peu de difficulté que vous pensez. Il n'y a iamais de honte de ceder aux choses où il est honnestes de combattre, pourueu qu'on ne quitte point les armes, & qu'on ne demorde point de l'enuie de vaincre, on ne peut iamais estre vaincu. Tous ceux qui ont mesme intention en l'entreprise de quelque chose, n'ont pas ny mesme moyen, ny mesme force en l'execution. La fortune, à qui appartient le succez des choses les mieux deliberées, ne se partage pas à

CHAP.  
II.

chacun également. Pourveu que la carriere soit honorable, encore que quelqu'un qui sera mieux en jambes nous passe, ce nous est tousiours du merite d'auoir couru. Il n'est pas de cecy comme des courses publiques, où la palme fait la declaration de la victoire, encores qu'en celles-là mesmes ceux qui font le mieux, ne font pas quelquefois ceux à qui la fortune laisse emporter le prix. Quand il est question d'un office, où deux apportent chacun ce qu'ils peuvent de leur costé, s'il y en a vn de qui la condition soit si bonne qu'il ne puisse rien entreprendre que ses moyens ne luy permettent d'executer, & que l'autre extrêmement redeuable, n'ait dequoy faire sa reuanche pareille au plaisir, qu'il a receu; ny peut-estre dequoy se reuancher du tout, mais que cependant il ait la volonté bonne, & l'esprit continuellement bandé à s'acquitter, il est aussi peu vaincu que celuy qui l'épée au poing veut mourir avecque ce contentement, si que l'ennemy ait pû auoir sa vie, mais non pas l'auantage de le faire retirer. Vn homme de bien n'est point sujet à cette vergogne que vous dites d'estre vaincu. Car il ne se rend iamais, iamais il ne renonce à la querelle, mais immuable jusques au dernier soupir, il demeure sur sa posture, & croit qu'à la verité on luy a fait



DES BIENFAITS, Liu. V. 213  
beaucoup de plaisir, mais qu'il n'auoit pas  
volonté d'en rendre moins.

En Lacedemone le Panrace & le Ceste CHAP.  
III.  
estoyent deffendus, parce que ce sont des  
combats où la victoire consiste en la con-  
fession du vaincu. De plusieurs coureurs,  
celuy qui le premier est au bout de la car-  
riere passe les autres de vitesse, mais non  
pas de courage. Vn lutteur que trois fois  
on a porté par terre, perd bien le prix,  
mais il n'est pas pourtant tenu de le bail-  
ler luy mesme à son ennemy. Ce peuple  
qui ne se proposoit rien auecque tant  
d'ambition que d'estre inuincible, ne vou-  
lut point permettre de combats, où le  
vaincu fust luy mesme contraint de pro-  
noncer l'arrest de sa honte, & de faire  
donner la palme aux victorieux. Ce que  
l'on fait pour la police d'une Republique,  
est generalement obserué par tous ceux  
qui aiment l'honneur; c'est de se resoudre  
de n'estre iamais vaincus. Vne grande  
ame, quoy qui arriue à son desauantage,  
ne voit iamais rien au dessus de foy. C'est  
pourquoy on ne dit point que les trois  
cens Fabies furent vaincus, mais bien  
qu'ils furent tuez; que les Cartaginois  
vainquirent Regulus, mais qu'ils le pri-  
rent, & ainsi de tout homme à qui la  
fortune n'a point abbattu le courage, de  
quelque pesanteur qu'elle se laisse tomber

sur luy. Il en est de meſme aux bienfaits. Il est vray qu'il a bien receu d'autres plaisirs , en plus grand nombre , & de plus grande importance que ceux qu'il a faits, mais il n'est pas vaincu pourtant. Si vous calculez la mise & la recepte , il pourra y auoir quelque chose plus d'un costé que de l'autre ; mais si vous considerez les volontez ( comme à la verité c'est ce qui est considerable ) & non autre chose , la palme se trouuera si bien disputée , que vous ne sçaurez à qui l'adjudger. Car quand deux se sont battus , desquels l'un a force coups , & l'autre quelque égratigneure seulement , on ne laisse pas de dire , qu'ils n'ont rien eu l'un de l'autre , encores qu'il y en ait un qui semble auoir esté plus malmené.

CHAP.

IV.

Il faut donc conclure , qu'en matiere de bienfaits , pourueu qu'un homme se reconnoisse redevable , & qu'il ait la volonté disposée à la reuanche , & porte le courage où les moyens ne peuuent aller , il est impossible qu'il soit vaincu. Puis qu'il a cette genereuse resolution , qu'il y demeure ferme , & que par des demonstrations exterieures il la fait paroistre en toutes les occasions qui se presentent , qu'il importe qu'il ait receu quelque peu plus qu'il n'a donné. Vous auez moyen de donner beaucoup , & de moy tout ce que je puis,

## DES BIENFAITS, Liu. V. 215

c'est de receuoir. La fortune est pour vous, la bonne volonté est pour moy. Je suis en pourpoint, & vous armé de toutes pieces ; mais pour cela vous n'emporterez rien du mien. La courtoisie est donc vne querelle où il n'y a moyen de vaincre personne, parce que chacun a de l'affection autant qu'il en veut auoir. Car s'il y a de la honte à ne pouuoir rendre autant qu'on a receu, il ne faut donc rien prendre des grands Seigneurs, que leur condition a mis au delà de toute reuanche. Il ne faut rien prendre des Roys ny des Princes, que la fortune fait trop grands pour receuoir si peu que nous auons moyen de leur donner. Si ce n'est que nous leur voulions mettre en compte les seruices que nous sommes capables de leur faire, & la disposition vniuerselle que nous apportons à leur obeyr ; comme de fait tout ce qu'ils ont de grandeur n'est basty que là dessus. Il est aussi des hommes que la sagesse a tellement dépouillez de toutes sortes de desirs, & rendus contempteurs si magnanimes de la vanité du monde, qu'il n'est pas possible à la fortune mesme de les obliger. Si Socrate m'a fait plaisir, quel moyen auray-je de me reuancher enuers luy ? Comment feray-je avecque Diogenes ; qui tout nud regardoit Péclat des richesses les plus magnifiques aussi dédai-

gneusement que du fumier, & qui à son jugement, & de tous ceux qui n'auoient point de taye deuant les yeux, marchoiert sur la teste de celuy qui auoit le monde à ses pieds ? Il auoit plus que celuy qui auoit tout, parce qu'il pouuoit refuser plus qu'Alexandre n'estoit capable de donner.

CHAP.  
V.

Ces gens-là ne nous font point de honte de nous surmonter en bien-faits. Si ie ne blesse point vn homme invulnerable, ie n'en ay pas moins de valeur. Le feu ne brûle pas moins, pour auoir rencontré quelque matiere qui n'est point brûlable; ny le fer, pour ne couper pas vne pierre, ou quelque autre chose qui n'est point divisible, n'a pas moins la vertu de couper. I'en dis de mesme d'vn homme qui a la volonté disposée à reconnoistre. Ce ne luy est point de honte d'estre vaincu de bien-faits, quand la fortune ou la vertu de ceux qui luy ont fait plaisir, est telle, que les reuanches trouuent la porte fermée chez eux. Pour le pere & la mere, il y a de l'apparence qu'ils nous peuuent vaincre. Car en l'âge où nous les trouuons seueres, & que nous n'auons pas le jugement de comprendre le bien que nous en receuons, nous leur voulons mal. Et puis comme le temps, qui meurt toutes choses, nous a fait reconnoistre que ce qui nous

nous

## DES BIENFAITS , Liu. V. 217

nous les faisoit haïr , nous les deuoit faire aimer, & que toutes leurs rigueurs estoient des diligences nécessaires pour tenir en bride les mouuemens inconsiderés de nôtre ieunesse , à cette heure-là nous les pardons. Il y en a peu qui vivent si longtemps , qu'ils goustent le vray contentement qu'il y a d'auoir des enfans. La plupart ne les sentent que par la charge qu'ils en reçoient. Et toutesfois ce n'est point chose honteuse qu'un fils soit vaincu de bienfaits par son pere. Mais pourquoy seroit-elle honteuse du pere , puis qu'elle ne l'est d'homme du monde ? Il est des personnes à qui nous sommes égaux & inégaux. Egaux en affection , qui est la seule chose qu'ils nous demandent , & la seule aussi que nous leur promettons. Inégaux en fortune , qui peut bien empescher la volonté que nous auons de reconnoistre , mais non pas nous faire rougir comme vaincus. Pourueu qu'on suiue , il n'y a point de deshonneur à n'atteindre pas. Nos affaires sont quelquefois d'une façon , que deuant que de payer la premiere dette , il faut faire vn second emprunt. Et il ne faut point auoir honte de deuoir des choses que nous ne pouuons pas rendre ; parce que nous sçauons bien qu'il ne tiendra pas à nous , & que si nous en sommes empeschez , ce sera pour quelque incom-

modité qui nous en osterá le moyen. Quoy qu'il en soit, nous ne ferons point vaincus en affection, & n'aurons point honte de l'estre en des choses qui ne seront pas en nostre pouuoir.

CHAP. VI. Alexandre se glorifioit ordinairement que iamais personne ne fauoit vaincu en bienfaits. Ce n'est pas vne louange qu'il deust imputer à l'obeissance des Maedoniens, des Grecs, des Cares, des Perses, & de tant d'autres peuples reduits sous son Empire, depuis vn coin de la Trace iusques aux derniers bords de la mer du leuant; puis que Socrate le fit aussi bien que luy; & que Diogenes mesme le vainquit. Je dis qu'il le vainquit. Pourquoi non depuis qu'à la honte de son ambition éluee au dessus de toutes les hauteurs de la terre, il luy fit voir vn homme à qui il ne pouuoit ny rien prendre, ny rien donner. Le Roy Archelaüs pria Socrate de le venir trouuer. A quoy on dit qu'il fit réponse, qu'il ne vouloit point aller trouuer vn homme qui luy püst faire plus de bien qu'il ne luy en pouuoit rendre. Je ne scay pas qui luy faisoit tenir ce langage, car il estoit libre de ne rien prendre s'il ne vouloit. Et puis il commençoit le premier à faire plaisir; parce qu'il venoit à la requeste d'Archelaüs & luy faisoit vn plaisir de quoy il ne se pouuoit iamais acquitter. Tout ce que luy

pouuoit donner Archelaüs, c'estoit de Por & de l'argent, & il en pouuoit receuoir l'exemple de ne faire cas ny de Por ny de l'argent. Pourquoy donc auoit-il peur de ne se pouuoir reuancher en son endroit ? Que pouuoit-il receuoir de si grand comme ce qu'il luy eust donné, de luy faire voir vn homme qui sçauoit que c'estoit de la vie & de la mort, & qui estoit sur la frontiere de l'vne comme tousiours prest de passer à l'autre ? S'il eust ouuert les yeux à ce Roy qui ne voyoit goutte en plein midy, & qui sçauoit si peu de secrets de la nature, que l'étonnement de voir vne éclipse de Soleil luy fit fermer son palais, & raser le poil à son fils, comme s'il eust esté en dueil, ou qu'il luy fust suruenu quelque grand inconuenient, combien luy eût-il fait de plaisir s'il le fût allé trouuer dans les tenebres, où la peur l'auoit enuoyé cacher, & luy eust dit : Sortez, n'ayez point de peur. Ce que vous voyez n'est pas vne deffailance du Soleil, c'est la rencontre de deux astres, parce que la Lune qui marche au dessous du Soleil, s'est trouuée entre luy & nous, & nous en a fait perdre la veüe. Quand elle ne le fait que toucher en passant, elle n'en cache qu'vne partie. Quand son opposition est plus grande, elle en cache dauantage. Et si elle est du corps entier, & qu'à droite ligne elle

se trouue entre le Soleil & la terre , nous ne le voyons point du tout. Mais parce qu'ils font tousiours leur chemin d'une extrême vitesse , ils ne seront gueres en cette conjunction , & tout incontinent se trouueront l'un d'un costé & l'autre de l'autre , & la terre sera éclaircie comme elle estoit. C'est vn ordre qui durera éternellement, & ne sera iamais siecle qui n'ait des iours limitez ; où par cette interposition de la Lune nous serons empeschez de voir , ou tout le soleil , ou vne partie de ses rayons. Attendez tant soit peu , vous le verrez desembarassé de ce nuage , & luire aussi clair & aussi net qu'il estoit auparavant. Socrate n'auoit-il pas dequoy payer Archelais , en luy enseignant à se conduire au gouvernement de son Estat ? Et sans en venir plus auant , que pouuois donner Archelais , qui ne fût assez reconnu par le seul honneur que Socrate luy eût fait de le receuoir ? Pourquoy donc est-ce que Socrate fit cette responce ? sinon que cét homme , qui en paroles couuetes se mocquoit ordinairement des grands plüstoit que des autres , aima mieux se défaire d'Archelais par vne excuse qu'il prit à son aduantage , que de luy répondre quelque chose mal à son goust , qui l'auroit offensé. Il luy dit , qu'il ne vouloit rien prendre qu'il ne pût rendre , & peut-estre



qu'il eut peur qu'il ne luy falust prendre quelque chose contre son humeur, ou qui ne fust pas digne de luy. On dira que s'il ne la vouloit, il auoit moyen de la refuser; Ouy, mais il encourroit l'indignation d'un Prince qui n'auoit pas sa colere réglée, & qui vouloit, quoy qu'il donnast, qu'on le receust avec honneur. Cela ne fait rien à nostre sujet que vous ne vouliez pas donner quelque chose à un Roy, ou que vous n'en vouliez rien recevoir. Les deux ne luy font pas moins d'injure l'un que l'autre; & mesmes, s'il est superbe, il se picquera moins de n'estre point craint, qu'il ne fera d'estre dédaigné. Voulez-vous sçauoir le vray sujet qui garda Socrate d'aller trouuer Archelaüs? Cet homme qui estoit si libre, qu'une ville libre ne le püst endurer, ne voulut pas se donner un maistre, & s'assujettir volontai-  
rement.

Je crois que nous auons assez traité cette question, S'il y a de la honte à estre vaincu de bienfaits. Ceux qui la font, sçauent bien qu'un homme ne peut se faire plaisir à soy-mesme. Car autrement ils eussent bien sçeu aussi qu'il n'y a point de honte d'estre vaincu par soy-mesme. Or il y a quelques Stoïciens qui demandent, Si on se peut donner quelque chose à soy-mesme, & si on est obligé de s'en acquiter.

CHAP.  
VII.

Ce qui , à mon aduis , a donné sujet de mettre cette dispute en auant , c'est que nous disons ordinairement , Je n'en scay gré qu'à moy , Je ne me puis plaindre que de moy , l'en suis en colere contre moy-mesme , Je m'en chastieray , Je m'en veux mal , & plusieurs autres telles paroles , qui semblent s'adresser à quelqu'autre qu'à nous. Ils disent que si ie puis faire chose qui me nuise , ie puis aussi faire chose qui me profite. Et puis quelle raison y a-t'il que faisant quelque chose pour vn autre , on l'appelle bienfait , & que le faisant pour moy-mesme , elle ne porte pas le mesme nom ? Pourquoi ne me seray-je obligé d'une chose que ie me feray donnée , puis que si vn autre me fauoir donnée ie luy en ferois obligé ? Pourquoi ne craindray-je autant d'estre ingrat à moy-mesme , comme de viure parmy la crasse & les ordures , & par vne auarice extraordinaire me refuser pour la bouche ou pour les habits. On parle aussi mal de celuy qui souffre vne vilenie en son propre corps , que de celuy qui fait marchandise de l'impudicité d'autrui. Comme on n'approuue pas vn cajolleur qui s'accorde à tout ce que dit vn autre , & ne trouue rien de si faux qu'il n'affirme pour luy faire plaisir ; aussi n'estime-t-on pas vne personne qui se mire en soy-mesme , qui est

content de sa suffisance, & se veut faire croire qu'il est habile homme. Vn vicieux est aussi peu supportable quand il se fait soy-mesme la matiere de son Intemperance, que quand il se donne carriere en quelqu'autre sujet. Quelle conqueste plus glorieuse peut faire vn homme, que la sienne propre ? Quelle domination plus louable peut-il auoir que celle de ses passions ? Il n'est point de peuple si barbare, & si peu capable de sujettion, de qui le gouvernement nous soit si difficile que de nous mesmes ? Platon a remercié Socrate de ce qu'il auoit esté son precepteur. Pourquoy ne peut aussi iustement Socrate se remercier de ce que luy-mesme il s'est enseigné. Marcus Cato disoit ordinairement, S'il te manque quelque chose, emprunte-le chez toy. A ce compte-là si ie me puis prester, pourquoy ne me pourray-je aussi donner ? Il est vne infinité de choses où la façon de parler d'vn homme en fait deux ordinairement. Nous disons, Laissez-moy, ie me veux entretenir, &, Ie me tireray Poreille. Si cela est, comme quelques-fois vn homme auroit sujet de se fascher contre soy-mesme, ne peut-il pas avec autant de raison auoir sujet de se remercier ? Ne se peut-il pas louer, puis qu'il se peut reprendre ? & se faire bien, puis qu'il se peut faire mal ? injure & plaisir sont

choses contraires. Si nous disons, Il s'est fait injure; tout de mesme nous pouuons dire, Il s'est fait plaisir.

CHAP. . On ne se peut rien deuoir à soy-mesme.  
 VIII. Naturellement Pobligation precede la reuanche. Vn qui doit, présuppose vn qui a presté. L'vn ne peut estre sans l'autre, non plus qu'vn mary sans femme, ou qu'vn pere sans enfans. L'vn ne peut receuoir que l'autre ne donne. Ce n'est ny donner ny receuoir, que mettre vne chose d'vne main en l'autre. Comme vn homme ne se porte point, encores qu'il fasse mouuoir son corps d'vn lieu à l'autre; vn homme qui plaide sa cause, ne s'assiste point, & ne se peut eriger vne statue comme à l'auteur de son salut; vn malade qui s'est guery par le soin qu'il a eu de se gouuerner, ne s'en demande point de salaire; ainsi en toute autre chose, quand par nostre industrie nous nous sommes fait quelque bien, nous n'en deuons point de reconnoissance, parce que nous n'auons pas à qui la faire. Quand j'accorderois qu'vn homme se peut donner quelque chose, ne la reçoit-il pas quand il la donne? Et quand j'accorderois qu'il peut receuoir quelque chose de soy-mesme, n'en fait-il pas la reuanche quand il la reçoit? On a son change sans aller hors de la maison, c'est vn nom illusoire qui ne fait

## DES BIENFAITS , Liu. V. 225

que passer. Celuy qui donne , est celuy mesme qui reçoit ; ce sont deux actions en vn homme seul. Devoir , est vn mot qui ne peut auoir lieu qu'entre deux personnes. Comment seroit-il donc en vn seul homme, puis qu'il s'acquite en s'obligeant. Comme en vne boule il n'y a ny haut ny bas , deuant ny derriere , parce que le mouuement change l'ordre , ce qui suit , precede , l'orient deuient l'occident, & de quelque façon que tout aille , il reuiet tousiours en mesme point. Pensez qu'il en soit ainsi de l'homme , faites luy faire tant de tours qu'il vous plaira , ce sera tousiours luy ; S'est-il blessé ? il n'a contre qui faire informer. S'est-il attaché ? s'est-il enfermé ? il n'est point tenu d'en rendre compte. Il s'est donné quelque chose ; mais au mesme temps il l'a renduë à celuy qui la luy auoit donnée. On dit que iamais la nature ne perd rien. Ce qu'on luy oste d'vn costé , luy reuiet de l'autre. Mais , direz-vous , à quel propos vient cét exemple pour la question mise en auant ? Je vous le diray. Faites compte que vous estes ingrat , le bienfait pour cela ne se perd point , il demeure à celuy qui l'a donné. Prenez le cas que vous n'en vouliez pas prendre la reuanche ; Elle est desia chez vous auant qu'on vous la fasse , vous ne pouuez rien perdre. Ce qui vous est

osté, vous est acquis. Le cercle tourne dans vous mesme; en prenant vous donnez, en donnant vous prenez.

CHAP.  
IX.

Vous me direz qu'il se faut faire plaisir, & qu'il se le faut donc rendre. L'antecedent d'où vous tirez cette consequence n'est pas veritable; car personne ne se fait plaisir, mais obeît à l'inclination qu'il a de la nature de se procurer du bien, & de laquelle vient cette sollicitude extrême que nous auons d'éviter ce qui nous peut nuire, & de suivre ce qui nous peut profiter. C'est pourquoy celuy qui se donne quelque chose, n'est point liberal; celuy qui se pardonne, point clement; ny point misericordieux celuy qui a compassion de sa propre misere. Ce qui estant fait enuers les autres est liberalité, clemence & misericorde, est nature quand il est fait en nostre endroit. Le bienfait est vne chose volontaire; mais c'est vne chose que par force il faut faire, que de procurer nostre utilité. Plus vn homme fait de bien, plus il est en reputation d'estre liberal. Qui a iamais veu louer vn homme pour s'estre donné du secours; & s'estre deliuré de la main des voleurs? On ne peut se faire plaisir, non plus que l'on ne peut se prestre. S'il est vray qu'un homme se puisse faire du bien, c'est vne liberalité qui est en perpetuelle action. Il ne peut scauoir le

compte de ses bienfaits. Comment donc aura-t'il moyen de se reuancher, veu que les reuanches luy seront autant de nouvelles obligations? Comment pourra-t'il discerner s'il se preste ou s'il se rend, veu que tout se passe en vne mesme personne? Ie me suis tiré du peril; c'est vn plaisir que ie me suis fait. Si vne seconde fois ie m'en tire, est-ce vn nouveau plaisir que ie me fais, ou vne reuanche de celuy que ie me suis déjà fait? Et puis quand ie vous accorderay qu'un homme se peut faire plaisir, ie ne vous accorderay pas pourtant qu'il se le doie. Pourquoy? Parce qu'en se le donnant il se le rend. L'ordre d'un bienfait va de cette façon; on reçoit, on doit, & puis on rend. Il n'y a point d'apparence que nous nous puissions rien deuoir, parce que nous faisons la dette & l'acquitons tout ensemble. Donner, deuoir, & rendre, sont des actions qui se doivent faire par deux personnes, par vne seule il n'y a point de moyen.

Bienfait, est bailler quelque chose profitable. Le mot de bailler presuppose vne autre personne qui reçoit. Ne dirons-nous pas qu'un homme seroit hors du sens, qui diroit qu'il se seroit vendu quelque chose? parce que la vendition est vne alienation & remise d'une chose, & du droit que nous y auons, sur vne

CHAP.  
X.

autre personne. Il est de donner comme de vendre. C'est laisser partir quelque chose de nos mains, & bailler à posséder à vn autre ce que nous auons possédé. On ne se peut donc donner, de bienfait, puis qu'on ne se peut rien donner du tout. Il se fait vn assemblage de deux contraires, qui font donner & recevoir. Et cependant il y a bien de la difference, quand on les met l'un vis à vis de l'autre. Mais si quelqu'un se fait plaisir à soy-mesme, à cette heure-là donner & recevoir, qui sont deux choses, n'en deuiennent qu'une. Je pense auoir dit il n'y a gueres, qu'il y a des choses d'une certaine forme, que toute leur signification s'en va hors de nous. Je suis frere, mais c'est d'un autre. Car il n'y a point de moyen qu'un homme soit frere de soy-mesme. Je suis pareil, mais c'est à quelqu'un. On ne peut parler de comparer ny de joindre, qu'on ne s' imagine plus d'une chose. Le bienfait le montre. Il y a aussi peu de moyen de se bienfaire, que de se fauoriser, ou d'estre de son party. Cette matiere est assez fertile en exemples, parce que le bienfait est au rang des choses qui veulent de la pluralité. Il est des choses tres-belles, tres-honestes, & tres-excellentes, qui ne se peuvent faire qu'en compagnie. On fait cas de la bonne foy, comme d'une des cho-



## DES BIENFAITS, Liu. V. 229

ses autant vtile que nulle autre au commerce des hommes, & cependant on ne dit point qu'un homme se soit gardé la foy.

Venons à cette heure à la dernière partie. Il faut qu'il couste quelque chose à celui qui se reuanche, comme à celui qui paye de l'argent qu'il doit. Or il ne couste rien à celui qui se reuanche à l'endroit de soy-mesme, non plus que celui ne gagne rien qui se fait bien à soy-mesme. Le bienfait & la reuanche ont vne reciprocation qui n'est point en vn homme seul. Celui qui se reuanche, profite à son tour à celui qui l'auoit obligé. Celui qui se reuanche à soy-mesme, à qui peut-on dire qu'il profite? Et qui est celui, quand il oit parler de bienfait & de reuanche, qui ne s'en imagine l'un en vn lieu, & l'autre en l'autre? Qui se reuanche enuers soy-mesme, se profite, & qui est l'ingrat qui n'a pas tousiours esté disposé à le faire? Mais plustost qui est celui qui se soucio d'estre ingrat, pourueu qu'il puisse faire son profit? Ils disent dauantage, Si nous nous deuons des remerciemens à nous mesmes, nous nous deuons aussi des reuanches. Or nous disons, Je me rends graces, de ce que ie ne me suis point marié avec vne telle, & de ce que ie n'ay point contracté d'amitié avec un

CHAP.  
XI.

tel. En disant cela, nous cherchons de la gloire, & abusons des termes de remercier, pour donner du merite à nostre action. Vn bienfait peut bien estre fait & n'estre pas rendu. Qui se fait bien à soy-mesme, ne peut faire qu'il ne retire ce qu'il a donné. Ce n'est donc point vn bienfait. Vn bienfait se fait en vn temps, & la reuanche en Paure. Ce qu'il y a en vn bienfait de plus estimable & de plus glorieux, c'est que pour Putilité d'vn autre nous oublions la nostre, & nous nous incommodons pour Paccommoder; ce que ne fait point celuy qui se fait bien à soy-mesme. Bienfaire est vne action de societé, qui acquiert des amis, & oblige des personnes. A se bien faire à soy-mesme, il n'y a point de societé, point d'acquisition d'amis, ny d'obligation d'aucun. Nous ne donnons sujet à personne de dire, Il faut que j'honore cét homme, il a fait du bien à vn tel, il m'en fera. Vn bienfait est ce que quelqu'vn donne, non pour l'amour de soy, mais pour l'amour de celuy à qui il donne. Celuy qui se fait du bien, il le fait pour l'amour de soy. Ce n'est donc pas vn bienfait.

CHAP. Trouuez-vous à cette heure que ie vous  
 XII. aye menty, de ce que ie vous auois dit à l'entrée de ce discours? Vous direz que tant s'en faut, que ie puisse s'irer quelque

## DES BIENFAITS, Liu. V. 231

gain de ma peine, ie fais ce que ie puis pour la perdre. Ayez patience, & vous direz encore plus vray que vous ne dites; parce que ie vous meneray dans des obscuritez, d'où lors que vous serez sorty, vous n'aurez non plus fait pour vous que de vous estre tiré d'un borbier, où vous pouuiez ne vous mettre point si vous eussiez voulu. Car quel plaisir y a-t-il de se rompre la teste à dénouier vne chose que vous n'avez nouëe pour autre fin que pour la dénouier? Mais comme il y a des choses que pour jouïr & passer le temps nous lions en sorte qu'il n'est pas bien aisé de les délier si vous n'en sçavez le secret, & que celuy toutesfois qui les a liées délie tout aussi-tost, parce qu'il en connoist l'entrelacement; cependant elles donnent du plaisir, parce que leur difficulté tente la pointe du jugement, & l'excite à se bander. Tout de mesme, ces subtilitez qui semblent insidieuses, ostent l'assoupissement & la nonchalance des esprits, que tantost il faut mettre en vne campagne rase, pour s'y donner carrière à leur aise, tantost mener dans des solitudes scabreuses & pénibles, pour se faire passage en des lieux qui n'en ont point. Il y en a qui disent qu'il n'est point d'ingrats; & voicy leurs raisons. Vn bienfait est chose qui profite. Or selon l'opinion de vous autres Stoïciés,

on ne ſçauroit profiter à vn méchant. Il ſ'enſuit donc qu'un méchant ne peut recevoir de bienfait, & par la meſme conſequence, il eſt impoſſible qu'il ſoit ingrat. Dauantage, le bienfait eſt vne choſe honneſte & vertueuſe; le méchant n'eſt ſuſceptible de rien d'honneſte ny de vertueux; par conſequent il n'eſt point ſuſceptible de bienfait. Ne receuant point, il n'eſt point obligé de rendre; & pourtant il eſt impoſſible qu'il ſoit ingrat. Il y a encores plus. Vous dites vous-mesmes, que l'homme de bien ne fait rien que bien, s'il ne fait rien que bien il ne peut eſtre ingrat. L'homme de bien rend vn plaisir quand il l'a receu, le méchant n'en peut recevoir; & par cette raiſon il n'y a homme de bien ny meſchant qui ſoit ingrat. Ainſi donc ce mot d'ingrat eſt le nom d'une choſe qui n'eſt point en la nature. Nous ne connoiſſons point d'autre bien que ce qui eſt honneſte. Ce qui eſt honneſte ne trouue point de place chez le méchant; car il ne ſeroit plus méchant s'il auoit le commerce de la vertu. Or tandis qu'il eſt méchant on ne luy peut faire de bien; parce que le bien & le mal ſont deux contraires, qui ne ſe peuvent iamais aſſembler. Il ſ'enſuit donc que perſonne ne luy profite, parce que quoy qu'on luy donne, il ſe corrompt tout

DES BIENFAITS, Liu. V. 233

aussi-tost, faute d'en sçauoir bien vser. Comme vn estomach bilieux altere la qualité de tout ce qu'on luy baille, & des plus saines viandes en fait des occasions de sa douleur, aussi depuis qu'un esprit ne voit goutte, vous ne luy pouuez rien commettre où il ne trouue le sujet de sa honte, & la cause de sa perdition. De là vient que ceux qui sont les plus remplis de contentemens & de richesses ont le plus de trouble & d'agitation, & que pour l'abondance de la matiere, d'où procede leur inquietude, ils entrent en vne confusion si grande, qu'ils sont quelquefois bien empeschez de se trouuer. Il ne peut donc rien arriuer au méchant qui luy soit profitable, ou plustost qui ne soit cause de sa perte. Il communique son mauuais naturel à tout ce qui l'approche, & les choses belles en apparence, & qui seroient bonnes si on les bailloit à vn homme de bien, deuiennent poison & peste entre ses mains. C'est pourquoy il n'est pas possible qu'il fasse bien à personne, parce qu'il ne peut donner ce qu'il n'a point, & quand il pourroit bien faire, il n'en a pas la volonté.

Accordons que tout cela soit véritable, CHAP.  
comme il l'est, il ne s'ensuit pas pourtant XIII.  
qu'un méchant ne puisse receuoir quelque  
chose qui pourra ressembler à vn bienfait,

& que s'il ne s'en reuanche on ne le puisse appeller ingrat. Il y a des biens de l'ame; des biens du corps, & des biens de fortune. Quant aux biens de l'ame, le méchant n'y a point de part; pour les deux autres, il y est receuable. Il les peut prendre, il les doit rendre, & s'il ne les rend, il est ingrat. Nous ne sommes pas seuls de cette opinion. Les Peripatetiques mesmes, qui donnent les coudées assez franches à la felicité de l'homme, disent qu'il est de certains bienfaits de peu d'importance qu'un meschant peut recevoir, & que ne les rendant point, il est coupable d'ingratitude. Nous disons donc qu'une chose ne se peut appeller bienfait, s'il n'en vient quelque profit à l'ame; toutesfois qu'elle ne soit commode & desirable; nous ne le nions pas. Un meschant peut faire à un homme de bien des presens de cette nature, & en peut aussi recevoir de luy, comme de l'argent, des habits, des estats, & la vie mesme. Si quelqu'un ne les rend point, on ne le peut appeller ingrat. Mais comment pouuez-vous appeller un homme ingrat, pour ne rendre point ce qui n'est pas un bienfait? Il y a des choses qui prennent leur nom de ce qu'elles semblent estre, plustost que de ce qu'elles sont. Ainsi nous disons une boüette d'or ou d'argent. Ainsi nous appellons un homme ignorant,

DES BIENFAITS, Liv. V. 235

non parce qu'il n'a du tout point de lettres, mais parce qu'il n'y a pas fait beaucoup de progres. Ainsi nous disons qu'un homme est tout nud, quand ses habits sont déchirez. Ces choses-là ne sont pas bienfaits, toutesfois elles en ont la ressemblance. Vous pensez peut-estre que ie vueille dire que tout ainsi qu'elles sont comme bienfaits, celuy qui ne les rend point est aussi comme un ingrat, mais non pas ingrat veritablement. Ce n'est pas ainsi que ie l'entens; parce que celuy qui les donne & celuy qui les prend sont d'accord que ce sont bienfaits, & tous deux les appellent de cette façon. Et ainsi celuy qui trompe en vne chose qui a l'apparence d'un vray bienfait, est aussi bien ingrat, que celuy-là est empoisonneur eeluy qui baille à boire vne liqueur innocente; s'il pense bailler un poison.

Cleantes presse bien davantage, & dit CHAP. XIV.  
 que quand ce ne seroit pas un bienfait que ce qu'on reçoit, celuy qui ne le rend point ne laisse pas d'estre ingrat; parce que quand c'en seroit un, il n'eust pas laissé d'en faire de mesme. Ainsi celuy qui s'est mis sur un chemin pour voler & pour tuër, est voleur deuant que de mettre la main au sang, parce qu'il s'est armé pour le faire, & qu'il en a eu volonté. La méchanceté se pratique & se fait paroistre en

l'exécution, mais elle est formée de plus long-temps. Ce qu'il a receu n'estoit pas vn bienfait, mais il en auoit le nom. On punit les sacrileges, & toutesfois il n'est point d'homme qui ait les mains si longues qu'il les porte iusques au ciel. Il demande dauantage, comment il se pourroit faire qu'on fust ingrat enuers vn meschant, puis qu'on n'en peut receuoir de bienfait. Parce qu'ayant donné vne chose du nombre de celles que les ignorans appellent biens, on'est obligé, quelque méchant qu'il soit, de luy faire vne reuanche de mesme qualité que son bienfait, & sans examiner les choses de plus près, luy rendre pour bon ce qu'il a baillé pour bon. Quoy qu'un homme nous ait presté, soit de For, ou du culr, marqué du coin de la ville, comme autrefois en Lacedemone, pourueu qu'il soit de mise, il n'importe. C'est de l'argent que nous deuons, acquittons-nous en mesmes especes que nous sommes obligez.

CHAP.  
XV.

Vous n'avez que faire de vous informer que c'est que bienfait, & si vn nom si grand & si specieux se doit raualler à vne matiere si vile & si contemprible. Laissez faire recherche à quelque autre de la verité, contentez-vous de suiure ce qui en a l'apparence, & vous conformez à ce qui est honneste, suiuant l'opinion commune, &



DES BIENFAITS , Liu. V. 237

que vous-mesme appelez honneste, quelque chose que ce soit. Comme vous tenez qu'il n'y a personne ingrat, on pourroit dire par la mesme raison qu'il n'y auroit personne qui ne le fust. Car puis qu'à vostre compte tous les foux sont méchants, & qu'un vicieux en vne chose est vicieux en toutes, il est necessaire que tous les hommes soient ingrats, puis qu'il n'en est point qui n'ait de la folie & de la méchanceté. Quoy donc ? de quelque costé que l'homme se tourne, il ne peut faillir qu'il ne soit injurié. Quelles plaintes fait-on plus ordinaires que de l'ingratitude ? Il y en a peu à qui le bien qu'on leur fait ne soit vne occasion de rendre du mal. Nous ne sommes pas seuls qui en murmurons, & qui mettons au rang du vice tout ce qui n'est point conforme aux regles de la vertu. Voicy ie ne sçay quelle voix qui sort, non de l'école des Philosophes, mais du milieu de l'Assemblée, à la condamnation de la matice vniuerselle du monde.

\* \* \* \* \*

A cette heure on passe bien plus outre les bienfaits sont des méchancetez execrables. On oste la vie à ceux pour qui on la deuoit perdre. Les meurtres & les empoisonnemens sont les recompenses des bienfaits qu'on a recous. Assassiner sa

patrie, & conjurer à sa ruine, sont des  
 marques de grandeur & d'autorité. Toute  
 hauteur est basse qui n'est au dessous de la  
 Republique. Les armées qu'elle paye sont  
 tournées contre elle, & les harangues ordi-  
 naires des Capitaines à leurs soldats; c'est  
 de massacrer leurs femmes & leurs enfans,  
 & ne laisser ny leurs propres maisons, ny  
 leurs Dieux domestiques, que tout ne  
 porte les témoignages de leur fureur.  
 Ceux qui deuroient rougir d'entrer en  
 triomphe en la ville quand le Senat mes-  
 me le commanderoit, & qui ramenans vne  
 armée victorieuse n'auroient audience que  
 hors des murailles; maintenant couverts  
 du sang de leurs citoyens, & bien-sou-  
 uent de leurs freres, ils ne penseroient pas  
 estre dignement receus dans la ville s'ils  
 n'y entroient enseignes déployées. Ce  
 n'est pas à la liberté à parler; les étendars  
 luy font signe qu'elle se taise. Et ce peuple  
 maître du monde, qui auoit donné la paix  
 à tant de Nations, & toujours essayé de  
 porter les guerres si loin, que le bruit ne  
 luy pût fâcher ny les yeux ny les oreilles,  
 & les ennemis à sa porte; & de la peur que  
 luy font ses propres armes il n'ose sortir de  
 sa maison.

CHAP.  
 XVI.

Coriolanus fut ingrat. S'il eut de la  
 pieté, ce ne fut que bien tard, & après  
 auoir desia fait la moitié du parricide qu'il

## DES BIENFAITS , Liu. V. 239

auoit entrepris. Catilina fut ingrat. Il ne pensa pas faire assez de prendre la ville, s'il ne taschoit de la ruiner, si de l'autre costé des Alpes il n'appelloit les peuples de la Gaule à la poursuite de leurs inimitiez naturelles, & ne leur donnoit moyen d'immoler des Capitaines Romains aux monumens de leurs peres, pour s'acquitter à la fin des sacrifices qu'ils auoient si longtemps desiré de leur payer. Marius fut ingrat, qui de simple soldat paruint à la dignité de Consul. S'il n'eust fait mourir autant de Romains que de Cimbres, & s'il n'eust donné le signal, ou pour mieux dire, s'il n'eust esté le signal luy mesme de perdre la ville, & de couper la gorge à la plus grande partie des habitans, il n'eust point reconnu de changement en sa fortune, & eust pensé estre tousiours aussi petit compagnon qu'il auoit esté. Sylla fut ingrat, qui guerit sa patrie avecque des remedes pires que la maladie mesme, qui après auoir depuis Preneste jusques à la porte Coline, marché dans le sang, commença de nouvelles boucheries dans la ville, tua deux legions. ( ce qui fut cruel, après la victoire, & ce qui fut detestable, après leur auoir donné la parole, & les auoir fait assembler en vn petit coin, pour auoir moins de peine à les massacrer ; ) & enfin, ô grands Dieux ! il inuenta la proscription.

qui est vne promesse d'argent & d'impunité à celuy qui apporteroit la teste d'un citoyen Romain, au lieu qu'anciennement vne couronne estoit la recompense de celuy qui en auoit saané quelqu'un. Pompée fut ingrat, qui pour trois Consulats, trois triomphes, & vn nombre infiny d'autres honneurs, vsurpez presque tous auant que l'âge Pen eust rendu capable, ne pût mieux faire connoistre le gré qu'il en scauoit à sa patrie, qu'en prenant des compagnons pour luy aider à Passujettir, comme si sa grandeur eust deü estre moins enuie, quand on eust veu entre les mains de plusieurs vne autorité que personne ne deuoit auoir. Il fut ingrat, de se procurer des commandemens extraordinaires, de distribuer les Prouinces, pour s'en reseruer le choix, de faire trois parts de la Republique, pour en retenir les deux en sa Maison, & enfin de reduire le peuple Romain à cette extremité de ne pouuoir auoir la vie qu'il ne se resolust à la seruitude. Iule Cesar, son ennemy & son vainqueur, fut ingrat, d'auoir laissé la guerre de Gaule & d'Allemagne pour venir assieger Rome, & tout homme de bien & populaire qu'il estoit, donner le rendez-vous à ses troupes dans le Cirque de Flaminius, bien plus près que Porfena ne s'étoit campé. Il est vray qu'il ne fut pas si  
cruel

cruel qu'il pouvoit estre par le droit que la victoire luy auoit acquis. Il fit ce qu'il disoit ordinairement , il ne tua personne qui n'eust l'épée à la main. Et quoy donc? Les autres à la verité furent plus sanguinaires , mais au moins quand ils furent saouls , ils mirent les armes bas ; celuy-cy remit bien de bonne heure l'épée au fourreau , mais il ne la quitta iamais. Antoine fut ingrat à son Dictateur , quand en la harangue qu'il fit au peuple , il declara qu'il auoit esté bien tué , & donna des gouuernemens & des charges à ceux qui auoient fait le meurtre. Il fut ingrat à sa patrie , de la déchirer comme il fit de guerres , de proscriptions , de pilleries , & de la reduire en si mauvais termes ; qu'elle qui auoit rendu les droits , la franchise & la liberté aux Grecs , aux Rhodiens , & à tant de grandes villes , deuant tributaire , non de Rois de sa nation , mais de ie ne scay quels estrangers , que la fortune mesme n'auoit pas estimez dignes du sexe que la nature leur auoit donné.

Je n'aurois pas du temps assez s'il me falloit souuenir de tous ceux qui ont esté ingrats iusques à la ruine & à la destruction entiere de leur patrie ; & n'aurois pas moins de besogne si ie voulois reciter combien de fois la Republique mesme a esté ingrate envers ses citoyens , les plus gens de bien

CHAP.  
XVII.

& les plus zelez à son service, n'estant pas le nombre des indignitez qu'elle a faites moins grand que celles qu'elle a receues. Elle a enuoyé Camille en exil, & y a laissé aller Scipion. Ciceron a eu le mesme traitement que Carilina, & a souffert en sa maison & en ses biens des outrages que peut-estre son ennemy mesme eust eu honte de luy faire quand il fust demeuré victorieux. Rutilius pour recompense d'auoir esté homme de bien, fut contraint de s'aller cacher en vn coin de l'Asie. Caton fut vne fois refusé de la Preture, & ne pût iamais auoir le Consulat. Nous sommes ingrats publiquement. Que chacun parle à soy-mesme en particuliers; il n'y en a pas vn qui ne se plaigne de quelque ingrat. Or il n'est pas possible que tout le monde se plaigne, & qu'il demeure quelqu'vn de qui on ne se plaigne point. Il faut donc conclure, que tous les hommes sont ingrats generallement; Mais ne sont-ils point aussi autre chose? ils sont stupides, malicieux, & timides, & ceux qui le sont le plus, sont ceux qu'on estime auoir le plus de resolution. Adjonstez-y qu'ils sont tous ambitieux, tous sans pieté. Mais pour cela ne vous mettez pas en colere; pardonnez-leur, ils sont tous hors du sens. Je ne vous dis rien que ie ne vous mette le doigt dessus. Regardez combien la

jeunesse est ingrate. Qui est le jeune homme si simple, qui ne souhaite la mort de son pere, si moderé, qu'il ne l'attende, & si consciencieux, qu'il ne se la represente? Qui trouuerez-vous qui craigne la mort de sa femme, tant soit-elle vertueuse, & qui plustost ne rompt son âge, pour se figurer dans combien il en pourra estre delivré? Qui est celuy qui apres avoir gagné sa cause, porte seulement hors du palais la memoire du bien que luy a fait son Aduocat? Mais tout cela demeure sans disputes; allons ailleurs. Qui est celuy qui meurt sans quelque regret? Qui est l'homme qui au dernier moment de la vie ait l'assurance de dire,

*Au gré de mes destins mes iours sont  
acheuez.*

Qui est celuy qui au partir du monde ne soupire, & ne fasse connoistre que s'il pouuoit il n'en partiroit point? Et toutes-fois il n'est point d'ingratitude plus manifeste, que de ne se contenter point du temps qui nous est limité. Si vous comptez les iours, vous n'en aurez iamais assez. Pensez que ce n'est point du nombre d'années que dépend la felicité. Prenez-en ce qu'on vous en baille. La mort la plus différée n'est pas la plus heureuse, comme la vie la plus longue n'est pas la meilleure. Combien seroit-ce plus sagement fait de nous

repasser en la memoire les plaisirs passez pour en remercier la fortune, & sans compter combien ont vescu les autres, penser que nous pourrions viure moins que nous n'auons vescu. Dieu n'a pas pensé que ie meritasse davantage; ie me contente. Il me pouroit donner plus de iours; toutes-fois j'ay dequoy le remercier. Ne soyons iamais ingrats enuers les Dieux, ne le soyons point enuers les hommes, & particulierement reconnoissons ceux qui ont fait quelque plaisir, ou à nous, ou à ceux qui nous appartiennent.

CHAP.  
XVIII.

Vous me direz que j'estens les obligations jusques à l'infiny quand ie parle de ceux qui nous appartiennent, parce qu'à ce compte-là, qui fait plaisir au fils, fera plaisir au pere, & qu'on pourroit encores demander si le faisant au pere on obligeroit par mesme moyen le frere, l'oncle, le grand pere, la femme & le beau-pere; De sorte que pour vider cette question, il seroit besoin d'y mettre quelques bornes & prescrire jusques où l'obligation de ce parentage doit aller. Si ie laboure vostre champ, ie vous feray plaisir, & si j'empesche vostre maison d'estre brûlée, ou si ie la garde d'aller par terre, ne vous en feray-je point? Si ie tire vostre semencier de quelque peine, vous me remercerez, & si ie sauue la vie à vostre fils ne me pensez-vous point estre obligé?



DES BIENFAITS , Liu. V. 245

Vous m'alleguez des exemples qui ne se CHAP.  
 ressemblent point. Mon champ n'a point XIX.  
 d'obligation à celuy qui l'a labouré , ny  
 ma maison à celuy qui l'a estayée , parce  
 que l'un & l'autre sont insensibles. C'est  
 à moy que le plaisir est fait ; j'en dois la  
 reuanche ; parce que nul autre ne la doit.  
 Aussi l'intention de celuy qui labouré mon  
 champ n'a point esté de luy faire plaisir,  
 mais à moy. I'en diray de mesme du ser-  
 uiteur , parce qu'estant à moy , ce qui est  
 fait pour luy m'oblige , comme chose qui  
 reuient à mon profit. De mon fils , c'est  
 vne autre chose. Il est capable de receuoir  
 vn plaisir. Aussi le reçoit-il , & ie ne fais  
 que m'en réjouir. C'est vn neud qui me  
 touche , mais qui ne m'étraint point. Mais  
 vous qui dites que vous ne deuez point ce  
 qui est fait pour vostre fils , répondez-  
 moy. La santé du fils , sa bonne fortune,  
 & sa richesse , sont-cé choses où le pere  
 n'ait point d'interest ? Ne sera-t'il pas plus  
 heureux si son fils luy demeure , & plus  
 malheureux s'il le perd ? Et quoy donc  
 se peut-il faire que celuy que j'ay fait  
 heureux , & garanty d'estre malheureux ,  
 ne m'ait point d'obligation ? Il ne m'en  
 a point , direz-vous. Il y a des choses  
 qu'on a faites pour les autres qui s'éten-  
 dent jusques à nous ; il faut que celuy-  
 là les rende qui les a reçeuës. Comme si

quelqu'un à qui vous avez presté de l'argent, m'en a puis-après baillé vne partie, vous n'avez point d'action contre moy, mais contre celuy-là seulement à qui vous l'avez presté. On ne nous scauroit faire plaisir, de quelque nature qu'il soit, qu'il n'en reuienne quelque commodité à nos parens, & quelquefois à ceux qui sont les plus éloignez. La question est, de scauoir qui a receu le plaisir. On ne s'informe point de ce qu'il en a fait, ny avecque qui il l'a partagé; il faut aller à la source, c'est à l'obligé qu'on se doit adresser. Mais, ie vous prie, ne me dites-vous pas que ie vous ay donné vostre fils, & que s'il fust mort vous ne Peussiez pas voulu suruiure? Comment est-il possible que ie vous aye sauué celuy de qui la vie vous est plus chere que la vostre, & que vous ne m'en ayez point d'obligation? Vous vous mettez à mes genoux, vous immolez des victimes comme pour vostre salut propre, & me dites que vous & vostre fils estes vne mesme chose, que j'ay sauué deux vies, & la vostre encores plus que la sienne. Pourquoi me cajolez-vous de cette façon, si ie ne vous ay point fait de plaisir? Parce que si mon fils a emprunté de l'argent, bien que ce ne soit pas moy qui doieue, toutesfois ie ne laisse pas de le payer. S'il a esté surpris avec quelque femme,

DES BIENFAITS, Liu. V. 147

J'en rougiray, mais ie ne seray pas adu-  
tere pourtant. Ie vous dis que ie vous suis  
obligé de ce que vous auez fait pour mon  
fils, non que ie le sois en effet, mais par-  
ce que ie peux l'acquiter. Mais ce m'a esté  
vn plaisir extrême de le voir hors de dan-  
ger, ce m'a esté vn grand bien, & si ie  
Peusse perdu ie demeuerois sans enfans, &  
me trouuois par consequent en l'affliction  
la plus grande & la plus sensible qui me  
pouuoit arriuer. Il n'est pas à cette heu-  
re question si ce que tu as fait, m'a pro-  
fité, mais si tu m'as donné quelque chose.  
Car vn animal, vne pierre, & vne herbe,  
ne peuenens bien profiter, toutesfois ie ne  
leur dois point de bienfait; parce que rien  
ne peut bien faire, que ce qui en a la vo-  
lonté. Vostre intention n'a pas esté de fai-  
re plaisir au pere, mais au fils, & cependant  
vous ne scauiez pas seulement que ie fusse  
son pere. Quand vous direz donc, N'ay-ie  
pas fait plaisir au pere de qui j'ay sauué le  
fils? repliquez de l'autre costé, Aurois-ie  
fait plaisir à vn homme que ie ne connois-  
sois pas, & à qui ie ne pensois du tout  
point? Mais que direz-vous, si comme  
quelquefois il peut arriuer, vous vouliez  
mal au pere de qui vous auez sauué le fils?  
Voudriez-vous dire que vous eussiez obli-  
gé vn homme de qui vous estiez alors ca-  
pital ennemy? Mais pour laisser la dispute,

## SENEQUE,

& decider en Jurisconsulte, il faut regarder l'intention de celui qui donne. Il a donné à celui à qui il vouloit donner. Si la chose a esté faite en l'honneur du pere, c'est le pere qui a receu le bienfait. Si le plaisir a esté fait au fils, le pere en peut bien tirer quelque fruit, mais il n'en est pas obligé. Non pas que si l'occasion s'offre, il ne fasse quelque chose de son costé, toutesfois ce ne sera point comme tenu de payer vne dette, mais comme conuë de commencer le premier à faire plaisir. Hors de sa volonté, vous ne luy pouuez rien demander. S'il fait quelque chose, c'est équité plustost que resonoissance. Car il n'y a pas moyen de limiter si vn plaisir fait au fils s'étend au pere, à la mere, au grand pere, à l'oncle, aux enfans, aux parens, aux amis, aux seruiteurs, & à la patrie. Il vaut donc mieux dire, que celui-là est obligé chez qui le plaisir prend sa premiere assiette; autrement de l'un à l'autre vous enfileriez tout ce qu'il y a d'hommes au monde, & entreriez en vn labyrinthe d'où vous ne scauriez iamais vous débrouïller. Mais voicy vne autre question. Deux freres sont ennemis. l'en sauue l'autre. On me demande si j'oblige l'autre, qui sera pas bien aise que son frere soit écopé. Il n'y a point de doute que ce ne soit bienfait de profiter à quelqu'un, en

que ce soit contre sa volonté, comme au contraire, ie ne tiens pas qu'un homme fasse plaisir, s'il n'en a l'intention, encores qu'il fasse chose d'où il nous revienne quelque profit.

Appellez-vous bienfait, vne chose qui le tourmente & qui Passlige. Il y a beaucoup de bienfaits qui ont vne mine triste & renfroignée; comme d'arracher, couper & brûler pour guerir. Il ne se faut pas soucier si celuy à qui nous faisons du bien le trouue mauvais, il faut regarder s'il a sujet de le trouuer bon. Vne piece d'argent n'est pas mauuaise, parce qu'un estrangeur qui n'en connoist point le coin, la refuse. Qu'il laisse le bien qu'on luy fait tant qu'il voudra, s'il en a du profit il en a l'obligation, pourueu que celuy qui luy donne le fasse en intention de luy profiter. Il suffit que la chose soit bonne, le mauuais courage de celuy qui la reçoit ne faulte point. Or à cette heure prenons le reuers de la medaille. Il veut mal à son frere; mais il luy est expedient de l'auoir. Je l'ay tué. Quoy qu'il die, & qu'il s'en réjouisse, ie ne luy ay point fait de plaisir. C'est vne infidieuse façon de nuire, que de nuire en sorte qu'on en soit remercié. Je vois bien ce que vous voulez dire. Ce qui profite est bien-fait, ce qui nuit ne l'est point. Mais ie vous voy dire vne chose.

CHAP.  
XX.

qui ne tuit ny ne profite, & cependant c'est vn bienfait. J'ay trouué vostre pere mort en quelque lieu à Pécart, & J'ay inhumé. Je n'ay rien fait pour luy, parce qu'il ne luy importoit de quelque façon il pourrist, & n'ay rien fait aussi pour son fils, car que luy en est-il reuenu? Voulez-vous que ie vous die ce qu'il y a de gagné? J'ay fait vn office qu'il falloit qu'il fist. Il desiroit de pouuoir inhumer son pere, le deuoir luy obligeoit, ie J'ay deliuré de cette peine. Entores faut-il que j'aye reconnu le corps, & qu'il me soit souuenu du fils, autrement si la seule compassion m'a fait faire pour luy ce que j'eusse fait pour le premier venu, cela ne se peut appeller bienfait. Si j'ay jetté de la terre sur vn mort que ie ne connoissis point, c'est vn office que j'ay fait à l'humanité; personne ne m'en doit rien en particulier. Mais quelqu'un peut-estre me dira, que puis que ie suis si curieux de sçauoir à qui j'auray bienfait, il semble que j'ay intention de le redemander. Ce qu'on tient que l'on ne doit iamais faire, & voicy la raison qu'on en rend. Vn mauvais homme, quoy que vous le redemandiez, ne le vous rendra pas. Vn homme d'honneur le vous rendra de luy-mesme, & ne donnera point la peine de l'en solliciter. Apres, si vous auez fait plaisir à vn homme d'honneur,

ne vous précipitez point de le luy ramener, pour ne luy pas faire ce tort qu'on pensast que de soy-mesme il ne fust pas assez disposé à s'acquitter. S'il est méchant, il faut plier les épaules. Ne faites point vn prest d'vn bienfait. La loy mesme ne veut pas qu'on redemande, puis qu'elle ne le commande point. Et certainement tandis que .ie. ne me verray point trop pressé, j'employeray plustost vn autre que celuy à qui j'auray fait plaisir. Mais si le salut de mes enfans, la vie de ma femme, ou la liberté de ma patrie, m'enuoye où ie voudrois bien ne point aller, ie commanderay à ma discretion de s'accommoder à ma fortune, & protesteray que si ie viens à la porte d'vn ingrat, c'est après que j'ay trouvé toutes les autres fermées, & qu'il ne m'est demeuré que cette seule voye pour remedier à mon extrême nécessité. Le besoin de r'anoir, en cette occasion, vaincra la honte de redemander. Et puis quand ie donne à vn homme d'honneur, c'est bien avec dessein de ne redemander iamais, mais toujours cette condition se doit entendre, si la nécessité ne m'y contraint.

Vous me direz que la loy le deffend, CHAP. XXI.  
 puis qu'elle ne le permet pas. La coustume de vivre y plus forte que la loy du monde, nous fait bien passage à des choses qui n'ont point de loy. Il n'y a point de

loy qui deffende de reueler le secret d'  
 amy, ny qui commande de garder la  
 roie à vn ennemy. Aussi n'y en a-t'il pe  
 qui commande de tenir sa promesse.  
 toutesfois si quelqu'un a publié quel  
 chose que ie ne voudrois pas qui fust sç  
 ou s'il n'a pas fait ce qu'il m'auoit pri  
 ie me plaindray de luy. Ouy, mais v  
 faites vn prest d'un bienfait. Nulleme  
 le n'exige pas, ie redemande; & ence  
 ie le fais d'une façon; que c'est plus  
 aduertir, que redemander. Quand  
 affaires seroient si découuës, qu'il n'y  
 roit plus rien d'entier, ie n'iray ian  
 chercher le remede vers vn homme a  
 lequel il faille lutter. Si ie le connois  
 fâcheuse d'esserre, qu'il faille plus d'un  
 ple aduertissement pour en tirer quel  
 chose, j'aimeray mieuk ne luy dire mot  
 ne penseray pas qu'il soit digne que i  
 presse de faire son deuoir. Comme vn h  
 me qui a mangé tout ce qu'il auoit, &  
 s'est reserué ny bien ny honneur à per  
 n'est plus importuné de ses creanciers,  
 ce qu'ils ne veulent pas s'amuser à pour  
 ure ce qui leur est impossible d'auoir;  
 luy que ie verray manifestement & opi  
 stremement ingrat, aura les mesmes tré  
 avecque moy. Si j'en puis tirer quel  
 chose avec des paroles, ie le prendray, n  
 ie n'en viendray point jusqu'à forcez.



## DES BIENFAITS, Liu. V. 253

Il y en a qui ne desauoient pas qu'on ne leur ait fait plaisir, mais ils ne sçauent comment le rendre. Ces gens-là ne sont pas si bons que ceux qui s'acquittent, ny si mauvais que ceux qui ne pensent rien de uoir. Leurs effets sont longs à se produire, mais quoy que c'en soit, ils ont de la volonté. Je me contenteray d'auecir ceux que ie verray de cette humeur, & feignant de penser ailleurs, d'vn propos à l'autre, ie les ameneray tout bellement au point où ie voudray qu'ils viennent. Je sçay bien que tout aussi-tost ils me diront, Pardonnez-moy, ie vous jure, que ie ne pensois pas que ce fust chose où ie vous peusse seruir, ie m'y fusse offert sans vous donner la peine d'en parler. Je vous prie de ne me pas estimer ingrat, il me souuient de ce que vous auez fait pour moy. Pourquoi les connoissant ainsi disposez, douteray-je de les rendre meilleurs, pour eux & pour moy? Si ie vois quelqu'vn sur le point de faire quelque faute, ie fais ce que ie puis pour l'empescher; à plus forte raison dois-je garder mon amy de faillir, & sur tout de faillir en mon endroit. C'est vn second bien que ie luy fais, de ne souffrir pas qu'il soit ingrat. Et puis ie ne viendray pas ouuertement aux reproches, mais tout doucement ie le feray ressouenir de ce qui se fera passé entre nous, & le prieray de me

CHAP.  
XXII.

faire plaisir en quelque occasion qui se présente. De cette façon il ne sera pas si sourd; qu'il n'entende bien que le plaisir que je luy demande est vne sermonne que ie luy fais de se reuancher de celuy qu'autrefois ie luy ay fait. Quelquefois s'il en est besoin, ie le picqueroay vn peu plus auant, mais ce sera pourueu qu'il y ait apparence que cela serue. Car autrement si ie trouue que la guerison soit sans esperance, ie ne perdray point les remedes, & me garderay de faire d'vn ingrat vn ennemy. Si nous faisons la regle generale de ne rien dire à personne, il n'y a point de doute que par nostre silence les ingrats s'endurciront en leur vice, & que ceux qui pour peu d'atteinete qu'on leur donnast, pourroient encores se faire gens de bien, s'acheueront de perdre à faute d'vne remonstrence, qui a quelquefois seruy au pere à corriger le fils, à la femme à retirer son mary de la débauche, & à l'amy de prouoquer la froideur & la paresse de son amy.

CHAP.  
XXIII.

Il y en a qui s'euillent pour peu qu'on les poullé, sans qu'il soit besoin de les frapper. Aussi en est-il qui ont bien assez de soy pour reconnoistre vn bien qu'on leur a fait, mais il y a de la rouille à leur ressort, & ils n'ont pas le mouvement si prompt qu'il seroit besoin. Il les faut pincer pour leur ester cet assoupissement. Ne faites pas

DES BIENFAITS, Liu. V. 255

de vostre bienfait vne injure. Car c'est injure, si tout exprés vous ne me redemandez point vn bienfait, afin que la honte me demeure de ne m'en estre point acquitté. Je me reuancherois volontiers, mais que puis-je faire si ie ne sçay ce que vous desirez de moy, & si les occupations & les diuertissemens que j'ay d'ailleurs ne me donnent pas le loisir d'en épier les occasions ? Faites que ie sçache en quoy ie suis capable de vous seruir. Qui vous donne mauuaise opinion de moy, deuant que d'en auoir fait aucune épreuue ? Pourquoi voulez-vous perdre & vostre bienfait & vostre amy ? Que ne m'accusez-vous d'ignorance, plutôt que d'ingratitude ; & de peu de pouuoir, plutôt que de mauuaise volonté ? Venez-en à Pessay. Je luy en diray donc quelque chose en secret, sans aigreur, sans reproche, & si à propos, qu'il pensera plutôt s'en estre souuenu de luy-mesme, que d'en auoir esté aduertty.

Vn iour vn vieux soldat, peu compatible avec ses voisins, auoit vne cause qui se plaidoit deuant Iules Cesar, & estoit sur le point de la perdre. Vous souuenez-vous, dit-il, mon Capitaine, qu'auprés de Surcone en Espagne vous vous donnaistes vne entorse au pied ? Comme Cesar eust répondu qu'ouy ; le soldat continuant, Vous

CHAP.  
XXIV.

souvenez-vous que là mesme à l'extrême  
 chaleur du iour, comme il vous eust pris  
 envie de vous reposer sous vn arbre qui ne  
 rendoit gueres d'ombre, & que la place  
 fust inégale, & pleine de grandes masses  
 de roches, d'entre lesquelles ce seul arbre  
 estoit fort, vn soldat vous estendit son  
 manteau pour vous coucher dessus ? Il m'en  
 souvient bien, répondit Cesar, & que me  
 trouuant fort pressé de soif, ie me voulus  
 traîner à vne fontaine qui n'estoit pas bien  
 loin de là, parce que ma douleur me gar-  
 doit de cheminer, & que ce mesme soldat,  
 homme brave & couraigeux, m'alla querir  
 de l'eau dans son morion. Pourriez-vous  
 point, mon Capitaine, repliqua le soldat,  
 reconnoistre ou l'homme ou le morion ?  
 Pour le morion, dit Cesar, ie ne le scau-  
 ois remarquer, mais l'homme fort bien.  
 Contentez-vous que ce n'est pas vous. Ce  
 qu'il adjousta comme en colere, parce  
 qu'il auoit opinion que par ce vieux conte  
 il luy voulust distraire l'esprit, & broüiller  
 le jugement de sa cause qui ne valoit rien.  
 Vous auez raison, Cesar, dit alors le sol-  
 dat, de ne me connoistre point. I'auois  
 alors tous mes membres. Depuis ie perdis  
 vn oeil à la bataille de Monde, & fus telle-  
 ment blessé qu'il me fallut tirer des os de la  
 veste. Et quand vous verriez le morion  
 mesme, il ne seroit pas en estat que vous

## DES BIENFAITS, Liv. V. 257

Je puissiez reconnoître ; car il me fut mis en deux d'un coup d'épée. A cette heure là Cesar fit défenses de le molester davantage, & luy donna les champs pour lesquels il auoit esté mis en procez.

Et quoy donc ? pourquoy ne pouuoit-il CHAP.  
XXV. pas redemander un bienfait à son Capitaine, puis qu'il voyoit que pour la multitude des affaires, il ne pouuoit pas auoir la memoire nette, & que la grandeur de sa fortune l'ayant occupé à ranger des armées, il n'estoit pas possible qu'il se pût souuenir de chaque soldat en particulier. Ce ne fut pas redemander son bienfait, mais le reprendre en un bon lieu, où il l'auoit serré pour la premiere occasion, où toutefois pour le r'auoir il falloit étendre la main. Je le redemanderay donc, ou par quelque necessité qui m'y pourra contraindre, ou pour l'honneur de celuy-là mesme à qui j'auray à le redemander. Au commencement que Tybere vint à l'Empire, comme quelqu'un voulant parler à luy, au premier mot de sa harangue luy eust dit, Il vous peut souuenir. Tybere qui pensa qu'il luy vouloit ramenteuoir quelques particularitez de leur ancienne amitié, que peut-estre il n'eust pas pris plaisir d'ouïr, sans le laisser passer plus auant, luy dit, Il ne me souuient point de ce que j'ay esté. Tant s'en faut que j'eusse voulu redemander un bienfait à un hom-

me de cette humeur, que ie n'eusse rien plus desiré que de sortir du tout de sa memoire, & n'y r'entrer iamais pour quelque sujet que ce fust. Il vouloit qu'on adorast sa fortune presente, & qu'on ne parlast plus de la passée. Ses anciennes connoissances luy faisoient mal au cœur, & rien ne le gessoit si cruellement comme la presence d'un vicil amy. Il y a plus de consideration à redemander un plaisir bien à propos, qu'à le demander. Il y faut apporter des paroles si pesées, qu'un ingrat mesme n'ait pas moyen de reculer. Si nous auions à viure entre des sages, il faudroit attendre, & ne rien dire. Toutesfois quelques sages qu'ils fussent, ie trouuerois que ce seroit le plus seur de leur declarer franchement la disposition de nos affaires, & le pouuoir qu'ils ont d'y remedier. Les Dieux scauent tout, & cependant nous ne laissons pas de leur faire des vœux & des prieres, non tant pour les persuader à nous bien faire, que pour leur faire souuenir de nous. Ne voyez-vous pas dans Homere ce Prestre, qui pour obtenir sa demande, comme il fit, leur allegue sa deuotion, & que toute sa vie il les a religieusement seruis & adorez. C'est vne seconde vertu, de vouloir estre aduertey, & de le pouuoir estre. Il faut doucement bocher la bride aux esprits, pour les faire tourner du costé qu'on veut. Il en est peu qui d'eux-

DES BIENFAITS, Liu. V. 259

mesmes soient capables de se conduire. Ceux-là font beaucoup, qui se remettent en chemin quand on leur fait connoistre qu'ils n'y font pas. Il ne les faut pas laisser sans guide. Nous auons la nuit les mesmes yeux que le iour, & toutefois ils nous demeurent inutiles, jusqu'à ce que la clarté reuenue, les remette en exercice, & leur donne moyen de nous continuer le serui- ce accoustumé. Les outils se reposent, & Pourrier ne les fait trauailler. Aussi la vo- lonté bien souuent est bonne, mais tantost les delices & la paresse luy ostent le mouue- ment, & tantost elle est retenue pour ne sçauoir pas ce qui est de son deuoir. Nous deuous la mettre en besogne, & non pas nous dépiter contre elle, & la laisser en son ordure. Quand vn escolier choppe à reci- ter sa leçon, le maistre auec vn mot ou deux qu'il luy nomme, luy releue la memo- re. Il en faut faire de mesme à ceux que nous voulons qu'ils se ressouuient de reconnoistre vn plaisir qu'on leur a fait.

ie luy doiue rien donner ? Il y a quelque distinction, ou pour le donner, ou pour le chercher. Vn bienfait est utile, mais ne profite ; mais toute action qui n'est ni utile, ni profite, n'est pas bienfait, car il y a des conditions requises pour en mériter le nom. Les actions qui ne sont pas bienfait, sont requises pour appeller un bienfait. Premièrement qu'elle soit utile ; parce que toutes ne sont pas utiles ; car si ie donne un denier de pain, ou quelque denier pour allumer vne chandelle à la maison, l'apparence y a-t-il que j'appelle un bienfait ? Ce n'est pas que ces actions là ne fassent quelquesfois un bien, que de bien plus grandes actions ne font en est si contemptible, qu'on ne les estime mesmes où elles semblent les plus utiles ; car après il faut ce qui est le plus utile, que le bienfait aille à celui qui est destiné, & que ie Pen juge utile, & que ie le donne de bon cœur & que ie ne jouisse après l'auoir donné. Il faut de toutes ces considerations dont il est question. Car nous ne regardons pas comme à des gens qui ne nous regardent, mais nous les haïssons, nous les regardons comme des choses qui ne nous regardent pas ; il semble que nous n'ayons regardé à l'homme qu'à l'humanité.



DES BIENFAITS , Liu. VI. 261

ray tousiours au visage , & selon que vous me ferez signe ie m'arresteray , ou ie passeray plus auant.

On demande s'il est possible d'oster vn CNAB. plaisir par force. Quelques-vns tiennent II. que non ; parce que c'est vne action & non pas vne chose, & qu'il y a mesme difference qu'entre le don & la donation , la navigation & la personne qui navigue. Il n'est point de malade sans maladie , & cependant le malade & la maladie sont deux choses. Ainsi le bienfait est vne chose , & ce qui vient à nous par le moyen du bienfait en est vne autre. L'action n'a point de corps ; depuis qu'elle est faite, elle ne peut plus n'auoir esté. Quand à la chose, elle est portable d'un lieu à l'autre , & peut à toute heure changer de main. Ainsi quand vous ostez ce qui est à vous , la nature mesme ne peut pas reprendre ce qu'elle a donné. Il peut y auoir de l'interruption en ses bienfaits , mais de rescision il n'y en a point. Je meurs , mais j'ay vescu ; ie suis auengle , mais j'ay veu. Ce que nous auons en peut bien cesser d'estre , mais il n'est pas possible qu'il n'ait esté. Or ce qui est le plus assuré en vn bienfait , c'est l'auoir esté. L'usage s'en peut perdre , mais le bienfait ne laisse pas de demeurer. Que la nature bande tout ce qu'elle a de forces, elle ne peut retourner en arriere. Je puis

bien perdre vne maison, de l'argent, va-  
seruiteur, & toute autre chose qui porte  
le nom de bienfait; mais quand à ce qui  
est proprement bienfait, il est immobile,  
& il n'y a moyen de me l'oster. Il faut  
qu'on m'ait donné, il faut que j'aye receu.

CHAP.  
III.

Je trouue que Marc-Antoine, voyant  
que la fortune prenoit paroy ailleurs, &  
qu'il ne pouuoit plus disposer de rien que  
de sa vie, pourueu qu'il se dépeschât; fait  
cette exclamation fort à propos dans la  
Poëte Rabirius.

*J'ay ce que j'ay donné.*

O que de choses il auoit eu moyen d'a-  
uoir, s'il eüst voulu! Ce sont les richesses  
vrayement assurées, & inuiolables à tous  
les accidens qui peuvent suruenir. L'an-  
nie mesme, qui n'aime point ce qui s'élo-  
ue, ne les regarde iamais de trauers, quand  
elles monteroient jusques au Ciel. A quoy  
pensez-vous, d'épargner des choses à quoy  
vous n'avez rien, & dont vous n'estes que  
dispensateurs? Tous ces biens qui vous  
sont au dessus de l'humanité, qui vous  
font oublier vostre foiblesse, que vous en-  
formez sous tant de cadensars & de ver-  
roux, qu'apres qu'ils ont esté par l'effusion  
du sang d'autruy, vous defendez aux dé-  
pens du vostre, pour qui vous faites gé-  
mir la mer & la terre sous le poids de vos

DES BIENFAITS, Liu. VI. 263

armes , pour qui vous mettez les villes en poudre , sans penser à ce que la fortune vous prepare , & pour qui deux hommes alliez , amis , & compagnons aux charges publiques , perdant la consideration de tant de choses qui les deuoient retenir , ont mis tout cet vniuers en desordre , ne sont pas à vous. Vous n'en estes que le depositaire. Ils tendent desia les mains à vn nouveau maistre. Vn ennemy s'appreste à les prendre , ou vn successeur qui ne vous aime pas micux qu'un ennemy. Voulez-vous que ie vous die comment ils seront vrayement à vous , & comment iamais vous ne courrez fortune de les perdre ? Donnez-les. Pensez à vos affaires , & voyez de vous en rendre la possession plus honneste & plus assuree. Ce que vous estimez tant , & à quoy vous imputez vostre richesse & vostre grandeur , tandis que vous l'avez , n'a point de nom honorable. C'est vne maison , c'est vn esclau , c'est de l'argent ; quand vous l'avez donnee , c'est vn bienfait.

Je confesse , dites-vous , que quelquefois nous pouuons auoir receu vn bienfait , & cependant nous ne le deuens pas. Il faut donc qu'on nous l'ayt osté. Il y a plusieurs occasions qui nous font cesser d'estre obligez ; non pas qu'on ayt repris le bienfait , mais parce qu'on l'a corrompu.

CHA  
IV

Quelqu'un m'a tiré de prison, mais depuis  
 il a forcé ma femme. Il ne m'a rien osté,  
 mais en me faisant vne injure qui n'est pas  
 moindre que son bienfait, il m'a rendu  
 quitte de ce que ie luy deuois. Que si l'in-  
 jure & le bienfait mis en balance, l'injure  
 se trouue la plus pesante, outre que l'obli-  
 gation demeure éteinte, il m'est permis  
 de me plaindre, & de faire ce qui dépend  
 de moy pour en auoir la raison. Le bien-  
 fait en cela n'est point osté, mais vaincu.  
 Et quoy? n'est-il pas quelquefois des peres  
 si méchans & si mal-heureux, que la loy  
 mesme permet de se retirer d'auec eux, &  
 de les renouër pour peres? Est-ce qu'ils  
 ont osté à leurs enfans ce qu'ils leur  
 auoient donné? Non; mais l'impiété ve-  
 nue apres le bienfait luy a fait perdre sa re-  
 commandation. Le bienfait ne s'en va  
 pas, mais la grace du bienfait; de sorte  
 que l'ayant encores, ie cesse de le de-  
 uoir. Quelqu'un qui m'auoit presté de l'ar-  
 gent m'a brûlé ma maison. Le dommage  
 a recompensé le plaisir. Je suis quitte, &  
 n'ay rien payé. Vn autre m'auoit fait de  
 la courtoisie, & m'auoit donné quelque  
 témoignage de me vouloir du bien; mais  
 depuis il m'a traité si outrageusement, &  
 s'est porté si indignement en mon endroit,  
 que ie luy suis aussi peu obligé, que si ia-  
 mais il ne m'auoit fait plaisir. Il a coupé  
 la gorge

## DES BIENFAITS, Liv. VI. 265

la gorge à ses bienfaits. Quelqu'un qui avoit baillé son bien à ferme, a gasté les bleds de son fermier, & luy a coupé ses arbres. Il ne luy peut rien demander, quelque contract qu'il y ait entre-eux, non qu'il ait receu la somme accordée; mais parce qu'il s'est empesché luy-mesme de la recevoir. Aussi bien souvent vous qui estes creancier vous serez condamné envers vostre detteur, parce qu'il se prouera qu'il n'a pas tant du vostre comme vous avez du sien. Le Juge ne vous dira pas quant & quant, Vous luy avez presté de l'argent, il faut qu'il le vous rende. Et quoy donc? Vous avez eu son bestail, vous avez tué son esclave, vous jouïssiez de sa terre, sans l'auoir rachetée. Toutes choses estimées & compensées, vous qui demandiez, pensez à payer. Quelquesfois aussi le bienfait demeure, & l'obligation s'en perd, s'il y a eu du regret à le faire, ou de la repentance après l'auoir fait; si celui qui l'a fait a pensé plustost lo perdre que le donner; s'il l'a fait pour sa consideration propre; s'il s'en est glorifié, & l'a publié par tout jusqu'à l'importunité. De cette façon le bienfait demeure, encore qu'on ne le doive point, comme il est des deniers d'une nature, que le creancier n'en peut faire de poursuite. Ils sont deubs, mais on ne les exige pas.

CHAP.  
V.

Il y en a qui font cette comparaison des bienfaits & des injures. Vous m'avez fait vn plaisir, mais depuis vous m'avez fait vne injure. Je vous dois la reuanche du bienfait, & le ressentiment de l'injure. Cela ne se doit pas entendre de cette façon. Vous estes quitte à moy du mal que vous m'avez fait, & moy quitte à vous du bien que i'en auois receu. L'absolution est reciproque. Quand ie dis que ie luy ay rendu son bienfait, ie n'entens pas luy auoir rendu la mesme chose, mais quelque autre au lieu de celle qu'il m'auoit baillée. Car rendre, c'est bailler chose pour chose. Pourquoi non ? puis qu'en tout payement nous ne regardons pas de rendre les mesmes especes, mais le mesme nombre d'argent. Quelquefois on nous aura presté des testons, & nous rendons des escus ; ou bien sans bailler ny or ny argent, par quelque assignation, transport de dette, ou quelques assurances que nous baillerons à nostre creancier, nous le rendrons content, & cependant nous dirons que nous luy auons rendu son argent. Il m'est aduis que j'ois que vous me dites que ie perds ma peine. Qu'importe que le bienfait demeure, puis qu'il n'y a plus d'obligation ? Ce sont des fineses de Iurisconsultes, qui disent qu'il n'y a point d'usucaption d'heritage, mais seulement des

DES BIENFAITS, Liu. VI. 267

choses qui sont en l'heritage , comme si l'heritage & les fruits de l'heritage , n'étoient pas vne mesme chose. Rendez-moy plustost content d'une chose qui sera bien plus à propos. Si vn homme m'ayant fait vn plaisir , & depuis vne injure , ie luy dois rendre la pareille de l'un & de l'autre , & payer chacune de ces deux dettes separément ; ou bien , si pour n'auoir plus que faire ensemble , ie dois estre quitte du bienfait à cause de l'injure , & luy de l'injure à cause du bienfait. Vous deuez scauoir comment cela se décide en vos escolles , mais au palais nous le pratiquons de cette façon. Les actions sont separées, sur ce qui est demandé on se defend , chaque procedure se fait à part. Si quelqu'un m'a baillé de l'argent à garder , & qu'en suite il me dérobe quelque chose , il me poursuiura pour le depost , & ie le poursuiuray pour le larcin.

Les exemples que vous auez alleguez ont de certaines loix qui les reglent. Vne loy ne broüille point l'autre ; chacune va par son chemin. Le depost a son action, & le larcin la sienne. Mais il n'y a point de loy pour le bienfait ; i'en suis l'arbitre. C'est à moy de faire l'estimation du bien & du mal que i'ay receu , & là-dessus declarer qui fera du retour à son compagnon. En ce que vous auez mis en auant , nous

CHAP.  
VI.

ne pouvons rien ; on nous meine , il faut  
 suivre. Au bienfait , nous y pouvons tout.  
 Voila pourquoy ie les juge , ie ne les sepa-  
 re pas ny ne les diuise pas , mais les bien-  
 faits & les injures , ie les renuoye à vn  
 mesme juge. Autrement il faudroit aimer  
 & haïr , plaindre & remercier en mesme  
 temps , qui sont des choses incompati-  
 bles. J'auray bien plustost fait de mettre  
 le plaisir & l'injure vis à vis l'vn de l'autre,  
 & faire en ma conscience le jugement de  
 leur inegalité , Comme vno esriture faite  
 sur les mesmes lignos d'vne autre , ne l'oste  
 pas , mais empesche qu'on ne la puisse li-  
 re , ainsi vne injure n'oste pas le bienfait,  
 mais elle garde qu'il ne paroisse.

CHAP. VII. Je vous ay dit que ie vous regarderois  
 tousiours au visage , & me conduirois par  
 la mine que ie vous verrois faire. Il sem-  
 ble que vous vous ridiez , comme si ie me  
 laissois emporter trop loing , & que vous  
 ayez enuie de me dite,

*Quelle route prenez vous si fort à la main  
 droite ?*

*N'eloigne point le bord.*

Je ne scaurois faire que ce que ie fais , &  
 pourtant si vous pensez que nous ayons dis-  
 couuert sur cette matiere , prenons-  
 en vne autre , & voyons si nous pouvons  
 estre obligez à celsuy qui contre sa volon-  
 té nous a fait plaisir. L'ouïe bien parlé plus



## DES BIENFATS, Liu. VI. 269

clairement , mais i'ay fait la proposition ainsi confuse, afin que par la distinction on conuust puis après qu'il est question de deux choses , Si nous sommes obligez à celuy qui nous fait quelque bien sans le vouloir faire , & , Si nous le sommes à celuy qui nous en fait sans le sçauoir. Car que nous ne deuions rien à celuy qui nous en fait par force , c'est chose trop manifeste, sans qu'il faille perdre des paroles à le prouuer. Cette question , & toute autre qui la ressemble se décide par vne maxime generale , Qu'il n'y a point de bienfait , que premierement on ne se soit proposé de le faire, & secondement, qu'on n'ait eu affection de le faire à celuy à qui on l'a fait. C'est pourquoy nous ne remercions point les riuieres , bien qu'en portant toutes sortes de batteurs , elles nous amènent d'vne course eternelle tout ce qui sert à la vie de l'homme , ou que plaines de poissons coulant doucement au trauers d'vne large campagne , elles réjouissent la terre , & nous fassent des paisages où se perd la gloire de tous les pinceaux qui trauillent à les imiter. Le Nil apporte des commoditez autant que fleue qui soit au monde , & toutefois personne ne luy pense estre obligé du bien qu'il fait; comme aussi personne ne s'offense contre luy quand il excède son débordement or-

dinaire , ou qu'il se retire plus tard qu'il n'a accoustumé. Que le vent me serue à souhait ; que sans tempeste il me porte incontinent où ie veux aller , ie ne luy en sçay point de gré , ny à vne viande qui me fera la meilleure & la plus salutaire que ie la sçauois desirer. La raison est , que qui veut obliger , il ne faut pas seulement qu'il profite , mais aussi qu'il ait l'intention de profiter. Pour la mesme raison aussi nous ne deuons rien aux bestes brutes , & cependant combien d'hommes sont échapez aux perils par la seule viffesse de leurs cheuaux ? Nous ne deuons rien aussi aux arbres ; & toutesfois combien voyez-vous faire en Esté d'agreables retraites sous leur ombre , contre la chaleur excessiue du Soleil ? Or que m'importe que celuy qui me profite , ou ne le sçache point , ou qu'il soit incapable de le sçauoir , puis que ny Pvn ny Pautre n'a la volonté de profiter ? N'y auroit-il pas autant d'apparence que ie sceusse gré à vn bateau , à vn carrosse , ou à vne lance ; comme à vn homme qui sans le vouloir faire me profite casuellement ?

CHAP. VII. Je puis bien estre obligé sans que ie le sçache , mais ie ne le sçauois estre par vn qui ne le sçache point. Combien voit-on d'hommes gueris par des choses fortuites ; que cependant on ne met pas entre les

DES BIENFAITS, Liv. VI. 271  
remedes ? N'y en a-t'il pas eu qui pour  
estre tombez au cœur de l'hyuer dans vne  
riuiere, ont recouuré leur santé, que tou-  
tes les drogues des Apotiquaires ne leur  
auoient sçeu rendre ? d'autres qui pour  
auoir eu le foüet, ont perdu la fiéure quar-  
te ? & d'autres encore ausquels vne subi-  
te apprehension a tellement diuertý l'es-  
prit, que l'heure suspecte s'est passée, &  
l'accez qu'ils attendoient ne leur est point  
venu ? Toutesfois il n'y a pas vn de ces  
accidens qui soit salutaire, encores qu'il  
puisse quelquefois arriuer que la fortune  
en fait naistre les causes de nostre salut.  
Ainsi s'il y a des hommes qui nous profi-  
tent sans qu'ils le veüillent, ou plustost  
parce qu'ils ne le veulent pas, quelle rai-  
son auons-nous de penser leur estre obli-  
gez ? Mais que direz-vous si peut-estre la  
fortune a fait reüssir à mon aduantage ce  
qu'ils auoient entrepris pour ma ruine ?  
Pensez-vous que i'aye de l'obligation à vn  
qui visant à moy, a frappé mon ennemy ?  
Pourquoy suis-ie encor en vie, sinon par-  
ce qu'il a esté mal adroit ? Bien souuent  
vn témoin pour se parjurer trop manifeste-  
ment, & dire des choses hors de toute  
apparence, a fait décroire les dépositions  
veritables de tous ses compagnons, &  
auoir compassion d'un criminel, comme  
d'un homme circonuenü par la menée de

les ennemis. Il y en a d'autres à qui le grand credit de leurs parens, qui les auoit mis en peine, a esté ce qui les en a fait sortir. Les juges qui pouuoient condamner par raison, n'ont pas voulu condamner par faueur. Cependant, ce qui a seruy n'a pas obligé; parce qu'on ne regarde pas où le coup a donné, mais où vouloit donner celuy qui l'a tiré. C'est l'intention qui distingue le bienfait de l'injure, & non pas l'éuénement. Ma partie qui mettra quelques contrarietez en auant, ou par quelque trait presomptueux offensera le juge; ou legerement se departira de la déposition d'un de ses témoins, me fera par ce moyen gagner ma cause. Je ne m'informe point s'il s'est oublié pour me faire plaisir; il me suffit de scauir que son inuention est de me faire mal.

CHAP.  
IX.

Pour luy estre obligé, il faudroit que luy & moy eussions voulu vne mesme chose. Il ne m'a point fait de bien, puis qu'il ne m'en a point voulu faire. Car qu'y a-t-il de si déraisonnable que de s'offenser contre vn qui dans la presse vous aura marché sur le pied, ou poussé, ou fait jallir quelque ordure sur vous? Or qui a-t-il qui vous oste le sujet de le rechercher; attendu que de soy la chose est injurieuse, sinon qu'il ne la pas faite à son escient; Ce qui garde l'un d'auoir fait injure, garde l'autre

DES BIENFAITS , Liu. VI. 273

d'auoir fait plaisir. La volonté fait Pamy & Pennemy. Combien y en a-t-il qui fussent morts à la guerre , si quelque maladie ne les auoit empeschez d'y aller ? Il y en a qui sans vn adjournement que leur auoit fait faire leur partie , eussent esté accablez de la cheute de leur maison ; & d'autres que si leur vaisseau ne se fust perdu , seroient la chaisne aux pieds entre les mains d'vn corsaire. Et neantmoins nous ne sçauons gré, ny à la maladie , ny au naufrage , parce qu'vn accident n'a pas le sentiment de faire vn bon office , ny à cet ennemy qui nous a garentis , parce qu'il nous a fait vn procez. Cela ne se peut appeller bienfait , qui ne part point d'vne bonne intention , & que celuy mesme qui le fait ne connoist point. Si quelqu'vn m'a fait plaisir sans le sçauoir, ie ne luy dois rien. S'il m'a fait plaisir en me voulant nuire , ie s'imiteray.

Reuenons au premier. Vous voulez CHAP. X.  
que ie fasse quelque chose pour le reconnoistre , & il n'a rien fait pour m'obliger. Passons à l'autre. Vous voulez que j'aye volonté de luy rendre , & il n'a pas eu volonté de me donner. Car qu'est-il besoin de parler du troisiéme , de qui la fortune a conuerty l'injure en bienfait. C'est peu pour m'obliger , que de l'auoir voulu faire ; ne l'auoir point voulu , c'est assez pour ne m'obliger point. Car en vn bienfait, la

volonté seule ne suffit pas. Mais comme ce ne seroit pas vn bienfait, si la fortune manquoit à la bonne volonté; aussi n'en est-ce pas vn, quelque profit qu'on en reçoive, si vne bonne intention ne precede la fortune. Outre le succez de la chose qui me profite, il faut pour m'obliger qu'elle ait esté entreprise avec dessein de me profiter.

CHAP.

XI.

Cleanthes en amene cét exemple. J'ay enuoyé deux lacquais chercher Platon à l'Academie. L'vn y est allé, & n'a laissé aucun coin ny au portique ny ailleurs, où il ait pensé le pouuoir trouuer, qu'il n'ait regardé par tout. Enfin il s'en est reuenu bien las, & bien fasché de ne l'amener point. L'autre s'est assis à écouter le premier charlatan qu'il a trouué, ou il est allé jouër dans les ruës avecque d'autres maraux commé luy; mais par hazard il a veu passer Platon, & de cette façon a trouué celuy qu'il ne cherchoit point. Nous dirons que le premier est bon garçon, parce que s'il n'a esté heureux, il a esté diligent; & pour l'autre, de qui la fortune a fauorisé la paresse, nous luy baillerons les estriueres. C'est la volonté qui m'apporte le bienfait. Voyez avec quelle condition ie veux estre obligé. La volonté n'est rien, qui ne profite; le profiter n'est rien, qui n'en a la volonté. Prenez le cas que quel-

DES BIENFAITS, Liu. VI. 275

qu'un ait eu la volonté de me donner, & ne m'ait point donné, son affection est bien chez moy, mais non pas son bienfait. La volonté doit aller quant & la chose, & la chose quant & la volonté. Comme si vn homme m'a voulu prester de l'argent, & ne m'en a point presté, ie ne luy dois rien; de mesme si quelqu'un m'a voulu faire plaisir, mais il ne s'en est point suivi d'effet, ie seray bien son amy, mais non pas son obligé. J'auray pour luy la volonté qu'il a eue pour moy. Et si ma fortune estant meilleure que la sienne, ie fais quelque chose pour luy, ie ne me reuancheray point, mais ie l'obligeray, parce que j'auray commencé la courtoisie.

Je vois bien à cette heure où vous voulez venir. Vous n'avez que faire de me rien dire, vostre visage parle. Vous voulez sçauoir, si ayant tiré plaisir de ce qu'un autre faisoit pour l'amour de soy, vous luy en avez de l'obligation. Car ordinairement ie vous oys plaindre, qu'il est des hommes qui font vne chose pour eux-mesmes, & cependant la veulent mettre sur le compte de leurs amis. Je vous diray ce qui en est, mais premierement ie diuiseray cette question, pour ne confondre point ce qui est raisonnable, & ce qui ne l'est pas. Il y a bien de la difference si quelqu'un nous fait plaisir pour l'amour de soy, ou pour

CHAP.  
XII.

l'amour de nous, ou pour l'amour de l'un & de l'autre. Celuy qui ne pense qu'à soy, mais qui nous profite, parce qu'autrement il ne se pourroit profiter, est comme vn qui fait bonne prouision de fourrage pour entretenir toute l'année son bestail, comme vn qui nourrit bien ses esclaves pour en auoir plus d'argent, & qui fait bien traiter & bien bouchonner ses bœufs, & comme vn lamiste qui a soin de bien équiper & bien instruire ses gladiateurs, pour les mieux vendre à ceux qui les produisent aux spectacles. Il y a bien de la difference entre faire plaisir & negocier.

CHAP. XIII. Aussi ne suis-je pas si peu raisonnable, que de ne vouloir auoir point du tout d'obligation à celuy qui en me profitant, aura fait aussi quelque chose pour luy-mesme. Car ie ne demande pas qu'il s'oublie pour se soutenir de moy, au contraire d'est tout mon desir que le bien qu'il me fait luy profite plus qu'à moy-mesme. Pourueu qu'il nous ait considerez tous deux, & qu'il se soit proposé de diuiser son bienfait entre nous, ie ne suis pas marry qu'il en ait la meilleure part. L'association qu'il me fait, & le soin qu'il a de moy, me rendent coupable, non seulement d'injustice, mais d'ingratitude, si ie me fâche qu'il se profite en vne chose en laquelle il m'a profité. C'est auoir vn très-mauuais



## DES BIENFAITS , Liu. VI. 277

naturel , de ne ſçauoir point de gré d'un plaisir , s'il n'incommode celuy qui le fait. Je n'en diray pas de meſme de celuy qui pour l'amour de ſoy me fait plaisir. Pourquoi ne vous ay-je auſſi-toſt fait plaisir , que vous à moy ? Prenez le cas que pour arriuer à quelque Magiſtrat il m'ait fallu racheter dix priſonniers , d'un plus grand nombre que tenoient les ennemis. Si ie vous oſte les fers des pieds , & vous tire de ſeruitude, ne m'aurez-vous point d'obligation? Cependant ce que j'en feray ſera pour l'amour de moy. Ma répoſe eſt, qu'en cela vous faites quelque choſe pour l'amour de vous , quelque choſe auſſi pour l'amour de moy. Le rachat eſt pour l'amour de vous (car pour ce qui vous touche , il vous ſuffiſoit de racheter les premiers venus ) Élection pour l'amour de moy. Ainſi l'obligation que ie vous ay , n'eſt point de ce que vous m'avez racheté , mais de ce que vous m'avez choiſi , parce qu'en l'affaire que vous auiez , ie n'eſtois pas plus neceſſaire que tout autre que vous euſſiez voulu racheter. Vous avez voulu que j'euſſe ma part en vne choſe qui vous deuoit profiter. Mais en ce que vous me preferez aux autres, vous ne faites rien que pour l'amour de moy. C'eſt pourquoy ſi pour eſtre Preteur, il vous falloit neceſſairement payer la rançon de dix priſonniers , & que nous ne fuſſions iu-

stemment que dix, pas vn de nous ne vous auroit de l'obligation, parce qu'en nous delinquant, vous ne pouuiez auoir autre égard qu'à vostre commodité particuliere. Or ie ne suis pas si déraisonnable, que ie n'auouë que vous m'avez fait plaisir, & ie desire qu'il soit aussi bien pour vous que pour moy.

CHAP.  
XIV.

Et quoy donc ? si ie vous eusse fait balotter, & que vostre nom se fust trouué du nombre de ceux qu'il m'eust fallu racheter, ne me penseriez-vous rien deuoir ? Si ferois, mais peu de chose ; & ie vous diray quoy. Vous avez fait quelque chose pour moy, de m'auoir fait balotter. Ce que mon nom a rencontré, ie le dois au sort ; ce qu'il a pû rencontrer, ie vous le dois. Vous m'avez fait ouuerture à receuoir vostre bienfait. Je sçay bien que j'en dois la meilleure part à la fortune ; mais ie vous suis obligé de ce que sans vous la fortune n'eust point eu le moyen de m'obliger. Quant à ceux qui font des plaisirs mercenaires, & qui ne regardent point à qui, mais pour combien ils le font, ie ne les mets du tout point en compte. Quelqu'un m'a vendu du bled. C'est bien chose certaine que si ie voulois viure il m'en falloit acheter ; mais pourtant ie ne luy suis point tenu de la vie, parce qu'il me l'a fait acheter. Je ne prens point garde combien m'estoit nécessaire vne chose sans laquelle

DES BIENFAITS, Liv. VI. 279

ie ne pouuois viure , mais combien ie dois peu ſçauoir de gré d'une choſe que ie n'aurois point eüe , ſi ie n'auois point eu d'argent. Le marchand qui a fait venir le bled ne penſoit point à mes affaires , il vouloit faire les ſiennes. Au demeurant il eſt payé, ie ne luy dois rien.

Vous me direz qu'à ce compte-là vous ne deuez rien ny à voſtre Medecin , qui a eu ſa picce d'argent quand il vous eſt venu voir , ny à voſtre Precepteur , à qui vous auez payé ſon landit ; & toutefois ce ſont perſonnes à qui nous portons ordinairement beaucoup d'affection & de reſpect. Je replique à cela , qu'il eſt des choſes qui valent plus qu'on ne les achete. Nous achetons d'un Medecin des choſes qui ſont au delà de toute eſtimation , la vie , & la fanté ; d'un Precepteur , la connoiſſance des bonnes lettres , & la poliſſure de noſtre eſprit. Nous ne leur payons donc pas ce qu'ils nous baillent , mais la peine qu'ils prennent , & le retardement qu'ont leurs affaires cependant qu'ils ſe diuertiffent à nous ſeruir. Ils n'ont pas la recompenſe de leur merite , mais le ſalaire de leur occupation. Il y a bien encore vne meilleure raiſon , mais deuant que de vous la dire , ie veux répondre à l'objection que vous allez oüir. Il y a des choſes qui valent plus que ce qu'on les vend,

CHAP.  
XV.

e'est pourquoy encore que vous les ayez achetées, vous m'en devez quelque chose qui n'est point au marché. Premièrement, qu'importe combien elles valent, puis qu'on est d'accord de ce qu'on en doit payer? Et puis vous-mesme en auez fait le prix, & non pas moy. Elles valent mieux que ce qu'on les a vendues. Oüy, mais on ne les a pû vendre dauantage. Les faisons donner le prix aux choses. Estimez-les tant que vous voudrez, quand elles sont payées aux plus haut prix qu'elles peuuent aller, elles sont payées ce qu'elles valent. Au reste l'acheteur est quitte au vendeur quand il a bien payé ce qu'il a pris. Et puis quand ces choses vaudroient dauantage, puis qu'il n'y va rien du vostre, pourquoy les voulez-vous estimer par leur effet & par leur vsage, & non pas par la coustume, & selon que les viures sont chers ou à bon marché? Quel payement assez grand scauriez-vous faire à vn homme qui vous passe dans son vaisseau d'vn monde à l'autre, qui en haute mer, quand vous auez perdu la terre de veüe, vous fait tenir vne route assurée, preuoit les tempestes futures; & plein de sollicitudes, pendant que les autres ne pensent qu'à se donner du bon temps, fait plier les voiles, abastre le mast, tenir toutes choses préparées pour l'inconuenient, ou d'vn coup

## DES BIENFAITS, Liv. VI. 281

de vague, ou d'un tourbillon ? Et toutes-fois vous estes quitte à luy d'une chose de si grande importance, quand vous luy avez payé son naïlis. Combien estimez-vous le contentement de trouver un logis quand vous avez passé quelque fascheuse lande, un couuert quand il tombe une grosse pluye, & une estuue ou un bon feu quand vous avez bien froid ? Tout cela se trouue en une hostellerie, & cependant nous scauons combien il nous y doit courir. On ne scauroit dire combien fait pour nous celuy qui nous estaye une maison ruynense, & la tient suspendue de tous costez, sans autre appuy que celuy de son artifice émerueillable, & toutesfois peu de chose nous acquite d'un si grand bien. Une muraille est la seureté de tout un peuple, contre les incursions des ennemis & des voleurs, & quelquefois il arriuera qu'une seule tour fera la conseruation de l'honneur & de la vie de toutes les familles d'une ville, & neantmoins on scait combien les matieres en coustent, & combien les maisons qui les font, doiuent auoir de leur peine par chacun jour.

Il n'y auroit iamais de fin à mes discours, si ie voulois de tous costez vous ramasser les exemples des choses qui ne coustent gueres, & valent beaucoup. Pourquoi donc me dites-vous qu'après auoir payé

CHAP.  
XVI.

mon Medecin & mon Precepteur, ie leur dois encore quelque chose, & que le salaire que ie leur baille ne suffit pas à m'acquitter ? parce que le Medecin & le Precepteur font quelque contract d'amitié avecque nous, & ne nous obligent pas en la vente qu'ils nous font de leur science, mais au témoignage qu'ils nous rendent de quelque particuliere affection en nostre endroit. Et parce, si vn Medecin ne fait autre chose que monter en ma chambre aux heures accoustumées de ses visites, me taster le poux, & m'ordonner vistement ce que ie dois faire ou ne faire pas, sans se soucier autrement de l'éuenement de mon mal, quand ie luy ay baillé son salaire, ie ne luy dois rien dauantage, parce qu'il ne m'est pas venu voir comme son amy, mais comme vn homme qui l'auoit enuoyé querir. Tout de mesme si vn Precepteur m'a mis au rang du commun, & sans affection particuliere de m'instruire, a versé au milieu de sa classe, ce que j'ay recueilly comme les autres escoliers, il ne faut point qu'il attende rien de moy, que ce qu'on a de coustume de luy payer. D'où vient donc que cette grande obligation que nous leur auons? Ce n'est point pour le bon marché d'vne chose, qu'ils nous ont vendue moins qu'elle ne valoit, mais pour quelque demonstra-

## DES BIENFAITS, Liu. VI. 283

tion qu'ils nous ont faite d'auoir du soin de nous , & de nous vouloir du bien plus que l'ordinaire de leur profession ne les obligeoit. Il n'estoit pas tenu comme Medecin, de faire ce qu'il a fait pour moy. Ma maladie luy a donné de la peur , & ne s'est pas contenté de m'enseigner les remedes, mais il les a luy-mesme appliquez , & s'est assis auprès de moy pour en attendre l'operation. Il s'est trouué à toutes les occasions qu'il a pensé qu'il me pouuoit arriuer quelque accident. Il ne s'est lassé d'aucun seruiue ; aucun ne luy a esté à charge ; il a eu peur quand il m'a ouï plaindre. Il estoit appelé de beaucoup de personnes , mais j'estois seul qui luy trouuaillois l'esprit , & ne voyoit les autres qu'autant que mon mal luy en donnoit le loisir. S'il m'a fait ces offices là, ie luy suis obligé comme à vn amy, & non point comme à vn Medecin. Si d'vn autre costé mon Precepteur s'est efforcé de me faire apprendre quelque chose, s'il a accommodé sa patience à ma tardité , si outre les leçons ordinaires il m'a fait quelques repetitions separément, si par des exhortations il a fortifié la bonté de mon inclination , si par des loüanges il a releué mon courage , & par des remonstrances excité ma faineantise , s'il a fait sortir mon esprit dehors en dépit qu'il en eust , & par maniere de dire , l'est allé querir avecque

la main aux tenebres où il estoit, pour le produire au iour, & ne m'a point auarement dispensé ce qu'il sçauoit, afin qu'il me fust plus long-temps necessaire, mais a desiré me le pouuoir verser tout à vne fois, si j'eusse esté capable de le receuoir, ie suis ingrat. si ie ne l'aime & ne l'honore oomme l'homme du monde qui m'en a donné le plus d'occasion.

CHAP.  
XVII.

Si ceux qui font les mestiers les plus des-honnestes, nous ont fait quelque chose où nous voyons qu'ils ayent pris plaisir de nous bien seruir, nous leur donnons ordinairement quelque piece d'argent par dessus le marché. Nous baillons le vin à vn bastelier, à vn pauvre artisan, & à vn homme mesme qui travaille chez nous à journée. Et à ceux de qui nous tenons les sciences, qui sont l'embellissement & l'appuy de nostre vie, nous ne serons pas ingrats si nous ne pensons leur deuoir autre chose que ce que nous leur auons accordé. Il y a dauantage, c'est qu'en la tradition de cette sorte d'estudes, il se fait vne communication d'esprits, & quand cela est, il n'y a point de doute qu'après que le Medecin & le Precepteur ont eu le prix de leurs peines, on leur doit encores ce-luy de leur affection.

CHAP.  
XVIII.

Platon ayant passé vne riuere dans vn bac sans que le bastelier luy demandast de



DES BIENFAITS , Liu. VI. 285

l'argent , il pensa que ce fust pour quelque respect particulier qu'il luy portast , & luy dit , qu'il auoit fait plaisir à Platon. Comme puis apres il vid qu'il traittoit les autres de mesme , & generalement ne prenoit rien de personne , il luy dit alors , qu'il n'auoit point fait de plaisir à Platon. Car afin que ie te doie quelque chose , il ne suffit pas que tu me la bailles , mais il faut que tu me la bailles pour l'amour de moy. Si vous jettez de l'argent au milieu du peuple , si j'en ay recueilly quelque piece , vous ne pouuez dire que vous m'avez obligé. Et quoy donc ? ne me devez-vous rien ? Non pas en particulier ; ie vous payeray avec tous les autres ce que ie vous dois avec tous les autres.

Vous dites donc que ie ne suis point re-  
 nu à vn bastelier qui m'aura passé l'eau , & XIX.  
 n'aura rien pris de moy. Ie le dis voirement. Il fait bien quelque chose de bon , mais non pas vn bienfait. Car il le fait pour l'amour de luy , ou quoy qu'il en soit , il ne le fait pas pour l'amour de vous. Et luy mesme ne pense pas vous obliger , mais il le fait ou pour la Republique , ou pour le voisinage , ou pour quelque vanité , ou peut-estre il en attend quelque recompense en gros , qui vaudra mieux que ce que par teste il en pourroit recueillir. Et comment donc ? si le Prince donne le

droit de bourgeoisie à toute la Gaule, & à toute l'Espagne quelque immunité, chaque Gaulois & chaque Espagnol ne luy en aura-t'il point d'obligation en particulier? Pourquoy non? Mais ce ne sera pas comme d'un plaisir fait à leurs personnes, mais comme de la portion d'un bien-fait que toute leur Prouince aura receu. Ouy, mais le Prince ne sçauoit qui j'estois, & faisant cette gratification generale, tant s'en faut qu'il pensast à me faire bourgeois, qu'il ne sçauoit point que ie fusse au monde. Ainsi pourquoy luy serois-je tenu d'une chose, que quand il l'a faite ie n'estois point en son imagination? Premièrement il n'a pû penser à faire du bien à toute la Gaule, qu'il n'ait aussi pensé de vous en faire, parce que vous en estes. Et s'il ne vous a désigné par quelque marque particuliere, il vous a compris en celle de vostre nation. Et puis vous luy deuez vne chose non particuliere, mais commune, & ne la payerez pas comme vne chose que vous deuez, mais comme vne contribution, à la reconnoissance que vostre nation luy en fera.

CHAP.  
XX.

Si quelqu'un preste de l'argent au corps de la Ville d'où ie suis, ie ne diray point qu'il soit mon creancier, & si ie fais l'estat de mes debtes, cette partie ne sera point du compte. Toutefois quand il sera

DES BIENFAITS, Liu. VI. 287

question de payer , j'y entreray pour ma part comme les autres. Par la mesme raison ie soustiens , que ie ne dois rien d'une grace octroyée à ma nation , parce qu'elle m'a bien esté faite , mais sans me la penser faire , tant s'en faut qu'on me la fist pour l'amour de moy. Toutefois j'auoué bien qu'il sera raisonnable qu'il m'en couste quelque chose , parce que par vn long circuit il en est arriué quelque fruit iusqu'à moy. Si on veut qu'une chose m'oblige , il la faut faire en ma consideration. Vous me direz qu'à ce compte-là vous ne deuez rien ny à la Lune ny au Soleil , parce que s'ils tournent dans le Ciel , ils ne le font pas pour l'amour de vous. Ils le font pour le bien. & pour l'entretènement de l'vniuers , dont ie suis vne partie , & par consequent ils le font pour l'amour de moy. Dauantage , eux & les hommes ne font pas vne mesme chose. Car qui fait plaisir pour auoir moyen de s'en faire , ne m'oblige point , parce qu'il me fait instrument de son vtilité. Or on ne peut dire du Soleil & de la Lune , qu'ils nous fassent plaisir avecque dessein de s'accommoder en quelque chose , car en quoy sommes-nous capables de les seruir?

Je penserois , direz-vous , que le Soleil & la Lune nous voudroient faire du bien s'ils pouuoient ne le vouloir pas. Mais

CHAP.  
XXI.

il faut qu'ils se meuvent, & il ne leur est pas possible de s'en dispenser. Qu'ils s'arrestent s'ils peuuent, & laissent leur besogne, s'il est en leur liberté de se reposer. Voyez en combien de façons ie vay refuter cette objection. Celuy-là ne veut pas moins, qui ne peut ne vouloir pas. Au contraire on ne scauroit avec vn meilleur argument prouuer qu'vne volonté soit ferme, que de dire qu'elle n'a pas mesme moyen de se changer. Vn homme de bien ne scauroit ne faire point ce qu'il fait; car s'il ne faisoit ce qu'il fait, il ne seroit pas homme de bien. Et par cette mesme raison il ne peut faire de bienfait, parce qu'il fait ce qu'il doit, & il ne peut ne le faire point. Dauantage, il y a bien de la difference de dire, Il ne peut ne le faire point, parce que vucille ou non, il est contraint de le faire, ou bien il ne peut ne le vouloir point. Car s'il luy est force de me faire du bien, j'en ay l'obligation à celuy qui le contraint, & non point à luy s'il faut qu'il le vucille; mais pour cette raison qu'il ne peut rien vouloir de meilleur, c'est luy-mesme qui se contraint. Ainsi ce que ie ne luy deuois point, parce qu'il est contraint, ie le luy dois parce qu'il se contrainct soy-mesme. Qu'ils cessent de vouloir, diees-vous. Representez-vous qu'il n'y a homme si hors du sens, qui n'auoye que c'est

## DES BIENFAITS , Liu. VI. 289

c'est vraiment vne volonté , que celle qui ne peut cesser ou changer quand bon luy semble sans qu'il luy en arriue mal , & qu'au contraire on ne peut rien imaginer qui ait tant de volonté , que ce qui en a vne si ferme & si certaine , que l'eternité mesme n'est pas capable d'y mettre fin. Seroit-il possible que celuy voulust , qui peut déuouloir en vn moment , & que celuy ne semblast pas vouloir , de qui la nature est insusceptible de ne vouloir point ?

Or sus , dites-vous , qu'ils s'arrestent, CHAP.  
s'ils le peuuent faire. C'est comme si vous XXII.  
dissiez , Que tous ces corps lumineux , distinguez par espaces , & rangez pour estre les sentinelles de l'vniuers , quittent leurs places ; Que par vne confusion subite les astres choquent les astres ; Que par la rupture de la concorde des choses tout ce qui est au Ciel tombe en la terre ; Que cette contexture , de qui la viffesse n'est point imaginable , rompe à my-chemin ses vicissitudes promises jusques à tant de siecles ; Que ce qui va & vient à cette heure alternatiuement avec ses contre poids reglez pour tenir le monde en son égale temperature , soit embrasé par vne soudaine combustion ; Que tant de diuersitez ne soient plus qu'une chose ; Que le feu possède tout , qu'une obscurité relente luy

succede , & que les Dieux mesmes tombez au fonds d'une abyssine , soient compris en cette vniuerselle calamité. Le démenty qu'on vous donneroît , cousteroit bien cher. Toutes ces choses-là vous profitent en dépit que vous en ayez ; & quoy que leurs mouuemens ayent vne plus grande & premiere cause, si est-ce qu'ils se font pour l'amour de vous.

CHAP.  
XXIII.

Adjoustez-y à cette heure , que les Dieux ne peuuent estre contraincts par vne puissance externe , & n'ont rien qui les commande que leur eternelle volonté. Ils ont estably vn ordre pour ne le changer iamais. Ainsi ne peut-on dire que peut-estre ils voudroient bien ne faire point ce qu'ils font , parce que s'il est des choses qu'ils ne puissent faire cesser , c'est que par vn arrest precedent ils ont ordonné qu'elles perseuereroient jusques à la fin. Iamais ils ne se repentent de leur premier aduis. Aussi pour n'en mentir point , il ne leur est pas permis de le retracter. Ce n'est pas que si leur propre force les retient inuariables en leurs resolutions , il y ait du manquement en leur puissance , mais parce qu'ils ne se peuuent fouruoyer des choses qui sont parfaitement bonnes , & que par vn decret immuable ils se sont eux-mesmes commandé de marcher de cette façon. Or en ce premier établissement par lequel ils

reglent le monde, ils se souuinrent de l'homme, & mirent en toutes choses quelque vertu capable de seruir à sa commodité. Si bien que les astres ne font pas seulement leurs courses pour eux-mesmes, mais aussi pour nous, comme estant vne partie de la besogne aussi bien qu'eux. Nous sommes donc obligez au Soleil, à la Lune, & generalement à tous les corps celestes, parce qu'encore qu'ils se leuent & marchent pour de plus dignes sujets que nous ne sommes, si est-ce qu'en allant à des choses de plus de merite, ils ont cette vertu de nous faire du bien en passant. Et puis il y faut adjouster, que le bien qu'ils nous font, vient par deliberation, & non fortuitement. Ce qui est vn autre argument de l'obligation que nous leur auons; parce qu'ils ne font point ignorans du bien qu'ils nous font, que nous n'en receuons rien que long-temps auparauant ils ne sçachent que nous le deuons recevoir. Et bien qu'ils ayent vn plus haut dessein, & vn plus grand fruiçt de leur action que de conseruer les choses mortelles, neantmoins dès le commencement du monde cét esprit vniuersel a pris la peine de rechercher nos vtilitez, & de regler toutes choses en sorte qu'il fit paroistre que nous n'auons pas esté le dernier objet de son imagination. Nous deuons du respect à

ceux par qui nous sommes en ce monde, & cependant assez de fois l'homme & la femme s'assemblent, qu'ils ne pensent pas à faire des enfans. Nous n'en pouuons pas autant dire des Dieux, parce que la provision qu'ils nous ont faite d'alimens & de toutes choses nécessaires, nous démentiroit. Tant de choses qu'ils ont engendrées pour nostre vsage, montrent bien le soin qu'ils ont apporté à nous engendrer. Nature deuant que de nous faire, a pensé à nous. Nous ne sommes pas de si peu de chose, que nous luy foyons tombez des mains, sans qu'elle en ait rien apperceu. Regardez quelle jurisdiction nous auons, & combien l'empire de l'homme est hors de l'homme. Regardez jusques où nos corps ont liberté de se promener; elle n'a point borné leur course par les extrémités de la terre, mais elle leur a permis de passer par toutes les parties d'elle-mesme. Regardez ce qu'osent les esprits des hommes, comment ils ont seuls la connoissance des Dieux, comment ils les cherissent, & s'éleuent à la contemplation des choses celestes. L'homme n'est point vne besogne tumultuaire & faite sans y penser. C'est la premiere piece des ourages de Nature, & celle de qui, ou pour le moins à qui elle a plus de sujet de se glorifier. Quelle frenchie est-ce de mettre en dis-



DES BIENFAITS, Liv. VI. 293

pute le bien que les Dieux donnent aux hommes ? Quelle reconnoissance doiuent esperer de nous ceux à qui nous n'en pouuons faire, qu'il ne nous couste quelque chose ; si nous ne voulons pas seulement confesser d'estre obligez à ceux qui nous font iournellement vne infinité de biens, qui ne se peuuent lasser de nous en faire, & qui les font avec intention de n'en auoir jamais rien ? De quelle peruerse inclination procede cette ingratitude, de ne vouloir rien deuoir à quelqu'un, pource qu'il ne s'offense point contre ceux qui defauoient le plaisir qu'il leur a fait, & tirer de la continuation & Pen-tre-suite de ses bienfaits vne consequence qu'il faut qu'il donne par necessité ? Dites, le ne veux point de ses bienfaits ; Qu'il les garde ; Qui luy en demande ? & adjoustez à ces paroles toutes celles qu'une ame qui n'a point de honte, est capable d'imaginer. Pour cela vous ne ferez point cesser sa liberalité. Vous ne la sentirez pas moins pour la méconnoistre, & ce qui est encore plus genereux, il vous fera du bien au mesme temps que vous direz du mal de luy.

Ne voyez-vous point comme les peres CHAP  
 contraignent leurs enfans, tous petits & XXIV  
 delicats qu'ils sont, à souffrir les choses  
 qui leur sont salutaires ? S'ils pleurent ou

repugnent, ils les caressent, & de peur que leur laissant les membres libres en un âge qui n'a point encore de jugement; ils ne s'y donnent quelque entorce, ils les serrent pour les tenir droits, & les rendre de belle taille. Au partir de là ils les envoient à l'école, avec menaces, s'ils ne font leur devoir d'étudier. Puis comme dès les ans leur apportent cette audace inconsidérée qui leur est ordinaire, ils tâchent de leur faire couler en l'âme la frugalité, la pudeur & les bonnes mœurs. S'ils ne les reçoivent volontairement, ils les leur appliquent par la rigueur. Et enfin comme l'âge les a mis au rang des hommes, & qu'ils doivent se conduire d'eux-mêmes, si pour leur mauvaise inclination ils rejettent les avis qu'on leur donne, on tente par la force l'amendement que par la douceur on leur a inutilement procuré. Ainsi des bienfaits que les enfans reçoivent des pères, les plus grands sont ceux qui leur sont faits sans qu'ils en aient ou la connoissance, ou la volonté de les recevoir.

CHAP. XXV. A cette manière d'ingrats & qui rejettent les bienfaits, non pour ne les vouloir, mais pour n'être pas tenus de s'en reuancher, ressemblent certains autres, qui au contraire de ceux-cy sont trop ardens & trop précipitez à reconnoître, &

DES BIENFAITS, Liu.VI. 295

prient ordinairement, qu'il arrive quelque mal-heur à ceux qui leur ont fait plaisir, afin de leur pouvoir témoigner qu'ils s'en souviennent, & qu'ils ne desirent rien tant que de s'en acquitter. La question est, s'ils font bien, & si leur zèle a de la pieté. Je trouue qu'ils sont comme ces esprits passionnez pour vne femme, qui font des souhaits qu'elle soit contrainte par quelque accident de quitter le país, afin de luy faire compagnie en son bannissement; qu'elle soit pauvre, afin de luy faire connoistre qu'ils n'ont rien qui ne soit à elle; qu'elle soit malade, afin de ne bouger du cheuet de son lit, & meriter sa bonne grace par la diligence qu'ils apporteront à l'assister; enfin, amoureux comme ils sont, ils font des vœux que des ennemis n'auroient pas le courage de s'imaginer. C'est pourquoy vous voyez souuent vne haine & vne amitié furieuse finir de mesme façon. Il en prend de mesme à ceux qui desirent des inconueniens à leurs amis, afin de les en deliurer, & se veulent faire passage au bienfait par vne injure, au lieu qu'ils feroient mieux de se reposer, que par vne méchanceté chercher l'occasion de faire bien. Que diriez-vous d'un pilote qui souhaiteroit le mauuais temps, des tempestes, & des tourbillons de vent, pour donner à sa suffisance

plus de recommandation par le peril ? ou de quelque General d'armée , qui prioit les Dieux , que l'ennemy avec vn grand nombre d'hommes le vint attaquer dans son retranchement , comblast son fossé , mist le desordre & l'épouuante en ses trou-pes , passast sur le ventre à ceux qui resi-steroient , & desia vainqueur absolu plan-tast ses drapeaux sur les portes , afin que les choses semblant par cét accident du tout renuersées & hors d'esperance de sa-lut , il eust dauantage de gloire à les re-leuer par sa valeur ? C'est faire venir ses bienfaits par vn détestable chemin , de souhaitter que la fortune combatte celuy qu'on desire deffendre , & mettre par terre celuy qu'on se promet de redresser. C'est vn naturel inhumain , & peruersément am-bitieux de reuanche , de faire des vœux contre celuy qu'avec honneur on ne peut abandonner.

CHAP. Mais mon vœu , direz-vous , ne luy por-  
 XXVI. te point de préjudice. Il luy souhaite le remede aussi-tost que le peril. Cela s'ap-pelle que vous auoüez que vous faites quel-que mal , mais non pas tant , que si vous luy souhaitez le peril sans le remede. Ce sont de mauuais traits , de plonger vn homme en Peau pour l'en tirer , l'abbattre pour le redresser , & l'enfermer pour le met-tre en liberté. L'intention d'vne injure

DES BIENFAITS , Liu. VI. 297  
ne peut estre bienfait , & il n'y a iamais  
de merite à faire cesser vn inconuenient  
que vous auez fait naistre. L'aime mieux  
que vous ne me blessiez point , que de me  
guerir. Vous me pouuez obliger de me  
guerir si ie suis blessé , mais non pas de me  
blesser pour estre guery. La cicatrice ne  
donne iamais de contentement, que quand  
on se souuient de la playe ; & si nous pre-  
nons plaisir de la voir reprise , c'est en for-  
te que nous aimerions encores mieux  
qu'elle n'eust du tout point esté. S'il y a  
de l'inhumanité de faire ce souhait contre  
vne personne qui ne nous a iamais fait  
plaisir , combien pensez-vous qu'il y en ait  
dauantage contre ceux à qui vous auez de  
l'obligation ?

Ouy , mais ie souhaite quant & quant  
d'auoir moyen de le secourir. Premiere-  
ment , si ie vous arreste à la moitié de  
vostre vœu , vous estes ingrat. Ie ne voy  
pas encore le remede que vous y voulez  
apporter , mais ie voy bien ce que vous  
desirez qu'il souffre. Vous luy souhaitez du  
trouble d'esprit , du soucy , de la peur , &  
quelque chose encore de pire afin qu'il ait  
besoin d'estre secouru. Ces souhaits-là sont  
contre luy. Vous souhaitez qu'il ait besoin  
de vostre aide. Certuy-cy est pour vous.  
Vous auez enuie de payer, & non pas de le  
secourir. Qui se précipite de cette façon,

CHAP.  
XXVH

cherche d'estre quitte , & non pas de s'acquitter. Ainsi toute l'honnesteté qui peut estre en ce que vous souhaitez , est ingratitude & vilenie. Car vous ne desirez pas d'auoir moyen de luy rendre le plaisir qu'il vous a fait , mais qu'il ait besoin de vous en requerir. Vous prenez le haut du paué , & ce qui fait mal au cœur à dire, vous faites mettre à vos pieds celuy qui vous a fait plaisir. Combien feriez-vous plus honnestement de luy deuoir avec vne bonne affection , que de chercher vn mauvais moyen de le payer. Il y auroit moins de mal à luy nier la dette ; il n'y perdroit que ce qu'il y auroit mis. Mais vous le voulez voir par la ruïne de ses affaires , reduit à vous faire hommage , & si abattu par le changement de sa condition , qu'il ait le creue-cœur de voir ses bienfaits au dessus de luy. Voulez-vous que ie die que cela soit vne bonne volonté ? faites vos souhaits deuant celuy pour qui vous les faites. Appelez-vous vœu , ce qui se peut diuiser entre l'amy & l'ennemy , ce que l'on croiroit sans doute d'un ennemy , si vous n'eussiez point dit les dernieres paroles ? Il s'est trouué des ennemis qui ont souhaitté de prendre des villes pour en empescher le pillage , & de vaincre des ennemis pour leur donner la vie ; & cependant ces vœux-là ne laissent pas d'estre

DES BIENFAITS , Liu. VI. 299  
des vœux d'ennemis , & tout ce qu'il y a  
de douceur ne vient qu'après la cruauté.  
Mais enfin quelle opinion peut-on auoir  
d'un vœu ; de qui le succès n'est si formi-  
dable à personne qu'à celuy pour qui il est  
fait ? Vous luy faites courre grand' fortune,  
de luy bailler les Dieux pour assail-  
lans , & vous pour defenseur. Les Dieux  
mesmes y sont injuriez , en ce que des  
deux costez de la medaille , vous prenez le  
plus beau pour vous ; car afin que vous  
profitiez , vous voulez qu'ils nuisent. Si  
vous pratiquiez vne accusation contre luy,  
& qu'en suite vous la fissiez cesser ; si vous  
l'embrouïlliez en quelque procez , & l'en  
débrouïllassiez tout aussi-tost , qui doute-  
roit que vous ne fussiez vn méchant hom-  
me ? Quelle difference y a-t-il de tenter  
ces inconueniens par vne fraude , ou de les  
procurer par vn vœu , sinon que vous luy  
donnez plus forte partie. Ne demandez  
point quel tort vous luy faites. Vostre vœu  
est superflu , ou injurieux , & injurieux  
mesme quand il ne réussiroit point. Ce que  
vous ne pouuez est vne grace de Dieu , ce  
que vous desirez est vne injure. C'est assez.  
Il a dequoy vous sçauoir mesme gré que si  
vous l'auiez fait.

Vous repliquez , que si vos vœux eussent <sup>CHAP.</sup>  
succédé à le mettre en peine , ils eussent <sup>XXVIII.</sup>  
aussi succédé à l'en tirer. Premièrement,

vous luy desirez vn danger certain , sous espoir d'une assistance qui ne l'est pas. Mais prenons le cas que l'un & l'autre soit certain, si est-ce que tousiours ce qui le fâche marche deuant. Et puis, voulez-vous connoistre la condition de vostre vœu ? Imaginez-vous que le mauuais temps vous a surpris en haute mer, & que vous ne scauez en quelle part vous deuez chercher le port. Quelle gêne pensez-vous qu'ait soufferte celuy qui a eu faute , encores qu'il ait trouué du secours ? celuy qui a eu peur , encores qu'il ait esté garanty ? celuy qui a esté en prison & sur la sellette, encores qu'il ait eu Arrest d'absolution ? Iamais la fin d'une crainte n'est si douce , qu'une securité solide & inébranlée ne soit beaucoup plus agreable. Souhaitez d'auoir moyen de me rendre ce que j'ay fait pour vous , quand j'en auray besoin , & non pas que j'en aye besoin afin que vous ayez moyen de me le rendre. Vous ne me souhaitez rien que vous ne fissiez vous-mesme si vous en auiez le moyen.

CHAP. XXIX. Combien pensez-vous que ce vœu seroit plus honnestre ? Ie luy desire si bonne fortune , qu'il ait tousiours moyen de faire plaisir , & iamais besoin d'en receuoir. Que la matiere d'obliger les hommes luy affluë de toutes parts en telle abondance , que iamais il n'ait sujet de regretter



DES BIENFAITS, Liu. VI. 301

de ne le pouuoir faire, ny de se repentir de l'auoir fait. Que la multitude de ceux qui auront de la reconnoissance & du resentiment en son endroit, prouoque son naturel, disposé de luy-mesme à l'humanité, à la misericorde, à la clemence, mais que iamais il n'ait occasion de les employer. Qu'il soit reconciliable à ceux qui le rechercheront, & ne soit point en peine de se reconcilier à personne. Que touïjours la fortune également indulgente, l'accompagne d'une felicité si continue, que ceux qu'il obligera ne luy puissent iamais faire autre payement, que de confesser qu'ils luy sont obligez. Combien auriez-vous plus de raison de faire ces vœux, qui vous acquittent aussi-tost que les autres, & qui ne vous remettent point à d'autres occasions pour vous acquitter? Car qui nous garde que nous ne puissions reconnoistre vn bienfait à l'endroit de ceux à qui la fortune n'a rien nié de tout ce qui se peut desirer? Vn aduis fidele, vne conuersation assiduë, vn entretien de bonne grace, plaisant sans estre flateur, des oreilles aux deliberations, seures, & secretes, & vne priuauté de communication, ne sont-ce pas choses qui nous peuvent acquitter aux plus grands à qui nous sçaurions estre obligez? Iamais les prosperitez n'ont mis vn homme en lieu si seur,

que n'auoir faute de rien ne luy fasse auoir faute d'un amy.

CHAP.  
XXX.

Toute autre occasion de nous reuancher ne peut estre que triste ; & tant s'en faut qu'on fasse bien de desirer qu'elle arriue, qu'au contraire il faut faire des vœux qu'elle n'arriue point. Ne pouuez-vous estre quitte, que les Dieux ne soient courroucez ? Quand autre chose ne vous montreroit la faute que vous faites, ne la voyez-vous pas en ce que celuy à qui vous desirez de vous reuancher, est bien plus heureux que vous luy demeuriez ingrat ? Figurez-vous la prison, les fers, la misere, la seruitude, la guerre, la pauureté. Ce sont les matieres de vostre souhait, c'est où vous enuoyez ceux qui ont contracté avecque vous. Pourquoi ne desirez-vous plustost du bien à celuy qui vous en a fait ? Auez-vous peur de ne pas trouuer dequoy vous reuancher ? Ne vous en mettez point en peine, c'est vne matiere dequoy vous ne manquerez point. Croyez-vous qu'un homme puisse estre si riche, qu'on ne luy puisse payer ce qu'on luy doit. Je vois bien que ie vous fais languir, il faut que ie vous oste de peine. Quand l'opulence & la felicité de celuy qui vous a fait du bien, ne vous laisseroit auoir moyen quelconque de vous reuancher, ie vous vais dire vne chose dequoy les plus contentes fortunes

## DES BIENFAITS, Liu. VI. 303

ont affaire & que n'ont point ceux qui ont tout ; C'est vne personne qui parle franchement, & qui trouuant vn homme engagé parmy des conteurs de fables, & par l'accoustumance d'oüir leurs piperies, priué de connoissance & de jugement, l'a tiré d'entre leurs mains, & luy a ouuert les yeux pour connoistre le mensonge, & ne consentir qu'à la verité. Ne voyez-vous pas en quels precipices les jette la liberté qu'ils suppriment, & la fidelité qu'ils raualent à des obeïssances serviles ? parce que n'estant pas chose seure de leur persuader ou dissuader ce qu'on estime le meilleur, ceux qui sont auprès d'eux tournent leurs imaginations à la flaterie, & comme en vne contention profitable, ils disputent à qui sera le plus artificieux à les tromper. De là viennent les fausses impressions qu'ils prennent de leurs forces, & que se croyant estre aussi grands qu'on leur dit qu'ils sont, ils s'attirent des guerres perilleuses sur les bras, rompent des paix vtiles & necessaires, versent le sang d'une infinité d'hommes, & quelquefois le leur, pour vne passion à laquelle personne n'ose contredire, s'opiniaïstrent sur la certitude qu'ils s'imaginent en des choses incertaines, craignent de fléchir autant que d'estre vaincus, se promettent de la perpetuité en ce qui branle à cause de

l'excès de sa hauteur, & bien souvent se font tomber leurs Estats sur leurs testes, pour n'auoir pas connu qu'en ce theatre de leur pompe, brillante de vanités passageres, & de biens perissables, aussi-tost qu'ils ont cessé de pouuoir ouyr les choses veritables, ils deuoient cesser aussi d'esperer aucun heureux éuenement.

CHAP.  
XXXI.

Xerxes se preparant à la guerre contre la Grece, encore que de luy-mesme il fust assez ambitieux, & qu'il n'appréhendast gueres la caduque foiblesse des choses du monde, il n'y eût pas vn des siens qui ne contribuast de quelque chose à le fortifier en sa vanité. L'vn disoit, que les Grecs n'attendoient pas la declaration de la guerre, mais s'enfuiroient à la premiere nouvelle d'vn tel appareil. Vn autre, qu'il n'y auoit point de doute qu'vn si grand nombre d'hommes ne fust suffisant de renuerser toute la Grece, non seulement de la conquerir. Qu'il n'y auoit rien à craindre, sinon que les villes ne fussent abandonnées, & qu'en ces grandes solitudes vn tel équipage ne fust inutile, faute de resistance qui donnaist occasion de l'employer. Vn autre, que le monde auroit de la peine à loger cette armée, qu'il n'y auroit pas de la mer assez pour ses vaisseaux, que les soldats ne sçauoient où camper, qu'il ne trouueroit point de plaine qui ne

fust trop petite pour mettre sa cavalerie en bataille, & que quand tout ce qu'il y avoit de mains en son armée tireroient vne flèche, l'air auroit trop peu d'espace pour les recevoir. Entre toutes ces brauades, & autres semblables, que chacun inuenoit pour plaire à cét homme desia furieux de la bonne opinion qu'il avoit de soy-mesme, il n'y eut que Demaratus Lacedemonien, qui luy dit que cette grande multitude de laquelle il se glorifioit, luy sembloit vne masse pesante & indigeste, qui devoit faire peur à celuy qui la menoit; qu'il y avoit du poids, mais non pas de la force; que iamais on ne peut conduire ce qui n'a point de mesure; que ce qu'on ne peut conduire, ne peut durer. Vous trouverez, dit-il, en la premiere montagne, les Lacedemoniens qui vous montreront ce qu'ils sçavent faire. Tous ces milliers de peuple s'arresteront devant trois cens hommes, qui aussi fermes que s'ils estoient fichez en terre, garderont le pas qu'ils auront en garde, & le boucheront de leurs propres corps, avec vne obstination si grande, que toute l'Asie ne suffira pas à les déloger. L'effort de tout le genre humain réduit en corps d'armée, sera soutenu par vne poignée de gens. Après que la mer se sera laissé gourmander à vostre arrogance, vne petite sente se mocquera

de vous ; & quand vous aurez compté la perte que vous ferez au passage des Thermopyles , vous sçavez dire combien vous pourra couster le reste. Vous sçavez qu'on vous peut faire fuir, quand vous aurez sçeu qu'on vous peut faire demeurer. Il n'y a point de doute qu'en beaucoup de lieux tout ne fuye deuant vous , & que d'arrinée vous ne portiez de Pestonnement où vous passerez , comme vn torrent nouvelle-ment débordé. Mais après qu'ils se seront reconnus , ils se rassembleront de tous costez , vous affoibliront par vos propres forces , & vous ruineront à la fin. Ce qu'on met en auant est vray , qu'il y a trop peu de terre pour vn si grand appareil; mais c'est ce qui vous gastera. La Grece aura dequoy vous vaincre , parce qu'elle n'aura pas dequoy vous loger. Vous ne vous y pourrez pas remüer tout à la fois, & ce qui sera vostre ruyne , quand il y aura quelque desordre en vn quartier, ou quelque chose y branlera par quelque effort qu'y feront les ennemis , vous ne pourrez y remedier à propos. Il y aura long-temps que vous aurez esté défait , & vous ne penserez pas auoir esté combattu. Au demeurant , ne vous imaginez pas que ce que vous auez tant d'hommes que vous mesme n'en sçavez pas le nombre , soit cause qu'on

ne vous puisse faire teste. Il n'y a rien de si grand qui ne soit perissable ; & quand il n'arrieroit autre mal-heur , la seule grandeur est capable de ruïner ce qu'on estime le plus assureé. Les choses se passerent comme Demaratus les auoit prédites. Ce Prince , qui faisoit trembler le Ciel & la terre , & qui changeoit en vn instant la forme d'vne chose qui fauoit empesché , fut arresté par vne compagnie de gens de pied , & par autant de défaites qu'il tenta de combats , & reconnut combien il y a de difference d'vne armée à vne multitude confuse de peuple , qui n'est point aguerry. Ainsi, plus miserable de honte que de perte , il remercia Demaratus de ce que seul il luy auoit dit la verité , & luy permit de demander ce qu'il voudroit. Il luy demanda de pouuoir entrer dans Sordis , qui est la ville capitale de l'Asie , porté dans vn chariot, & la tiare droite sur la teste , qui estoit vne grandeur reseruée à la seule personne du Roy. Il meritoit bien de n'auoir point la peine de demander de recompense. Mais voyez , ie vous prie , la misere de cette nation , qu'en vn si grand nombre d'hommes , il ne se trouuast personne de qui le Roy püst ouïr la verité , que celuy qui se pouuoit resoudre de la dire à ses dépens.

CHAP.  
XXXII.

Auguste relegna sa fille, impudique si jamais femme le fut, & sans penser au tort qu'il se faisoit, il fit sçavoir à tout le monde la vergogne de sa maison. Il publia comme elle receuoit les hommes par troupes, passoit les nuits à faire des collations en tous les quartiers de la ville, n'exemptoit pas mesme de ses ordures le Tribunal, où son pere auoit fait l'Edict contre les adulteres, & se trouuoit tous les iours à la statue de Marsyas, où de simple adaltere, deuenü coureuse publique, elle se contentoit à son aise, & s'abandonnoit à toute sorte de licence avec des hommes qu'elle ne connoissoit point. Il falloit plutôt cacher toutes ces ordures, que s'en van-ger; car la honte de certaines choses rejallit aussi sur celuy-là mesme qui s'en vange. Cependant il ne s'en estoit pü taire. A quelque temps de là, comme sa colere fut passée, & que la honte luy fust reuenü, soupirant de n'auoir pü taire ce qu'il auoit si long-temps ignoré, il s'écrioit ordinairement, Je n'en serois pas où ie suis, si Agrippa ou Mecenas eussent vescu. Tant il estoit mal-aysé à celuy qui auoit tant de milliers de peuples sous sa domination, de recouurer seulement deux hommes qu'il auoit perdus. On luy auoit taillé des legions en pieces, il en eut aussi-tost leué de nouvelles. Son armée de mer auoit esté



DES BIENFAITS, Liu. VI. 309  
perdue, il ne fust gueres qu'il n'en eust vne  
autre sur Peau. Le feu luy auoit consumé  
quelques bastiments, il en eust incontinen-  
t réedifié de plus magnifiques. Mais en  
toute sa vie il ne pût trouuer de quoy rem-  
plir les places d'Agrippa & de Mecenas.  
Qu'en dois-je penser ? Estoit-ce qu'il n'en  
trouuoit point qui fussent de leur merite,  
ou que par dégoust il aimast mieux auoir  
matiere de se plaindre, que la peine de  
chercher ? Ne nous figurons pas qu'Agrip-  
pa & Mecenas eussent de coustume de luy  
dire la verité, & que s'ils eussent esté en  
vie ils n'eussent dissimulé comme les au-  
tres. Mais c'est chose qu'on void ordinai-  
rement, qu'un grand pour faire dépit à ses  
seruiteurs presens, magnifie ceux qu'il a  
perdus ; & parce qu'il est hors de danger  
de les ouïr iamais, il leur donne hardi-  
ment la gloire d'auoir esté libres à luy dire  
la verité.

Mais pour reuenir d'où ie suis party, CHAP.  
XXXIII.  
vous voyez que sans beaucoup de peine on  
se peut reuancher à l'endroit de ceux-là  
mesmes que la fortune a portez au haut de  
sa gloire. Dites-leur, non ce qu'ils pren-  
nent plaisir d'ouïr, mais ce que toute leur  
vie ils prendront plaisir d'auoir ouy, Que  
leurs oreilles, où il n'entre que des flatte-  
ries, reçoient quelquefois vne parole de  
verité, Donnez-leur un bon auis. Vous

demandez ce que vous pouuez faire pour eux , faites que leur felicité ne les aucugle point ; qu'ils sçachent que s'ils n'ont beaucoup de mains , & bien fideles, qui leur aydent , il ne leur est pas aisé de la retenir. Aurez-vous peu fait pour eux , quand au lieu de cette folle imagination qu'ils ont d'vne eternelle grandeur , vous leur aurez fait connoistre que le sort ne peut donner que des choses casuelles ; que ce qui nous vient au petit pas , s'en retourne à toute bride ; & qu'on ne descend point par eschelons comme on est monté , mais que bien souuent de la tres-haute fortune à la tres-basse , il y a si peu de chemin , qu'il se trouue fait deuant que l'on s'en soit apperceu. Vous ne sçavez point le prix de l'amitié , si vous ne jugez qu'en donnant vn amy à vostre bienfaicteur , vous luy donnez vne chose rare , non seulement en vne maison , mais en tout vn siecle , & dequoy l'on trouue qu'on a le moins quand on s'est imaginé d'en auoir le plus. Et quoy ? pensez-vous que ce soient autant de vos amis , que ceux qui sont aux rolles que vostre nomenclateur porte en la memoire ou en la main ? Pensez-vous que ce soient amis , que ceux qui par troupes se rendent tous les iours à vostre porte , & qui approchent de vous plus ou moins , selon le prix que vous mettez vous-mesmes à leurs

DES BIENFAITS, Liu. VI. 311

qualitez ? C'est vne coustume qu'ont toujours eue les Roys, & ceux qui les imitent, de faire de leurs amis comme du peuple d'une ville, qu'on diuise par ordres, afin que chacun tienne le rang de sa condition. C'est vne vanité de grands, de vouloir qu'on fasse grand cas de pouuoir entrer chez eux, & d'estre le plus près de leur porte, pour entrer, quand on l'ouurira, le premier dans leur maison, où il y a tant d'autres portes, qu'après qu'on y est entré, on se trouue encore dehors.

Caius Gracchus, & après luy Liuius CHAP.  
XXXIV. Drusus, furent les premiers qui amenerent cette mode à Rome de faire distinction de ceux qui leur venoient faire la cour, & d'en faire entrer les vns au cabinet, & les autres à la chambre, & laisser le reste se promener à la salle ou à la basse-court. Tellement qu'ils faisoient compte d'auoir des amis de plusieurs sortes, & en effet ils n'en auoient point du tout. Appelez-vous amy, celuy à qui on designe la place pour vous saluer ? Pensez-vous que la foy d'un homme vous soit ouuerte, à qui vostre chambre est si fermée, qu'il y frappe deux heures, & si enfin on luy ouure, c'est si peu, qu'il faut qu'il se tourne de costé pour y entrer ? Attendez-vous vne parole franche & veritable, d'un qui n'oseroit vous dire *bon iour*, qui est vne parole pu-

blique , & permise indifferemment à tous ceux qu'on ne connoist point , que son rang de parler ne soit venu ? Allez chez qui vous voudrez de ceux-cy qui mettent toute vne ville en rumeur pour leur faire la cour ; quand vous y verrez les ruës pleines , & les chemins couuerts d'allans & de venans , souuenez-vous que vous estes en vn lieu où il y a bien des hommes , mais pas vn amy. C'est au cœur que les amis se trouuent , & non pas en vne basse-court. C'est au cœur qu'il les faut receuoir , loger & retenir , avec vne affection où tous les sentimens contribuent quelque chose. Apprenez cette leçon aux grands , vous les payez de tout le bien que vous en scauriez receuoir. Vous auez mauuaise opinion de vous , si vous pensez ne pouuoir seruir qu'à ceux qui sont en affliction. Si vous estes capable de vous bien conduire en toutes fortunes , aux douteuses prudemment ; courageusement aux mauuaises , & discrettement aux bonnes , il ne se peut presenter aucune chose où vous ne puissiez faire quelque office à vostre amy. Ayez cette resolution, de ne l'abandonner point quand il aura besoin de vous. Cette vie est assez fertile en tumultes & en miseres ; vous ne chommerez point de sujets pour donner de l'exercice à la volonté que vous auez de l'assister. Comme ce-  
 lay

DES BIENFAITS, Liu. VI. 315

luy qui desire du bien à quelqu'un pour y avoir part, encores qu'il semble penser aux affaires d'autrui, a soin toutesfois des siennes; ainsi qui desire de voir son amy en quelque peine, pour y subvenir & l'en dégager, il monstre son ingratitude, & qu'il en fait si peu de cas, qu'il est content de s'acquitter aux dépens de quelque incommodité qu'il en puisse recevoir. Il y a ie ne sçay quoy qui luy pese, il se veut décharger. Il y a bien de la différence d'avoir haste de reconnoistre un bienfait, pour le rendre, ou pour ne le devoir point. Qui a envie de rendre, attendra la commodité de son bienfaicteur, & la désirera. Qui ne pense qu'à estre quitte, ne se souciera pas de quelle façon il y arrive; ce qui est un argument indubitable d'un homme qui n'a rien de bon dans le cœur.

Il y a de l'ingratitude en cette precipitation. CHAP. XXXV.  
 Je ne le vous sçauois mieux exprimer, que de repeter ce que ie vous ay dit. Vous n'avez pas envie de rendre le bien qu'on vous a fait, mais de vous dépêtrer. Il m'est aduis que ie vous oys dire, Ne seray-ie iamais hors d'auecque cet homme? Quand ie deurois remuer le Ciel & la terre, il faut que i'en sorte. Si vous désiriez de vous acquitter du sien, vous confesseriez que ce seroit un payement où il n'y auroit point d'apparence; & tou-

tesfois il y en a encores moins en ce que vous desirez , parce que par vne cruelle imprecation vous maudissez vne teste que vous deuriez reuerer auecque religion. Si vous luy souhairiez tout haut qu'il fust pauvre , qu'il fust prisonnier , qu'il n'eust pas dequoy viure , ou qu'il mourust , ne feriez-vous pas connoistre au monde vostre inhumanité ? Mais quelle difference trouuez-vous de le dire ou de le penser ? Seriez-vous en vostre bon sens si vous faisiez ces souhairs-là pour vous ? Allez à cette heure , & vous loüez d'une reconnoissance qu'un ingrat mesme auroit horreur d'imaginer , si ce n'est que ne se contentant pas de nier sa dette , il se voulust declarer ennemy de celuy qui l'auroit obligé,

CHAP.  
XXXVI.

Quel iugement feriez-vous d'Ænée, s'il auoit desiré que sa ville fust prise , pour auoir l'honneur de porter son pere sur ses espauls hors du peril de la captiuité ? Que diriez-vous des jeunes gens de Sicile , s'ils auoient souhaité l'inflammation extraordinaire du Montgibel , afin que par l'office qu'ils firent à leurs peres , leurs noms fussent mis entre les exemples , & leur pieté rendue memorable en la bouche de tous les siecles à venir ? Rome ne doit rien à Scipion , s'il desira la continuation de la guerre Punique pour auoir l'honneur de

DES BIENFAITS, Liu. VI. 315

la mettre à fin ; & ne doit rien non plus aux Decies qui moururent pour elle , s'ils auoient desiré de la voir en vne extremité qui n'eust point de remede , que leur resolution de se perdre pour la sauuer. C'est vne infamie à vn medecin de se donner de la pratique. Il s'en est trouué qui pour faire des cures de reputation , ayant irrité les maladies , les ont enfin renduës mortelles , ou mis les malades en tel estat, qu'il leur a fallu souffrir des gēnes & des cruantez desesperées , auant que de pouuoir estre gueris.

Hecaton recite que Callistratus allant en exil avec quelques autres , qui par les menées de certains seditieux estoient bannis avec luy , comme vn d'entre-eux souhaitoit que la ville se vist en si mauuais termes qu'on fust contraint de les r'appeller , il répondit que deuant que cela fust, il prioit les Dieux qu'il ne pūst iamais y retourner. Rutilius Romain fut encore plus courageux. Comme quelqu'vn luy disoit qu'on estoit à la veille d'vne guerre ciuile , & que dans peu de iours il faudroit que tous les bannis fussent r'appellez, Que vous ay-ie fait , dit-il , que vous souhaitiez que mon retour soit de pire condition que mon depart ? Ne vaut-il pas mieux que mon país rougisse de mon absence, que de s'affliger de mon retour ? Ce n'est

CHAP.  
XXXVII.

pas vn bannissement , quand il n'y a personne qui n'en ait plus de honte que le condamné. Comme ces deux gens de bien firent en bons patriotes , de ne vouloir pas en la ruine de leurs villes trouver vne bresche pour s'entrer en leurs maisons; & supporter plustost leur affliction particuliere, que de souhaitter celle de tout vn peuple en general ; ainsi celuy-là n'est point louable , qui desire des incommoditez à vn homme pour auoir le contentement de l'en deliurer. Quand l'intention en seroit bonne , la priere n'en peut rien valoir. Qui auroit mis le feu en vne maison , ne seroit pas quitte pour l'éteindre; & tant s'en faut qu'il en acquist de la gloire, qu'il auroit de la peine d'en bouter la punition.

CHAP.  
XXXVIII

Il y a des villes où les meschans souhaits sont traittez comme les crimes mesmes. Demades à Athenes , fit condamner vn homme qui vendoit des choses necessaires aux funérailles , parce qu'il fut conuaincu d'auoir souhaitté de bien gagner , ce qu'il ne pouuoit faire s'il ne mouroit beaucoup de personnes. Et cependant tous ne sont pas d'accord qu'il ait esté bien condamné. Peut-estre qu'il ne souhaittoit pas que beaucoup de gens eussent affaire de sa marchandise , mais qu'il la pût auoir à bon marché, & la vendre bien cher. Puis que



## DES BIENFAITS , Liu. VI. 317

le commerce consiste à vendre & à acheter, & que le gain n'est pas moins en l'un qu'en l'autre, pourquoy n'en tirez-vous l'interpretation que d'un costé ? Et si vous le punissez, que ne punissez-vous tous ceux qui font le mesme commerce, puis qu'en leur cœur ils font le mesme souhait ? Il ne se trouueroit gueres d'hommes qui se pussent parer de la condamnation. Car à qui est-ce que le gain vient d'ailleurs que du dommage d'autrui ? Le soldat demande le trouble, afin qu'on ait besoin de luy. Le laboureur hausse la teste quand il void encherir le bled. L'Aduocat se réjouit de la multitude des procez. Le Medecin en vne saison mal-saine, fait ses affaires. Les merciers, les marchands de soye & les parfumeurs s'enrichissent par la débauche des jeunes gens. Que le vent n'abatte point de maisons, que le feu n'en brusle point, les maçons & les charpentiers n'auront point de besogne. On a puny le vœu d'un homme, mais celuy de tout le reste du monde ne vaut pas mieux. Où pensez-vous que tendent Arruntius, Aterius, & tous ces autres qui font mestier comme eux de crocheter les testamens, sinon à cela mesme que se proposent les fosfoveurs, les pleureurs, & leurs semblables ? Encores ceux-cy desirant la mort aux personnes sans sçauoir à qui, & ne

de le desirer? Allez vn peu plus doucement. Pourquoi ne voulez-vous pas que mon bienfait fasse quelque sejour avecque vous? Vous est-ce vn si grand déplaisir de m'auoir quelque obligation? Que pourriez-vous plus faire si vous estiez pressé de quelque vsurier? Pourquoi me cherchez-vous de la besogne? Pourquoi me broüillez-vous avecque les Dieux? Combien feriez-vous aspre à exiger, vous qui auez si peu de patience à rendre?

CHAP.  
XLI.

Apprenons donc que l'obligation des plaisirs que nous auons receus, ne nous oste point le repos d'esprit. Desirons de rendre, mais attendons-en les occasions, & ne les faisons point. Cette précipitation d'estre quitte, a de l'ingratitude. Celuy-là ne rend pas volontiers, qui ne doit pas de bon cœur. Ce qu'il ne prend pas plaisir de voir en sa maison, luy est charge plustost que present. Combien seroit-il plus honnesté & plus juste d'auoir tousiours le bienfait d'un amy en la main, & le luy monstrer, que de le presser mal à propos de le reprendre, & luy faire ce tost d'en vser comme d'argent presté? Puis que le bienfait est vn bien qui attache deux personnes ensemble, dites à celuy qui vous a fait plaisir; Il ne tient pas à moy que ce qui est vostre, ne retourne à vous. Je ne souhaite point qu'une mauuaise fortune vous donne

DES BIENFAITS, Liu. VI. 321

occasion de le reprendre. C'est tout mon desir de vous voir vn visage joyeux & content quand ie le vous rendray? Et si quelque mauuais destin se prepare pour l'un de nous deux, & qu'il faille ou que l'incommodité de vos affaires vous fasse auoir besoin de ce que i'ay de vous, ou que ma misere me ramene à vostre porte vous en demander encor autant, soient plustost les destinées rigoureuses à moy qu'à vous. Donne celuy qui a desia donné. Je suis prest.

*Il ne tient point à Turne.*

Vous en verrez la preuue au premier sujet qui s'en offrira. Cependant les Dieux me soient témoins que la protestation que i'en fais est veritable.

Vous auez vne chose, Liberalis, que ie remarque fort souuent. Par tout où il est question de faire vn office à vostre amy, vous y estes bouillant, & craignez tousiours de n'y venir pas assez à temps. Cette inquietude n'est point digne d'une belle ame. Il se faut assurer de soy, & sur le témoignage que nous rend nostre conscience de la verité de nostre amour, donner congé à tout ce qui nous peut broüiller l'esprit. On peut aussi bien faillir en donnant, qu'en ne donnant point. Que la premiere loy du bienfait, soit que celuy qui a fait le plaisir choisisse le temps d'en

CHAP.  
XLII.

recevoir la reuanche. Mais i'ay peur qu'on n'ait mauuaife opinion de moy. Ne penſez point à la renommée ; contentez voſtre conſcience. Vous auez deux juges en ce fait. Vous en pouuez tromper Pvn , & l'autre non. Et quoy donc, ſ'il ne ſe preſente iamais occaſion de rendre , demeureraie touſiours obligé ? Vous demeurerez obligé , mais vous ne ſerez ny honteux ny marry de l'eſtre, & prendrez du contentement à regarder vne choſe qu'on a miſe en garde entre vos mains. Le déplaiſir de ne pouuoir aſſez-toſt rendre , eſt vne repentance d'auoir pris. Si vous auez jugé quelqu'vn digne de vous bienfaire , pourquoy le trouuez-vous indigne que vous luy ſoyez obligé ?

CHAP.  
XLIII.

Ceux-là ſ'abuſent bien , qui penſent qu'il ne faille faire autre choſe que donner , & qu'vn homme n'eſt pas braue ſi tous ceux qui le viennent voir , ne ſ'en retournent les mains & les poches pleines en leur maiſon. C'eſt bien la marque d'vne grande fortune , mais non pas touſiours d'vn grand cœur. Il y a quelquefois plus de peine à prendre qu'à donner. Car pour ne rien donner à l'vne de ces choſes au préjudice de l'autre , puis qu'elles ſont pareilles , eſtant faites par vn mouuement de vertu , ſ'il y a grandeur de courage à faire vn plaiſir, il n'y en a pas moins à le deuoir,

DES BIENFAITS, Liu. VI. 323

Encore y a-t-il plus de besogne à ce dernier, parce qu'il y va du soin & de la diligence à garder ce qu'on vous donne, & il n'y en a point à donner. Il ne faut pas pour cela nous donner l'alarme, & nous haster de nous acquitter mal à propos. Nous le pourrions faire si hors de saison que nous ne faillirions pas moins, que de ne le faire pas quand il en seroit temps. Son bienfait est entre mes mains, Je ne crains, ny pour luy ny pour moy. Sa dette est bien assurée, il ne la peut perdre qu'il ne me perde; quand il me perdrait, il ne la perdrait pas. Je l'ay remercié; cela s'appelle je l'ay payé. Qui est trop en peine de rendre vne chose, pense que celuy qui l'a baillée soit trop en peine de la r'auoir. Accommodons-nous à luy, quoy qu'il vueille. S'il veut auoir son bienfait, rendons-le luy, & ne marchandons point. S'il veut qu'il demeure en garde chez nous, pourquoy luy voulons-nous défouir son tresor? Pourquoy luy refusons-nous de le garder? il merite bien de choisir ce qu'il aimera le mieux. Qu'on en croye ce qu'on voudra, n'importe. L'opinion & la renommée sont des choses qui nous doiuent suivre, & non pas nous mener.



# SENEQVE,

DES

## BIENFAITS.

### LIVRE SEPTIE'ME.

CHAP.  
I.

**B**ON courage, Liberalis. Voicy le liure des glances. A cette heure que ie suis au bout de la matiere, ie regarde de tous côtez, non ce que ie dois dire, mais ce que ie n'ay point dit. Prenez en bonne part ce qui reste, puis que c'est pour vous qu'il est resté. Si j'eusse voulu me faire valoir, ie deuois aller par degrez, & mener ma besogne d'un ordre que le plus friand fust seruy le dernier. Mais sans y apporter tant de façon, j'ay tout d'un coup mis sur la table ce qui m'a semblé le plus necessaire. A cette heure, s'il m'est échappé quelque chose, ie le ramasse. Et pour en parler franchement, si vous m'en demandez

## DES BIENFAITS, Liu. VII. 325

mon auis, ie ne trouue pas qu'il soit trop à propos, après qu'on a dit ce qui peut seruir à l'instruction de la vie, de courre après des choses qui ne sont pas tant pour le remede de l'ame, que pour l'exercice de l'esprit. Demetrius le Cynique, homme qu'à mon jugement on ne scauroit mettre auprès de rien de si grand, qu'il ne fasse toûjours paroistre sa grandeur, dit ordinairement vne chose que ie trouue fort à propos. Qu'il vaut mieux ne scauoir que peu de preceptes de sagesse, & les auoir tousiours en la main, que d'en apprendre vne infinité qu'il faille chercher quand on s'en veut seruir. Comme, dit-il, pour estre bon lutteur, il n'est pas question de scauoir toutes ces prises & liaisons qui ne se mettent gueres en vsage, mais qu'il suffit d'en apprendre deux ou trois exactement, & prendre bien à propos l'occasion de les pratiquer, parce que l'importance n'est pas de scauoir beaucoup, mais de scauoir assez pour vaincre; aussi en cette science il y a plusieurs choses qui plaisent, mais peu qui seruent. Quand vous ne scauriez point pourquoy l'Ocean a son flux & son reflux; pourquoy en chaque septième année l'aage de l'homme a sa marque, pourquoy regardant vne galerie d'un bout à l'autre, il nous semble qu'elle aille en s'estreccissant, & que les piliers

du bout estoigné de nous , s'entre  
 chent ; pourquoy deux jumeaux sepa-  
 la conception, sont assemblez en Pe-  
 tement, si vn mesme coup s'est diu-  
 deux, ou s'ils ont eu chacun leur c-  
 ption à part ; pourquoy ayans mesme  
 fance ils ont leurs fortunes si conti-  
 & que venans ensemble au monde, ils  
 nent quand ils y sont des chemins si  
 rens. Ce ne nous sera pas grand don-  
 de passer par dessus des choses, qu'  
 aussi difficile de comprendre qu'inu-  
 sçauoir. La verité est cachée dar-  
 abysses. Et il ne faut point pour ce  
 nous nous plaignions que la Natur-  
 a fait tort ; parce que s'il est quelque-  
 se de difficile à trouuer, c'est ce  
 peut de rien seruir à celuy qui le  
 que de pouuoir dire qu'il l'a trouué.  
 ce qui fait l'amendement & la felic-  
 l'homme, est en belle veuë, & bien  
 de luy. Si l'esprit s'est fortifié cont-  
 choses casuelles, & porté au delà de  
 prehension, s'il a donné des bornes à  
 dité de ses esperances, & s'est pû re-  
 dre à ne rien demander qu'à soy-m-  
 s'il ne doute point de la bonté des I-  
 s'il se rit des sollicitudes de nostre  
 reconnoist que luy chercher du l-  
 c'est luy procurer du tourment, s'i-  
 me la mort vn repos de toutes misèr-



DES BIENFAITS, Liu. VII. 327

remet à la vertu la conduite de ses actions, si pour la suiure il ne trouue point de mauuais chemin, si comme vn animal sociable, & né pour la communication, toute la terre ne luy semble qu'une maison commune, s'il ouure sa conscience aux Dieux, & vid comme s'il estoit continuellement éclairé des hommes, & enfin si plus honteux de soy-mesme que des autres, il se retire en quelque demeure écartée, où les vents du monde ne le troublent point, il n'ignore rien de ce qu'il est utile & necessaire de sçauoir. Tout le reste ne luy peut seruir qu'à passer le temps, quand il n'a point d'occupation, ne luy estant pas défendu, depuis qu'il s'est mis en estar d'assurance, de se laisser quelquefois échapper à des considerations qui n'ont à la verité rien de solide, & qui peuuent toutesfois contribuër quelque chose à son embellissement.

Ce sont les preceptes que Demetrius veut CHAP.  
 qui ne nous partent iamais des mains, que II.  
 nous portions en quelque part que nous  
 allions, & que, s'il se peut faire, nous at-  
 tachions & incorporions avecque nous,  
 afin que par leur meditation continuelle,  
 tousiours & par tout nous puissions trou-  
 uer ce qui nous est salutaire quand nous en  
 aurons besoin, & que tout aussi-tost que  
 nous voudrons faire quelque chose, la

distinction de ce qui est honneste ou des-honneste presente à nostre imagination nous aduertisse, qu'il n'est rien de mauuais que ce qui n'est point honneste, ny rien de bon que ce qui se peut faire avec honneur. C'est par cette regle qu'il faut policer nos actions, faire & desirer toutes choses, & reputer les plus miserables hommes du monde, quelque belle & pleine d'éclat que puisse estre leur fortune, ceux qui n'ayans soin que de leur ventre & de leur paillardise, laissent moisir leurs ames dans l'assoupissement d'une abominable oysuete. C'est avecque cette regle qu'il faut qu'il se represente, que la volupté est vne chose fragile, peu durable, & en vn moment dégoutée des objets qu'elle estime le plus; qui plus on la prend ayde-ment, plus elle est sujette à se changer en son contraire, qui tire infailliblement la honte & la repentance après elle, & n'a rien de splendide, ny rien de digne de cette prerogatiue donnée à l'homme sur les autres animaux, d'approcher le plus près de la diuinité, mais basse & contemptible, comme faite par le ministere des plus sales & des plus vergogneuses parties de nostre corps, ne peut estre que sale & vergogneuse en son éuenement. Que la volupté vraiment digne de l'homme, & de l'homme d'honneur, n'est pas de se gorger de

## DES BIENFAITS, Liu. VII. 329

viandes, & de refueiller des cupiditez qu'il est bien plus seur de laisser dormir, mais de n'auoir en l'esprit ny ces gesnes que fait naistre l'ambition des hommes bandez les vns contre les autres, ny cette perturbation qui vient de croire ce qu'on nous raconte des Dieux, & nous figurer en leur nature les mesmes vices & les mesmes qualitez defectueuses qui sont en l'humanité. C'est cette volupté tousiours égale, tousiours intrepide, & iamais importune, que gouste le sage de qui nous parlons, sçauant aux loix du Ciel & de la Terre, & par la jouissance des choses presentes exempt des inquietudes que donne l'imagination de celles qui sont à venir. Il sçait bien que se proposant des choses incertaines, il est impossible d'auoir rien de ferme. Aussi les roses de son ame n'ont point d'espines. Il n'espere rien, il ne craint rien, mais content de ce qu'il possède, se moque de ce que luy montre la fortune, & des choses douteuses qu'il peut auoir de sa liberalité. Quand ie vous dis qu'il est content de ce qu'il possède, ne vous imaginez pas qu'il est content de peu de chose. Il possède tout, non comme les possedoit Alexandre, à qui sur les bords mesme de la mer rouge il manquoit plus qu'il n'auoit acquis. Ce qu'il tenoit, & ce que ses victoires auoient soumis à son Empire, n'estoit point à luy,

puis qu'Onesicritus avecque son armée nauale couroit encores l'Océan pour découvrir des ennemis, & chercher des guerres en vne mer qui n'auoit iamais connu de vaisseau. Quelle marque voudriez-vous plus apparente de sa paureté, que de se précipiter entre des choses qui n'auoient ny fin, ny fond, ny mesure, & pour assouuir vne ambition furieuse estre content de s'exposer à toute sorte de perils? Qu'importe combien il a brigandé de Royaumes, combien il en a donné, ny combien de terres luy sont tributaires, puis qu'il desire quelque chose qu'il n'a point?

CHAP.  
III.

Alexandre, qu'une temerité fortunée mena sur les pas d'Hercule & de Bacchus, n'a pas esté seul entaché de ce vice, mais généralement tous ceux à qui la fortune a fait venir l'appetit en les saoulant. Considérez Cyrus, Cambises, & toute la race des Rois de Perse. Qui trouuerez-vous qui de soy-mesme ait borné sa domination, & n'ait perdu la vie sur quelque dessein de l'estendre plus auant? Et certes il ne s'en faut pas estonner. Quelque grande que soit vne chose, si tost qu'elle est au pouuoir de l'ambition, elle se consume & s'épuise comme tombée en vn abysme qui n'a point de fond. Depuis que des mains sont insatiables, il n'importe qu'on y met-

DES BIENFAITS, Liv. VII. 331  
te. Le sage seul est le vray maistre de toutes choses, & n'a point de peine à les garder. Il n'a point d'Ambassadeurs au bout du monde, il ne jette point d'armées sur la frontiere des ennemis, il ne tient point de garnisons dans les places, il n'a point de regimens de gens de pied, ny de cornettes de cauallerie. Mais comme les Dieux conseruent sans armes la paix en leur Empire, & de leur citadelle, qui ne craint l'intelligence ny la surprise, ont l'œil à la protection de ce qui leur appartient; ainsi de quelque estenduë que soit la charge du sage, il la fait sans tumulte, & meilleur & plus grand que le reste des hommes, void à ses pieds tout ce que la terre a de plus esleué. Riez-vous-en tant qu'il vous plaira. C'est la preuue d'un courage extrêmement braue, & qui se sent extraordinairement appuyé sur sa propre force, quand l'esprit a couru de l'Orient à l'Occident, qu'il a penetré dans les plus inaccessibles solitudes, & considéré cette abondance diuersifiée d'animaux, & de toutes choses que la nature produit si liberalement, de pouuoir comme Dieu, laisser aller cette voix, Tout cela est à moy. C'est de là que vient qu'il ne desire plus rien, parce que hors de tout, il n'y a rien.

C'est ce que ie voulois, direz-vous. CHAP.  
Vous estes où ie vous demandois. Il faut IV.

voir comment vous sortirez de ce filet , où de vous-mesme vous estes venu vous enuolopper. Dites-moy comment on peut donner quelque chose à vn sage , puis que tout est à luy ? Car ce que vous luy donnez est à luy aussi , & par consequent il est impossible qu'il recoiue aucun bienfait. Et cependant vous dites , qu'on luy peut donner quelque chose. La mesme question que ie vous fais du sage , ie la vous fais des amis. Vous dites qu'entre-eux toutes choses sont communes. On ne peut donc rien donner à son amy ; parce qu'on ne luy peut rien donner où il n'ait sa part. Il n'est pas incompatible qu'une chose soit au sage & au maistre qui la possede. Quand ie dis que tout est au sage , ie n'entens pas que chacun ne demeure propriétaire de ce qui est à soy. Par la constitution du droit civil, tout est au Roy ; & toutesfois il n'y a rien de toutes les choses dont il s'attribuë la seigneurie vniuerselle, qui n'ait son possesseur particulier. De façon que nous pouuons donner au Roy vne maison , vn esclau , & vne somme d'argent , & cependant on ne dit point que nous luy donnions vne chose qui est à luy , parce que bien que son pouuoir s'estende sur toutes choses , elles ne laissent pas d'appartenir particulièrement à quelqu'un. Nous difons le terroir d'Athenes & de Campagne , & cependant il

## DES BIENFAITS, Liu. VII. 333

n'est point de champs qui n'ayent leurs maistres, & qui ne soient distinguez de tenans & d'aboutissans. On dit bien en general, C'est le terroir de telle ou de telle ville, mais en particulier on dit, le champ d'un & d'un tel. Et partant je puis donner à la communauté d'une ville, des terres que desja nous appellions siennes auparavant, parce qu'elles sont d'une façon à elle, & de l'autre à moy. Qui doute que l'esclave & tout ce qu'il a, ne soit à son maistre ? & toutesfois il ne laisse pas de luy faire des presens. Car il ne s'ensuit pas que l'esclave n'ait rien, parce qu'il n'auroit rien si son maistre ne vouloit. Et ce que volontairement il donne à son maistre, n'est pas moins un present, pour ce que son maistre le pouvoit prendre de force s'il eust voulu. Par ces exemples, (demeurans d'accord, comme nous faisons, que tout est au sage) on peut resoudre nostre question, comment il est possible, bien que tout soit à luy, qu'il reste dequoy luy donner. Les enfans n'ont rien qui ne soit au pere ; & neantmoins qui doute qu'un pere ne puisse recevoir quelque chose de son fils ? Tout est aux Dieux, & cependant nous leurs faisons des offrandes ; & mettons des pieces d'argent sur leurs autels. Ce que j'ay, pour estre vostre, ne laisse pas d'estre mien. Il peut bien estre

vostre & mien tout ensemble. Vous dites que celuy qui a des femmes qui se prostituent, est vn maquereau. Toutes choses sont au sage. Au nombre de toutes choses sont comprises les femmes qui se prostituent. Il s'ensuit donc qu'elles sont au sage, & que par consequent il est maquereau. Par cette mesme raison ils veulent dire que le sage ne peut rien acheter, & voicy leur argument. Personne n'achete ce qui est sien. Tout est au sage. Le sage ne peut donc rien acheter. Ils passent plus outre, & disent, qu'il ne peut rien emprunter, parce que personne ne paye interest de son argent. Et de cette façon, combien qu'ils entendent bien ce que nous voulons dire, ils nous proposent vn nombre infiny de calomnieuses subtilitez.

CHAP.  
V.

Quand ie dis que tout est au sage, c'est en sorte que chacun ne laisse pas de demeriter maistre du sien, comme sous vn bon regne le Prince a bien la jurisdiction sur toutes choses, mais les particuliers en retiennent la proprieté. Cecy se pourra mieux prouuer quelque autre fois plus à loisir. Il suffira pour cette heure de dire, que ie puis donner au sage ce qui est d'une façon à luy, & de l'autre à moy. Ce n'est pas chose nouvelle, qu'on puisse donner une partie à celuy à qui est le tout. Vous



DES BIENFAITS, Liu. VII. 335

m'avez loué vne maison. En cette maison il y a du vostre & du mien. La chose est à vous, & l'usage de la chose est à moy. De mesme, s'il ne plaist à vostre fermier, vous ne pourrez manger des fruits qui naistront en vostre jardin. Et qu'il y ait ou famine ou cherté,

*Vous luy verreZ en vain vn grand monceau de blé.*

Il aura creu dans vostre champ, & sera serré dans vostre grenier, & cependant vous n'y ferez toucher. Vous serez maistre du logis que vous avez donné à loüage, & cependant vous n'y entrez point. Si vostre esclau est à mes gages, vous ne le pourrez emmener si ie ne le veux. Si vous m'avez loué vn coche, vous n'y pourrez auoir place que par ma courtoisie. Vous voyez donc bien comment il se peut faire qu'une chose sera vostre, & cependant vous ne laisserez pas de la recevoir de moy comme vne gratification.

En ce que ie viens d'alleguer il y a deux maistres d'une mesme chose. Comment? CHAP. VI.  
Parce que l'un a l'usage, & l'autre la propriété. Nous disons les liures de Ciceron, & cependant Dorus le Libraire dit qu'ils sont à luy. L'un & l'autre dit vray. L'un se les attribue pour les auoir faits, & l'autre pour les auoir achetez. A qui que vous

disiez qu'ils sont, vous ne faillirez point. Car ils sont à l'un & à l'autre, mais à diuers tiltres. Ainsi Tite-Liue peut acheter ou receuoir en don ses propres liures d'un Libraire. Il peut donner au sage ce qui est sien, encores que tout soit à luy. Car puis que sa seigneurie vniuerselle est comme celle des Rois, & que cependant toutes les choses particulieres ont leur maistre particulier, il est capable de receuoir des presents, de deuoir, d'acheter, & de louer. Tout est à l'Empereur, mais il n'y a que ce qui est sien particulièrement qui soit de son domaine. Son Empire comprend tout, son patrimoine ne s'entend que de ce qui est à luy propriétairement. On peut demander ce qui est à luy, ou ce qui n'y est pas, sans diminuer rien de sa grandeur. Car cela mesme qu'on dit estre à un autre, est à luy par un autre moyen. Ainsi le sage possède en esprit toutes choses, & en propriété ce qui est particulièrement à luy.

CHAP.  
VII.

Quelquefois Bion argumente, que tous les hommes sont sacrileges; quelquefois il soutient, qu'il n'en est point, & qu'il n'y a pas moyen de l'estre. Quand il veut mettre tout le monde entre les mains du bourreau, voicy ce qu'il dit. Quitonque prend, consume & applique à son usage vne chose qui appartient aux Dieux, il est sacrilege. Or toutes choses sont aux Dieux.

Tout

DES BIENFAITS, Liu.VII. 337

Tout ce donc que quelqu'un prend, en quelque lieu que ce soit, il le prend aux Dieux, à qui tout appartient. Et par conséquent quiconque prend quelque chose que ce soit, il est sacrilege. Après quand il veut mettre les Temples & le Capitole au sac & au pillage, il dit, qu'on ne sçauroit faire de sacrilege, parce que tout ce qu'on prend en un lieu qui appartient aux Dieux, on le porte aussi en un autre qui leur appartient. On luy répond à cela, Que tout est bien aux Dieux, mais que tout ne leur est pas dédié; Que le sacrilege se commet aux choses où la religion leur a donné titre particulier; Que de cette façon le monde entier est leur Temple, & qu'il n'y en a point d'autre digne de leur amplitude & de leur magnificence; & cependant nous ne laissons pas de faire distinction des choses profanes & des sacrées; & dans un petit coin, à qui nous auons donné le nom de chapelle, nous n'oserions faire des choses que nous faisons à la vouë de tout le Ciel. Un sacrilege ne peut faire injure aux Dieux, parce que leur condition les a mis hors de la portée de nos insolences; & toutefois on le chastie, d'autant qu'en ce qu'il a fait il a pensé s'adresser aux Dieux. Pour son opinion & la nostre, il faut qu'il soit puny. Comme donc un homme est estimé sa-

crilege qui dérobe quelque chose de sacré; combien qu'en quelque part qu'il la mette, ce ne puisse estre que dans l'enclos du monde; par la mesme raison, encores qu'on ne puisse rien ôter au sage de ce qu'il possède comme seigneur vniuersel, toutefois on luy peut dérober quelque chose de celles qui au partage du monde sont tombées en sa propriété. Il se plaist en cette possession generale, & n'en voudroit pas de plus particuliere. Il diroit comme vn grand Capitaine Romain, à qui pour les seruices qu'il auoit faits à la Republique on vouloit bailler autant de terre qu'en labourant il en pourroit enuironner en vn jour. Il ne vous faut pas vn citoyen à qui il faille plus qu'à vn citoyen. Combien pensez-vous qu'en ce refus il y eust plus de gloire qu'au merite? Car arracher les bornes de ses voisins, est vne chose ordinaire; mais de s'en donner à soy-mesme, il n'est point d'exemple de cette vertu.

CHAP. VIII. Quand donc nous voyons le sage auoir de l'authorité sur toutes choses, & son pouuoir s'estendre sur tout l'vniuers, nous disons que tout est à luy; mais quand nous suiuous le droit ordinaire, nous comptons par teste ce qu'il peut auoir de reuenu. Cés deux estimations sont bien différentes. On luy seroit horreur de luy parler

DES BIENFAITS, Liu. VII. 339

de posséder le monde au mesme droit qu'il possède son bien particulier. Je ne vous iray point querir Socrate, Chryssippus, Zenon, & tous ces autres, qui sans mentir ont esté grands personnages, mais que peut-estre on estimeroit moins, si ce n'est que l'enuie ne s'oppose pas à la gloire de ceux qui sont morts. Je vous viens d'alleguer Demetrius. C'est vn homme que ie crois que la nature a fait expressément naistre au siecle où nous sommes, pour montrer qu'il nous est aussi peu possible de le corrompre, qu'à luy de nous corriger; homme d'une sagesse exacte, encore qu'il ne l'auouë pas, d'une resolution inébranlable, & d'une éloquence conforme à la gravité des matieres qu'il traite, non fardée, non empeschée à l'élection des paroles, mais qui va où l'affection du sujet l'emporte, & qui par ses conceptions toujours releuées témoigne combien son ame a de courage & de vigueur. Je ne pèse point que Dieu fait fait si plein de preud'homme & de suffisance, que pour estre vn exemple que nostre siecle eust la gloire de suiure, ou le reproche de ne l'auoir point suiuy.

· Si quelque Dieu luy vouloit bailler le monde en propre, à condition de ne rien donner, ie jurerois bien qu'il ne le voudroit pas prendre, & qu'il diroit, Pour moy, ie ne m'engage point, & ne veux

CHAP.

IX.

point m'embarasser dans vn endroit, d'où j'aye de la peine à me retirer. Pourquoy m'apportez-vous tout ce qu'il y a de mal sur la terre? Je ne prendrois pas ce que vous m'offrez, quand ce seroit pour le redonner aussi-tost, parce qu'entre tant de choses; il y en a beaucoup que j'aurois honte qu'elles vinssent de ma main. Je me veux remettre deuant les yeux l'éclat de ces vanitez, par qui tous les hommes du monde, & les Roys mesmes, sont ébloüis. Je veux considerer ce qui est le prix de vostre sang & de vos vies. Faites-moy venir premicrement les dépouilles du luxe, l'une après l'autre, ou tout à la fois, comme vous l'aimerez le mieux. Je voy les compartimens élaboréz d'une voûte & des coquilles des plus vilains & plus paresseux animaux que produise la nature, qui ont cousté beaucoup d'argent, & où le peintre a si viuement contrefait cette bigarure qui les recommande, que l'artifice ne differe point du naturel. Je vois des tables & des meubles de bois, qui ne valent pas moins que le reuenu d'un Sénateur, & qui sont d'autant plus estimez, que la mauuaise fortune des arbres les a produits avecque plus de nœuds. Je vois là des vases de cristal, qui ne sont prizez que parce qu'ils sont fragiles. Cat le desir de toutes choses s'augmente parmy

DES BIENFAITS, Liu.VII. 341

ceux qui ne les connoissent pas, par le deffaut mesme qui les deuroit faire mépriser. I'en vois de porcelaine, parce que le luxe ne seroit pas seruy à souhait, si quelque vase de prix, ne receuoit ce qui doit incontinent estre vomy. Le voy des perles, non vne à chaque oreille, ( car aujourd'huy les oreilles se sont accoustumées à porter des fardeaux ) mais par couples, les vnes au dessus des autres. La vanité des femmes n'auoit pas encore assez bien abusé de la facilité de leurs maris, s'ils ne leur eussent pendu aux oreilles le reuenu de deux ou de trois bonnes maisons. Le voy des robes de soye ( s'il faut appeller robes ce qui ne défend ny le corps ny la honte, & que celles qui les portent se peuuent dire aussi nuës, que si elles ne portoient du tout rien ) & cependant les étoffes en sont apportées de bien loin & achetées bien cher, afin que leurs mignons mesmes ne puissent voir dauantage en la chambre, que ce que publiquement elles découurent à la veuë de tous ceux qui les veulent regarder.

Où en es-tu auarice ? Combien est-il aujourd'huy de choses qu'on estime plus que ton or ? Toutes celles que ie viens de dire sont plus honorées qu'il n'est, & coûtent plus qu'il ne fait. Je ne touche point à ces plaques d'or & d'argent que tu mets

CHAP  
X.

en reserve, & qui sont les sujets ordinaires de nostre passion. Neantmoins la terre, qui d'ailleurs a mis au iour tout ce qui a esté necessaire pour l'usage de nostre vie, a caché ces metaux au lieu le plus secret de ses entrailles, préuoyant qu'ils n'en pourroient sortir qu'à la ruine & à la destruction du genre humain. Je vois le fer tiré des mesmes tenebres où estoit l'or & l'argent, afin que puisque les hommes auoient à s'en seruir, ils ne manquassent non plus d'outils pour le faire, que de recompenses de l'auoir fait. Encores toutes ces choses-là sont materielles, & ont dequoy rendre l'esprit aucunement complice de la folie des yeux. Je voy des contrats, des cedulaes, des cautions, simulacres inutiles de richesses, & fantômes d'une auarice malade, qui ne seruent qu'à piper les esprits foibles par vne imaginatiõ ridicule d'auoir des choses qui ne s'õt point. Que sont-ce que l'interest, le papier journal, l'usure, sinon des noms sans substance, que les hommes ont inuentez pour donner de la nourriture à leur insatiable cupidité? La nature nous a sans doute donné sujet de nous plaindre d'elle, de n'auoir pas mis l'or & l'argent plus auant dans la terre, ou de ne les auoir pas couverts de quelque chose de si pesant, qu'il n'y eust moyen de les en faire iamais sortir au iour. Que sont-ce que



DES BIENFAITS, Liu. VII. 343

ces contrats, ces papiers de compte, cette inuention de vendre le temps, & cette vſure vrayement ſanglante de bailler ſ'argent à douze pour cent, ſinon des maux volontaires partis de noſtre forge, & des chimeres d'vne vaine conuoitiſe, où il n'y a rien qui puiſſe eſtre l'objet ou de l'œil, ou de la main? O qu'vn homme eſt miſerable, qui ſe glorifie de tenir vn gros papier de rentes, de labourer de grandes campagnes par ſes eſclaves, d'auoir des troupeaux innōbrables diſtribuez à paître en toutes les Prouinces, de mener vne ſuite qui reſſemble à vne armée, enſin d'auoir des palais de qui l'enceinte ait plus l'apparence d'vne ville que la maiſon d'vn particulier. Quand il aura bien conſideré toutes ces particularitez, qui ſont les ſujets ordinaires de ſa dépenſe, & qu'il penſera bien auoir de quoy s'enſer, il confeſſera qu'il eſt pauvre, s'il compare ce qu'il deſire à ce qu'il a. Laissez-moy aller. Renuoyez-moy parmy mes biés. Je m'en vay en mon Royaume de Sageſſe; de qui l'eſtendue n'a point de limites, & d'où ie ſçay bien que ie ne puis iamais eſtre dépoſſédé. Toutes ces choſes ſont miennes, mais c'eſt d'vne façon que tout le monde en a ſa part.

Comme Carus Ceſar luy voulut donner vn iour deux cens talents; il fut ſi dédaigneux & ſi braue à ne les prendre

CHAP.  
XI.

point, qu'il ne voulut pas qu'on sceust qu'il les eust refusez. Aussi pour n'en mentir point, à quelque fin que fust fait ce present, ce n'estoit pas chose suffisante pour honorer ou pour corrompre vn courage ferme & resolu comme le sien. Il ne luy faut point dérober le témoignage qu'il merite. I'ay ouï dire que s'estonnant du peu de sens de l'Empereur, qui s'estoit persuadé que si peu de chose le dût rendre autre qu'il n'estoit, il tint vn discours aussi releué que son ame estoit haute & genereuse. Il me devoit, dit-il, offrir tout son Empire, puis qu'il auoit enuie de me tenter.

CHAP.  
XII.

Ainsi bien que tout soit au sage, on ne laisse pas de luy pouuoir donner quelque chose; comme encore que l'on die que tout est commun entre les amis, on peut faire neantmoins vn present à son amy. Car cette communauté n'y est pas telle, qu'avec vn -compagnon qui peut dire, cette moitié est vostre, & cette-cy mienne, mais comme celle d'entre le pere & la mere, qui ayans deux enfans, n'en ont pas chacun le sien, mais chacun deux. Or à cette heure, quiconque soit celuy qui veut que nous soyons compagnons, ie luy veux montrer qu'il n'y a rien de commun entre luy & moy. Pourquoi? Parce que cette société, non plus que l'amitié,

DES BIENFAITS, Liu. VII. 345  
ne peut estre qu'entre les sages. Les autres sont aussi peu amis que compagnons. Au reste, les choses peuuent estre communes en beaucoup de sortes. Les degrez du theatre destinez aux Cheualiers Romains, leur sont communs à tous, & cependant, quand j'y ay pris place, ie la puis appeller mienne. Si ie la cede à quelqu'un, encores que ie luy aye cedé vne chose commune, il semble tousiours que ie l'aye gratifié de quelque chose. Il y a des choses qui ne sont aux personnes qu'avecque certaine condition. Si j'ay place aux sieges des Cheualiers, ce n'est pas pour la vendre, ny pour la louer, ny pour y habiter, mais seulement pour regarder. Je ne mentiray donc point si ie dis que j'ay place aux sieges des Cheualiers; mais venant au theatre, si ie trouue toutes les places des Cheualiers prises, ie puis dire que j'y ay place, parce qu'il m'est permis de m'y seoir, mais ie n'ay pas, parce que ceux avec qui ce droit de place m'est commun, ont tout occupé. Pensez qu'il en est de mesme entre les amis. Tout ce qu'à nostre amy nous est commun, mais celuy qui le tient en a la propriété. Je n'en puis vser sans sa permission. Vous vous moquez, direz-vous. Si ce qui est à mon amy est à moy, ie dois auoir puissance de le vendre, Il ne s'ensuit pas cela.

Car vous ne pouuez pas vendre les sieges du theatre, & cependant vous y auez part avecque tous les autres Cheualiers. Vous n'auz pas la liberté de vendre vne chose, ny de la consumer, ny d'en faire ce qu'il vous plaist ; elle n'est donc pas à vous. C'est vn argument qui ne vaut rien. Car vne chose ne laisse pas d'estre à nous, pour y estre à certaine condition. Vous me Pauez baillée, mais pour cela vous ne laissez pas de Paouir.

CHAP. Pour ne vous tenir pas dauantage, vn  
XIII. bienfait ne scauroit estre plus grand que Pautre ; ouy bien les choses en quoy il consiste, selon que ceux qui donnent, prennent plaisir d'estendre leur bienueillance, & de se contenter en la témoignant. Comme quand les amoureux multiplient leurs baisers, & s'embrassent plus estroitement, ils ne s'aiment pas dauantage, mais ils donnent de Pexercice à leur affection. La question que ie vay proposer, est vidée par les precedentes, aussi ne feray-ie que passer par dessus ; les raisons qui ont seruy aux autres, seruiront encores en cette-cy. On demande, Si celuy qui a fait tout ce qu'il a pû pour se reuancher, est quitte. Car pour montrer qu'il n'est point quitte, il a fait ce qu'il a pû pour s'acquitter. Il ne peut donc auoir fait ce qu'il n'a point eu moyen de faire,

DES BIENFAITS, Liu. VII. 347

comme celuy-là n'a point payé son creancier, qui pour le payer, a cherché de l'argent par tout, & n'en a point trouué. Il y a des choses de cette nature, que l'effort y est nécessaire, & d'autres qu'on reputé comme faites, quand pour les faire on a tout essayé. Le Medecin est quitte de ce qu'on luy peut demander, quand pour guerir le malade il n'a rien oublié de ce qui dépend de luy. L'Aduocat de qui la partie a perdu sa cause, n'a pas moins de suffisance, pourueu qu'il ait bien plaidé. Si le General d'une armée a fait tout ce que peut faire vn sage & vaillant Capitaine, & que cependant il se soit passé quelque chose à l'aduantage de ses ennemis, il ne merite pas moins d'estre loué. Ainsi l'on a fait tout ce qu'on a pû pour s'acquitter, mais vostre bonne fortune en a empesché, & vous n'avez point eu de sujet d'éprouuer vn amy. Il n'a pû vous rien donner, parce que vous avez touiours esté riche; il n'a pû vous assister, parce que vous avez touiours esté sain; il n'a pû vous secourir, parce que vous avez touiours esté à vostre aise. Mais encores qu'il ne vous ait rien rendu, vous ne le pouuez accuser d'ingratitude. Et puis si continuellement cette pensée luy a occupé l'esprit, s'il a touiours ouuert les yeux, & n'a rien oublié de la diligence qui s'y pouuoit apporter, n'a-t'il pas eu plus

de peine que s'il eust eu moyen de rendre aussi-tost qu'il eut receu.

CHAP.  
XIV.

L'exemple du debiteur n'est pas semblable, parce que s'il ne paye, ce n'est pas assez d'auoir cherché de l'argent. Il a toujours son creancier à dos, qui ne luy en quitteroit pas vn iour; où vous au contraire vous auez affaire à vn homme de bon naturel, qui vous diroit s'il vous voyoit en cette inquietude,

*Bannissez-vous ce trouble de l'esprit.*

C'est assez; ne vous tourmentez plus, ie suis content de vous, vous me faites tort si vous croyez que j'en desire quelque chose dauantage; j'ay tout le témoignage que ie pouuois desirer de vostre affection. Ouy, mais si vous dites que celuy qui a payé en cette monnoye soit quitte, vous mettez rendre & ne rendre point en vn mesme degré. Posons à cette heure le cas au contraire, que quelqu'un ne se fust nullement souuenu qu'on luy eust fait plaisir, & n'eust pas fait vne seule démonstration de s'en ressentir, ne direz-vous pas qu'il seroit ingrat? Or cettuy-cy a couru de iour & de nuit, & a laissé toutes sortes d'autres affaires, tant il auoit de peur qu'il ne luy échappast quelque occasion de se reuancher. N'estimerez-vous non plus celuy qui a eu cette sollicitude si continuelle & si pressée, que celuy qui n'en a point eu

DÉS BIENFAITS, Liu. VII. 349

du tout. Vous estes injuste, si vous demandez vne chose qu'il ne tient pas à moy que ie ne vous baille. Enfin prenez le cas qu'ayant sçeu que vous auiez esté pris, j'ay emprunté de l'argent, & baillé à gage tout ce que j'auois pour en trouuer, ie me suis embarqué au cœur de l'hyuer le plus cruel qui pouuoit estre, j'ay passé à la mercy de tous les brigandages de la coste, & couru toutes les fortunes de la mer, & enfin ayant esté par toutes les solitudes les plus égarées pour chercher ceux qui ont fuy de tout le monde, ie suis arriué où estoient les corsaires, mais vn autre vous auoit desia deliuré. Direz-vous que ie ne me suis point ressenty du plaisir que vous m'auiez fait ? non pas mesme quand en ce voyage par le débris du nauire j'aurois perdu l'argent que ie portois pour vostre rançon, & que ie me serois mis aux pieds les fers que ie m'estois proposé de vous oster. Si est-ce que les Atheniens appellent Armodius & Aristogiton tyrannicides ; & la main de Mutius laissée sur l'autel de Pennemy, eut la mesme gloire que si elle eust fait le coup qui luy auoit esté commandé. Quand la vertu lutte contre la fortune, on ne l'estime pas moins pour estre demeurée au deçà de l'exécution. Celuy qui a suiuy les occasions, & qui comme il luy en est échappé vne, a couru après l'autre, afin de vous

pouuoir rendre ce qu'il auoit receu de vous, il a plus fait que celuy qui sans sueur & sans peine n'a pas esté si tost obligé, qu'il n'ait trouué moyen de s'acquiter.

CHAP.

XV.

Vous me dites qu'au bienfait il y a deux poincts, la volonté de donner, & la chose qui est donnée, & que par consequent il en faut deux à la reuanche. Vous auriez raison de tenir ce langage à vn paresseux, qui sans bouger d'une place, penseroit assez faire de vouloir; mais non pas à vn qui assemble à cette volonté tous les efforts qui luy sont possibles, & ne voit pierre qu'il ne remuë pour s'acquiter, car il ne tient pas à luy que l'effet n'accompagne la volonté. Dauantage, il ne faut toujours estimer les choses par le nombre; quelquefois vne en vaut deux. C'est pourquoy, puis que l'impossibilité luy resiste, payez-vous de la grandeur de son affection. Que si toujours en la reconnoissance les effets sont necessaires, à qui est-ce que les Dieux ne reprocheront pas de l'ingratitude, puis qu'on ne leur peut rien offrir que la volonté? Ouy, mais, direz-vous, les Dieux ne peuuent rien recevoir de nous. Il est vray, mais si ie ne puis rien donner dauantage à celuy qui m'a fait plaisir, pourquoy est-ce qu'il ne se contentera pas de la mesme satisfaction?

CHAP.

XVI.

Toutefois si vous voulez que ie vous



die ce qui m'en semble, ie suis d'avis que Pvn fasse compte d'auoir reccu la reuanche, & que Pautre se souuienne qu'il n'en a point fait. Que Pvn quitte, & que Pautre ne pense pas moins à payer. Que Pvn die, Ie suis payé, & que Pautre réponde, Ie dois. Le but de toutes nos questions doit tousiours estre le bien public. Il faut couper chemin aux excuses des ingrats, s'il est possible, & ne leur rien laisser sous quoy leur mauuaise volonté se puisse mettre à couuert. I'ay fait tout ce qui m'a esté possible. Continuez. Auez-vous opinion que nos ancestres n'eussent assez de jugement pour connoistre, qu'il n'est pas raisonnable de traiter également vn débauché, à qui les dez & les femmes auroient fait manger tout ce qu'il auroit pû trouuer en la bourse de ses amis, & vn homme de bien, qui par inconuenient de feu, par violence, ou par quelque autre accident plus pitoyable, auroit perdu tout ce qu'il auoit, ou du sien ou de Pautrui ? Le commerce de la foy leur a semblé vne chose si necessaire, qu'ils n'ont rien voulu receuoir qu'on püst alleguer à son préjudice; & ont pensé qu'il valoit mieux rejeter quelque petit nombre d'excuses legitimes, que de faire en les receuant vne ouuerture generale à tout le monde d'en inuenter à son plaisir. Vous auez fait ce que vous

auez pû pour vous reuancher. C'est assez pour luy, & peu pour vous. Car comme celuy qui ne se tient pas satisfait de vous voir auec toutes sortes de sollicitudes & d'anxietez rechercher les moyens de luy rendre ce que vous en auez receu, ne merite point de reconnoissance; aussi estes-vous ingrat, si quand il se tient payé de la bonne volonté qu'il voit en vous, & ne vous demande autre chose, vous ne jugez pas qu'en vous tenant quitte, il vous rend dauantage son obligé. Ne luy dérobez point ce que vous luy deuez, & ne l'importunez pas aussi de protestations, mais sans dire mot voyez de trouuer l'occasion de vous acquiter. Rendez à celuy-là, parce qu'il redemande, & à celuy-cy, parce qu'il ne redemande point; à celuy-là, parce qu'il ne vaut rien, à celuy-cy, parce qu'il est homme d'honneur. Au demeurant, s'il estoit homme de bien quand il vous fit plaisir, & que depuis il soit deuenu méchant, ne vous faites pas accroire que ce changement vous ait rendu quitte. Vous ne le seriez pas d'une chose déposée entre vos mains, ny d'un argent qu'on vous auroit presté, pourquoy le seriez-vous plutôt d'un bienfait? S'il a changé, voulez-vous changer aussi? Et quoy donc? si un homme sain vous auoit baillé quelque chose, & qu'il deuint malade, vous pen-

DES BIENFAITS, Liv. VII. 353

seriez-vous dispensé de la luy rendre ? N'est-ce pas en l'infirmité que nous auons plus de sujet d'assister nos amis ? Il est malade d'esprit, il est raisonnable de luy aider, & de supporter de luy. Il faut à mon aduis, que cecy soit distingué, pour estre entendu.

Il y a deux sortes de bienfaits. L'un, qui CHAP. XVII. est le vray bienfait, ne peut estre ny donné ny receu que par vn sage. L'autre descend parmy le peuple, & tombe au commerce de ceux qui ne sont pas si bien instruits. Quant à cettuy-cy, c'est chose sans doute, qu'à qui que ce soit que ie doive, qu'il deuienne meurtrier, larron, adultere, ou ce qu'il voudra, ie n'y ay point d'interest, il faut que ie paye. Les crimes ont leurs loix. Ils seront mieus chastiez par vn Iuge, que par vn ingrat. Ne soyez point ce qu'il est. Iettez au méchant, rendez à l'homme de bien. A celuy-cy, parce que vous luy deuez, à celuy-là pour ne luy deuoir rien.

Pour l'autre sorte de bienfait, il n'est pas CHAP. XVIII. si aisé de s'y conduire. Comme ie ne puis receuoir, si ie ne suis sage, il semble aussi que ie ne puis rendre à celuy qui ne l'est point. Car posez le cas que ie rende, il n'est pas capable de receuoir, il a perdu l'usage des choses. Voudriez-vous que ie renuoyasse la pelotte à vn manchot ? C'est

folie de donner à quelqu'un ce qu'il ne peut recevoir. Je commenceray à répondre par la fin. Je ne luy donneray point vne chose qu'il ne pourra recevoir; mais si ie luy dois, ie ne laisseray pas de luy rendre, sans regarder à son incapacité. Car ie ne puis obliger sinon celuy qui reçoit; si ie rends, ie ne fais que m'acquitter. Ouy, mais il ne se pourra servir de ce que ie luy auray rendu. C'est à luy d'y penser. Il en sera coupable, & non pas moy.

CHAP.  
XIX.

Vous me direz que rendre, est bailler à quelqu'un qui reçoit. Et quoy? si vous devez du vin à quelqu'un, & qu'il vous feust fait verser dans vn sac ou vn crible, le luy penseriez-vous avoir rendu? ou bien le luy voudriez-vous rendre d'une façon, qu'en le luy rendant il fust perdu pour vous & pour luy? Rendre, c'est donner avec le gré de celuy à qui vous devez, ce qu'il vous a presté. Je ne suis obligé à autre chose. De le faire jouir de ce qu'il aura receu de moy, c'est vn soin qui passe déjà plus avant. Je luy dois tenir parole, mais ie ne suis pas son tuteur. Qu'il conserve s'il veut ce que ie luy rends; ie luy veux rendre ce que ie luy dois. Je rendray à mon creancier l'argent qu'il m'aura presté, sans m'informer s'il le va tout aussi-tost employer en patisserie. S'il veut que ie le baille à quelque garce, ie le veux bien aussi.

## DES BIENFAITS, Liu. VII. 355

S'il me dit que ie le mette dans sa poche, encores qu'elle soit percée, ie Py mettray, parce que ie n'ay qu'à le rendre, & non pas à le garder quand ie Pauray rendu. Ie suis obligé de conseruer vn plaisir que j'ay receu, si ie Pay rendu, mon obligation ne va point plus auant. C'est assez qu'il ne se perde point tandis qu'il est chez moy. Mais au demeurant, si ccluy qui me l'a fait me le redemande, il faut que ie le luy rende, quand il luy deuroit tomber des mains en le receuant. Ie le rendray à Phomme de bien, quand il en sera temps, au méchant, quand il me le demandera. Ouy, mais vous ne luy pouuez pas rendre la chose en Pestat que vous l'auuez prise; car vous l'auuez prise d'un sage, & vous la rendez à vn fol. Non fais; ie la luy rends telle qu'à cette heure il la peut receuoir. S'il y a du manquement, il en est accusable, & non pas moy. Ie luy rendray ce qu'il m'a baillé. S'il re-deuient sage, ie luy rendray tel que ie Pay receu; tandis qu'il est vicieux, ie le luy rendray tel qu'il est capable de le receuoir. Mais que sera-ce si le changement est si grand, qu'il ne soit pas seulement deuenu vicieux, mais inhumain & sauuage, comme vn Apollodorus, ou comme vn Phalaris? luy rendrez-vous en tel estat le plaisir que vous aurez receu? C'est vne chose

passé. La vertu ne desespere iamai  
ment vne ame , qu'elle n'y laisse e  
racteres que nulle mutation , tant si  
grande , n'ait iamais la force d'e  
Quoy qu'une beste sauvage nourrie  
nous , regagne les bois , elle ne déj  
iamais toute la douceur qu'elle a p  
nostre conuersation , & demeure au  
ferente des autres qui n'ont iamais  
la main de l'homme , que de cell  
nous sont priuées & domestiques n  
lement. Il n'est pas possible que ce  
a eu quelque trait de preud'homme  
devenir méchant en perfection. C'  
teinture qui ne prend iamais si bie  
autre couleur , que toujours elle ne  
ne quelque apparence de celle  
auoit premierement. Puis après i  
demande si c'est vne cruauté qui de  
cachée dans l'ame , ou qui rompe  
closture , & se manifeste en la rui  
general. Car puis que vous m'au  
gué Apollodorus & Phalaris , si v  
chant est interieurement de leur n  
pourquoy ne luy rendray-je le bie

## DES BIENFAITS, Liu. VII. 357

m'aura fait , afin qu'une fois pour toutes ie m'en dégage , & que ie ne me rembarque plus iamais avecque luy ? Mais si publiquement il se réjouit & se repaist de sang humain , s'il ne distingue point les âges en l'exercice de ses cruautéz insatiables , si nulle sorte de supplice ne le satisfait , si ce n'est pas la colere , mais vne inclination naturelle qui est cause de sa furie , si aux yeux des peres il met le poignard en la gorge des enfans , si non content d'une mort simple , il y adjouste des gesnes & des tortures extraordinaires , si tout son exercice est de tuer , & qu'il degoutte toujours de quelque sang nouvellement répandu , quand ie ne luy rendray point vn plaisir qu'il m'aura fait , ne le quitteray-je pas à vn bon marché ? Tout ce qui me pouuoit conuier à la reuanche , c'est la consideration de la société des hommes ; mais puis que luy-mesme la decoupe & la démembre de cette façon , quelle obligation me peut-il rester qui m'attache deormais avecque luy ? Si quelqu'un fait la guerre à mon país , tout ce qu'il a fait pour moy n'a plus de merite , la reconnoissance deuiet crime de felonnie. S'il laisse mon país en repos , mais qu'il travaille le sien , si pour estre éloigné de la Prouince d'où ie suis , il ne la trouble point , mais s'il fait toujours quelque tumulte &

quelque remuement en la sienne ; cette mauuaife inclination fera que me separant de sa compagnie , ie me refoudray sinon de le haïr , pour le moins de luy vouloir du mal , & ne douteray point que l'affection generale de tout le genre humain ensemble ne me soit plus considerable , que ce que ie dois à l'amitié particuliere d'un homme seul.

CHAP.  
XX.

Mais encores que cela soit , & que par la licence qu'il a prise à faire toutes sortes de maux , il ait fait en sorte qu'on peut tout entreprendre contre luy. Je croy pourtant que j'y dois apporter cette mesure en cela , que si ie luy suis bon à quelque chose , qui ne donne appuy ny mainforte à ses mauuaises intentions , mais qui se puisse faire sans préjudice du public , ie ne craindray point en cette occasion indifferente de luy rendre , si ie puis , le plaisir que j'en ay receu. S'il a quelque petit enfant qui coure fortune , ie seray bien aise de luy pouuoir sauuer la vie. Car en cela quelle incommodité receuront les miserables , qui journallement sont trauaillez par sa cruauté ? Je ne luy bailleray point dequoy payer des gardes. S'il veut bastir , ie luy fourniray du marbre , s'il aime les beaux habits , ie luy en feray venir , parce que ce sont des vanitez qui ne peuuent faire mal à personne ; pour des soldats , & pour



## DES BIENFAITS, Liu. VII. 359

des armes, c'est chose qu'il n'aura point de moy. S'il me demande des Comediens ou des femmes, ie seray bien aise de luy bailler quelque chose qui l'appriuoise, & qui puisse seruir d'instrument pour l'adoucir. S'il veut des gondoles, des vaisseaux à chambre, ou quelques autres telles fantaisies de grands, qui laissez des passe-temps de la terre, veulent que l'eau leur en fournisse, ie ne feray point difficulté de luy en bailler, mais non pas des galeres & des vaisseaux de guerre qu'il puisse employer à l'establissement de son injuste domination. Si ie le vois malade sans apparence de guerison, tout d'une main ie me reuancheray de ce que ie luy dois, & m'obligeray tout le monde, pour ce qu'aux gens de son humeur, le remede est la fin de sa vie, & n'est rien si bon que la mort à ceux que la continuation de mal faire a mis hors de toute esperance d'amendement. Mais il n'est gueres de méchanceté si desesperée que celle dequoy nous parlons, & quand il s'en trouue, c'est vn prodige non moins expiable qu'une ouuerture de la terre, ou que des flammes sorties de dessous les abysses de la mer, Retirons-nous donc de cela, parlons des choses que nous detestons sans horreur. Quant à cet autre qui n'est que vulgairement méchant, que ie puis rencontrer par tout, & à qui chacun

en particulier craint d'auoir à faire, il n'y a point de doute que ie ne luy doie rendre ce qu'il aura fait pour moy. Je ne veux pas faire mon profit de ses vices. Que ce qui n'est point à moy s'en retourne à son maistre, bon ou mauvais il ne m'importe. Puis que ie prens garde de si près à rendre, que ferois-je s'il estoit question de donner ? Je me souuiens icy d'un conte qu'il faut que ie fasse.

CHAP.  
XXI.

Vn Philosophe Pythagoricien auoit pris de méchans souliers à credit chez vn cordonnier. Au bout de quelques iours reuenant pour le payer, après auoir long-temps heurté à la boutique qui estoit fermée, quelqu'un luy dit, Que gagnez-vous ? Le cordonnier que vous demandez est mort & enterré. Mais peut-estre, adjousta-t-on pour rire de ce Pythagoricien, que ce qui nous afflige, parce que nous croyons que nos amis morts sont perdus pour nous à iamais, ne vous semble rien à vous-autres qui tenez qu'ils doiuent reuenir au monde. Nostre Philosophe remporte son argent, prenant plaisir à le faire sonner en sa main. Mais depuis blasmant en soy cette volonté secrette qu'il auoit eue de ne payer point, & reconnoissant que ce peu de profit luy auoit donné quelque plaisir, il retourne à la mesme boutique, resolu que le cordonnier n'estoit point mort pour luy, & qu'il falloit

DES BIENFAITS, Liu. VII. 361

faloit payer ce qu'il deuoit , & par entredeux ais de qui la jointure s'étoit lâchée, il laissa tomber son argent dans sa boutique, afin de s'accoustumer par cette punition à ne vouloir rien auoir du bien d'autruy.

/ Cherchez à qui rendre ce que vous devez. Si personne ne vous le demande, demandez-le-vous à vous mesme. Qu'il soit homme de bien ou méchant, ce n'est pas à vous de vous en informer. Rendez-luy, & vous accusez d'auoir si long-temps attendu. Ne sçavez-vous pas combien ce que vous devez faire de part & d'autre est different ? Sa charge est d'oublier, & la vostre de vous souuenir. Ce n'est pas que quand ie dis qu'il faut qu'il oublie, ie luy vueille faire perdre la memoire, & principalement d'vne chose si loüable comme est vn bienfait. Il y a des choses que nous commandons de faire au delà de leur mesure, afin que justement on les fasse comme nous les voulons auoir. Quand ie dis qu'on ne se doit point souuenir de ce qu'on a donné, j'entens qu'on ne s'en doit point vanter, ny le publier, ny s'en préualoir en façon quelconque, au desauantage de celuy qui l'a receu. Car il y en a qui après auoir fait plaisir, en feront le compte par toutes les compagnies où ils se trouueront. Ils le diront deuant dif-

CHAP.  
XXII.

ner, ils ne s'en tairont pas quand ils seront saouls. Ils en importuneront ceux qu'ils ne connoissent point, & entre leurs amis ils le feront passer pour vn secret. Or afin de couper chemin à cette memoire trop excessiue & importune en reproches, en commandant d'oublier, qui est plus qu'on ne peut faire, nous conseillons ce qu'on doit faire, qui est de n'en parler point.

CHAP. XXIII. Quand nous doutons qu'une chose ne soit pas faite comme nous la desirons, il faut que le commandement passe les bornes, afin que l'obeissance aille jusqu'où elle doit aller. On ne se sert des hyperboles que pour amener par le mensonge à la verité. C'est pourquoy quand Virgile a dit,

*Plus que la neige blancs, & plus prompts que le vent,*

il a dit plus que ce qui pouuoit estre, afin de faire croire tout ce qui se pouuoit. Et celuy qui a dit,

*Roide comme vn torrent; ferme comme un rocher,*

a bien pensé qu'on ne se persuaderoit pas qu'il y eust homme au monde immobile comme vn rocher. L'hyperbole a toujours plus de hardiesse que d'esperance; mais pour faire croire ce qui est croyable, elle afferme ce qui passe au-delà de toute

DES BIENFAITS, Liu. VII. 363

croiance. Quand nous disons que celui qui a fait vn plaisir, l'oublie, nous voulons qu'il fasse comme s'il l'auoit oublié. Que la memoire en disparoisse, & ne se renouuelle plus. Quand nous disons qu'il ne faut point repeter vn plaisir qu'on a fait, nous n'en condamnons pas toute repetition; car assez souuent les méchans ont besoin d'estre presséz de rendre, & les gens de bien d'en estre aduertis. Et quoy donc? si i'ay fait plaisir à quelqu'un, & qu'il se presente vne occasion où il ait moyen de me le rendre, s'il ne la voit point, feray-je difficulté de la luy monstrer? luy celebray-je mes necessitez, afin que sous ce pre-  
 texte, il puisse dire faussement qu'il ne les a point sceuës, ou se plaindre justement, que ie ne luy ay pas fait connoistre le moyen qu'il auoit de me secourir? Il faut quelquefois luy en faire couler quelque res-  
 souuenance, mais discrete, qui l'aduer-  
 tisse, & qui ne l'adjourne pas.

Socrate dit vn iour tout haut en la pre-  
 sence de ses amis, l'aurois vn manteau, CHAP  
XXI  
 si i'auois de l'argent. Il ne demanda rien à personne, mais il les aduertit tous, & alors il y eut de la presse à qui luy en bail-  
 leroit. Pourquoi non? Car combien estoit-ce peu de chose que ce que Socrate receuoit? Comment les pouuoit-il tou-  
 cher plus doucement que de leur dire,

I'aurois vn manteau, si j'auois de l'argent. Après cela, quiconque se hasta le plus, il tarda trop; il auoit desia manqué à Socrate. Si nous defendons de redemander, c'est pour faire la leçon à ceux qui exigent avecque trop de rigueur. Nous ne voulons pas qu'il ne se fasse iamais, mais qu'il se fasse peu.

CHAP.  
XXV.

Aristippe ayant vn iour pris plaisir à sentir quelque parfum, Mal aduienne, dit-il, à ces effeminez, qui ont diffamé vne chose si belle. Il faut dire comme luy, Mal aduienne à ces meschans & importuns exakteurs de bienfaits, qui sont cause qu'on a honte de faire vn aduertissement si bon & si necessaire entre les amis. Pour moy, ie feray ce que le droit d'amitié me permet, & ne me soucieray point de redemander vn plaisir à ceux à qui ie ne ferois point difficulté de le demander, & qui seront si aisés de me le pouuoir rendre, qu'ils tiendront pour vne seconde obligation, la liberté que j'auray prise de les aduertir. On ne m'orra iamais faire cette plainte,

*Chassé de son país, ie le recus chez  
moy;*

*Et mon aueuglement, on mon malheur  
extresme,*

*Luy fit part de mon cœur & de mon  
diademe.*

DES BIENFAITS, Liu. VII. 365

Iy trouue plus de reproches que d'aduer-  
tissement. C'est nous faire haïr les bien-  
faits, & non seulement nous oster la hon-  
te de l'ingratitude, mais quelquefois don-  
ner occasion d'y prendre plaisir. Il suffit  
de dire avec vn langage qui ne soit ny haut  
ny recherché,

*Si j'ay de ta pitié merité quelque  
chose,*

afin qu'il ait sujet alors de répondre, Pour-  
quoy ne m'auriez-vous pas fait plaisir. l'é-  
tois pauvre, miserable, chassé de mon  
païs, qui ne sçauois où m'adresser, vous  
m'avez fait cét honneur de m'ouurer vo-  
stre maison.

Mais vous me direz que si i'y vay si cou- CHAP.  
uertement, il pourra dissimuler, & il se XXVI.  
pourra faire aussi qu'il ne s'en souuendra  
plus du tout. Qu'est-il besoin de faire?  
Vous me faites vne question qui merite  
bien d'estre disputée, & par laquelle il fe-  
ra à propos de finir nostre discours, Com-  
ment il faut supporter les ingrats? Paissi-  
blement, doucement, & genereusement.  
Que iamais inciuilité, oubliance ny in-  
gratitude ne vous offensent en sorte, que  
tôûjours ce ne vous soit plaisir d'auoir don-  
né. Quelque injure que vous receuiez, gar-  
dez qu'il ne vous échappe de dire, ie vou-  
drois n'en auoir rien fait. Aimez mesmes

L'infortune de vostre bienfait. Le moyen  
 qu'il s'en repente toute sa vie, c'est que  
 vous ne vous en repentiez du tout point.  
 Ne vous en offensez point, comme si c'é-  
 toit quelque chose de nouveau. Si cela  
 ne fust aduenu, vous auriez sujet de vous  
 ébahir. L'un craint la peine, l'autre les  
 frais, & l'autre le peril. L'un est diuertý  
 par vne vilaine honte qu'il a, que rendre  
 ne luy soit vne confession d'auoir receu;  
 l'autre ne sçait pas son deuoir; l'autre est  
 paresseux, & l'autre a des occupations qui  
 luy tiennent l'esprit ailleurs. Considerez  
 comme l'immense auidité des hommes a  
 tousiours la bouche ouuerte, & ne se lasse  
 iamais de demander. Vous ne vous eston-  
 nerez que personne ne rende, quand vous  
 ne verrez personne qui ne pense auoir trop  
 peu receu. Qui verrez-vous d'entr'eux qui  
 ait l'ame si solide & si ferme, qu'un bien-  
 fait puisse estre seurement entre ses mains.  
 L'un enrage après les femmes, l'autre veut  
 tousiours auoir le ventre à la table, l'autre  
 se consume d'une auarice qu'il est impossí-  
 ble d'assouuir, l'autre a l'enuie qui le tra-  
 uaille, & l'autre qui ne s' imagine que la  
 grandeur & la vanité, se jette des premiers  
 au trauers des épées nuës, & plus plein  
 d'ambition que de courage s'abandonne à  
 toutes sortes de perils. Adjoustez-y que  
 les vieillards perdent les mouuemens de



DES BIENFAITS, Liu. VII. 367

l'esprit comme du corps, & les jeunes au contraire, portez par les inquietudes coutumieres à leur âge, ont dans l'ame vn tumulte perpetuel. Adjoustez-y encor vn amour auuegle de soy-mesme, & vne gloire fondée sur des choses contempribles, vne obstination bandée à mal faire, vne legereté sans arrest, vne temerité precipitée, vne frayeur qui ne donne iamais de conseil fidelle, vn labyrinthe d'erreurs où s'égaré nostre vie, vne audace aux ames les plus lâches, vne discorde entre les meilleurs amis, & cette maladie vniuerselle de courre après les incertitudes, & s'ennuier mesmes de ce qui est si grand, que deuant que nous Peussions, nous n'esperions pas que iamais il nous fust possible de l'auoir.

Pensez-vous trouuer parmi des passions pleines de trouble & de tempeste vne chose aussi calme & aussi tranquille que la foy? Vous ne scauriez voir nostre vie mieux representée, qu'au sac d'une ville, où toute honte perduë & tout respect mis sous les pieds, pour oser, il suffit qu'on puisse, & où il n'est rien de plus magnanime que de confondre toutes choses, & de ne laisser rien qui n'ait quelque atteinte de violence & de fureur. Le fer & le feu reluisent de toutes parts. Les crimes ne reconnoissent point les loix, & la religion mesme,

CHAP.  
XXVII.

qui parmy les plus tranchantes épées des ennemis a toûjours esté la sauue-garde des supplians n'arreste point les outrages des victorieux, L'vn pille la maison d'vn particulier, l'autre-ouure les coffres d'vne recepte; l'vn entre dans vn lieu profane, l'autre dans vn temple; l'vn rompt vne chose, l'autre passe par dessus vne autre; & si la place est trop estroite, il met par terre ce qui l'empesche, avec autant de plaisir que s'il faisoit quelque buzin. L'vn dérobe & ne tuë point, l'autre porte les habillemens sanglans de quelqu'vn qu'il vient de massacrer, & n'y en a pas vn en tout ce desordre, qui n'ait en la main quelque chose du bien d'autruy. D'où vient donc qu'en cette auidité si naturelle à toute la race des hommes, vous vous souuenez si peu de la condition commune; qu'entre tant de gens qui emportent, vous en echez vn qui vueille rapporter? Si vous vous fâchez qu'il soit des ingrats, fâchez-vous qu'il soit des luxurieux, des auares, des impudiques, des malades difformes, & des vieillards qui n'ayent point de couleur. Je vous accorde bien que c'est vn mal insupportable, qui des-vnit la société des hommes, & dissipe la concorde, où consiste le seul appuy de nostre imbecillité. Mais quel remede, si ceux qui le blâment, ne l'éuient point?

DES BIENFAITS, Liu. VII. 369

Pensez en vous-mesmes si vous auez reconnu tous ceux qui vous ont obligé, si jamais bienfait ne s'est perdu chez vous, & s'il vous souuient de tout ce qu'on a fait pour vous. Vous trouuez que vous n'auiez pas quinze ans, que tous les plaisirs qu'on vous auoit faits en Pensance, estoient desia éuanouïs, & que mal-aisément il vous peut ressouuenir à cette heure de ceux qu'en vostre jeunesse vous auez receus. Nous auons perdu la memoire de quelques-vns, nous auons volontairement méprisé les autres. Il y en a qui peu à peu se sont disparus de deuant nous, & d'autres qui nous ont fait mal au cœur, & que nous auons mis à part, de peur de les regarder. Pour excuse de cette infirmité, ie vous diray premierement, que nostre memoire est foible, & ne suffit pas pour vn si grand nombre de choses. A mesure que l'vne y entre, il faut que l'autre en sorte, & que les vieilles y fassent place aux nouvelles. De là vient que nous ne faisons pas grand conte de nostre nourrice, parce que le temps qui s'est passé depuis, a porté trop loin de nostre veüe ce qu'elle auoit fait pour nous. De là vient le peu de reuerence que nous portons à nos precepteurs. De là vient qu'en la brigue que vous faites pour estre Consul ou Pontife, il ne vous souuient plus de celuy qui vous

CHAP.  
XXVIII.

donna sa voix pour estre Questeur. Fouillez-vous bien , & peut-estre trouuez-vous en vostre sein le vice dont vous vous plaignez. Vous estes injuste , de vous aigrir contre vne offense publique , & mal-auiſé , de rechercher vn crime où vous auez part. Voulez-vous auoir grace ? faites-la. Vostre patience donnera sujet à fingrat de s'amender ; & quand cela ne seroit pas , vos reproches ne pourroient de rien seruir qu'à l'empirer. Ne luy endurez point le front. S'il a encores quelque respect , ne soyez point cause qu'il n'en ait plus. Quelquefois vne injure dite trop haut, a rendu impudent celuy qui ne l'estoit point. Personne ne se soucie d'estre ce qu'on sçait bien qu'il est. Voulez-vous oster la honte à vn homme , faites qu'il se trouue conuaincu.

CHAP. I'ay perdu le bien que j'auois fait. Et  
XXIX. quoy? disons-nous auoir perdu ce que nous auons porté sur Pautel ? Vn plaisir est au nombre des choses consacrées. S'il est mal rendu, pour le moins il a esté bien fait. Celuy qui l'a receu n'est pas tel que nous nous festions promis. Soyons touïjours d'une sorte , & nous gardons de le ressembler. La perte que nous plaignons à cette heure , est faite il y a long-temps. Quand nous publions vn ingrat , nous auons part à sa honte , parce que la plainte d'un plaisir

DES BIENFAITS, Liu.VII. 371

perdu , montre qu'il n'a pas esté fait comme il deuoit. Defendons le mieux que nous pourrons sa cause en nostre conscience. Peut-estre qu'il ne s'est pû reuancher , peut-estre qu'il n'a sçeu , peut-estre qu'il le fera. On a veu de mauuais payeurs à qui la sagesse & la patience du creancier , a donné moyen d'acquiter leurs dettes , pour les auoir attendus & supportez. Il nous en faut faire de mesme , & donner quelque nourriture à vne foy qui n'a gueres de vigneur.

J'ay perdu le bien que j'auois fait. Pauvre homme , vous ne sçaez pas bien le temps de vostre perte. Vous l'auiez perdu voirement , mais ce fut quand vous le fistes , & à cette heure vous vous en estes appercu. La moderation n'est pas quelquefois inutile à recouurer des choses qu'on pensoit auoir perduës. Les blessures de l'ame , aussi bien que celles du corps , se veulent manier tout bellement. Ce qu'il y a moyen de démeester quand on a patience , se rompt bien souuent quand on s'opiniastre de le tirer. Quel besoin auez-vous de Finjurier , de vous plaindre & de crier après luy ? Pourquoy le desobligez-vous par vostre importunité ? S'il est ingrat , il ne vous doit desra plus rien. Quelle raison auez-vous de dépitier vn homme que

CHAP.  
XXX.

vous avez obligé, pour donner à sa fau-  
te vn pretexte par la vostre, & vous ac-  
querir au lieu d'un amy douteux, vn  
ennemy assuré. Ne pensez-vous pas  
qu'on demande, que veut dire qu'un  
homme qui vous auoit tant d'obligation,  
n'ait pû supporter de vous. Sans  
doute on y soupçonnera tousiours quel-  
que chose; & s'il ne vous en demeure  
point de tache, pour le moins aurez-  
vous esté souillé. Et puis c'est la cou-  
stume de ceux qui médisent, de ne se  
contenter pas de quelque calomnie le-  
gere, parce qu'ils se persuadent que l'im-  
portance de la chose doit donner à leur  
mensonge quelque ressemblance de ve-  
rité.

CHAP. Combien prendriez-vous bien vn meil-  
XXXI. leur chemin, de conseruer avecque luy  
cette apparence d'amitié, voire l'amitié  
mesme, s'il est en quelque volonté de  
s'amander? Il n'y a point de méchant  
homme, qu'une opiniastre bonté ne  
vainque, ny d'esprit si reuesche, & si  
declaré contre les choses aimables, qui  
ne soit contraint d'aimer les gens de  
bien. Aussi quand il ne leur deuroit au-  
tre chose, il a cette obligation à leur fa-  
cilité, qu'il peut estre ingrat sans en  
estre recherché. Voicy donc ce qu'il  
faut que vous pensiez. J'ay fait vn plai-

DES BIENFAITS, Liu. VII. 373

fir qu'on ne m'a point reconnu, Que dois-je faire ? Les Dieux vous montrent le chemin, suiuez-les. Ils commencent à faire du bien à ceux qui s'ignorent, & le continuent à ceux qui le méconnoissent. Faites-en de mesme. L'un leur reproche la non-chalance, l'autre l'injustice, l'autre les jette hors du monde, & se les représente en quelque coin destituez de toutes choses, sans pouuoir, sans connoissance, sans lumiere, & sans occupation. L'autre sçait bien que c'est au Soleil que nous deuons les interualles du iour & de la nuit, que c'est luy qui par la dissipation des tenebres nous garantit d'une eternelle obscurité, qui tempere les saisons, nourrit les corps, fait germer les semences, & meurir les fruits, & cependant il dit que c'est quelque pierre, ou quelque globe de feux fortuitement assembles, & aime mieux donner tout autre nom, que de s'appeller Dieu. Toutesfois comme les bons peres qui se rient quand ils sont injuriez de leurs enfans, les Dieux ne cessent point de multiplier leurs biens sur ceux-là mesmes qui n'accordent pas qu'ils les tiennent de leur main ; & d'une continuation toujours égale font leur distribution à tous les peuples du monde, comme n'ayans ce pouuoir immense à autre fin que pour s'em-

ployer à faire du bien. Ils enuoyent les pluies en leur saison pour arroser la terre, donnent du mouuement à la mer par le moyen des vents, marquent les temps par la course des astres, amolissent les Hyuers & les Estez avec vne plus douce respiration, & par vne bonté qui ne s'altere iamais, supportent l'inclination malheureuse que nous auons à les offenser. Conformons-nous à cét exemple. Donnons quoy que nous ayons donné beaucoup de choses qui ne nous ayent pas bien succédé. Donnons à d'autres, & à ceux-là mesmes qui nous ont déjà trompez. Si nostre maison tombe, nous ne laissons pas d'en refaire vne autre. Si le feu l'a consumée, la place est encores tiede que déjà nous y mettons de nouveaux fondemens, & bien souuent reestablishons les villes aux mesmes lieux où l'abyssme les a deuorées; tant nous auons le courage opiniastre aux bonnes esperances. Il ne se feroit rien sur la mer ny sur la terre, si on ne tentoit vne seconde fois ce qui à la premiere n'a pas bien reüssi.

CHAP.  
XXXII.

C'est vn ingrat. Il se fait l'injure, & hon à moy. Quand ie luy ay fait plaisir, j'ay fait ce que ie deuois. Pour cela ie ne donneray pas moins, mais ie prendray mieux garde comment ie donneray.



---

DES BIENFAITS, Liu. VII. 375

Vn autre me rendra ce que celuy-cy m'a fait perdre. Mais ie ne laisseray pas de luy faire encore du bien; & comme vn bon laboureur, ie vaincray par la culture l'infertilité du terroir, Mon bienfait est perdu pour moy, & cét homme-là est perdu dans l'estime de tout le monde. Ce n'est pas vn acte genereux que de donner & de perdre, mais de perdre & de donner.

F I N.

---

A R O V E N,  
De l'Imprimerie de L. M A V R R Y.

